

Université Rennes 2 – Haute Bretagne

Master
Histoire, sociétés et cultures

**Déminage et démineurs en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-du-
Nord (1944-1947)**

Philippe Marion

Directeur de recherche : M. Marc Bergère

2012

Université Rennes 2 – Haute Bretagne

Master
Histoire, société et culture

**Déminage et démineurs en Ile-et-Vilaine et dans les Côtes-du-
Nord (1944-1947)**

Philippe Marion

Directeur de recherche : M. Marc Bergère

2012

REMERCIEMENTS

Toute ma reconnaissance à M. Marc Bergère pour son soutien durant ces années de recherches.

Ma reconnaissance à ma femme et à mes enfants pour leur patience.

Enfin, ma reconnaissance à Marie-Françoise pour sa relecture et ses excellents conseils.

"En un millionième de seconde, ils sont projetés dans l'éternité
et ne connaissent pas de demeure dernière.
Ils ont des tombes mais pas de cadavres, c'est une race d'êtres à part.
Ce sera la fierté de ma vie d'avoir connu ces hommes,
ces seigneurs que je salue, que j'estime et que j'admire."

Winston Churchill, aux démineurs anglais, septembre 1944

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISEES

ADIPL-CICR

Archives de la Croix-Rouge Genève, rapport de visite

ADIPL, UI-2^e v.

Archives diplomatiques de Nantes, Unions Internationales-2^e versement

ADCA

Archives départementales des Côtes d'Armor

ADIV

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

AM

Archives municipales

AN-F

Archives Nationales Centre de Fontainebleau

CFTC

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

CGT

Confédération Générale du Travail

CICR

Comité International de la Croix-Rouge

CNRS

Centre Nationale de la recherche scientifique

DB

Division Blindée

DI

Division d'Infanterie

DGPG

Direction Générale des Prisonniers de Guerre

DP

Défense Passive

DRPG

Direction Régionale des Prisonniers de guerre

FFI

Forces Françaises de l'Intérieur

FFL

Forces Françaises Libres

FNFL

Forces Navales Françaises Libres

FTP

Francs-tireurs et Partisans

G.I.

Government Issue : fantassin américain

GPRF

Gouvernement Provisoire de la République Française

INA

Institut Nationale de l'Audiovisuel

LVF

Légion des Volontaires Français

MRU

Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

ONG

Organisation Non Gouvernementale

OT

Organisation Todt

PC

Parti Communiste

PG

Prisonnier(s) de Guerre

PGA

Prisonnier(s) de guerre allemand(s) *ou* prisonnier(s) de guerre de l'Axe

PV

Procès-verbal

RG

Renseignements Généraux

RM

Région Militaire *ou* Région Maritime

SHD

Service Historique de la Défense

SS

Schutzstaffel

STO

Service du Travail Obligatoire

INTRODUCTION

L'opinion publique est régulièrement interpellée par des élus ou des ONG sur la problématique des pays minés et pollués par de multiples munitions.

Cette pollution pyrotechnique, pour emprunter un terme aux professionnels du déminage, s'ajoute souvent à des années de guerre pour aggraver une situation sociale et économique fragilisée. Ces associations, ces personnalités qui réclament l'interdiction de certains types de munitions et des crédits pour financer le déminage, jouent sur une sensibilité accrue de l'opinion internationale à la dangerosité et à la puissance des armements modernes. Les chantiers de dépollution¹ sont longs, coûteux² et parfois remis en cause par la reprise des violences. Des pays d'Afrique comme l'Angola, ou d'Asie comme le Cambodge se sont engagés dans de vastes campagnes de déminage depuis des décennies sans en apercevoir nécessairement la fin.

Connaissant les difficultés rencontrées par ces nations, nous avons alors voulu savoir comment la France avait, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, réalisé en quelques années le déminage de son territoire. Il est apparu que si les grandes lignes des opérations au niveau national étaient connues, c'était un champ historique qui avait été peu exploité.

Originaire de la région de Saint-Malo, familiarisé avec l'histoire des combats de 1944, dans la région, nous avons souvent entendu les chroniques de la vie quotidienne pendant l'occupation lors des réunions familiales. Notre choix s'est porté tout naturellement vers la compréhension de ces opérations en Haute Bretagne « pour faire l'histoire [...] à partir de documents et non de souvenirs³ ».

Notre objectif premier était de saisir la mise en place des structures nécessaires aux opérations de déminage (recrutement, formation, équipement...) et d'essayer d'apprécier le déroulement des opérations ainsi que leur coût humain. Les hommes qui manipulaient des munitions et parfois côtoyaient la mort, avaient sans doute développé une mentalité à part et un esprit de corps. Des traces étaient peut être visibles dans les sources locales. Se

¹ Les termes de pollution-dépollution pyrotechnique désignent actuellement l'ensemble des opérations qui a pour but de débarrasser un terrain de tout résidu de combat. Pour le reste du mémoire, nous utiliserons les différentes définitions utilisées à la Libération

² Formation, équipement, salaire, corruption...

³ PROST, Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1996, p. 95

considéraient-ils comme certains démineurs actuels, « étant seuls dans la société à affronter volontairement ce danger, [...] convaincus de leur rôle public et en tir[ant] le sentiment d'être des gens à part⁴ ».

Mais, nos premières lectures et nos premières recherches ont montré que le champ des questionnements sur ces opérations était bien plus développé et s'inscrivait dans plusieurs champs historiques de la problématique de sortie de guerre : l'emploi des PG et ses controverses, les raisons de l'amnésie qui entourent le déminage par exemple. L'approche entreprise a été modifiée. Une partie de ces questionnements a alors été intégrée dans le travail qui suit.

L'histoire des représentations et l'éclatement des champs de recherches ont permis d'ouvrir de nouveaux questionnements sur la sortie de guerre et les différentes mobilisations. Dans cette courte période chronologique qui chevauche et suit la fin des hostilités, les stratégies individuelles et collectives mises en œuvre pour assumer l'héritage de ces années de guerre conditionnent la mémoire collective et l'enseignement du conflit pour des décennies. C'est dans la sortie de guerre que se mettent en place les mythes et les refoulements qui font les enjeux mémoriels des générations suivantes.

L'ombre portée de la guerre sur le pays comme sur les individus ouvre de nombreuses pistes de réflexion. Le débat est vif sur ces sujets, en une période où les enjeux mémoriels de l'occupation et de la guerre en général alimentent encore les passions politiques⁵. Le déminage qui s'inscrit tout à la fois dans et après le conflit porte en lui tout ou partie de ces questionnements.

Comme l'indique Bertrand Hamelin, « le déminage s'inscrit donc dans l'histoire troublée de l'immédiat après-guerre et est soumis aux difficultés matérielles, politiques et sociales de l'époque⁶ ».

⁴ KIRSCH, Hervé, *Profession : Démineur*, Panazol, Lavauzelle, 2004, p. 47

⁵ WIEVIORKA, Olivier, « Francisque ou Croix de Lorraine : les années sombres entre histoire, mémoire et mythologie », dans BLANCHARD, Pascal, VEYRAT-MASSON, Isabelle, dir., *Les guerres de mémoires. La France et son histoire, enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, 2010, p.94-106

⁶ HAMELIN, Bertrand, « Déminage et démineurs dans le Calvados de 1944 à 1947 » dans GARNIER, Bernard, LELEU, Jean-Luc, PASSERA, Françoise, QUELLIEN, Jean, dir., *Les populations civiles face au débarquement et à la bataille de Normandie*, Caen, CRHQ, CNRS-Université de Caen, Seconde Guerre Mondiale N°5, 2005, p. 251

Avant toute reconstruction, il faut d'abord débarrasser le sol national des restes de guerre. On estime à la libération que les Allemands ont enfoui 100 millions de mines⁷ sur le territoire national. C'est ce qu'indiquent tous les rapports de l'époque sans qu'on puisse retracer la genèse de ce chiffre⁸. A ces millions de mines s'ajoutent les défenses accessoires (barbelés, fossés antichars, asperges de Rommel, etc.), les dépôts de munitions abandonnés ou capturés et les vestiges directs des combats.

Dans les jours qui suivent l'arrivée des Alliés, initiatives privées et publiques locales se multiplient pour commencer le déminage. En attendant la création d'un organisme spécifique, les premières actions sont confiées à des équipes du Génie rural et de la Défense passive, à des artificiers militaires ainsi qu'à des entreprises privées. Rapidement, les ministères de la Guerre et de l'Agriculture rechignent à la tâche.

Un service du déminage est alors officiellement créé par le décret du 21 février 1945, dépendant du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, créé en novembre 1944. Ce service prend alors en charge le déminage de tout le territoire national hormis les terrains militaires qui restent sous la responsabilité de l'Armée. Le ministère de la Guerre garde également la responsabilité de toutes les opérations de désobusage et débombage. Une formation au déminage relativement simple à assimiler est élaborée. Les plus compétents des élèves, après une formation complémentaire deviennent chefs d'équipes.

En août 1946, alors que les travaux de déminage s'achèvent dans une vingtaine de départements, le service reprend à son compte les opérations de désobusage et de débombage. La complexité des systèmes de fonctionnement des fusées d'obus et de bombes d'aviation demande une formation plus poussée et des techniques d'intervention particulières. Elle entraîne la création d'équipes spécialisées de désobuseurs et de débombeurs mieux formés, mieux payés, créant de fait une hiérarchisation au sein du service du déminage.

Des entreprises privées continuent également durant toute cette période de sous-traiter des opérations de destruction de munitions. Ces chantiers restent, jusqu'à leur achèvement, sous la responsabilité du ministère de la Guerre.

⁷ Ministère de l'Information, « Notes documentaires et études N°104 », 8 août 1945, dans LIQUIERE, Patrice, dir., *Restaurer, réformer, agir. La France en 1945*, Paris, La Documentation française, 1995, p.110

⁸ ADCA, 118 W 128, Génie rural, Un rapport du Génie rural de Plestin-les-Grèves, daté du 29 mars 1945, estime que la densité de mines sur la subdivision est de 280 mines à l'hectare. Soit un total de 38 080 mines pour 137 ha pollués. Appliqué au 1% du territoire national estimé miné, on obtient le chiffre de 140 millions de mines ! C'est sans doute ce style de rapport qui est à l'origine des chiffres évoqués.

Les démineurs civils dépendent d'une direction départementale, elle-même rattachée, dans un premier temps à une direction régionale. La région Bretagne englobe les quatre départements bretons ainsi que la Loire-Atlantique et le département de la Mayenne.

Les équipes militaires sur la Bretagne, composées de sapeurs, d'artificiers de l'arme du Matériel et de civils dépendent de la XI^{ème} Région Militaire, région devenue par la suite III^{ème} RM. Le général Deligne, 1^{er} patron de la région prend ses fonctions le 18 août⁹.

Durant deux ans, les équipes civiles et militaires comprenant des prisonniers allemands nettoient ces départements des mines et munitions. Le désobusage, le débombage par le service du déminage ainsi que la destruction des dépôts de munitions confiées à des entreprises privées se poursuivent jusqu'à la dissolution du service du déminage à l'automne 1947 dans un contexte de réduction des effectifs et de libération des prisonniers de guerre.

Au regard de la situation dans les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, nous chercherons à percevoir à travers l'étude du déminage et la définition de ses différents acteurs, au niveau local, comment ces opérations s'inscrivent dans ce temps de la déprise de la guerre.

Pour des raisons de temps et d'éloignement des centres d'archives départementaux, il n'était pas possible d'envisager une étude à l'échelon régional. Restreindre la recherche à la haute Bretagne présentait des avantages compte tenu de la proximité géographique des archives départementales. Dès le 4 août, le commissaire de la République Victor Le Gorgeu est installé à Rennes. Il reçoit des rapports synthétiques sur la situation politique, économique, sanitaire, etc., dans les départements bretons. Ces synthèses, conservées aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine permettent d'avoir une vision élargie à l'échelle régionale.

De même, le représentant régional du service du déminage a son siège à Rennes. Il a pour rôle de coordonner les opérations dans sa zone d'action. Avec la disparition des directions régionales, il devient le représentant départemental du déminage. Dans sa fonction de coordonnateur, il est en relation avec les autorités civiles et militaires de la région. Son action est ainsi visible dans les archives rennaises.

Enfin, dans le cadre de la mise au travail des PGA, tous les prisonniers du service du déminage employés sur les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, répartis dans les différents commandos, étaient tous issus du dépôt N°111 de Lamballe. Ce dépôt dépendait de la Direction Régionale des Prisonniers de Guerre de l'Axe.

⁹ JESSE Fritz, *Les prisonniers de guerre allemands en Bretagne – Rencontres et expérience entre capture et vie parmi les Français 1944-1948/1949*, mémoire de maîtrise histoire, Rennes 2, Marc Bergère dir., 2004, p. 20

Dans une première partie, nous détaillerons la situation du minage et du déminage dans les deux départements de 1944 à 1947 dans le but de suivre les conditions de création, de formation et d'emploi des équipes chargées de ces opérations.

Un bilan quantitatif des accidents touchant les civils, par explosion de mines ou d'engins explosifs, permet d'établir une typologie des causes de ces accidents. L'analyse des circonstances, l'âge, le genre, la catégorie sociale et professionnelle des victimes est révélatrice tout autant d'un état d'esprit que d'une réalité économique d'une partie de la population à l'issue de cinq années d'occupation. L'émotion soulevée, le traitement par la presse de ces accidents et la volonté publique de relancer l'économie accélèrent ainsi les débuts du déminage.

Les opérations menées alors dans l'urgence par les personnels de la Défense Passive, du Génie rural et les artificiers militaires seront ensuite examinées. L'absence de formation, de moyens est criante et les premières revendications apparaissent alors ; les premières victimes également.

La création du service de déminage accélère les opérations. La formation puis la mise en place d'équipes spécialisées, la fourniture de moyens matériels et l'emploi massif des PGA expliquent la rapidité des travaux de déminage. Ceux-ci sont achevés dans cette aire géographique dès octobre 1946, les opérations de désobusage prenant alors le relais après cette date.

Un bilan des victimes des opérations de déminage est également dressé par catégorie de personnels. Etabli en croisant plusieurs sources, il donne des chiffres sensiblement plus élevés que ceux évoqués dans les travaux plus anciens. Une mise au point sur la méthode employée est nécessaire. Bien qu'en termes d'emploi ou de statut - nous y reviendrons- les différences soient importantes, les listes de victimes ne permettent pas toujours de distinguer les accidents de déminage des accidents de désobusage. Les comptes-rendus de chantier sont tout aussi ambigus. Quant aux listes de décès des PG, elles sont encore plus imprécises. Les listes établies regroupent les victimes quelle que soit la cause du décès. Nous avons également intégré les accidents concernant les autres catégories de personnels du service tels que les gardiens des PG. Un accident sur un chantier de déminage ou de désobusage quelle qu'en soient la cause et le résultat reste, juridiquement, un accident du travail.

Le service ne faisait pas autre chose. Lui aussi intégrait toutes les catégories de personnels dans ses listes les plus précises. Dans la mesure du possible, les causes particulières seront spécifiées.

Ces bilans concernent donc les morts en service mais également « les simples blessés ». Beaucoup d'accidents se traduisent par des blessures assez graves, des amputations. Certains blessés décèdent quelques semaines, voire quelques mois plus tard. Il est alors difficile de suivre leurs traces principalement dans le cas des PG.

En deuxième partie, nous dresserons un portrait des différents acteurs du déminage : les personnels du service de déminage, les PG et leurs gardiens. L'analyse des démineurs militaires ne sera entrevue qu'à travers les sources locales. Les archives du SHD n'étant pas disponibles suite à un incident depuis le début de l'année 2011, il ne nous a pas été possible d'y mener les recherches souhaitées. Autre parent pauvre des sources, le travail des employés des entreprises privées ne sera qu'effleuré à travers l'analyse d'un accident survenu sur un chantier de désobusage.

Il s'agit de comprendre d'abord à travers l'étude des enquêtes réalisées à la demande du service, quelles motivations sociales, politiques ou personnelles pouvaient pousser ces hommes à entrer dans le service du déminage au moment où la population souhaitait oublier cette guerre de cinq ans. De la même manière, les arguments de la France pour obtenir la mise au travail pour ces opérations des PG seront abordés.

Les conditions de vie, de travail et de rémunération des démineurs, comme des PG et de leurs gardiens seront ensuite mises en lumière. Elles permettent d'apprécier l'état d'esprit et le développement des revendications syndicales au sein du service de déminage, ainsi que les modalités de contrôle de l'Etat sur ces personnels. L'étude du traitement des prisonniers, de leurs relations avec les gardiens et de l'action du Comité International de la Croix Rouge en leur faveur complète les travaux récents menés sur le sujet¹⁰.

La troisième et dernière partie traitera des relations des équipes de déminage avec les autorités locales et la population, afin de voir, si comme le dit Danièle Voldman, « l'entente fut parfois même forte¹¹ ». La correspondance des maires est ainsi riche d'enseignements sur les aspirations des municipalités qui oscillent entre la protection de leurs concitoyens et l'urgence de la reprise économique.

Le traitement des opérations et des accidents survenus à des tiers ou à des démineurs dans les articles du journal *Ouest-France* complète l'image laissée par les opérations de déminage dans l'imaginaire public.

¹⁰ JESSE Fritz, 2004, *op. cit.*, 265 p.- GREGORY, Philippe, *La France de la Libération et les prisonniers de guerre allemands 1945-1948*, mémoire de maîtrise histoire, Lille 3, Jean-François Chanet dir., 2005, 117 p

¹¹ VOLDMAN, Danièle, *Attention mines !*, Paris, France-Empire, 1985, 190 p ; nouvelle éd. *Le déminage de la France après 1945*, Paris, Odile Jacob, 1998, p. 126.

L'emploi des PG donne ainsi lieu à toute une série de correspondances et d'articles qui permettent d'appréhender le sentiment de la population, des élus comme de leurs collègues français du service face à l'utilisation de ces anciens occupants.

Nous tenterons alors de formuler des hypothèses pour comprendre, et ce malgré l'importance du travail accompli, pourquoi ces opérations et ces acteurs ont laissé si peu de traces dans la mémoire collective.

L'inscription de la Bretagne, en général et des deux départements de notre étude en particulier, dans la Seconde Guerre mondiale, a été scrutée principalement à travers les travaux de J. Sainclivier et de Ch. Bougeard¹². Les changements politiques dus à la guerre et l'organisation syndicale des forces sociales permettent de comprendre en partie les enjeux de la montée des revendications sociales parmi le personnel du MRU¹³. Les difficultés économiques et le retour des milliers de prisonniers permettent d'interpréter l'organisation du recrutement des volontaires démineurs. Des questions annexes ont demandé des consultations spécialisées. Ainsi, l'interdiction des plages du littoral par l'armée allemande pour la construction du mur de l'Atlantique a-t-elle un impact économique important sur le tourisme balnéaire¹⁴ et comment s'effectue le retour à la normale. De la même manière, l'occupation et le minage des côtes ont sans doute fait souffrir l'industrie de la pêche qu'elle soit locale ou hauturière¹⁵.

L'intensité des défenses allemandes, la violence des combats autour de la Festung Saint-Malo ont engendré de nombreuses monographies et de nombreux récits de cette période. Plusieurs ont été consultés. Ils donnent des renseignements sur l'implantation des zones minées allemandes et décrivent les opérations. On retrouve dans la géographie des lieux évoqués, le positionnement des futurs accidents de déminage et de désobusage. Ils évoquent souvent des voisins, des amis ou de la famille tués dans les jours qui suivent la Libération. Ils sont alors une source précieuse pour l'établissement du bilan des pertes civiles à un moment où la presse régionale peine à rendre compte de tous les événements locaux.

¹² SAINCLIVIER Jacqueline, *La Bretagne dans la guerre 1939-1945*, Rennes, Editions Ouest-France, 1994, 218 p. - BOUGEARD, Christian, *Le choc de la guerre dans les Côtes-du-Nord 1939-1945*, Paris, Editions Jean-Paul Gisserot, 1995, 157 p.

¹³ SAINCLIVIER Jacqueline, *L'Ille-et-Vilaine, 1918-1958, Vie politique et sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996, 479 p.

¹⁴ VINCENT Johan, *L'intrusion balnéaire. Les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme (1800-1945)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, 278 p.

¹⁵ L'impact négatif sur la pêche est à nuancer tout au moins durant les deux premières années d'occupation - FICHOU, Jean-Christophe, 2009, *op. cit.*, 352 p.

Quatre ouvrages principaux ont étayé nos recherches.

Le livre de Danièle Voldman sur le déminage de la France en 1945 est le socle de notre étude et de nos questionnements. Spécialiste de l'histoire architecturale, sociale et politique des villes contemporaines, D. Voldman a consacré sa thèse à la reconstruction des villes françaises après la Seconde guerre mondiale. L'ouvrage tiré de sa thèse met en parallèle d'une part la mise en place du cadre législatif de la reconstruction et d'une structure dédiée à cette mission (le MRU) et des exemples concrets des politiques de reconstruction suivies dans différentes cités¹⁶. Dans le cadre de ce travail, elle a été tout naturellement amenée à s'intéresser au déminage, préalable indispensable à tous travaux d'urbanisme. Son ouvrage sur le déminage a été publié en 1985. Légèrement revu, il reparait en 1998¹⁷. Cette étude reste, à ce jour, le seul travail consacré à ces opérations et portant sur l'ensemble du territoire national. C'est donc une source incontournable. Les historiens qui travaillent sur la période de la Libération et désireux d'évoquer les opérations, intègrent généralement une synthèse de son étude.

L'auteur a utilisé des documents des archives nationales obtenus par dérogation. Une partie de son travail, réalisé en 1985, repose sur des documents fournis par d'anciens démineurs et sur les entretiens qu'elle a réalisés avec eux. Dans son livre, elle traite du recrutement, de la formation et de l'emploi aussi bien des démineurs civils que des PG. Danièle Voldman consacre la dernière partie à établir un bilan humain et matériel des trois années d'existence du service. Mais avant tout, elle s'emploie à définir les contraintes politiques, nationales et internationales qui ont amenées le GPRF à faire du déminage une priorité nationale à la renaissance du pays. Nous avons donc cherché dans le cadre de notre travail si le recrutement et la conduite du déminage au niveau local correspondait aux axes définis par les hommes politiques et la direction du MRU.

Nous compléterons cette étude nationale par la communication sur le déminage du Calvados réalisé par Bertrand Hamelin en 2005 lors d'un colloque à Caen.

Un deuxième travail nous servira de référence. Il s'agit d'un mémoire de Master, déposé en 2004 à Rennes II¹⁸, qui cherche à cerner les conditions de capture et de captivité des PGA dans la région Bretagne. Après s'être attaché à décrire les conditions de capture et l'état d'esprit des soldats allemands comme des Français civils ou résistants, l'auteur

¹⁶ VOLDMAN, Danièle, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997, 487 p.

¹⁷ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, 184 p.

¹⁸ JESSE Fritz, 2004, *op. cit.*, 265 p.

s'intéresse à la mise en place et la gestion des camps de prisonniers allemands. Il étudie alors leurs conditions de vie, de travail et tente d'établir un bilan des pertes humaines pendant ces cinq années de captivité.

Dans le cadre de la mise au travail des prisonniers allemands dans les commandos, Fritz Jesse s'est penché sur les conditions d'emploi des PG dans les commandos de déminage. Il s'appuie principalement sur les comptes-rendus de visite du CICR et les archives militaires détenues au SHD¹⁹ qu'il a croisés avec les documents des archives d'Ille-et-Vilaine. Il s'est également attaché à étudier la mortalité des PG en Bretagne. Essentiellement tourné vers les conditions de vie des PG, il a cherché à quantifier le nombre des décès à travers l'étude des registres des dépôts de Rennes et de Lamballe. Ces sources ont été croisées avec les registres des cimetières militaires allemands et les archives du CICR conservées à Nantes.

La question de la mortalité des PG employés au déminage est soulevée. Non par son importance numérique par rapport à l'ensemble des décès, mais bien parce que cet emploi des prisonniers a cristallisé les reproches formulés par les opinions publiques alliées.

Les récits et souvenirs de démineurs à la Libération ne sont pas légion. On trouve tout au plus quatre ouvrages qui relatent les faits et gestes de ces hommes. Deux concernent les démineurs alliés. Le premier traite des débuts difficiles du service de débombage anglais pendant la guerre ; le second est un récit des opérations du service de déminage belge à la Libération²⁰. Un seul écrit évoque les opérations militaires réalisées en Normandie par les sapeurs, du 3^{ème} Bataillon du génie après avoir été instruits par les Anglo-saxons. Certains de ces hommes transmettront l'instruction reçue aux démineurs civils²¹.

Le livre de Jean Rieg écrit à la fin des années 1960 nous a servi à appréhender l'état d'esprit des hommes du déminage²². L'auteur a lui-même été employé après la Libération au service de déminage. Sans doute comme cartographe, ce qui lui a permis de circuler et de recueillir des anecdotes. Son livre est une succession d'épisodes relatant des interventions, des accidents ou des événements ayant marqué les démineurs. Ces histoires sont authentiques mais ont parfois été compilées et légèrement romancées pour accentuer les effets dramatiques. Par exemple, pour renforcer l'empathie du lecteur, l'emploi de la première personne est systématique.

¹⁹ JESSE Fritz, 2004, *op. cit.*, p.83-84

²⁰ SOUTHALL Yvan, *17 secondes pour survivre*, Panazol, Lavauzelle, 1^{ère} édition 1963, nouvelle éd. 2004, 314 p. - VANDERYDT, Capitaine, LOMBARD, Laurent, DOHET, Capitaine, *Démineurs*, Panazol, Lavauzelle, 1^{ère} édition 1946, nouvelle éd. 2004, 160 p.

²¹ JEANNE Benoît, *Ils ont déminé la Normandie !*, Etampes, Les éditions Marianne, 2^{ème} édition, 2005, 172 p.

²² RIEG, Jean, *Les oubliés*, Panazol, Lavauzelle, 1^{ère} édition 1969, nouvelle éd. 2004, 306 p.

L'ouvrage est divisé en huit chapitres reprenant les grandes étapes de l'existence du Service de déminage : de l'état des lieux au départ des Allemands, jusqu'à l'organisation du service à la fin des années 60 au moment de la rédaction de l'ouvrage, en passant par les missions de désobusage des années 1946-1947. Aucune zone géographique n'est privilégiée. Les anecdotes se déroulent aussi bien en Bretagne qu'à l'Est de la France, de la Provence aux rivages de la Tunisie. On sort bien entendu de notre cadre spatial, mais l'intérêt de l'ouvrage tient à l'approche de l'univers mental et matériel des démineurs. On peut apprécier aussi bien l'organisation des chantiers, l'équipement fourni ou manquant que les relations entre les démineurs, avec les PG ou la population locale. Le champ lexical utilisé est particulièrement significatif pour l'étude des rapports professionnels liant démineurs français et prisonniers allemands.

L'historique du service des prisonniers de guerre de l'Axe rédigé ou du moins approuvé par son directeur, le général Buisson, a permis d'insérer l'emploi des PG dans notre cadre géographique et temporel et dans la politique globale des autorités civiles et militaires, vis-à-vis des PG allemands²³.

Écrit dès la libération achevée des derniers PG, ce texte est aussi un justificatif de la politique suivie et appliquée par le général Buisson. Il expose le déroulement chronologique de la gestion des prisonniers allemands. Il part des captures ou des cessions organisées par les Alliés au profit de la France pour exposer l'organisation du service : montée en puissance des camps, effectifs et organisation des compagnies de camps, problèmes matériels rencontrés, tels que le manque de vêtements, sous-alimentation, etc... Il détaille ensuite les procédures mises en place pour injecter les prisonniers dans l'industrie française : compensations financières, engagement des employeurs, systèmes de gardiennage sont précisés. C'est cette partie que nous avons le plus sollicitée pour comprendre quels principes avaient commandé le détachement des PG et leurs conditions de vie et de travail auprès du service de déminage.

Bien que le général Buisson reconnaisse dans l'ensemble certaines difficultés rencontrées, l'ouvrage lui sert à rejeter sur la classe politique les errements constatés dans la gestion de ces hommes. S'attardant sur le déminage dans sa conclusion - cela sous-entend qu'il s'agit d'un sujet sensible – il reprend les arguments avancés à New York en 1945 pour demander la mise au travail des PGA et défendre la politique suivie pendant quatre ans,

²³ BUISSON, Général de Corps d'Armée, *Historique du Service des Prisonniers de Guerre (1943-1948)*, Paris, Direction générale des Prisonniers de guerre de l'Axe, 1948, 387 p. (lieu de consultation : ADIPL, UI-3° v./N°144)

minimise le nombre d'accidents, affirmant que 100 millions de mines ont été retirées du sol en employant seulement 8% de l'effectif total des prisonniers.

La multiplicité des acteurs du déminage, les différentes hiérarchies de ces hommes et l'implication des pouvoirs locaux entraînent un volume important de documents issus de différents centres d'archives parfois éloignés géographiquement. Certaines sources n'ont ainsi pas encore été exploitées ; certaines lignes de recherches ont été abandonnées. Elles sont dans la mesure du possible signalées.

Le centre des archives contemporaines de Fontainebleau a livré un versement classé issu du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Celui-ci comprend cinq cartons reprenant des documents de la direction du déminage jusqu'à sa dissolution en 1947²⁴. Les documents des deux premiers articles sont pour la plupart à portée nationale. Ils portent sur l'organisation du service, les conditions de formation, d'emploi et la rémunération des agents.

Le troisième article comprend principalement une série de bilans récapitulatifs des accidents du service. Etablis sous forme de listes, ils fournissent l'état nominatif des victimes. Les tableaux posent davantage de questions. Etablis au stylo sur feuilles de format A3 à petits carreaux, ils donnent tous les mois et par département le nombre de tués et blessés parmi les démineurs civils et les prisonniers de guerre. Il n'est jamais fait mention de l'origine des chiffres pas plus que du ou des auteurs de ces tableaux. Les chiffres donnés couvrent la période d'avril 1945 à novembre 1946. Ils ne concernent que la période consacrée par le service aux opérations de déminage hors théoriquement de toute autre activité telle que le désobusage. Or, les chiffres des mois antérieurs à la date d'établissement du document varient souvent d'un feuillet à l'autre sans explication. Aucune mention n'explique ces variations et leurs causes. Certains accidents relevant plutôt du désobusage ont-ils été écartés au vu des rapports ?

Enfin, la dernière partie du versement est constituée de documents traitant de l'indemnisation des accidentés, des pensions et secours versés aux victimes ou à leur famille. On trouve également dans cette partie les dépenses de santé engagées pour les soins, hors accident, des PGA. Ils permettent d'étudier comment s'organisait la prise en charge financière des accidentés ou des ayants droit en cas de décès.

D'autres axes de recherches ont été écartés malgré la présence de versements spécifiques à Fontainebleau. La raison principale est un volume trop important de documents à exploiter pour des aspects annexes de la problématique. Les archives des marchés passés

²⁴ AN-F, v. 1990 0615, art. 1 à 5, Direction du déminage, Urbanisme

entre les entreprises privées et le MRU représentent 23 cartons²⁵. Encore ne s'agit-il là que des marchés pour les opérations de déblaiement ou de déminage. Les autres marchés du ministère reposent dans 463 lots de documents²⁶. Pour des motifs identiques, les documents sur les dossiers de règlement des dommages de guerre ne seront pas traités. Les dommages de guerre intègrent les dossiers demandant réparation au titre des destructions liées aux opérations de déminage. Ces demandes de réparation pour la France forment un ensemble de 177 cartons dans un versement²⁷. Il existe de plus des archives supplémentaires pour des dossiers plus spécialisés : ceux liés à la batellerie, aux voies de communication, au ferroviaire, etc.

Une partie de l'analyse de l'emploi des PG repose sur les documents consultés au centre des archives diplomatiques de Nantes. Les fonds consultés portent sur trois axes d'études.

De façon relativement anecdotique, ils donnent à voir l'action du CICR en faveur des PGA. Les réticences sur l'emploi des PG, leur statut et leurs droits apparaissent dans la correspondance échangée avec le ministère des Affaires étrangères. A partir de 1946, on devine de nouveaux axes d'effort du comité, désormais attaché à obtenir la libération des PG, en relayant par exemple les campagnes de presse américaines en faveur des prisonniers allemands.

Une série de registres, constituée de 754 listes alphabétiques de 27 noms chacune, a également été examinée²⁸. Ces cahiers tentent de répertorier l'ensemble des PGA décédés en France. Pour chaque prisonnier sont mentionnés son identité, la date et le lieu du décès et enfin la cause de celui-ci. Une liste de notre zone géographique a alors été établie, en relevant les décès par mine ou explosion. Quelquefois la mention précise le type de mines. Au regard des mentions, il n'est cependant pas possible de déterminer s'il s'agit d'une opération de déminage ou d'un décès accidentel en zone minée. Une liste complémentaire a également été relevée avec les PG portant la mention « accident » afin de la croiser avec d'autres sources.

Enfin, les derniers documents consultés comprennent les procès-verbaux de visite des commandos de déminage par les délégués du Comité International de la Croix-Rouge. Pour les départements concernés, ces visites se sont déroulées en deux vagues : la première à l'été 1945 et une seconde un an plus tard en 1946. La série de PV recueillis a été complétée par

²⁵ AN-F, v. 1978 0057, art. 1 à 23, Direction de la Construction, Urbanisme

²⁶ AN-F, v. 1977 0792, art. 1 à 463, Direction des Affaires Economiques et Sociales, Urbanisme

²⁷ AN-F, v. 1977 0804, art. 1 à 177, Direction dommages de guerre, Urbanisme

²⁸ ADIPL, UI-2^e v./N°76-77

Monsieur Fabrizio Bensi des archives du CICR à Genève, qui a bien voulu nous faire parvenir les rapports de visites manquants à Nantes²⁹. En s'appuyant sur ces documents, nous chercherons à voir quelle image était donnée à la Croix-Rouge de l'emploi des PG dans le déminage. L'analyse à travers ces visites des conditions de vie permettra également d'apprécier le traitement des prisonniers utilisés par le service.

Les archives départementales se sont révélées riches en documents mais les différences de classement ont entraîné un traitement distinct suivant le département.

Les archives des Côtes d'Armor ont opéré un classement concernant les documents se rapportant aux opérations de déminage dans le département. Cet important fonds est principalement consacré aux correspondances, entre le représentant départemental du déminage et les élus locaux, le représentant et le préfet, et entre les maires et le préfet. Plusieurs affaires de contentieux avec le service y sont rassemblées. Autant qu'on peut en juger, on y trouve une grande partie des échanges entre les différents interlocuteurs. Elles permettent une approche des tensions comme des relations de pouvoir existant entre les équipes opérant sur le terrain, les autorités locales et le préfet³⁰.

Les documents de la Défense Passive départementale montrent comment, dans la période de pénurie qui suit la Libération, s'est opéré le transfert d'une partie de son matériel stocké dans les communes et nécessaire au bon fonctionnement du service du déminage. Ces transferts étaient réalisés contre des compensations financières à destination des municipalités.

Une partie importante de notre étude sur l'origine sociale et les motivations des démineurs repose sur les enquêtes de moralité concernant les employés du service de déminage. Elles concernent donc autant les démineurs que les gardiens de PG. Ces enquêtes sont intégrées dans les fonds de la préfecture³¹.

Demandées par le service à l'automne 45 et renouvelées un an plus tard, relayées par le préfet, elles sont réalisées par les maires, la police et la gendarmerie. Demandées à deux périodes chronologiques distinctes dans l'histoire du service, elles permettent d'apprécier les motivations de ces enquêtes. Elles interrogent également sur les critères choisis et leur interprétation tels qu'honorabilité ou probité. Les réponses fournies lors de ces deux enquêtes sont également révélatrices de l'évolution des mentalités de la population. Les différences des

²⁹ Démarche déjà empruntée - JESSE Fritz, 2004, *op. cit.*, p.11

³⁰ ADCA, 122 W 1, Correspondances déminage

³¹ ADCA, 13 W 62, 15 W 44, Direction départementale de la Sécurité publique, Enquêtes de moralité

réponses des élus locaux selon qu'il s'agisse d'un démineur ou d'un gardien de prisonnier posent des questions sur le recrutement de ces hommes comme sur l'impact économique immédiat lié à la présence d'un commando de déminage.

Enfin, on verra au travers de quelques documents déposés, comment s'est organisée l'indemnisation des exploitants agricoles propriétaires des terrains minés par les belligérants.

Les archives départementales d'Ille-et-Vilaine n'ont pas regroupé la correspondance, les contentieux du service du déminage dans un seul et même versement. Le nombre d'archives consultées de différents services a donc été plus important.

Un seul versement issu du cabinet du commissaire de la République comprend un certain nombre de pièces traitant d'opérations de déminage mais surtout de désobusage et de débombage. Les documents de ce carton sont les seuls à donner une image du travail et des conditions d'emploi des entreprises privées³².

L'installation à Rennes du Commissaire Régional de la République draine vers ses bureaux une abondante correspondance venant des préfets, des élus locaux et de responsables de différents organismes ou services. On y trouve les échanges avec le directeur départemental du déminage. Et, dans les bilans bimensuels adressés au ministre de l'Intérieur apparaît souvent un point de situation sur l'avancement du déminage et l'emploi des PG jusqu'en mars 1946³³.

Les documents de la DP et du Génie rural émanant du cabinet du commissaire et de la direction de l'Administration générale en Ille-et-Vilaine s'attachent aux premières opérations de déminage à l'automne et l'hiver 1944. S'y ressent l'improvisation dans l'organisation et les revendications des hommes de ces services, souvent requis. Au moment de passer la main en février 1945 au service du déminage, un bilan en forme d'hommage apparaît également.

La correspondance des Affaires économiques et sociales a livré un recensement des terres rendues inutilisables du fait des réquisitions allemandes et réalisé dans le cadre des procédures de dédommagement.

Les documents de la direction départementale de la Sécurité publique conservaient en leur sein une partie des mains-courantes des commissariats de St Malo et Dinard de cette période. Ces registres montrent les premières réactions des autorités lors de la découverte de munitions ou en cas de victimes par explosion. On peut y trouver également des informations sur le comportement de certains démineurs pendant et en-dehors des heures de service.

³² ADIV, 64 W 12, Cabinet de la préfecture, correspondances avec le Déminage

³³ ADIV, 43 W127 à 129, 131, 135, 137, Correspondances entre le Commissaire de la République, les préfets, le ministre de l'Intérieur

En raison de problèmes techniques sur le site de Vincennes, la plupart des archives militaires que nous souhaitions consultées ont été indisponibles. Seules les archives des compagnies et bataillons de Munitions ont finalement été exploitées livrant peu d'informations.

Enfin, autre source militaire exploitée, la correspondance entre la préfecture et les responsables de la RM livre quelques renseignements³⁴. Elle complète les documents de la DP et du Génie sur la répartition des opérations de l'été 1944 à la prise en main par le service. A partir de 1945, les dossiers sont nombreux à traiter des chantiers de destruction des munitions récupérées et stockées dans les dépôts. Ces chantiers, sous-traités à des entreprises civiles, resteront jusqu'à la fin sous la responsabilité de l'Armée.

Dans les deux départements, la correspondance des préfets a offert un certain nombre de documents. Ils complètent notre connaissance des relations de subordination et de pouvoir entre les différents acteurs locaux sur la question du déminage. A l'approche de l'été 1945, des courriers d'organismes publics, professionnels ou privés témoignent du désir de voir renaître le tourisme. Les réponses du cabinet du préfet montrent alors le dilemme entre les impératifs économiques de cette reprise touristique et la crainte de voir s'allonger la liste des victimes.

De la même manière pour ces deux départements, les comptes-rendus des Renseignements Généraux, de la police et les PV des brigades de gendarmerie ont été sondés. L'étude complète de ces sources n'a pu être réalisée, là encore, pour des raisons de temps. Ces documents offrent un double éclairage. A travers les enquêtes effectuées principalement lors des accidents, ils permettent d'abord de compléter et de croiser les noms des victimes avec d'autres sources. D'autre part, en évacuant les formules typiques liées au style de rédaction, ils offrent souvent une photographie instantanée de l'opinion publique et de ses réactions lors de tels événements.

Pour appréhender à un niveau local le déroulement de ces opérations, des recherches ont été effectuées aux archives municipales de St Malo. Le choix de cette municipalité était dicté par plusieurs raisons. Ses archives englobent celles de trois communes distinctes en 1945 : St-Malo, St-Servan et Paramé. Elles permettent d'avoir une vision proche et tout à la fois légèrement décalée de ces opérations ; le tout dans le même lieu de recherche. Centre du dispositif allemand, St-Malo et sa région concentrent l'essentiel des zones minées du

³⁴ ADIV, 43 W 259-260, Correspondance préfecture, commissariat de la République et responsables militaires XI^{ème} RM

département. Les combats et les destructions à la Libération engendrent de grands efforts de déblaiement, déminage et reconstruction de la part du MRU. La plupart des démineurs du département ont été déployés dans les communes de la Festung-St Malo et une école de formation élémentaire au déminage sera implantée sur la commune de Paramé. En contrepartie, la vision donnée reste parcellaire et géo-centrée.

Elle n'est pas forcément représentative du reste du département pas plus que des conditions régnant dans les Côtes-du-Nord.

Les éléments recueillis permettent de préciser et d'illustrer ce qui transparait à l'échelon départemental. L'intérêt principal des documents municipaux est de dérouler un nombre significatif de litiges ou de récriminations entre les démineurs et la population ou les autorités. Les sentiments s'expriment ainsi souvent dans des moments particuliers. A l'exemple de novembre 1945, où des destructions de munitions à Paramé provoquent de nouveaux dégâts dans les habitations voisines. Parole publique, privée et professionnelle se mêlent alors dans les correspondances pour réclamer, parfois menacer, expliquer et justifier³⁵.

Deux sources imprimées ont été étudiées :

« *Le Volontaire Démineur* » est la feuille syndicale de la section CGT³⁶. Il paraît entre novembre 1946 (n°1) et août 1947 (n°8). Les deux derniers numéros sont rattachés à la fédération nationale des industries du bois et des travailleurs du bâtiment. L'alignement de départ des statuts salariaux sur la base horaire des ouvriers du BTP a sans doute joué dans cette décision. Cette brochure voit le jour au moment où le désobusage prend le pas sur le déminage et cesse sa publication à la dissolution du service à l'automne 1947. Elle est imprimée en format A4 et la pagination change en fonction des numéros. Les deux premiers numéros comportent quatre pages ; les numéros 3 à 6 ont huit pages. L'avant-dernier numéro, établi au moment du 3^{ème} Congrès des démineurs, et apparaissant comme un bilan de l'action aussi bien syndicale que professionnelle comprend douze pages. Le dernier bulletin sorti revient à la pagination de départ. En dehors du septième, tous les numéros ont à peu près la même structure. Ils comprennent une première partie générale, composée de textes rédigés par des délégués syndicaux nationaux, les services contentieux, etc. On y trouve des remarques générales sur le métier, les salaires, les pensions, que mettre dans ses déclarations d'impôts, des droits de réponse, etc. Une seconde partie comprend des textes écrits par les délégués régionaux. Ils font le point des travaux dans leur région, « poussent un coup de gueule »,

³⁵ AM-Paramé, 4H30, Déminage, Lettre maire Paramé à Sous-préfet du 1^{er} mars 1945

³⁶ Archives Service du déminage, consultation Colmar

écrivent un poème, etc. Cette feuille syndicale permet de faire l'étude des revendications sociales de la fin du déminage à la fin du désobusage, le tout dans un contexte de début de réduction des effectifs et de reclassement des personnels. La crispation des revendications sociales liée au contexte de démobilisation se traduit par la montée des effectifs revendiquée. Le langage utilisé permet, par exemple, de traiter l'opposition des démineurs vis à vis des entreprises privées ; l'opposition se faisant non envers les employés mais contre les propriétaires de ces établissements. De la même manière, le champ sémantique utilisé permet d'apprécier, du moins par rapport aux responsables syndicaux, la valeur accordée aux PGA. Transparaît également l'opinion à l'encontre des autorités en général, et des militaires en particulier.

Une autre source imprimée a été scrutée. Il s'agit du journal *Ouest-France*, successeur direct de l'*Ouest-Eclair*. Ce journal fondé en 1899 par l'abbé Trochu et l'avocat Desgrées du Lou se veut chrétien et républicain. En 1940, après l'invasion allemande, il continue de paraître avec l'autorisation et sous la censure des occupants. Dès début août 1944 après la Libération, il est interdit par les nouveaux pouvoirs. Il réapparaît cependant immédiatement sous le nom d'*Ouest-France* et sous la direction du gendre du fondateur Paul Hutin Desgrées. Cet homme est un fervent catholique catalogué avant-guerre dans la droite nationaliste. Cela ne l'empêche pas d'être arrêté en mai 1943 pour propagande gaulliste. Rapidement la nouvelle ligne éditoriale est bien vue du gouvernement pour ses positions politiques modérées et en faveur du retour à la légalité républicaine. Dans ses différentes éditions locales sont publiées tous les jours les différentes dates, heures et lieux de distributions de produits rationnés. Les petites annonces personnelles ou professionnelles n'occupent pas loin d'une page, alors que l'ensemble du quotidien n'en dépasse pas quatre. L'*Ouest-France* devient presque immédiatement le quotidien le plus lu dans l'Ouest de la France³⁷.

Nous avons travaillé sur quatre éditions d'août 44 à décembre 1946 : Saint-Malo³⁸, Dinan³⁹ Saint-Brieuc⁴⁰ et Rennes⁴¹. L'édition de St-Brieuc, consultée aux archives départementales, est très dégradée. Peu de mois tout au long de notre période sont complets. L'ensemble du corpus, provenant de ces quatre éditions, comprend 167 articles. Cette source

³⁷ ADIV, 43 W 205, Cabinet du Commissaire de la République, Rapport des RG du 15 décembre 1944 donne un tirage de 340 000 exemplaires

³⁸ Lieu de consultation, Bibliothèque municipale Saint-Malo

³⁹ Lieu de consultation, Bibliothèque municipale, Dinan

⁴⁰ Lieu de consultation, ADCA, St-Brieuc

⁴¹ Lieu de consultation, ADIV, Rennes

permet d'approcher les mentalités de l'époque à travers l'écriture des événements, les réactions populaires et le langage utilisé en particulier celui désignant les PG. Les articles publiés suivent et illustrent le recrutement et le déroulement des opérations, comme les satisfecit et les reproches officiels ou officieux faits aux démineurs.

C'est enfin une source importante pour l'établissement du bilan humain. Les articles sont bien souvent détaillés, précisant quand ils le peuvent les circonstances et l'identité des victimes⁴².

Il faut noter l'importance numérique des articles sur les accidents. Ceux-ci représentent plus de 50% du total, les quatre éditions confondues. Il faut cependant remarquer pour l'année 1945 une surreprésentation de ces articles dans l'édition de Saint-Malo. L'importance des combats et des destructions à l'été 1944 expliquent sans doute une réceptivité accrue de la population aux conséquences de ces accidents.

On ne pourrait passer sous silence l'apport de Monsieur Edouard Hannauer, ancien président de l'association des anciens démineurs. Il est l'auteur d'un excellent site Internet consacré à l'historique du service du déminage de ses origines à nos jours⁴³. En détaillant les formations et l'organisation des écoles du niveau national au niveau départemental, il permet de préciser certains aspects traités par Danièle Voldman. Après avoir pris contact avec lui, nous avons pu consulter un nombre conséquent de documents liés au parcours individuel de quelques démineurs et stockés au centre de la Sécurité Civile de Colmar. D'autre part, les procès verbaux d'accident ont été étudiés grâce à son aide permettant de préciser et de compléter d'autres sources pour établir un bilan humain du déminage. L'accès à l'intégralité du bulletin syndical des démineurs est également de son fait. Enfin, Edouard Hannauer nous a permis d'accéder à une copie complète d'un film réalisé en 1945 pour le MRU et vantant le travail accompli. Ce film est accessible sur son site dans une version abrégée. Ce document était présenté lors d'expositions itinérantes sur les progrès du déminage. Après avoir présenté l'origine de la pollution et donné des conseils de prudence, il s'attache à détailler « les conditions de travail héroïques » des démineurs. Bien qu'insistant sur les formations délivrées aux hommes volontaires pour déminer, il permet de comprendre dès les premières images prises sur le terrain, comment l'absence de moyens, de tenues adéquates ou de protection a une part non négligeable dans l'importance du bilan humain de ces opérations de nettoyage du territoire national.

⁴² A l'exception notable des identités des PG tués ou blessés

⁴³ <http://deminex.jimdo.com/>

D'autres vidéos ont complété ce film. Elles ont été trouvées sur le site de l'INA. Il s'agit pour la première d'un film des actualités françaises soumis à la propagande allemande en date du 19 mai 1944. Il veut montrer l'efficacité du mur de l'Atlantique en mettant en scène une contre-attaque annihilant un débarquement allié. Il est surtout intéressant pour l'image qu'il donne à voir des défenses mises en place par les Allemands et qui ont constitué l'environnement de travail des démineurs⁴⁴. Le deuxième film très court est une présentation de l'avancée du déminage diffusé lors des actualités cinématographiques et datant du 7 décembre 1945.

⁴⁴ France Actualités du 19 mai 1944, <http://www.ina.fr/economie-et-societe/environnement-et-urbanisme/video/AFE86002714/anticipation-manoeuvre-de-debarquement-americain-et-reaction-allemande.fr.html>

CHAPITRE I : LES OPERATIONS DE DEMINAGE EN ILLE-ET-VILAINE ET DANS LES COTES-DU-NORD

En 1944, la construction du Mur de l'Atlantique et les combats de la Libération ont apposé leurs marques sur les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord. De nombreuses victimes civiles sont à déplorer. En trois années, avec un coût humain important, des hommes se mobilisent pour libérer ces deux départements de la menace que font peser ces munitions.

I.1 – LES POPULATIONS CIVILES FACE AUX MUNITIONS : UN DANGER PERMANENT ET PERSISTANT

I.11 – La montée des risques pendant l'Occupation

En mai-juin 1940, la France s'effondre. Après quelques semaines de combats, parfois acharnés, les troupes allemandes progressent rapidement. Fougères est occupée le 17 juin, Guingamp et Saint Briec le 18⁴⁵. Et si quelques destructions sont réalisées par les troupes anglaises rembarquant pour les îles britanniques_ les installations portuaires de St Malo sont détruites le 18 juin⁴⁶_ il n'est, à priori, pas effectué de minage ou de piégeage organisés susceptibles de gêner les nouveaux occupants. "La mise en place tranquille de l'administration militaire" allemande se traduit par la création de Feldkommandantur à Rennes et Saint-Briec et de Kreiskommandantur dans les sous-préfectures⁴⁷.

Rapidement, dans le cadre de la lutte contre le Royaume-Uni, une bande côtière est déclarée zone interdite nécessitant un laissez-passer pour y pénétrer. Les contours de cette zone et l'obligation pour les estivants d'en sortir font l'objet de rappels réguliers dans la presse régionale⁴⁸. A partir du début d'année 1942, il est désormais clair pour Hitler et son état-major que la guerre contre l'URSS va se prolonger. Parallèlement la Grande-Bretagne, malgré les bombardements, n'a pas été mise à genoux. Enfin, depuis le 7 décembre 1941, les Etats-Unis et leur immense puissance économique sont entrés dans le conflit. Dès lors, la

⁴⁵ BOUGEARD, Christian, 1995, *op. cit.*, p. 17

⁴⁶ BRICHET, Olivier, PEYLE, Eric, *La Marine allemande à Saint-Malo 1940-1944*, Cancale, Les éditions du phare, 2001, p. 11-12

⁴⁷ SAINCLIVIER, Jacqueline, *La Bretagne de 1939 à nos jours*, Rennes, Editions Ouest-France, 1989, p.27

⁴⁸ Dans les éditions de l'*Ouest-Eclair*, 1^{ère} notification dans l'édition du 21 octobre 1941

perspective d'un débarquement allié sur les côtes de l'Europe occidentale se précise. Le 23 mars 1942, par la directive N°40, le dirigeant du Reich lance la mise en place d'un système défensif s'étendant sur près de 4 000 km, des côtes du Danemark à la frontière franco-espagnole. 15 000 ouvrages _bunkers, casemates et tobrouks_ sont prévus. L'échec du raid anglo-canadien sur Dieppe en août 1942 conforte les dirigeants allemands dans leur analyse. Il met également en lumière la nécessité pour les troupes d'invasion de disposer rapidement de ports pour assurer les flux logistiques nécessaires aux armées modernes. Une attention particulière est alors portée aux installations portuaires. Les grands ports des côtes françaises se voient transformés en Festung. Ces forteresses doivent pouvoir résister aussi bien aux assauts venant de la mer que de l'intérieur des terres. Dès 1942, la côte bretonne se couvre de chantiers de fortifications. Pour réaliser ces travaux, l'Allemagne met sur pied l'Organisation Todt qui recrute, encadre et dirige sociétés privées françaises et allemandes, génie militaire, prisonniers et requis plus ou moins volontaires. Dans les Côtes-du-Nord, les emplois générés par ces chantiers avoisinent les 4 000 en 1942 et près du double au printemps 1944. Les travaux de la Festung Saint-Malo absorbent 22 566 ouvriers en juin 1943⁴⁹. La zone côtière malouine se voit ainsi dotée de 250 ouvrages fortifiés auxquels s'ajoutent les 27 de l'île de Cézembre. A l'intérieur des terres, deux lignes de défense sont mises en place. Ces lignes s'étendent de St-Benoit-des-Ondes à La Ville-es-Nonais à l'Est de La Rance ; et du Minihic-sur-Rance à St-Briac-sur-Mer à l'Ouest⁵⁰. Ces défenses remontent le cours de la Vilaine jusqu'à Dinan. Pour valoriser et protéger ces lignes de fortifications, les plages, les chemins et les champs se couvrent de barbelés, d'obstacles antichars ou antidébarquement et de champs de mines. Une lettre de la Feldkommandantur de Rennes du 23 mai 1944 indique que sur environ 450 000 ha de terres cultivables, 13 283 sont désormais inutilisables par les paysans⁵¹.

Les plages sont interdites et la pêche est strictement interdite à partir du 5 mai. Les activités traditionnelles de la population comme la pêche à pied ou le ramassage de goémon disparaissent. Quelques activités touristiques tentent tant bien que mal de se maintenir malgré les difficultés d'accès à la côte. Les sous-préfectures répondant aux injonctions des Allemands doivent renouveler par voie de presse ou en s'appuyant sur les municipalités l'interdiction de la zone côtière aux estivants en 1942 comme en 1943⁵². Des champs de mines marines sont

⁴⁹ SAINCLIVIER, Jacqueline, 1989, *op. cit.*, p.44

⁵⁰ MONSAINGEON, Dominique, *Août 1944 La bataille de Saint-Malo. De Cancale à Fréhel, la libération de la Côte d'Emeraude*, St-Jacut-de-la-Mer, Editions J.-P. BIHR, 1994, p ; 41-42

⁵¹ AM-St-Malo, 1 W 71, Déminage, Lettre de la Feldkommandantur du 23 mai 1944

⁵² AM-Paramé, 4H27, Arrêtés de circulation, Lettres du sous-préfet aux maires de l'arrondissement

également mouillés au large des côtes afin de gêner toute tentative de raid et de débarquement. Une zone s'étendant des plages jusqu'à 1,5 mille marin est déclarée zone minée⁵³. Ces mines marines côtoient celles posées par les Anglais pour gêner les lignes de ravitaillement allemandes⁵⁴. Dès 1941, des dragueurs de mines allemands sont basés à St-Malo pour lutter contre le minage allié. L'un deux coulera après avoir heurté une mine au large de St Lunaire en mars 1944⁵⁵.

En novembre 1942, le maréchal Rommel est désigné pour superviser le développement du Mur de l'Atlantique. Son action est déterminante. Partisan du rejet immédiat des troupes d'invasion à la mer, il fait accélérer les travaux. Des centaines de milliers de mines, de pièges et d'obstacles sont posés. Des hommes sont réquisitionnés pour planter des pieux dans les champs et creuser des fossés et tranchées⁵⁶. A St Coulomb, tous les hommes y compris le prêtre posent des blocs de ciment sur la plage. Les Allemands piègent ensuite ces obstacles⁵⁷.

L'armement des ouvrages fortifiés se poursuit. Pour réaliser ces opérations, les Allemands utilisent toutes les ressources des pays conquis. Les stocks de munitions sont mis à contribution. Mines allemandes mais aussi françaises, belges, hollandaises parsèment la côte et protègent les ouvrages défensifs et antichars autour de Saint-Malo. Les accès maritimes et terrestres de Cézembre sont également minés. Les obus français, tchèques ou russes sont utilisés comme pièges ou en obstacles antinavires sur les plages.

Pour armer les ouvrages de la Festung Saint-Malo, canons français, belges, russes, polonais, suédois, etc. sont mis à contribution, mais également tourelles de chars françaises, allemandes ou russes. Sur Cézembre, pas moins de 28 calibres différents issus de 10 pays sont positionnés⁵⁸. Rommel n'hésite pas à venir se rendre compte de l'avancée des travaux. Il se déplace à quatre reprises sur les côtes de Saint-Malo entre janvier et mai 1944. La propagande s'en délecte. Plusieurs films d'actualité cinématographique se font l'écho de ses visites, de l'efficacité des défenses du mur et de la guerre des mines marines. Certains sont ensuite

⁵³ FICHOU, Jean-Christophe, « La pêche maritime en Bretagne pendant l'occupation. Libertés ou interdictions d'activités ? », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2008/1, N°229, p.136

⁵⁴ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p.14

⁵⁵ BRICHET, Olivier, PEYLE, Eric, 2001, *op. cit.*, p.120

⁵⁶ Les pieux dans les champs sont destinés à empêcher les planeurs de se poser. Ils reçoivent le surnom d'asperges de Rommel

⁵⁷ RENOUARD, Michel, RESTIF, Manonmani, dir., *Les Malouins et la Libération. Combats et vie quotidienne*, Saint-Malo, Editions Cristel, 2004, p.233

⁵⁸ KORNICKER, Vera, « Août 1944 : après la libération de Saint-Malo, quinze jours à Cézembre, dans la tempête de fer et de feu », dans *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1984, p. 186

accompagnés d'un commentaire adapté et projetés au public français⁵⁹. À mesure que l'hypothèse d'un débarquement se précise, les troupes allemandes augmentent leurs activités d'instructions : aux zones réquisitionnées ou interdites s'ajoutent des aires dévolues à l'entraînement. Des tirs d'artillerie parfois imprécis sont menés. A Perros-Guirec, après un tir allemand en avril 1944, cinq obus non explosés sont retrouvés dans des villas. Des dépôts de munitions sont également aménagés, constituant des réserves en vue des futurs combats. On en dénombre 21 après la libération en Ille-et-Vilaine. Les Allemands y auraient d'ailleurs utilisé pour la manutention des munitions des prisonniers de guerre français principalement issus des troupes coloniales⁶⁰.

À partir de l'été 1943, les autorités allemandes durcissent le ton. Les éleveurs continuent à faire paître leur bétail en zone interdite. Parfois, les marquages de zones minées sont déplacés pour favoriser le pacage. Des bêtes sautent. Au mépris du danger, cueilleurs de fruits et ramasseurs de bois ou d'ajonc n'hésitent pas non plus à franchir les barbelés. Ces activités jusqu'alors plus ou moins tolérées deviennent complètement proscrites. Toute une série de mesures sont alors imposées. Les chiens errants dans les champs sont menacés d'être abattus. En mai 1944, c'est le bétail paissant à moins de 1 000 m de la côte qui subit le même sort. Les agriculteurs déplaçant les clôtures encourent le risque d'être traités comme des saboteurs. Tout contrevenant pourra être fusillé⁶¹. Comme le notent les préfets, les relations avec le monde agricole se tendent. Dès l'annonce du débarquement, la nervosité des Allemands augmente encore. Le 5 juillet à Matignon dans les Côtes-du-Nord, un homme blessé par mine est arrêté comme terroriste⁶². Les premières victimes de munitions apparaissent avant la libération. Mais le danger qui domine et qui a marqué la mémoire collective reste lié aux bombardements aériens alliés.

Avant les travaux du mur de l'Atlantique, les troupes allemandes avaient implanté de nombreux terrains d'aviation sur les deux départements en vue de la bataille d'Angleterre. Celui de Dinard reçoit la visite des bombardiers anglais dès le 14 août 1940 ; le 11 novembre de la même année, c'est au tour du terrain de St-Brieuc⁶³. À partir de 1942, les chantiers du mur et les installations nécessaires aux Allemands deviennent des cibles pour la RAF et

⁵⁹ France Actualités du 19 mai 1944, <http://www.ina.fr/economie-et-societe/environnement-et-urbanisme/video/AFE86002714/anticipation-manoeuvre-de-debarquement-americain-et-reaction-allemande.fr.html>

⁶⁰ PELE, Francis, « Témoignage. Un Dolois raconte : la Libération », dans *Le Rouget de Dol. Cahier d'histoire et de folklore*, Nouvelle série, 12^{ème} année, 2^{ème} semestre 1984, revue non paginée

⁶¹ ADIV, 15 W 118, Direction Affaires Economiques et sociales, Correspondances Feldkommandantur

⁶² ADCA, 1 W 11, Cabinet préfecture, Correspondance RG

⁶³ EVERITT, Chris, Middlebrook, Martin, *The Bomber Command War Diaries. An operational reference book, 1939-1945*, Hersham, Midland, 2011, p.73 et 103

l'USAAF. Si le département des Côtes-du-Nord reste relativement épargné (hormis ponts et voies ferrées), il n'en est pas de même pour l'Ille-et-Vilaine. Saint-Malo et Rennes sont bombardés dès 1942. Le début de l'année 1944 voit l'extension des bombardements sur des cibles secondaires. Des tragédies se produisent. Une erreur des avions marqueurs se traduit par l'écrasement du bourg de Bruz sous 300 tonnes de bombes dans la nuit du 7 au 8 mai 1944. Or, un comité américain sur les bombardements établit, avant même la fin de la guerre, qu'environ 14 % de ces munitions n'explosait pas⁶⁴.

Les autorités françaises et allemandes se sont donc retrouvées, une fois les premiers secours réalisés, à devoir gérer des munitions non explosées. Un Service Interministériel de Protection contre les Évènements de Guerre est créé⁶⁵. Il établit des comptes-rendus hebdomadaires sur les bombardements : leur déroulement, les victimes, les dégâts matériels... La Défense Passive se voit, quant à elle, chargée de prendre les premières mesures en cas de découverte de bombes ou de munitions. Celles-ci se limitent à clôturer la zone et effectuer le relevé topographique pour prévenir les autorités allemandes. Les troupes d'occupation se réservent en effet la neutralisation et la récupération des munitions. Pourtant, à l'été 1943, les autorités bretonnes tentent bien de mettre sur pied un service de désobusage dépendant de l'Armée et espérant rayonner sur toute la Bretagne. Au-delà du maillage territorial de la DP permettant des interventions rapides et dans un contexte d'augmentation des bombardements, la possibilité de prendre des prérogatives détenues par les Allemands dans le traitement des munitions a certainement motivé les autorités locales dans ces démarches. Ce service avec son siège à Rennes, voit immédiatement affluer des demandes d'intervention sur des bombes non explosées. Les tractations avec les Allemands se poursuivent tout l'été. Les autorités françaises mettent en avant, documents à l'appui, l'existence de six services de désobusage en France : à Douai (depuis 1941), à Amiens, Rouen, Versailles, Châlons-sur-Marne et Laon (depuis 1942). Ces six services couvrent 19 départements. Leur création reste de la décision des autorités locales allemandes. La Bretagne n'obtiendra pas gain de cause. Le 11 septembre, la Feldkommandantur s'oppose définitivement à la mise sur pied d'un tel service⁶⁶. Tout au plus, les Allemands demandent de temps à autre un soutien français. La plupart du temps, une bombe qui n'explose pas va s'enfoncer dans le sol parfois à plusieurs mètres de profondeur. Les Allemands demandent alors aux autorités françaises de procéder aux opérations de fouille

⁶⁴ FUSSELL, Paul, *A la guerre. Psychologie et comportements pendant la Seconde Guerre Mondiale*, Paris, Le Seuil, 2003, p. 26

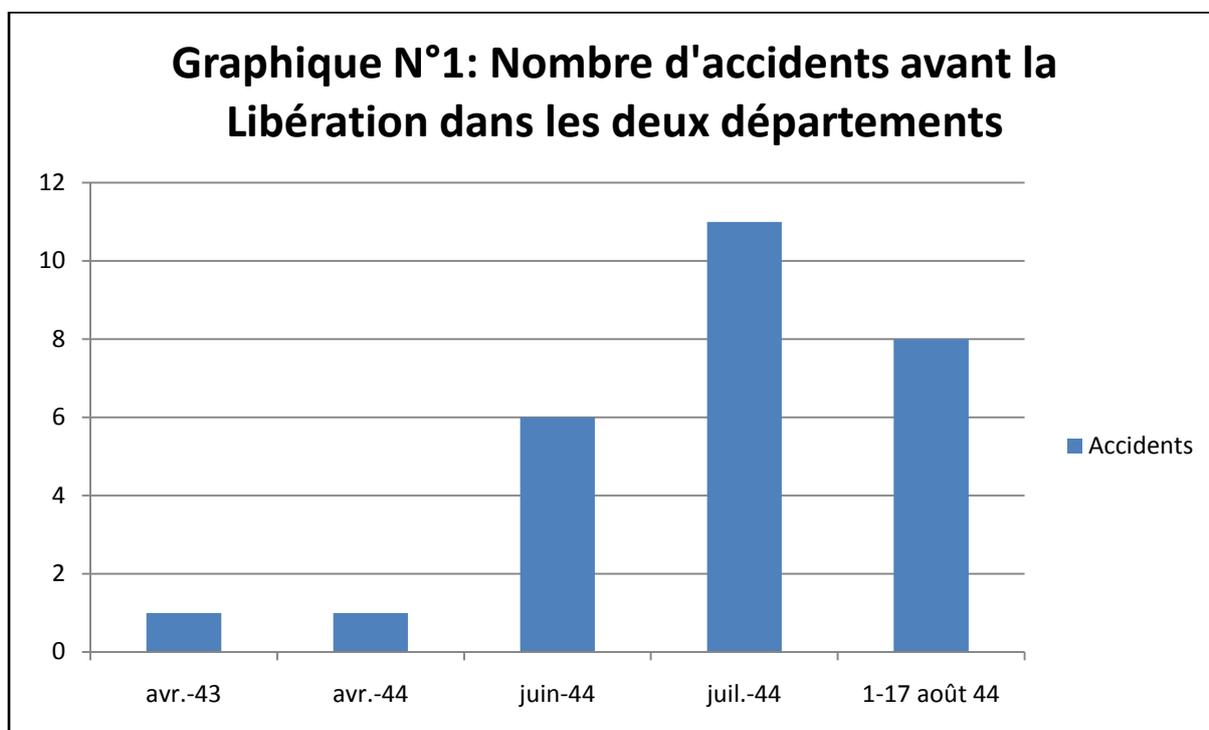
⁶⁵ VOLDMAN, Danièle, 1997, *op. cit.*, p.76

⁶⁶ ADIV, 43W 40, Préfecture régionale, Lettre de la Feldkommandantur

permettant d'accéder aux munitions. Le sous-préfet de Dinan sollicita la DP pour procéder à la mise à jour d'une vingtaine de bombes non éclatées suite aux bombardements de Pleslin du 13 juin 1944. Le coût de l'opération pour la DP est estimé à 10 000 fr⁶⁷.

I.12 – Les victimes des munitions avant la libération

Sans avoir réalisé une étude complète, on constate dans les sources antérieures à la Libération un nombre significatifs d'accidents sur munitions. Nous avons dénombré 62 victimes civiles en 27 accidents entre avril 1943 et le 17 août 1944⁶⁸. Près de 80 % des accidents sont liés à des mines terrestres. En dehors des deux premiers (27 avril 43 et 13 avril 44), tous les autres accidents se déroulent entre juin et août 1944, avec un pic en juillet.



(Compilation sources)

S'agit-il d'un effet de l'examen des sources ou d'une spectaculaire augmentation des accidents à un moment où le minage désordonné précédant les combats s'intensifient ; les premières opérations de déminage non moins désordonnées démarrent spontanément. Notons

⁶⁷ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, correspondance Déminage, Lettre sous-préfet du 10 juillet 1944

⁶⁸ cf annexe 1, p.188

que le seul accident relevé en 1943 à suffisamment marqué les esprits pour être encore évoquer après la Libération.

Onze femmes et trente-trois hommes sont tués. Quinze hommes et une femme sont blessés. Pour deux victimes, le sexe n'est pas connu. Au moins trois accidents sont imputables à l'imprudence dont les deux concernant uniquement des mineurs (huit tués et blessés). Enfin, notons que sept accidents seulement sur les trente sont situés en Ille-et-Vilaine. Les plus marquants étant celui survenu le 20 juin à Cancale lorsque trois marins-pêcheurs et leur canot sont pulvérisés par une mine à quelques mètres de la jetée du port⁶⁹ et une famille décimée par une mine à Pleurtuit le 15 août 1944 en regagnant sa ferme après les combats⁷⁰. Dans les Côtes-du-Nord, l'un des plus graves est survenu le 6 août 1944 dans la cour du lycée Anatole le Braz à Saint-Brieuc lorsqu'une mine ramenée dans la cour blesse et ampute cinq adolescents⁷¹.

Si cette rapide approche donne déjà un chiffre imposant, le nombre exact de victimes reste inconnu en l'absence d'études détaillées. Jean-Luc Leleu pour la période de juin à août 1944 dans le Calvados, estime à environ 18 le nombre de victimes civiles sur des engins explosifs⁷².

Le département du Calvados étant l'un des plus pollués lors des combats, on peut affirmer, par comparaison avec les résultats obtenus dans notre zone de recherche, que ce chiffre est certainement sous-évalué. D'autant que pour ce même département, on relève 72 victimes pour le seul mois d'octobre⁷³.

Au regard de la situation générale au moment de la Libération, des destructions subies et du nombre total de morts, cette typologie de victimes a très certainement souffert d'un manque de reconnaissance mémorielle. Une des raisons de cette absence est peut-être l'imprudence des victimes elles-mêmes. Ce constat d'irréflexion est largement relayé dans la presse sous l'Occupation et sera de la même manière repris par les journaux réapparaissant juste après la libération. Si les combats sont finis, le nombre de morts et blessés sur des engins explosifs continue d'augmenter. L'une des premières préoccupations de la population comme des autorités nouvelles est de se débarrasser de ces engins de mort.

⁶⁹ *Ouest-Eclair*, édition du 27 juin 1944

⁷⁰ PETIT, Jean-Claude, *La bataille de Pleurtuit*, Fréhel, Editions Club 35, 1993, 157 p.

⁷¹ ADCA, 5 W 157, Correspondance DP, Lettre du directeur départemental de la DP du 22 août 1944

⁷² LELEU, Jean-Luc, « Les troupes allemandes face à la population normande au cours des combats de l'été 44 », dans *Les populations civiles face au débarquement et à la bataille de Normandie*, Caen, CRHQ, CNRS-Université de Caen, Seconde Guerre Mondiale N°5, 2005, p. 131

⁷³ HAMELIN, Bertrand, « Déminage et démineurs dans le Calvados de 1944 à 1947 », dans *Les populations civiles face au débarquement et à la bataille de Normandie*, Caen, CRHQ, CNRS-Université de Caen, Seconde Guerre Mondiale N°5, 2005, p. 253

I.12.1 – L'âpreté des combats de la Libération

Après avoir piétiné pendant deux mois dans le bocage normand, les troupes alliées crèvent le front allemand le 31 juillet. Les Américains se ruent alors vers la Bretagne dans l'intention de saisir les ports. La 83^{ème} DI est chargée de s'emparer de l'Ille-et-Vilaine et particulièrement de Saint- Malo. La 6^{ème} D.B. américaine traverse les Côtes-du-Nord avec pour but final le port de Brest. En Ille-et-Vilaine, la Festung Saint-Malo regroupe l'essentiel des défenses des Allemands. Le camp se renforce des bribes de troupes arrivant du front de Normandie. L'*Oberst* Bacherer, rescapé du front avec quelques centaines d'hommes prend le commandement des défenses de la rive gauche de la Rance⁷⁴. Du débarquement jusqu'à l'arrivée des alliés, la garnison allemande a poussé les travaux de protection : pose de mines et d'obstacles, creusement de tranchées...

À partir du 3 août, les unités américaines sont au contact des Allemands. Les combats sont plus durs que ne le pensait le commandement américain. Au fil des jours et des embuscades, des pièges et des mines sont disséminés. Le Dr Paul Aubry dans son témoignage sur le siège de Saint-Malo évoque ces engins retrouvés parfois au coin des rues, le long du port⁷⁵. Pour percer la ligne de défense, le commandement engage les sapeurs. Les habitants les voient s'activer le long de la barrière antichar de Dol à Pleurtuit. En l'absence d'accès aux archives américaines, l'importance de leur travail reste une inconnue. Tout au plus, sait-on qu'ils appuient l'infanterie de la 83^{ème} en détruisant barricades et positions fortifiées. Ils ouvrent des passages dans les champs de mines et enlèvent les pièges laissés par les Allemands⁷⁶. Plusieurs soldats y laisseront la vie. Un démineur afro-américain est tué dans un champ miné à Pleurtuit⁷⁷. Ils ne sont pas les seuls. Des soldats allemands, ignorants des minages effectués pendant les combats, sont tués. Deux cadavres sont relevés à Lanmodez en janvier 1945⁷⁸.

Au fur et à mesure que l'étau se resserre sur la vieille cité, les combats augmentent en violence. L'armée américaine décidée à en finir déploie tout son arsenal. Les positions allemandes _et accessoirement la ville elle-même_ sont écrasées sous les bombardements terrestres et aériens. Les Allemands répliquent autant que possible principalement en

⁷⁴ MONSAINGEON, Dominique, 1994, *op. cit.*, p. 65

⁷⁵ AUBRY, Paul, *L'agonie de Saint-Malo*, Rennes, Imprimerie de "La voix de l'Ouest", 1944, 142 p.

⁷⁶ THE TECHNICAL SERVICES, The Corps of Engineers :The War Against Germany, Washington, D.C., Center of military history United States Army, 1985, p. 382

⁷⁷ PETIT, Jean-Claude, 1993, *op. cit.*,157 p.

⁷⁸ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, correspondance Déminage, Lettre du préfet au Service du Matériel du 15 janvier 1945

engageant les batteries installées sur Cézembre. L'île est à son tour pilonnée. L'un des artilleurs de la garnison se souvient qu'ils « passai[ent leur] temps à faire rouler les obus non éclatés du haut de la falaise, à les saisir à bras-le-corps. [Ils] s'asseyai[ent] dessus également. C'est qu'il y en avait tant !⁷⁹ » Les bombardements sont tellement violents que les mines marines autour de l'île explosent également. La garnison allemande de Saint-Malo avant de se rendre, détruit les installations portuaires. Seule l'île de Cézembre, écrasée sous les bombardements, résiste encore jusqu'au début du mois de septembre. Le siège est terminé mais la vieille ville est rasée et aux destructions et aux victimes s'ajoutent des tonnes de munitions non explosées ou abandonnées durant les combats.

En septembre, 40 000 m³ de déblais et 110 épaves sont à dégager du port de St-Malo⁸⁰.

La situation dans les Côtes-du-Nord est radicalement différente. Les côtes du littoral et de la Rance sont bien entendu minées et fortifiées. Mais le département ne compte pas de zone de défense particulière utilisée par les Allemands. Les Américains dans leur progression vers Brest se contentent de sécuriser leurs axes. Ils laissent à la Résistance française le soin de nettoyer le département, se contentant de renforcer ponctuellement, en blindés et en spécialistes du génie, ces mouvements lorsque des points de fixation Allemands se dévoilent. Par exemple, lors des combats pour le Cap Fréhel ou pour franchir l'Oust près de Loudéac. Le 4 août deux FFI et un officier américain tentent de traverser à gué la rivière. La Jeep saute sur une mine antichar entraînant la mort des trois hommes. L'après-midi un groupe de déminage américain vient effectuer le nettoyage du site permettant de relancer les troupes en avant⁸¹. D'autres résistants font l'amère expérience du danger de ces munitions ou des pièges allemands. Le FFI Georges Ollitrault lors des combats pour Paimpol saute avec six hommes sur une mine. Grièvement blessé, il est le seul survivant.

Le 3 août, Loudéac est libéré. Deux jours plus tard, les Américains sont à Saint-Brieuc. Et quand la cité d'Aleth à saint-Malo se rend le 17 août, le même jour, les dernières poches de résistance allemandes sont réduites dans les Côtes-du-Nord.

A l'issue des combats, les troupes américaines entreprennent des opérations de déminage. Mais, celles-ci ne sont menées que pour les besoins opérationnels de la poursuite de la guerre (les axes, les ports, les zones de stationnement...) et s'interrompent avec le décalage des opérations vers l'Est de la France.

⁷⁹ KORNICKER, Vera, 1984, *op. cit.*, p. 189

⁸⁰ BRICHET, Olivier, PEYLE, Eric, 2001, *op. cit.*, p.164

⁸¹ LAGADEC, Yann, *Un canton dans la tourmente : Loudéac*, Loudéac, Mémoire du pays de Loudéac, 1994, p. 113

I.13 – Apprendre à vivre avec les restes explosifs de guerre

I.13.1 - La situation dans les deux départements à la Libération

Les deux départements sont désormais libres mais présentent des situations différentes. L'Ille-et-Vilaine est un département qui a beaucoup souffert. Les destructions sont importantes sur la zone côtière autour de St-Malo mais aussi à l'intérieur du département comme à Fougères ou Bruz détruits par des bombardements américains. 2 636 habitants ont péri sous les bombes, 603 personnes sont mortes, fusillées ou en déportation⁸². A ces chiffres, s'ajoutent 65 736 sinistrés⁸³. Les communications sont coupées avec l'Allemagne privant les familles de nouvelles des PG français ou des hommes partis au titre du STO.

L'épuration des assemblées politiques s'effectue en quelques mois et dans un climat relativement serein. Ces remplacements aboutissent à une redistribution sensiblement plus à gauche des pouvoirs locaux. Cette nouvelle donne politique sera confirmée lors des premières élections de l'après-guerre. L'épuration extrajudiciaire reste également très modérée en raison de la faible activité de la résistance sur le département : moins de quinze exécutions sommaires⁸⁴.

L'économie est désorganisée. Le tourisme et la pêche ont souffert des opérations militaires et des restrictions imposées par l'occupant⁸⁵. Les infrastructures industrielles comme celles de la chaussure à Fougères ont été souvent détruites. Seule note positive, le département reste un producteur agricole excédentaire à l'été 1944. Mais la situation ne durera pas. L'hiver 1944-1945 est particulièrement rigoureux et diminue la production. La reprise du ravitaillement de la zone parisienne et un « tourisme alimentaire » à l'été 1945 aggravent les difficultés d'approvisionnement et entraînent le mécontentement de la population locale. Enfin, le retour d'Allemagne des prisonniers, travailleurs et déportés, déstabilise encore un peu plus un marché du travail sinistré.

La situation dans les Côtes-du-Nord est toute autre. Le département a été relativement épargné par les combats comme par les destructions. On compte moins de 1 000 logements⁸⁶ détruits. Les axes de communication ont davantage souffert, principalement les ponts et voies

⁸² SAINCLIVIER, Jacqueline, 1996, *op. cit.*, p. 226

⁸³ SAINCLIVIER, Jacqueline, (1996), *ibid*, p. 265

⁸⁴ SAINCLIVIER, Jacqueline, (1996), *ibid*, p. 271

⁸⁵ Encore que l'on puisse nuancer l'impact sur la pêche. FICHOU, Jean-Christophe, 2008/1, *op. cit.*, p. 121-138

⁸⁶ BOUGEARD, Christian, 1995, *op. cit.*, p.151

ferrées. L'état des ports est contrasté. Le Légué, Binic, Paimpol, Lézardrieux et Perros-Guirec sont détruits. A St-Quay-Portrieux, les charges de destruction n'ont pas été utilisées. Les autres ports du département sont intacts⁸⁷.

1 068 personnes sont mortes en déportation, lors des représailles allemandes ou les armes à la main. Et comme en Ile-et-Vilaine, il faudra attendre l'été 1945 pour voir le retour des 23 000 prisonniers et déportés du département⁸⁸. Les structures économiques ont été peu touchées et l'épuration légale y sera limitée pour permettre une reprise rapide de l'activité.

La contribution de la Résistance à la Libération est importante. Le nombre de victimes en témoigne. Cette participation entraîne une valorisation des mouvements résistants qui réclament de participer aux nouvelles instances politiques. L'importance de ces mouvements issus de la Gauche politique et surtout du Parti Communiste radicalise les discours et les comportements. Le PC façonne ainsi le mythe de ses « 75 000 » fusillés, réclamant au nom du sang versé, une gouvernance politique proche de ses idéaux. Cette lutte de pouvoir se distingue dans le département par l'importance de l'épuration extrajudiciaire. 243 personnes sont exécutées par des résistants hors de tout cadre légal⁸⁹. Arrestations arbitraires et intimidations perdurent jusqu'à la fin de l'année 1946. La lassitude de la population et le rétablissement acquis de la légalité républicaine mettent alors fin à ces pratiques.

Les combats laissent également derrière eux de vastes zones minées couvertes de munitions, d'armes et de véhicules abandonnés ou détruits. Au niveau des autorités nationales, on estime qu'environ 1 % du territoire a été miné. 52 départements seraient touchés. Les situations sont cependant très variables entre des zones fortement minées comme les zones côtières et des départements entièrement vierges, par exemple dans le centre de la France. Ces hectares pollués contiendraient près de 100 millions de mines sans compter les munitions tirées ou abandonnées⁹⁰. Les premières analyses tablent sur 10 à 20 années de travail pour débarrasser le sol national de ce risque⁹¹. L'ensemble de ces opérations coûterait environ 10 milliards de francs. 2,5 milliards sont d'ailleurs affectés au déminage sur le budget de 1945.

⁸⁷ ADCA, 1486 W 74, Situation des ports à la Libération, rapport du 17 novembre 1944

⁸⁸ BOUGEARD, Christian, 1995, *op.cit.*, p. 133

⁸⁹ BOUGEARD, Christian, *op. cit.*, p.150

⁹⁰ MINISTERE DE L'INFORMATION, « Notes documentaires et études N°104 », août 1945, dans, *Restaurer, réformer, agir. La France en 1945*, Paris, La Documentation française, 1995, p.110

⁹¹ HAMELIN, Bertrand, 2005, *op. cit.*, p.251

En Bretagne, Marcel Baudot indique, sans mentionner ses sources, que 44 000 ha sont pollués par les mines. Leur nombre s'élèverait à 32 millions⁹². Ce qui représenterait quand même un tiers des mines posées sur l'ensemble du territoire national !

En Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-du-Nord, les responsables tentent d'estimer plus précisément la superficie des zones minées. Dans les Côtes-du-Nord, un rapport établi plus tardivement indique qu'environ 5 000 ha de terres cultivables sont à déminer. Les autres zones ou terrains ne sont pas mentionnés. En Ille-et-Vilaine, un autre rapport détaillé donne 1 700 ha pollués dont environ 1 300 de terres cultivables. De plus, 349 maisons et neuf exploitations agricoles sont également à traiter⁹³. Ces chiffres sont sujets à caution. En rapportant ces surfaces à celles des départements, on trouve une densité de pollution respectivement de 0.7% pour les Côtes-du-Nord et 0.25% en Ille-et-Vilaine. Sachant que la moyenne nationale est d'environ 1% et même en tenant compte de l'action du génie américain, cette estimation est sous-évaluée vu l'ampleur du minage et des combats. Un PV du commissariat de Paramé évoque au printemps 45, 1 600 ha minés pour cette seule commune⁹⁴. Faute d'élément complémentaire et en prenant comme référence la superficie minée du Calvados qui est de 21 254 ha (3.8%)⁹⁵, une fourchette comprise entre 8 et 12 000 ha par département paraît raisonnable.

I.13.2 - Reprendre sa vie...Risquer sa vie

Dès l'euphorie de la libération dissipée, la population cherche à reprendre ses activités habituelles. Les pêcheurs tentent de reprendre le chemin des grèves et des ports; les agriculteurs, en cette période de travaux agricoles, celui des champs. En cet été 1944, les enfants et adolescents, libérés de l'école, jouent, explorent et fouillent les terrains où les combats se sont déroulés. La deuxième quinzaine d'août est particulièrement meurtrière. Du 14 au 31 août, ce ne sont pas moins de 42 personnes qui sont tuées ou mutilées par des explosions de munitions.

La sauvegarde de la population devient une priorité pour les autorités nouvellement mises en place. Mais pas seulement. Les collectivités sont ruinées. Le tissu industriel est en partie détruit et les moyens et les voies de communication sont au mieux désorganisés. Les

⁹² BAUDOT, Marcel, *La Libération de la Bretagne*, Paris, Hachette Littérature, 1973, p.212

⁹³ ADIV, 30 W 22, Direction Affaire Economiques et sociales Lettre représentant régional du déminage au préfet d'Ille-et-Vilaine du 29 octobre 1945

⁹⁴ ADIV, 43 W 131, Correspondances Commissaire de la République, Rapport de l'Inspection du Travail du 16 novembre 1944

⁹⁵ HAMELIN, Bertrand, 2005, *op. cit.*, p.253

chômeurs, hommes comme femmes, se comptent par milliers. Ils sont 3 087 en Ille-et-Vilaine et 1 019 dans les Côtes-du-Nord⁹⁶. Dans cette période de pénurie, les installations allemandes représentent une manne. Au-delà du matériel et des matériaux abandonnés, les dizaines de milliers d'obstacles antichars ou anti débarquement représentent autant de milliers de tonnes de métaux et de bois⁹⁷. Hormis les mines, les centaines de tonnes de munitions constituent, là encore, une réserve de métaux plus ou moins rares : cuivre pour les douilles et ceintures d'obus, acier ou fonte pour les corps, aluminium ou cuivre pour les fusées. Les premières mesures, après avoir recensé les quantités, consistent alors à créer des chantiers de déblaiement dans les zones détruites, de démontage des obstacles, tout à la fois pour occuper tout ou partie des chômeurs et organiser la collecte de ces matières premières si précieuses. Au fil de la reprise économique, l'État sous-traitera cette collecte. Le démontage des barrières antichars dans les Côtes-du-Nord s'étendra jusqu'en juillet 1948. Parallèlement, les autorités, s'appuyant d'abord sur la DP et le Génie rural et en accord avec les autorités militaires qui en gardent la responsabilité, tentent de regrouper et de constituer de vastes dépôts de munitions en attendant leur traitement.

Car le matériel abandonné comme le métal attire la convoitise de la population. Dans la localité de Plouer, en décembre 1945, il reste 40 tonnes de piquets métalliques allemands destinés au marquage de leurs champs de mines à récupérer. Nombreuses sont les personnes, souvent qualifiées de chiffonniers, hommes comme femmes, à tenter de récupérer des métaux (et principalement le cuivre) ou de la poudre en démontant des munitions. Les métaux sont revendus ; la poudre ou les explosifs servent aux dessouchage ou à la pêche. Les gendarmes ou les policiers arrêtent ainsi régulièrement des individus se livrant à ces activités. Le dépôt de munitions de la pointe de la Varde à Paramé voit ainsi se succéder cinq accidents tuant et blessant neuf personnes avant sa fermeture début 1946. Ces pratiques subsisteront toute la durée d'existence des dépôts. En 1947 les dépôts d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord en cours de traitement par des entreprises privées font toujours l'objet de telles pratiques. Les agriculteurs tentent aussi de déminer ou de faire déminer par un tiers leur terrain _ nous y reviendrons _. Plusieurs sont tués dans les semaines qui suivent l'arrivée des Alliés dans les Côtes-du-Nord comme en Ille-et-Vilaine. Dans tous les cas, ils nettoient leur exploitation des barbelés, des obstacles et des restes des combats. Un agriculteur de Pleurtuit retire ainsi cinq

⁹⁶ ADIV, 43 W 131, Correspondances Commissaire de la République, Lettre au ministre de l'Intérieur du 12 décembre 1944

⁹⁷ ADCA, 1486 W 74, Situation des ports à la Libération, Rapport de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées du 14 septembre 1944

tonnes de ferraille de ses terrains⁹⁸. Une femme du même village ramasse les munitions et les jette dans une carrière⁹⁹. Quand elle ne le fait pas elle-même, la population inonde les maires de demande d'enlèvement de munitions ou de déminage. La correspondance des maires de Saint-Malo, Saint-Servan et Paramé est ainsi un catalogue à la Prévert de l'immense diversité des munitions utilisées lors des combats et retrouvées ensuite aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine¹⁰⁰. Reprenant les habitudes de l'Occupation, elle n'hésite pas non plus à franchir le marquage des zones minées pour accomplir les travaux agricoles, ramasser du bois ou des fruits.

Plus dangereux pour la sécurité de la population, les marquages réalisés autour des munitions par la DP, par les troupes allemandes ou américaines autour des champs de mines a tendance à disparaître. Clôture, piquets et panneaux sont régulièrement volés, provoquant des accidents y compris chez les pilleurs. Deux Espagnols sont ainsi blessés sur une mine en arrachant les clôtures de marquage à Perros-Guirec le 12 janvier 1945¹⁰¹. Ces vols et rapines se retrouvent sur l'ensemble du territoire national comme en témoigne Bertrand Hamelin pour le Calvados ou comme l'évoque Danièle Voldman. La DP organise des rondes régulières pour vérifier les marquages, remplacer ceux qui sont détériorés ou disparus voire même porter plainte. Ayant le statut de policiers auxiliaires, les agents de la DP employés à la surveillance des champs de mines peuvent infliger des amendes de 100 fr¹⁰². La préfecture demande également aux maires de sensibiliser leurs concitoyens, aux instituteurs de faire de même avec les élèves et donne au travers nombre d'articles dans la presse les consignes à respecter. « Au risque de provoquer la lassitude, les autorités sont contraintes de renouveler très fréquemment leurs consignes de sécurité tant certains civils y semblent rétifs »¹⁰³. Devant ces conduites, les élus et autorités locales hésitent, au gré du temps et de leur sensibilité, entre répression et compréhension.

Ce qui préoccupe davantage les autorités, c'est l'imprudence du plus grand nombre et au premier rang des enfants.

Des plus jeunes aux jeunes adultes, tous, après les premières peurs, ont sans doute été fascinés par les jours qui viennent de s'écouler et les événements qui se sont déroulés. Par les témoignages, on sait l'étonnement et le sentiment de puissance qu'a suscité l'armée américaine.

⁹⁸ PETIT, Jean-Claude, 1993, *op. cit.*, 157 p.

⁹⁹ PETIT, Jean-Claude, (1993), *ibid.*, 157 p.

¹⁰⁰ AM-Paramé, 4H30, Plusieurs listes de munitions à relever

¹⁰¹ ADCA, 2 W 33, Cabinet préfecture, Rapports RG

¹⁰² ADCA, 5 W 136, Correspondance Défense Passive Pléneuf, Lettre du directeur départemental DP du 24 novembre 1944

¹⁰³ HAMELIN, Bertrand, 2005, *op. cit.*, p.261

Les combats ont fortement impressionné les jeunes spectateurs. Après ces jours de fureur, la possibilité de trouver une arme, des munitions, de les manipuler en les montrant à ses camarades explique sans doute en partie l'importance du nombre des jeunes victimes après la Libération.

Aux manipulations dangereuses s'ajoutent des comportements tout aussi imprudents comme celui de ces adolescents interpellés à Dinard en train de jeter des grenades dans une carrière¹⁰⁴. Un autre adolescent de 14 ans déclenche une série d'explosions dans une carrière servant de dépôt provisoire après avoir mis le feu à de la poudre pour jouer. Devant les actes de ces enfants, certains élus demandent plus de fermeté. Le maire de Paramé demande par exemple à la préfecture un arrêté interdisant l'entrée des fortifications allemandes aux enfants. En cas de non - observation, la responsabilité des parents serait engagée. La mise en œuvre d'une telle mesure paraît difficile. Aussi la préfecture proposera un simple arrêté de police municipale. L'affaire s'arrêtera là.

Ce style d'imprudence n'est pas l'apanage des enfants. Les adultes aussi provoquent leur lot d'accidents parfois mortels. Si le bilan du déminage « domestique » est impossible à chiffrer, les accidents, eux, ont laissé des traces dans les sources, principalement en raison de la vantardise réelle ou supposée de leurs auteurs. Et ceci, dès avant la libération. L'*Ouest-Eclair*, dans son édition du 28 juillet 1944, s'étend ainsi sur la proposition faite à un épicier de Dol de démonter la fusée d'une bombe tombée dans sa cave. L'auteur de la proposition aurait alors tenté de dévisser la tête à coups de marteau, déclenchant une explosion le déchiquetant.

D'autres incidents tout aussi spectaculaires mais heureusement sans victime montrent la permanence de ces conduites. En décembre 1946, à Saint-Malo, un blockhaus a explosé provoquant des dégâts matériels à six habitations. Après enquête, un militaire en permission souhaitant épater ses amis, a tiré à l'arme de guerre sur la fortification provoquant l'explosion¹⁰⁵. On pourrait multiplier les exemples d'accidents plus ou moins tragiques. Car la plupart du temps ces explosions provoquent morts et blessés. Le bilan des victimes civiles jusqu'en 1947 est éloquent.

I.13.3 - Une approche du bilan des victimes civiles : lorsque la guerre dure encore

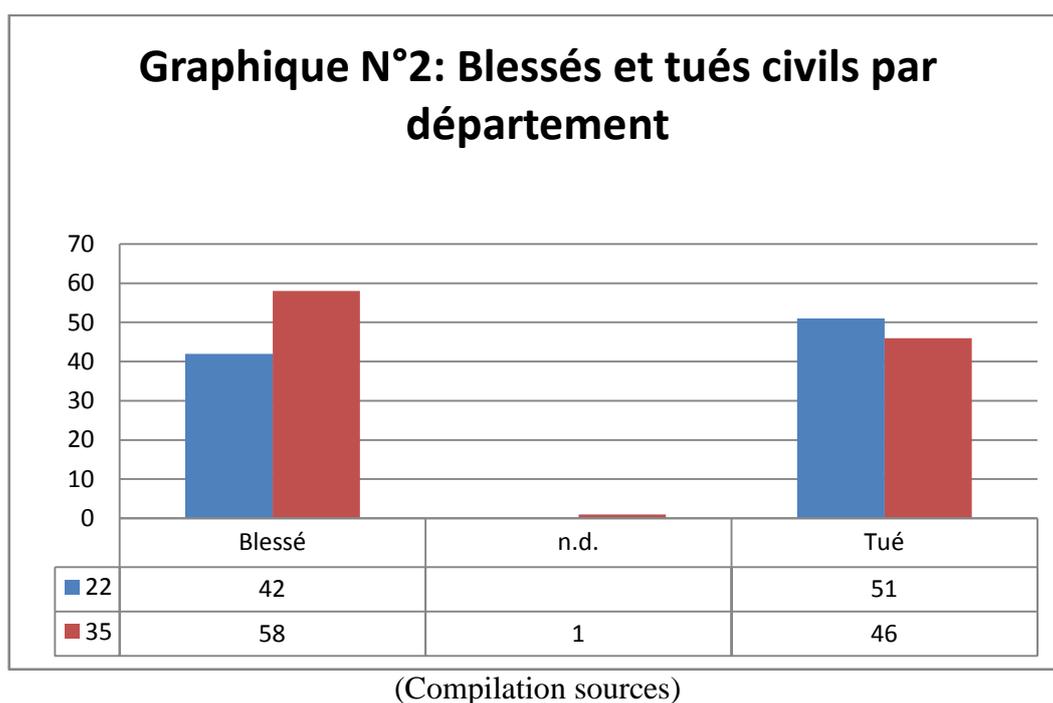
De Danièle Voldman à Bertrand Hamelin, tous s'accordent sur la difficulté d'établir un bilan humain des tués et encore plus des blessés. Absorbé par la fin de la guerre, les enjeux de

¹⁰⁴ ADIV, Main-courante du commissariat de Dinard, 3 mars 1945

¹⁰⁵ ADIV, 1368 W 6, Direction départementale de la Sécurité publique, Note commissariat du 18 décembre 1946

la reconstruction et le nécessaire rétablissement de la vie politique, le reste de la population a plongé ces victimes dans l'oubli. Moins important que le nombre de morts pendant la guerre, le total des victimes civiles sur engins explosifs est néanmoins significatif justement parce qu'il s'inscrit dans la période post - conflictuelle dont il constitue avec le déminage le dernier acte. Il exprime, comme nous l'avons dit, tout à la fois les effets de la pollution du territoire par les engins et un ensemble de comportements acquis par la population dès la période de l'Occupation.

Pour les deux départements, du 17 août 1944 au 31 décembre 1947, nous dénombrons 198 victimes civiles¹⁰⁶. 46 personnes ont été tuées et 58 blessées en Ille-et-Vilaine¹⁰⁷. Dans les Côtes-du-Nord, elles sont respectivement 51 tuées et 42 blessées. Cette quasi parité peut surprendre au regard des situations différentes dans ces départements. En Ille-et-Vilaine, près des deux tiers des victimes sont touchés dans les communes appartenant à la Festung. Au regard de l'intensité des combats, cette répartition est logique.



Dans les Côtes-du-Nord, la géographie des accidents est plus diffuse même s'il existe une prédominance des zones côtières. Elle correspond d'une part à l'importance des zones minées en bordure du littoral ; et de l'autre, à des combats plus dispersés dans le département

¹⁰⁶ cf. annexe 2, p.190

¹⁰⁷ Le statut d'une des victimes est inconnu.

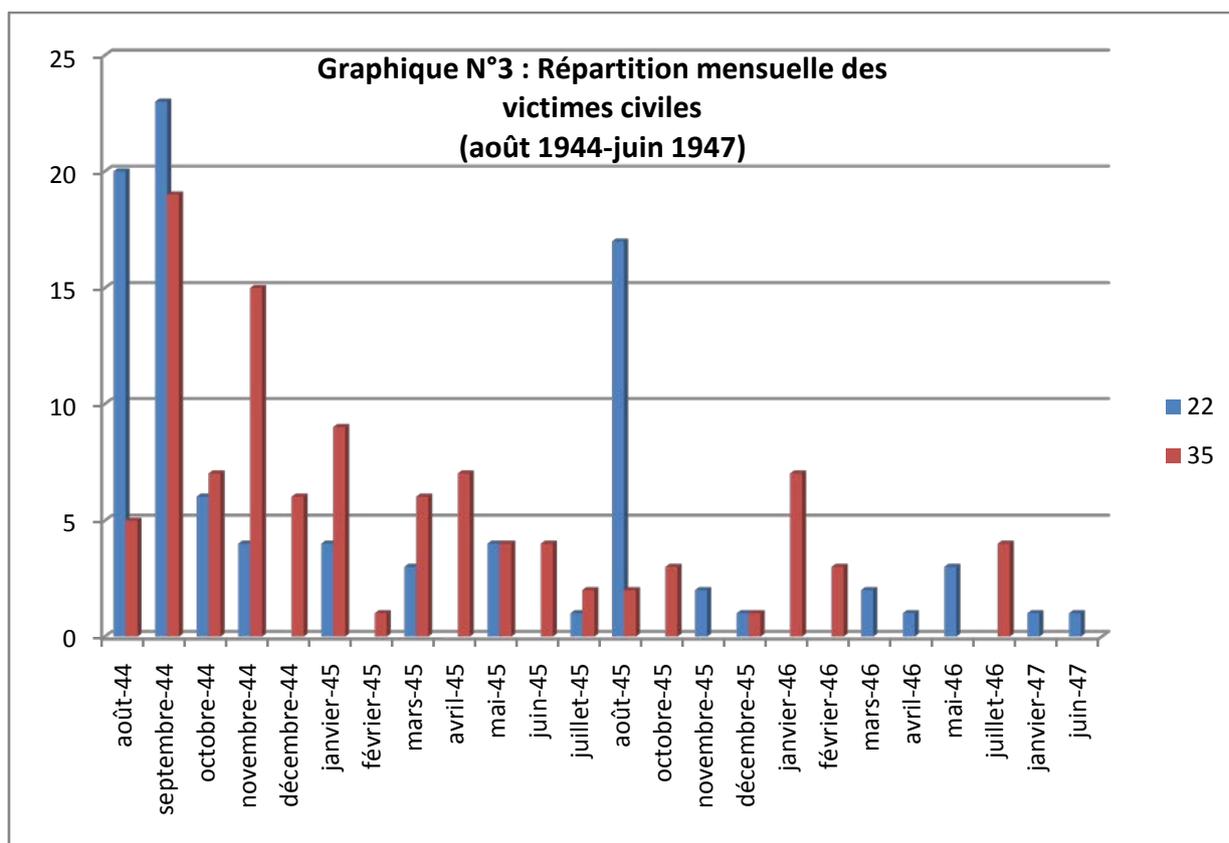
ayant entraîné un minage de circonstance. Le nombre de morts et de blessés est presque identique dans les deux départements.

La majorité des victimes sont des hommes : 84 % des 185 personnes dont le sexe nous est connu¹⁰⁸. Les hommes sont, dès que possible, retourné aux champs, se sont mis à déblayer les ruines et les obstacles. S'ajoutent chez les enfants et adolescents, un rôle prépondérant du genre masculin dans la responsabilité des accidents. Ce sont le plus souvent des garçons qui ramassent, jouent ou tentent de démonter les munitions. Plusieurs des victimes féminines sont des "dommages collatéraux" de ces pratiques masculines. La fin du mois d'août et le mois de septembre 44 représente la période où la fréquence des accidents est la plus importante. Passé cette période, le nombre de victimes oscille ensuite entre trois et dix par mois jusqu'à la fin août 1945. Le mois de février se distingue par une absence presque totale d'accident, peut-être lié aux conditions climatiques régnant en cette saison. Contrairement à ce qu'affirment la presse et certains responsables¹⁰⁹ cherchant à décourager la vague de touristes_ nous y reviendrons_ l'été 45 ne constitue pas une période où le nombre de drames a été plus important en raison de l'afflux des estivants. Au mois d'août, un seul incident, dans les Côtes-du-Nord, explique 13 des 19 victimes du département. Le 25 août une camionnette transportant 13 personnes, dont le neveu du préfet et ancien FFI, saute sur une mine antichar en se rendant sur une plage¹¹⁰. Huit personnes sont tuées et cinq autres blessés. Cet accident, par le nombre de victimes et la présence d'un membre de la famille du préfet, provoque une grande émotion dans le département. Les éditions de l'*Ouest-France* s'étendent longuement sur les circonstances de ce drame.

¹⁰⁸ cf. annexe 2, p.190

¹⁰⁹ ADIV, 43 W 157, Correspondances Commissaire de la République, Lettre du 7 juillet 1945

¹¹⁰ *Ouest-France*, édition du 27 août 1945



(Compilation sources)

Dans le Calvados, seul département où nous disposons de données chiffrées, 360 personnes ont été tuées, soit quatre fois plus que pour l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord réunis.

Au-delà de cet écart numérique qui s'explique par l'importance de la pollution pyrotechnique du département, des constantes se dégagent. Le rapport homme/femme dans les victimes est très proche. De la même manière, le pourcentage d'enfants victimes des munitions tourne aux environs des 50%. La principale cause de décès en Normandie est la mine. C'est également ce que montrent les chiffres dans les Côtes-du-Nord. L'Ille-et-Vilaine, par contre, présente un profil différent. Le pourcentage de victimes sur mine n'est que de 20 %¹¹¹. Presque la moitié des accidents ont lieu dans ce département sur des obus, sans que l'on puisse expliquer cette particularité départementale.

Si la cause matérielle des accidents est aisée à étudier, il est plus difficile de déterminer la part de responsabilité des victimes elles-mêmes. Notons qu'au moins 31 d'entre elles ont été touchés en démontant des munitions. La pénurie des matériaux comme leur revente est un facteur important. Des ressorts secondaires comme la transgression, le goût du

¹¹¹ cf. annexe 2, p.190

risque ou le désir d'approcher ces engins de mort qui ont ravagé les contrées ne sont pas à négliger.

Sur les 98 victimes dont l'âge nous est connu, 58 victimes sont des jeunes de moins de 20 ans¹¹². Parmi eux, au moins 16_ ceux dont la cause nous est connue_ ont été victimes de leur imprudence. L'inversion des ressorts psychologiques, la fascination avant la recherche de matériaux rares, comme cause première de ces accidents est probable.

Le bilan des victimes s'élève donc à 198 personnes jusqu'à la fin 1947. Précisément jusqu'en juin, aucun n'accident n'étant recensé pendant les six derniers mois de cette année. Si on ajoute à ce bilan, les 62 personnes tuées ou blessées avant la libération, le nombre de victimes civiles sur munitions, dans les deux départements, s'élève à 260 personnes. La moitié, environ, a été victime des mines.

I.2 - DEMINER LE TERRITOIRE

I.21 – Les premières initiatives, le privé et le public

Spontanément et parallèlement au déminage réalisé pour leurs besoins opérationnels par les troupes américaines, particuliers et municipalités tentent, les combats terminés, de nettoyer les sols. Cette part cachée du déminage restera sans doute toujours inconnue. La majorité des personnes réalisant de tels travaux y trouve un intérêt personnel immédiat : accès à un champ, à une grève...

Il n'existe que peu de traces de ce travail sauf lors des accidents qui soulèvent souvent l'émoi dans la population et les autorités locales. Cette émotion est cependant parfois teintée de reproches perceptibles au travers des comptes-rendus officiels et dans les articles de la presse relatant les faits. Est alors reproché le comportement irresponsable _ l'accusation de pillage n'est jamais non plus très loin _ ayant entraîné l'accident. Ces reproches sont plus appuyés encore lorsque des victimes autres que les apprentis démineurs sont relevées. Ainsi, à Louargat, l'explosion accidentelle d'une mine déclenchée par un homme se vantant de ses talents de démineur se solde par la mort d'un adolescent de 14 ans venu le regarder travailler. Généralement ces accidents sont suivis de sensibilisation dans la presse destinée à décourager ces initiatives. Dès fin août 1944, des mines sont ainsi exposées dans les locaux de *l'Ouest-France* à Saint-Brieuc pour que tous puissent venir prendre conscience du danger.

¹¹² cf. annexe 2, p.190

Il n'est pas possible de déterminer quelle est la part des démineurs « amateurs » parmi les 138 victimes dénombrées entre août et décembre 1944¹¹³. Il n'est pas non plus possible de connaître quels ont été les effets de ces opérations sur le bilan global du déminage.

Cependant, certains ont eu à cœur de faire reconnaître le travail réalisé. À cette reconnaissance personnelle du devoir accompli par patriotisme, peut s'ajouter la volonté des élus locaux de faire accélérer le classement de la commune en zone déminée. Le maire de la Richardais atteste ainsi en août 1945 qu'Auguste le V. à « volontairement et bénévolement déminé, à partir du 14 août 1944 le territoire de la commune de la Richardais sur une étendue de 300 ha »¹¹⁴. 1 200 mines et de nombreuses munitions auraient été neutralisées et détruites par cet homme. Le maire insiste sur l'absence d'accident sur le territoire de la commune depuis ces opérations.

La tentation d'obtenir a posteriori une rémunération pour le travail fourni a également existé. Début 1945, un démineur spontané de Pleubian demande ainsi à la municipalité la reconnaissance et une rétribution pour le déminage du chemin de la plage réalisé en août 1944. Sa demande remontera jusqu'à la préfecture et aux autorités militaires qui après étude et confirmation du travail accompli lui verseront, a priori, en juillet 1945 la somme de 738 fr¹¹⁵. Soit 2 ½ jours de salaire, hors primes, d'un ouvrier du service de déminage en mai 45. Les demandes de ces démineurs spontanés peuvent donc être relayées par les édiles locaux. Sans doute parce que les municipalités seront les employeurs de ces volontaires de la première heure. Dès que possible, des maires tentent ainsi de recruter du personnel pour se lancer dans le déminage et le nettoyage des zones dangereuses. À Saint-Michel-en-grève, la plage a été nettoyée des obstacles antichars, souvent minés, par cinq hommes embauchés par le maire¹¹⁶. La jetée du port encombrée de matériels et munitions est nettoyée, sur sa demande, par les Ponts et Chaussées. Il tente ensuite de vendre les matériaux récupérés pour payer ces opérations mais se heurte alors à l'intransigeance de la préfecture qui fait prévaloir la propriété de l'État. Il n'est pas le seul élu à faire feu de tout bois. A Pléneuf, des déserteurs polonais de la Wehrmacht sont ainsi embauchés comme démineurs dès la mi-août.

Au niveau régional, les autorités réfléchissent également aux moyens d'accélérer le déminage. À la fin de l'été est évoqué la possibilité d'assigner à ces travaux de nettoyage,

¹¹³ Démineurs et civils confondus

¹¹⁴ ADIV, 64 W 12, Cabinet préfecture, Correspondances Déminage, Lettre du maire du 4 août 1945

¹¹⁵ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, Correspondance Déminage, Lettre du service du Matériel du 16 avril 1946

¹¹⁶ ADCA, 42 W 177, Cabinet préfecture, Divers Libération, Lettre du maire du 2 janvier 1945

déblaiement, reconstruction et pourquoi pas de déminage, les prisonniers de l'axe ainsi que des droits communs¹¹⁷.

On voit qu'initiatives spontanées, encouragées ou plus ou moins encadrées s'entremêlent pour commencer à libérer le territoire des restes explosifs de guerre. Néanmoins, dès la fin août-début septembre, avec l'installation du gouvernement provisoire à Paris, les autorités nationales tendent à reprendre le contrôle de ces opérations.

I.22 – L'Etat dans l'urgence : Défense Passive, Génie rural et Armée

Déminer, c'est pour l'État renaissant, démontrer sa capacité à gérer, tout en affirmant son autorité nouvellement installée, un impératif à l'échelle du pays préalable à toute reconstruction et reprise économique. Aussi le déminage est-il déclaré d'utilité publique et relevant de la compétence de l'État dès la fin de l'été 44. Toujours dans l'affirmation de son pouvoir, le gouvernement refuse également l'aide des Américains hormis pour la fourniture des matériels nécessaires à ces opérations et la formation des personnels¹¹⁸. Si les élus locaux ont dès début août mis en avant dans ces opérations les agents de la DP pour leurs compétences acquises lors des bombardements, cette solution semble ne pouvoir convenir au niveau national. En effet, confier à la DP dépendant du ministère de l'Intérieur le déminage ce serait faire de cette nécessité nationale une simple opération de police¹¹⁹. D'où la désignation à la fin de l'été 44, des ministères de l'Agriculture et de la Guerre pour traiter ces chantiers. L'Agriculture se retrouve alors chargée du déminage, et uniquement du déminage des terres agricoles ; à la Guerre revient le déminage des autres terrains, des emprises militaires, du désobusage et du débombage¹²⁰. Ces opérations militaires ainsi que la gestion des dépôts de munitions constitués sont confiées au sein de l'Armée au service du matériel.

Malgré la volonté politique, les premières actions menées par ces ministères se feront conjointement avec celles de la DP. Mieux formés par l'expérience acquise lors des bombardements alliés, celle-ci s'est impliquée dans le déminage souvent poussée par les élus. Le préfet des Côtes-du-Nord, dès le 9 août, demande à la DP d'organiser la mise en place des mesures de sécurité (signalisation, consignes, etc.) et de prendre en charge la neutralisation des munitions après avoir mis sur pied un service compétent. Il décide également de détourner

¹¹⁷ ADIV, 43 W 128, Correspondances Commissaire de la République, Lettre du procureur général de Rennes du 25 août 1944

¹¹⁸ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p 115

¹¹⁹ VOLDMAN, Danièle, (1998), *ibid*, p.38

¹²⁰ ADIV, 43 W 157, Correspondances Commissaire de la République, Note du ministre de l'Intérieur aux préfets du 24 octobre 1944

les fonds destinés à la construction d'abris _ désormais sans intérêt _ pour payer le matériel et le salaire des démineurs. Le montant de l'enveloppe mise à disposition de la DP départementale s'élève à 500 000 fr¹²¹.

Seules les sources de la DP de Pléneuf, à l'occasion d'un recensement en février 1945, évoquent la mise sur pied d'un service spécialisé de déminage comportant deux artificiers et deux aides-artificiers engagés entre le 7 et le 14 août 1944¹²². Les autres directions municipales de la DP font sans doute appel à des volontaires issus des équipes de déblaiement. Les équipes se mettent au travail, ramassent mines et munitions visibles, balisent les zones minées. Plusieurs membres de ces équipes y laissent la vie comme ce démineur polonais déjà évoqué ou le directeur de la DP de St-Cast tué par une mine sur la plage le 22 septembre.

Parallèlement, des contrats sont passés avec des entreprises privées pour mener des opérations de déminage. L'entreprise Cassigneul à Saint-Malo se voit attribuer en septembre 44 les travaux de dépollution du château d'Anne de Bretagne. Engageant un artificier et un manœuvre sur le chantier, elle réclame 28 750 fr. pour 30 jours de travail. En mars 1947, toujours en attente du règlement contesté par la mairie, le dossier de créances est transmis au service contentieux du MRU¹²³.

Malgré l'activité déployée par ces services et entreprises, l'État tranche et le 1^{er} septembre, la responsabilité des opérations passe aux deux ministères désignés. Dans les faits, la transition est moins nette. L'Armée engage bien quelques actions mais elle est limitée par le manque de spécialistes. Ainsi, après la mort d'un démineur militaire tué le 6 septembre à Paramé, l'autorité militaire reconnaît avoir perdu l'un de ces deux spécialistes du département¹²⁴. Dans la deuxième quinzaine de septembre, deux autres artificiers militaires sont tués dans les Côtes-du-Nord. Les moyens militaires locaux sont déjà usés. La plupart des spécialistes restant disponibles suivent toujours le cours de la guerre désormais porté à l'Est de la France. L'Armée tente alors de recruter et crée des écoles de formation. Une salle de cours leur est prêtée au Centre civique de St Malo mais le manque de crédits freine le recrutement.

Le Génie rural connaît d'autres difficultés. Les fonctionnaires du service réclament des mesures avant de démarrer les travaux : pouvoir bénéficier d'une formation et avoir des garanties financières en cas d'accident.

¹²¹ ADIV, 43 W 157, Correspondances Commissaire de la République, Arrêté du préfet des Côtes-du-nord du 14 août 1944

¹²² ADCA, 5 W 143, Correspondance Direction Défense Passive, Lettre de la DP de Pléneuf du 15 février 1945

¹²³ AM-St-Malo, 1 W 71, Déminage, Courrier mairie

¹²⁴ AM- Paramé, 4 H 30, Déminage, Note du sous-préfet de St-Malo du 9 septembre 1944

Devant ces difficultés, l'État par la voix du Commissaire de la République, se voit obligé de prolonger la responsabilité de la DP jusqu'au 20 septembre puis jusqu'au 30. À compter du 1^{er} octobre, l'Armée devait également reprendre les artificiers de la DP et poursuivre les chantiers. Après cette date les artificiers sont en effet licenciés de la DP. Or, faute de moyens matériels et financiers, l'Armée ne peut prendre à sa charge les missions de déminage et de désobusage. Le préfet des Côtes-du-Nord s'émeut de cette situation et de ses conséquences sur l'agriculture, la sécurité en ville (bâtiments piégés) et le risque d'augmentation des accidents¹²⁵. Lui-même subit les pressions des élus locaux prompts à obtenir l'ouverture des chantiers de déminage. Faute de mieux, mais cette fois officiellement et au prix d'un arrangement financier pour garantir les salaires¹²⁶, la DP poursuit ses opérations durant le mois d'octobre en attendant l'arrivée de personnel formé du Génie rural et de l'Armée.

Après le débarquement, à Bayeux, les Anglais décident de former, d'habiller et d'équiper les volontaires militaires français regroupés au sein d'un bataillon du génie de l'été à décembre 1944. Ces hommes, après leur formation, participent au déminage de la région normande et forment l'ossature des cadres du centre de formation français implanté à Houlgate. Les spécialistes qui en sortent sont ensuite répartis sur le territoire national. Il semble qu'en Ille-et-Vilaine, un projet similaire d'école, mais encadrée par le génie américain, soit envisagé en septembre-octobre 44. Il est cependant abandonné sans que l'on en connaisse les raisons. À la fin du mois de novembre, l'Armée est désormais en mesure de reprendre les opérations. En Ille-et-Vilaine quatre équipes militaires sont formées et une dizaine dans les Côtes-du-Nord¹²⁷. Des entreprises sont également embauchées par le ministère de la guerre.

La DP reste néanmoins responsable du recensement et de la signalisation des munitions et zones minées. Elle effectue des rondes de jour comme de nuit pour tenter d'éviter pillages et accidents. Les entreprises précédemment sous contrat avec la DP sont autorisées à poursuivre leurs activités jusqu'à la fin de l'année, date à laquelle elles seront licenciées.

Refusant toujours au moins dans notre zone de recherche d'engager des opérations, le Génie rural ne reste cependant pas inactif. Il installe et organise à Grignon en région parisienne une école de formation au déminage. Les cours sont ceux de l'école anglaise de

¹²⁵ ADIV, 43 W 260, Correspondance avec autorité militaire, Lettre du préfet des Côtes du Nord au colonel commandant la subdivision militaire du 26 septembre 1944

¹²⁶ Notamment en trichant sur les heures supplémentaires, ADCA, 5 W 136, lettre du directeur départemental de la DP du 8 novembre 1944

¹²⁷ ADIV, 43 W 157, Correspondances Commissaire de la République, Lettre de l'inspecteur régional de la DP du 23 novembre 1944

Bayeux, enseignés par des officiers américains et traduits par un ingénieur en chef du Génie rural. Sur le terrain, les ingénieurs recensent les terrains à déminer et parviennent même à récupérer à la mi-novembre une partie des plans de minage allemands. À la fin du mois, 12 chefs d'équipe formés à Grignon, sont présents en Bretagne. Mais, toujours sans législation spécifique sur les garanties en cas d'accident, le travail n'avance guère. L'État propose en effet aux travailleurs fonctionnaires de bénéficier d'une pension en cas d'accident et aux autres ouvriers de bénéficier des dispositions de la loi de 1898 sur les accidents du travail. Ces dispositions seraient provisoires en attendant une législation spécifique. Cette proposition ne modifie pas la situation. Ouvriers et ingénieurs mettent en avant que la loi et les assurances ne couvrent pas ce type de risque pour rejeter cet arrangement¹²⁸. Une législation est finalement mise en place début février 1945.

Comme au début du mois précédent, la situation a en fait été très variable suivant les zones. Certaines équipes étaient sans doute au travail comme le démontre le bilan de 24 démineurs tués ou blessés sur l'ensemble des deux départements entre octobre 44 et janvier 45. L'importance du chiffre des victimes remet en question l'hypothèse qu'ils soient tous issus de la DP.

La direction régionale de la Défense Passive ne se prive pas de dénoncer le manque d'entrain aussi bien du Génie rural que de l'Armée. Il est vrai que celle-ci ne semble guère mettre de cœur à l'ouvrage, argumentant souvent le manque de crédits ou l'absence de détecteur de métaux pour justifier son manque d'activité¹²⁹. Ce manque d'ardeur et de résultats visibles évidents est ressenti par la population. Chaque accident qui survient en ce début d'année 45 renforce le mécontentement. L'explosion d'un camion, chargé de munitions, à Saint Servan, tue six démineurs et en blesse un septième. La presse se fait alors l'écho de l'indignation générale en relayant les récriminations de la population mais aussi le soulagement de ne pas compter de victimes civiles dans cet accident. Des pétitions circulent pour demander un avancement plus rapide des travaux et l'emploi, pêle-mêle, des PGA comme des collaborateurs¹³⁰.

Élus locaux et régionaux s'insurgent aussi contre la lenteur des opérations. Les maires des Côtes-du-Nord s'en plaignent à la mi-février 45. Ils relayent également le souhait de la population de voir les prisonniers employés à ces travaux. Moins qu'un désir de vengeance, se

¹²⁸ ADIV, 43 W 157, Correspondances Commissaire de la République, Lettre du Génie rural du 19 janvier 1945

¹²⁹ ADIV, 43 W 157, Correspondances Commissaire de la République, Lettre de l'inspecteur régional de la DP du 23 novembre 1944

¹³⁰ AM-Paramé, 4 H 30, Déminage, Lettre du maire du 1^{er} mars 1945

ressent dans ces demandes la volonté d'éviter des victimes françaises. Au désir de limiter le bilan humain, les responsables ajoutent des préoccupations économiques. Les paysans sont impatients de récupérer et de remettre en valeur leurs terres ; les communes du littoral espèrent déjà en une reprise de l'activité touristique dès l'été 45. Tous s'accordent pour critiquer l'organisation des opérations. Répartis sur trois ministères en fonction du lieu de la découverte ou du type de munitions, les élus et particuliers peinent à trouver les bons interlocuteurs. La préfecture se voit régulièrement obligée de rappeler aux maires et par voie de presse les démarches à suivre en cas de découverte d'engins explosifs. Cependant, certains n'hésitent pas à mettre sur le compte des rivalités entre services la lenteur des opérations. Dans le Calvados, et à la même époque, les mêmes critiques apparaissent¹³¹.

Des oppositions ont certainement agité les services. 500 000 fr. sont alloués début mars 45 pour le déminage¹³². C'est une somme importante qui a sans doute excité les convoitises en une période de pénurie générale. De plus, la DP, créée en juillet 38 pour lutter contre les effets des bombardements, est remise en cause avec l'effondrement de l'Allemagne nazie. La volonté de trouver de nouvelles légitimités pour continuer d'exister explique peut-être la surreprésentation de son travail dans les sources. La DP des Côtes-du-Nord met ainsi en avant et très rapidement, dès la fin 44, un bilan de 10 000 mines et engins relevés¹³³. Elle affirme également que toutes les plages de Paimpol à la Rance sont déminées. La Défense Passive réclame le remplacement des directeurs municipaux quittant le service, affirmant la nécessité de maintenir des équipes de signalisation et de surveillance des zones dangereuses. Ce qui, dans les faits, est vrai. Elle demande par la voie des directions municipales des effets (bottes, combinaisons...), du matériel (piles, lampes...) ou de l'essence pour continuer à réaliser ces opérations. En ce premier trimestre 1945, la direction multiplie les prises de contact avec les maires pour le recensement des zones minées. Elle fait réitérer dans les journaux des appels à la prudence et au compte rendu en cas de découverte de munitions. Malgré tous ses efforts, la DP se voit mal récompensée.

Il apparaît rapidement au gouvernement provisoire que l'organisation adoptée dans l'urgence pour le déminage est peu efficace. Pour des raisons de politique intérieure autant que de diplomatie extérieure, il est souhaitable de l'intégrer dans les nécessaires opérations de reconstruction et de reprise économique. En novembre 1944 est décidée la création d'un

¹³¹ HAMELIN, Bertrand, 2005, *op. cit.*, p.260

¹³² ADIV, 118 W 128, Rapports Service du Génie Rural, Rapport bimensuel du Génie rural du 12 mars 1945

¹³³ ADIV, 43 W 260, Correspondance avec autorité militaire, Lettre du préfet au colonel de la subdivision militaire du 26 septembre 1944

Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme qui prend en charge la planification et l'organisation de la reconstruction des zones dévastées. C'est tout logiquement que le déminage, préambule à ces opérations, lui est rattaché. Le 21 février 45, l'ordonnance numéro 45-271 crée officiellement au sein du MRU une direction du déminage.

Au moment de nommer les cadres régionaux du nouveau service, ce sont les ingénieurs du Génie rural qui tirent leur épingle du jeu. Ils sont soutenus par Raymond Aubrac, premier directeur du service, qui en nomme personnellement une vingtaine. Dans les Côtes-du-Nord, c'est donc un ingénieur du Génie, M. Legarçon qui prend la tête du service de déminage. En Ille-et-Vilaine, après avoir hésité à confier le service à un militaire¹³⁴, c'est finalement le délégué régional, M. Pallot, lui aussi ingénieur, qui prend également les fonctions de directeur départemental.

Sur les deux départements et au regard des éléments trouvés dans les sources, il semble que la DP ait investi du temps et des hommes dans les premières opérations. Le prix humain est lourd. Le Génie rural semble avoir mené davantage des opérations de recensement et de planification que de véritables chantiers de déminage. La situation évolue cependant après la création de textes spécifiques couvrant les dangers. En témoignent les deux démineurs tués en avril à Paramé et issus du Génie rural¹³⁵ et la carrière que mèneront au sein du service de déminage plusieurs ingénieurs du Génie rural. Danièle Voldman comme Bertrand Hamelin mettent en avant l'investissement du Génie rural dans les débuts du déminage, évoquant à peine _voire pas du tout_ la DP autrement que pour le marquage. En l'absence d'autres études locales, il est impossible de faire la part des choses entre un effet grossissant dû aux éléments retrouvés dans les sources et une éventuelle spécificité locale dans l'emploi de ces services.

I.23 – Le Service du déminage et la conduite des opérations

I.23.1 – La difficile montée en puissance

La création du service de déminage n'entraîne pas la centralisation au sein d'une seule direction de toutes les opérations de dépollution. Le ministère de la Guerre a défendu ses prérogatives ; même si les implications des responsables militaires locaux ne sont pas à la

¹³⁴ ADIV, 43 W 135, Cabinet Commissaire de la République, Rapport bimensuel du Commissaire de la République du 1^{er} avril 1945

¹³⁵ AM-Paramé, 4 H 30, Déminage, PV de police du 16 avril 1945

hauteur de ses désirs. Toutes les opérations de déminage terrestre sont du ressort du nouveau service ; l'armée de terre conserve le désobusage, le débombage et la gestion des dépôts et emprises militaires, la Marine gardant la haute main sur le déminage maritime. Sur le terrain, il semble que le passage de relais entre les différents services s'occupant du déminage et la nouvelle structure du MRU se soit passé dans de bonnes conditions. L'Armée fournit au nouveau service ces bilans, ces archives¹³⁶.

Après le 21 février 1945, des représentants régionaux sont nommés. Ils sont chargés de la coordination des missions de déminage, de l'approvisionnement du matériel et des orientations de recrutement. La représentation régionale comprend également trois chefs de section : administratif, technique et inspection. À charge pour le chef de section administratif de diffuser les notes, les instructions et d'établir des statistiques. Le chef technique s'occupe de la logistique et de la supervision des centres de formation. Enfin, les contrôleurs inspectent les chantiers vérifiant autant les conditions d'emploi, de travail que les conditions d'hébergement ou de nourriture. On trouve également au sein de la représentation régionale bretonne, trois auxiliaires de bureau. Les représentants régionaux n'ont pas, au départ, de budget propre. Ils puisent dans celui de la représentation départementale.

En l'absence de la note d'organisation, Danièle Voldman avait conclu que les représentations départementales n'avaient pas d'organisation type. La note du MRU du 2 août 45 répare cette lacune. La représentation du service dans un département comprend 25 personnes tout en gardant l'organigramme fonctionnel de la région¹³⁷. La différence d'effectifs par rapport à la région s'explique par le nombre important de contrôleurs (11 en théorie) qui ont pour tâche d'assister et de contrôler les équipes de déminage. En janvier 46, la représentation d'Ille-et-Vilaine emploie 18 personnes dont sept contrôleurs. Dans les Côtes-du-Nord, la situation est encore plus médiocre avec seulement 13 personnes¹³⁸. Cela n'empêche pas Raymond Aubrac de décréter la fin du recrutement pour les représentations au mois de décembre 1945. Les représentants ont pour première tâche de diriger les opérations, tenir à jour les cartes de zones dangereuses en récupérant les plans allemands. Ils établissent ensuite l'ordre de priorité des chantiers et engagent ensuite les équipes. Ils doivent également devant le manque de volontaires et par tous les moyens _ la réquisition est même envisagée _ recruter.

¹³⁶ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p. 46-47

¹³⁷ AN-F, 1990 0615 art.1, Note du MRU aux représentants départementaux du 2 août 1945

¹³⁸ AN-F, 1990 0615 art.1, Note du MRU au représentant départemental du 24 janvier 1946

Les campagnes de recrutement sont massives au printemps 45. Elles s'effectuent par voie de presse et avec le concours des autorités locales. Les besoins sont énormes. Le MRU estime en avril 45 qu'il lui faut 50 000 hommes pour déminer le territoire national. La note envoyée par le ministère aux représentants départementaux à cette occasion donne les deux leviers de recrutement. D'une part le patriotisme et la fierté d'avoir déminé le sol national ; d'autre part l'importance du salaire et des primes accordés qui feront des démineurs les ouvriers les mieux payés de France.

Dès les rumeurs d'embauche de volontaires pour ces travaux, une part de la population s'indigne. Elle ne conteste pas les nécessités du déminage mais l'emploi de français alors que des dizaines de milliers de PGA restent inactifs dans les camps de la région. *L'Ouest-France* dans son édition rennaise, par deux fois et à 10 jours d'intervalle, avant même la création du service de déminage, s'élève contre les réquisitions puis préconise l'utilisation des PGA y compris au mépris des conventions internationales. L'éditorialiste précise « La décision de faire effectuer le déminage par des volontaires [...] a provoqué dans tout l'Ouest une stupeur indignée [...]. Allons-nous permettre aux prisonniers allemands, collectivement responsables de la pose des mines, d'occuper leurs loisirs à regarder des Français nettoyer ces malpropretés au péril de leur vie »¹³⁹. Le reste de l'article précise qu'on ne peut, dans ces conditions, être les seuls à respecter les conventions de Genève en comparant le sort des PG allemands avec les prisonniers français en Allemagne. Ce désir de voir les PG déminer est partagé par de nombreuses autorités civiles et militaires qui y voient la possibilité de disposer d'une main-d'œuvre nombreuse et bon marché. Les Alliés, conseillés par des organisations internationales comme le CICR, sont réticents à une telle utilisation. Elle contredit l'article 32 de la Convention de Genève qui spécifie que les prisonniers de guerre ne peuvent être employés à des travaux dangereux. Après de longues tractations, la France obtient, en juin 45, l'autorisation d'utiliser les prisonniers au déminage. Cette position des Alliés évoluera durant les deux années d'emploi des PGA sous l'influence de nombreuses campagnes de presse, principalement dans les pays anglo-saxons. Mais, au printemps 45, soutenir que « l'enrôlement massif dans des commandos de déminage eut pourtant lieu, malgré l'opposition virulente du CICR et des Alliés »¹⁴⁰ apparaît sinon inexact du moins prématuré.

En attendant l'arrivée des contingents de prisonniers de guerre, les premières équipes de démineurs français se mettent à l'œuvre. À Paramé, cinq équipes de deux démineurs

¹³⁹ *Ouest-France*, édition du 12 et du 22 décembre 1944

¹⁴⁰ SCHNEIDER, Valentin, *Un million de prisonniers allemands en France 1944-1948*, Paris, Vendémiaire Editions, 2011, p. 124-125

formés à l'école locale sont à l'ouvrage dès le 2 avril. Deux nouvelles équipes sont à l'instruction. Après collecte de renseignements, ils commencent leurs opérations en nettoyant les abords des portes de la vieille ville afin de dégager les accès au port et aux plages¹⁴¹. Dans les Côtes-du-Nord, 72 démineurs sont au travail au 1^{er} juin 45. Trente autres suivent une formation d'un mois¹⁴². Tout ne va pas cependant sans heurts. Les autorités militaires américaines bloquent à compter du 23 avril, pendant plusieurs jours et sans explication, le déminage des plages pourtant déjà initié.

L'Armée, quant à elle, a créé un service de désobusage pour la région de Saint-Malo. Les munitions récupérées sont entreposées dans le fort de la pointe de la Varde à Paramé. Ce site devient un lieu de stockage important. Ces stocks de munitions sont ensuite détruits sur place. Là encore, des problèmes naissent. Le dépôt n'étant pas toujours gardé, les accidents causés par des récupérateurs de métaux et de poudres sont nombreux. À cela, s'ajoutent des dégâts matériels aux habitations alentour causés par des destructions de munitions mal menées. Les riverains s'en inquiètent. Une pétition est signée demandant l'arrêt de l'approvisionnement du site en stocks supplémentaires et la destruction rapide des dépôts existants¹⁴³. Cette pétition est transmise aux autorités municipales. Pour faire bonne mesure, l'abbé Quemerais de Paramé, connu ultérieurement pour ses statues, est chargé par ses paroissiens de faire pression sur les autorités militaires. Celles-ci finiront par céder en novembre 45 et annonceront la fermeture du dépôt.

Cet exemple est symptomatique de la réaction des populations civiles face aux opérations de dépollution. Le déminage au début de l'été 45 est encore balbutiant. Les accidents sont nombreux, les destructions de munitions encore mal maîtrisées. Régulièrement des charges trop importantes explosent trop près des habitations provoquant des dégâts plus ou moins importants. Les réactions de la population envers les démineurs lors de ces incidents embrassent une large gamme. Elles vont de la simple demande de renseignements sur les événements pour éviter leur réédition jusqu'à la demande de sanctions auprès du préfet ou du Commissaire de la république, voire le dépôt de plainte auprès de la gendarmerie. C'est l'option retenue par un fermier de Paramé qui voit une partie de sa toiture soufflée lors d'une

¹⁴¹ ADIV, 43 W 135, Cabinet Commissaire de la République, Rapport bimensuel du Commissaire de la république du 1^{er} avril 1945

¹⁴² ADIV, 43 W 135, Cabinet Commissaire de la République, Rapport bimensuel du Commissaire de la république du 1^{er} juin 1945

¹⁴³ AM-Paramé, 4 H 30, Déminage, Lettre du préfet d'Ille-et-Vilaine du 13 novembre 1945

destruction de munitions, le maire de la commune proposant à cette occasion d'immerger les munitions plutôt que de les détruire pour éviter d'autres dégâts¹⁴⁴.

Malgré ces difficultés, avec la sortie des nouvelles équipes des cours et surtout l'arrivée des PG dans le service, le déminage prend une autre dimension.

I.23.2 – Un déminage accéléré : l'apport décisif des PGA

Dès l'accord de principe obtenu des alliés, la France met tout en œuvre pour affecter des PGA aux travaux de déminage. Au 1^{er} juin 1945, dans les Côtes-du-Nord, 1 800 PG sont affectés au déminage. 975 sont employés sur les chantiers, le reste est à l'instruction¹⁴⁵. En Ille-et-Vilaine, et à la même période, ils sont 100 prisonniers employés au déminage sur la commune de Saint-Briac.

L'emploi des prisonniers a un autre avantage. Les PG démineurs sont répartis en multiples commandos sur tout le territoire des deux départements de manière à être proches de leur zone de travail. Cette organisation oblige le service à recruter dans la population nombre de chauffeurs et plus encore de gardiens pour gérer ces équipes. A un moment où les chantiers de déblaiement employant les chômeurs se raréfient, ces offres d'emploi apparaissent sans doute comme une bénédiction pour nombre de maires.

À l'été 45, les travaux de déminage ont désormais leur rythme de croisière. L'organisation est rodée. Les municipalités, utilisant la DP jusqu'à sa dissolution en décembre 1945, restent chargées des opérations de signalisation des munitions et du marquage des zones minées. Les marquages sont définis par le MRU et remboursés sur présentation d'un mémoire¹⁴⁶. Les contrôleurs du service, en liaison avec les maires, doivent trouver hébergement, nourriture et moyens de transport aussi bien pour les démineurs français que pour les PG. Ceux-ci se voient également dotés de gardiens et d'un chef de commando recrutés par la mairie. La municipalité fournit également aux services les renseignements collectés sur les dangers potentiels. Souvent, ceux-ci datent de la Libération. Entre-temps, démineurs improvisés, Génie rural et DP ont entrepris des opérations de nettoyage des terrains sans nécessairement en rendre compte auprès des élus. Les informations données aux démineurs sont parfois obsolètes donnant lieu à un échange "d'amabilités" entre élus locaux et les différents services de déminage ou de désobusage. Un échange assez vif oppose ainsi le

¹⁴⁴ AM-Paramé, 4 H 30, Déminage, Lettre du maire au sous-préfet du 4 juillet 1945

¹⁴⁵ ADIV, 43 W 168, Rapports préfet Côtes-du-Nord 1944-1946, Rapport de juin 1945

¹⁴⁶ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p. 122-123

mairie de Paramé et le responsable du centre de désobusage en mai 1945 : il faut l'intervention du sous-préfet pour calmer les esprits¹⁴⁷.

Les opérations se divisent en deux phases. Le déminage proprement dit suivi d'opérations de contrôle effectuées par les PGA. Au début des opérations, les terrains étaient rendus directement aux propriétaires. Plusieurs exploitants sont victimes d'accidents en labourant. Les présidents de syndicats agricoles, affirmant que le déminage est mal fait, exigent alors un contrôle effectué par les prisonniers avant de récupérer leurs terres¹⁴⁸. Plusieurs démineurs sont blessés ou tués lors de ces opérations de contrôle durant toute la période de dépollution. L'un des plus graves accidents intervient en janvier 46, à Paramé, lorsqu'une opération de contrôle autour d'une villa en cours de rénovation provoque l'explosion d'une roquette. Quatre démineurs et trois ouvriers civils sont tués.

Le gonflement des effectifs principalement lié à l'arrivée massive de PGA augmente de façon mécanique le rendement du déminage. Tout aussi mécaniquement augmente le nombre de victimes chez les démineurs. L'engagement rapide en raison des conditions climatiques, formation rapide et manque de matériel se conjuguent pour faire de l'été 45 la période la plus meurtrière du déminage¹⁴⁹. La représentation départementale des Côtes-du-Nord évoque en septembre 1945 auprès de la préfecture le nombre de 31 démineurs civils et 148 PG tués ou blessés depuis mai. Le préfet, choqué par ces chiffres, demandera au service de redoubler de vigilance pendant les opérations¹⁵⁰.

Malgré les victimes, les effectifs du Service croissent. Ils sont 7 811 PGA démineurs sur un total de 51 232 prisonniers en Bretagne en juillet 1945. Dans les Côtes-du-Nord, ils se maintiennent jusqu'à l'automne autour des 1 800 PG démineurs que surveillent environ 280 gardes. Sur cet effectif, une moitié démine et l'autre effectue le contrôle des terrains déminés. Le chiffre des ouvriers civils est moins connu. Il tourne autour de 125-130 durant cette période, avec une pointe à 148 en novembre. Le département estime qu'il en faudrait 200 pour faire tourner à plein régime les équipes de PGA. En Ille-et-Vilaine, l'effectif reste stable et comprend environ 130 démineurs pour 960 PG. Il semble qu'il s'agisse là du pic d'effectifs. Le représentant régional indique au préfet que pour des raisons techniques (hébergement, alimentation, matériel) le nombre de PG ne peut dépasser le millier d'hommes dans le département, ce qui conditionne de facto celui des démineurs civils les encadrant. Dans le

¹⁴⁷ AM-Paramé, 4 H 30, Déminage, Echanges de courriers en mai 1945

¹⁴⁸ ADIV, 118 W 86, Main-d'œuvre PGA 1945-1946, Lettre des présidents de syndicats agricoles du 29 juillet 1945

¹⁴⁹ cf. annexe 4, p. 199

¹⁵⁰ ADIV, 43 W 168, Rapports préfet Côtes-du-Nord 1944-1946, Rapport de septembre 1945

Calvados à la même époque, département trois fois plus pollué, on dénombre environ 1 000 PG¹⁵¹.

Malgré les victimes, l'optimisme est de mise en cet été 45 chez les responsables du service et du ministère. Les travaux avancent plus vite que prévu grâce aux effectifs et à la récupération des plans de pose allemands. La densité du minage est sans doute revue à la baisse avec les premiers bilans, même si aucune source n'en fait mention.

En juillet, la région de Dol est déclarée déminée¹⁵². Emporté par son élan, le représentant départemental estime pouvoir achever le déminage de tous les terrains sauf ceux où se trouvent des ouvrages bétonnés pour le mois d'octobre. Revenu dès le mois suivant à la réalité, il reconnaîtra s'être avancé. Dans les Côtes-du-Nord, le 1^{er} novembre, il resterait 1 800 ha à déminer et 4 500 à vérifier¹⁵³.

Néanmoins dès le mois d'août, le délégué régional affirme au commissaire de la république que toutes les terres agricoles ont été déminées. En septembre, ce sont les plages de la Festung Saint-Malo qui sont déclarés nettoyées et libres d'accès. Ne resterait alors à effectuer que les opérations de contrôle. Dès le mois de juillet, Raymond Aubrac tire les conclusions des comptes-rendus qui remontent vers le ministère. Il note l'évolution satisfaisante des chantiers et fixe la fin des opérations de déminage pour l'automne 1946¹⁵⁴. Cette décision est aussi le fruit d'impératifs économiques. Au niveau local et national, la pression pèse sur le service. À part dans le Pacifique, la guerre est terminée. Et, avec la belle saison, cités balnéaires et estivants attendent la reprise des activités touristiques.

À l'automne 45, l'essentiel des opérations de déminage s'achève. Les points noirs restants étant la lenteur des opérations de contrôle, qui se poursuivront tout l'hiver 45-46 en Ille-et-Vilaine et jusqu'en octobre 46 dans les Côtes-du-Nord.

En Ille-et-Vilaine, un rapport du représentant adressé au préfet, fin octobre 45, estime qu'il reste 255 ha à déminer. Par comparaison, à la même période, le Calvados a réussi le tour de force malgré sa densité de pollution à effectuer le déminage de 77 % de sa surface. Dans les Côtes-du-Nord, le service fait publier au début de l'été 46 une liste détaillée des terrains déminés non encore vérifiés. La surface complète s'élève encore à 1 032 ha. Les anciennes zones de combat restent les plus polluées. Erquy et le Cap Fréhel comprenant à eux deux 335 ha de terrains à vérifier.

¹⁵¹ HAMELIN, Bertrand, 2005, *op. cit.*, p.259

¹⁵² ADIV, 43 W 168, Rapports préfet Côtes-du-Nord 1944-1946, Rapport de juillet 1945

¹⁵³ ADCA, 118 W 128, Rapports Service du Génie Rural, Rapport bimensuel du 27 novembre 1945

¹⁵⁴ AN-F, 1990 0615 art.3, Circulaire de Raymond Aubrac du 17 juillet 1945

D'après Danièle Voldman, l'hiver était consacré à la remise à niveau des démineurs civils. Les kommandos de PG étant mis, durant cette période, à la disposition des différentes communes pour des travaux communaux¹⁵⁵. Aucun élément, en dehors d'une baisse sensible des effectifs durant cette période, n'abonde dans ce sens dans les sources étudiées. Les 57 démineurs, tués ou blessés du mois de novembre 45 au mois de février 46, nous paraissent nuancer ces informations.

L'heure du bilan arrive pour les différents responsables des services qui n'hésitent pas, reprenant la politique du ministère, à communiquer sur leurs résultats. Est également souvent mis en avant le travail accompli malgré les faibles moyens et le coût humain qui en a découlé. En Ille-et-Vilaine, le rapport sur la superficie donne, en même temps, un bilan du nombre de mines relevées. 101 490 mines auraient été neutralisées et détruites au 1^{er} octobre 45 dont 22 019 traitées par l'armée entre octobre 44 et fin mars 45¹⁵⁶. Les chiffres mensuels passent de 9 904 mines en avril_ premières statistiques du service_ culminent à 21 009 en juillet, pour retomber dès septembre à moins de 7 000 mines. Toute l'importance de l'été 45 et de l'arrivée des PG sur les chantiers s'exprime dans ces chiffres. A contrario, ni la DP qui estimait avoir retiré 10 000 mines et engins, ni les opérations menées par le Génie rural ne sont évoquées. Dans les Côtes-du-Nord, et en l'absence de documents, c'est par la presse qu'on peut évoquer le bilan du service. Dans un article du 17 juin 1946, le délégué départemental précise que plus de 93 % du déminage est réalisé. Soit plus de 4 600 ha. A ces terrains, s'ajoutent 597 maisons, 220 fermes, 15 bâtiments publics et 17 ouvrages d'art. Selon lui, ces opérations auraient coûté la vie à 38 démineurs et fait 11 mutilés. Il n'évoque bien sûr que les victimes françaises du service.

Au total pour l'ensemble de la région, le délégué avance le chiffre de 600 000 mines. Ce bilan est repris dans la presse début septembre mais il est relativement majoré. L'édition du 6 septembre évoque ainsi 700 000 mines retirées entre Saint-Nazaire et le Mont-Saint-Michel. Ces opérations auraient coûté la vie à 118 démineurs français. 87 autres auraient été blessés. L'article précise que « seulement » 87 allemands ont également été tués dans ces missions de déminage.

Ce bilan est sans doute assez proche de la réalité tout en omettant le travail effectué par les troupes alliées et les prédécesseurs du service de déminage, dont les résultats resteront sans doute en partie inconnus.

¹⁵⁵ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p.125

¹⁵⁶ ADIV, 30 W 22, Direction Affaire Economiques et Sociales, Lettre du représentant départemental du 29 octobre 1945

L'Armée, plus discrète tente cependant, elle aussi, de communiquer par voie de presse sur les résultats du service de désobusage qui dépend d'elle. Elle le fait au fur et à mesure de ces opérations, ou sous forme de récapitulatifs au moment où commence à se poser la question du transfert de ses compétences au MRU. Elle évoque alors les 44 tonnes de munitions enlevées par semaine au mois d'avril dans la région malouine, ou les 70 bombes extraites du territoire de la commune de Chelun. Pour l'ensemble de son action, l'Armée revendique quelque 20 000 tonnes de munitions détruites et 160 000 engins relevés et stockés pour être traités ultérieurement¹⁵⁷.

Quels que soient les bilans exacts, les deux départements sont, à la fin de l'année 1945, globalement déminés. C'est le fruit d'un travail énorme mené par des hommes qui à l'origine n'étaient ni formés ni équipés pour cela.

I.24 – Travailler quotidiennement sur les munitions

I.24.1 – La mise en place d'une formation spécialisée

En attendant la création d'une seule structure de formation, les premiers volontaires sont envoyés dans les écoles militaires. Pour les démineurs bretons, ils partent à Angers et Bayeux¹⁵⁸. Dès le 5 mars, le ministre pousse les représentants départementaux à engager les équipes, déjà formées, en déminage manuel faute de détecteurs de métaux.

Parallèlement, le service met en place tout un système de formation au déminage. Les représentants départementaux créent des écoles de formation, chargées de l'instruction de base des démineurs et plus tard de celle des prisonniers de guerre. L'enseignement, peu codifié au départ, dépend des connaissances et de l'expérience des instructeurs¹⁵⁹. Parfois, la théorie se résume à quelques heures. Le niveau et les critères de recrutement, au début en tout cas, sont sans doute assez faibles et parfois peu respectés de l'aveu même des recruteurs¹⁶⁰. Certains volontaires considérés de moralité douteuse ou d'un faible niveau scolaire, lors des enquêtes menées en vue de leur engagement, sont recrutés au motif qu'ils peuvent « quand même [être des] démineurs ».

¹⁵⁷ ADIV, 43 W 260, Correspondances avec autorité militaire, Lettre du général commandant la III^{ème} RM du 19 mars 1946

¹⁵⁸ ADIV, 43 W 238, Administration pénitentiaire, Lettre du ministre du MRU du 5 mars 1945

¹⁵⁹ Historique du déminage, <http://deminex.jimdo.com/>

¹⁶⁰ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p.67

Une école est créée à Paramé et une autre à Saint-Brieuc. À l'issue de leur acceptation dans le service, les premiers stagiaires reçoivent une instruction de base d'une durée de cinq jours. Elle comprend une journée de théorie, deux jours d'exercices pratiques et deux jours sur terrain réel miné encadré par des instructeurs. À l'origine destinée aux équipes de soutien et de manutention au déminage, à partir de l'été 45, elle est dispensée aux PGA. 25 000 d'entre eux suivront cette formation dans les écoles départementales¹⁶¹.

L'école de Paramé forme aussi sur une durée de trois semaines la main-d'œuvre d'exécution et d'encadrement des PGA. Le stage comprend deux semaines de théorie suivies d'une semaine pratique de déminage. A l'issue des tests, le comportement et les résultats déterminent la capacité à encadrer d'autres stagiaires ou à devenir contrôleur des différentes équipes.

Saint-Brieuc devient, quant à elle, une école régionale sur le modèle de l'école normale de Septeuil, chargée de former les démineurs et démineurs-chefs pour tout l'Ouest de la France. La formation dure trois semaines, comprend une phase pratique et un examen final. En fonction de la moyenne obtenue¹⁶², la nomination comme démineur-chef est immédiate, différée ou refusée. 28 démineurs sortent du 1^{er} stage et immédiatement mis au travail. Même lors de ces stages, certains ne devront qu'au manque de personnels d'être recrutés au printemps 1945. Le démineur K., qui finira sa carrière en Franche-Comté en 1947, sort du stage initial à Saint-Brieuc en juillet 45 avec une moyenne de 9,7/20 et la mention « peut malgré tout faire aide-démineur »¹⁶³.

Les cahiers de cours consultés à Colmar, du démineur S. formé en juillet 1945, montrent l'importance de la connaissance théorique et pratique des mines et de leurs allumeurs. Faute de moyens adaptés, les phases pratiques sont généralement réalisées avec des mines réelles, provoquant parfois des accidents terribles. Un instructeur français et 5 PG sont tués lors d'une démonstration, évoquée par J. Rieg¹⁶⁴. Les cours de secourisme et ceux sur les détecteurs tiennent en quelques pages. Les mines et leur fonctionnement sont par contre entièrement détaillés. Croquis et coupes illustrent et détaillent le fonctionnement de ces engins et la méthode pour les neutraliser et les détruire. Des brochures techniques sont régulièrement éditées en fonction des données recueillies et des études réalisées par le MRU.

¹⁶¹ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p.110-111

¹⁶² Historique du déminage, <http://deminex.jimdo.com/>

¹⁶³ Archives Service du déminage, consultation Colmar

¹⁶⁴ RIEG, Jean, 2004, *op. cit.*, p.58

La restitution finale comprenait des phases d'identification et de traitement de mines. Ces restitutions n'admettaient aucune initiative par rapport aux cours dispensés.

Les écoles régionales organisent et encadrent les stages en direction des PG ou des personnels d'exécution. Elles réalisent également des stages de remise à niveau pour les démineurs ayant intégré le service directement en raison de leurs activités précédentes au sein de la DP et du Génie rural. Ces hommes, démineurs depuis plusieurs mois déjà, acceptent difficilement de passer un examen pouvant les rétrograder voir les radier du service. Un démineur de Saint-Malo, en service depuis le mois de janvier, demande en mai 45 à être dispensé de ce type de cours.

À la fin de l'année 1946, 2 700 démineurs français sur environ 3 000 sont passés par ces centres de formation. Leur fermeture est désormais à l'étude. Elle est remise en cause dès l'été 46 lorsque se profile la reprise par le service du déminage des missions de désobusage et de débombage. Cette reprise est officielle le 1^{er} octobre 1946.

Toute l'instruction est repensée en fonction de ces nouvelles missions.

Un stage unique_ désobuseur et débombeur_ est mis sur pied. D'une durée de trois semaines, il comprend 12 jours de théorie et six jours de pratique. Les premières formations sont ouvertes en région parisienne, puis après accord de la direction, en province. L'examen final comprend des épreuves écrites et orales. La moyenne pour être qualifié est fixée à 12. En cas de note à 10 ou 11, une dérogation peut être accordée. Le classement donne le grade. Du bas vers le haut, on est nommé désobuseur et désobuseur-chef. Les meilleurs deviennent débombeurs et après une période probatoire d'un mois peuvent accéder au titre et aux responsabilités de débombeurs-chefs¹⁶⁵. Cette nomination intervient sur la proposition du représentant départemental dans la proportion d'un débombeur-chef pour trois débombeurs. Cette nouvelle hiérarchisation s'est sans doute accompagnée d'une nouvelle grille salariale qui nous est restée inconnue.

La formation des démineurs militaires, certainement calquée sur celle dispensée par l'école de Bayeux, reste cependant pour le moment une inconnue en l'absence d'accès aux sources. Quant aux démineurs des sociétés privées, leur formation ne sera sans doute jamais approchée en l'absence d'archives, ces entreprises n'ayant peut-être pas conservé les documents se référant aux qualifications de leurs employés, si tant est que ceux-ci aient été

¹⁶⁵ AN-F, 1990 0615 art.1, Note N°26 du directeur du service de déminage du 7 novembre 1946

qualifiés. Il est probable qu'un certain nombre d'anciens du service est choisi, à partir de 1946, de travailler dans une société privée locale plutôt que d'accepter une mutation.

Dans un temps court, à peine plus de deux ans, l'État réussit à mettre sur pied un système de formation en cohérence avec les missions qu'il attribue au service. Avec les mêmes objectifs mais avec plus de difficultés, les responsables nationaux et locaux s'efforcent de doter les équipes du matériel qui leur est nécessaire.

I.24.2 – La fourniture problématique des équipements

Ce qui vient spontanément à l'esprit en évoquant le déminage après la Libération, ce sont des images d'hommes habillés en civil, souvent coiffés de casquette, sondant le sol avec des tiges métalliques¹⁶⁶. Parfois, dans peu d'endroits, on peut noter la présence d'un détecteur de métaux.

Ces représentations véhiculent, pour nous, l'image d'une pénurie de moyens et, disons, d'amateurisme dans la conduite des opérations sur le terrain. Cette perception, sans toujours être entièrement fautive, demande cependant à être nuancée. Après l'été 44, les équipes de la DP et du génie rural qui interviennent sont démunies de tout. Le matériel spécifique est à créer et les tenues, adaptées au travail sur des chantiers, n'existent pas plus. Faute de moyens dans un premier temps, le MRU se contente de créer le patron d'un brassard à faire réaliser par les autorités locales pour leurs équipes.

En janvier 45, le directeur de la DP de Pléneuf écrit à sa hiérarchie pour demander l'attribution de bottes en caoutchouc. Le sol étant détrempé et ses hommes travaillent en sabots de chaussures de ville¹⁶⁷. La pénurie des matières premières ou des objets manufacturés joue à plein, à une époque où chaque mètre de tissu de cuir vaut son pesant de tickets de rationnement. Cette période de restrictions qui touche toute la société française va peser sur l'emploi des équipes de déminage. Le manque de vêtements de travail adapté affectera les démineurs français comme les PGA. Le service, fin 1945, admet ne pas être en mesure d'équiper en vêtements les prisonniers. Avec l'aide du CICR, Raymond Aubrac met sur pied une commission chargée de collecter en zone d'occupation française en Allemagne, des effets destinés aux PG. Affecté en priorité aux prisonniers détenus en Alsace-Lorraine, ce dispositif est prévu s'étendre ensuite aux autres camps de prisonniers. Pour les deux

¹⁶⁶ Historique du déminage, <http://deminex.jimdo.com/>

¹⁶⁷ ADCA, 5 W 136, Correspondance Défense Passive Pléneuf, Lettre chef d'équipe de la DP Pléneuf du 18 janvier 1945

départements, les besoins estimés sont de 1800 collections d'effets¹⁶⁸. Les démineurs civils ne sont guère mieux lotis. En 1947, le délégué départemental des Côtes-du-Nord se livre un constat amer dans le bulletin syndical¹⁶⁹. Il explique que les tenues et les bottes délivrées depuis 1945 sont soit fournies dans des tailles inutilisables, soit d'une telle qualité qu'après quatre ou cinq utilisations, elles doivent être jetées.

Il semble qu'en un délai raisonnable, le matériel pour réaliser le marquage et le sondage manuel est acquis. Il est relativement simple : de la tresse pour baliser la zone minée. D'autres pour marquer la zone de travail des démineurs. Des tiges métalliques, puis ultérieurement des sondes_c'est-à-dire une tige avec un manche. Enfin, un peu d'explosifs pour réaliser les destructions. Ce qui ne pose guère de problème, les dépôts de munitions sont suffisamment nombreux et fournis. Aucune récrimination n'apparaît, en tout cas, dans les sources concernant ce type d'équipement.

L'indispensable est donné. Tout le reste pose problème. À commencer par les détecteurs de métaux. La plupart des auteurs qui mentionnent les opérations de déminage ont repris à leur compte les plaintes concernant ce type de matériel. Ils affirment comme les démineurs et les autorités locales¹⁷⁰ de l'époque que le manque de détecteur est une cause importante de mortalité, le sondage étant une technique rudimentaire, peu efficace et dangereuse¹⁷¹.

Ces appareils sont considérés comme une panacée. Ce qu'ils ne sont pas. Sans entrer dans des détails techniques, les premiers modèles sont peu fiables. Certains ne détectent que des objets de la taille et de la masse d'une mine antichar¹⁷², ce qui pose souci en présence des mines béton ou en verre. De surcroît, s'ils sont relativement efficaces sur des champs de mines "intacts", leur utilité s'amenuise considérablement dans les zones de combat. Dans les terrains ravagés, les restes métalliques, les éclats d'obus, les équipements perdus voir le ferrailage des obstacles perturbe et saturent les détecteurs empêchant leur utilisation. Il faut alors en revenir au sondage manuel pour réaliser ces opérations. Une autre limite, pas des moindres, tient dans la nécessité de vérifier manuellement ce que l'appareil vient de détecter. Il faut alors sonder et déterrer l'écho métallique. 65 ans après, malgré les progrès techniques des appareils, les O.N.G. et les unités militaires travaillent toujours de cette façon.

¹⁶⁸ AN-F, 1990 0615 art.3, Note N°138 du directeur du service de déminage du 28 novembre 1945

¹⁶⁹ *Le Volontaire démineur* N°5/avril-mai 1947, p.7

¹⁷⁰ AM-Paramé, 4 H 30, Déminage, Lettre du directeur du service du Matériel du 19 septembre 1944

¹⁷¹ HAMELIN, Bertrand, 2005, *op. cit.*, p.256

¹⁷² VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p.118

D'où vient alors que l'absence ou le faible nombre de ces appareils est polarisé, des fins 44, les récriminations des démineurs comme des différents responsables ?

L'appareil n'est pas inutile, loin de là. Correctement utilisé, principalement dans les zones minées demeurées intactes, il permet une accélération notable des détections et donc des opérations. Ce qui demeure le but ultime du service et au-delà des responsables politiques. Il améliore la sécurité du personnel en diminuant le temps nécessaire de sondage, évitant la fatigue psychologique liée à la tension. Enfin, on sait le choc ressenti à la vision des troupes américaines montées sur leurs véhicules et bardées de matériels neufs. L'utilisation systématique des détecteurs par les sapeurs alliés, aussi bien sur le terrain que lors des instructions dispensées, a certainement pesé dans l'imaginaire des responsables. Un sentiment d'amertume devant le retard technologique pris par la France pendant l'Occupation n'est pas non plus à exclure. Les responsables du ministère réclament toujours et encore davantage de détecteurs. Ces récriminations se focalisent à l'été 45 ou l'afflux de personnel dépasse les circuits d'approvisionnement. Le ministère se tourne alors vers les Alliés qui livrent régulièrement ces machines, mais toujours en nombre insuffisant pour les Français. De 34 en avril 45, le nombre de détecteurs atteints 1 550 en juillet¹⁷³.

Toute perte est mal vécue. Lors d'un accident à Erquy, le 25 juillet moins que la victime, qui plus est un PG, c'est la perte du détecteur que mentionne le rapport d'accident. On tente alors de les copier en faisant appel aux entreprises privées et au CNRS. Pour pallier le manque en attendant la production nationale, certains fabriquent leur propre détecteur. Lors d'une exposition à Saint-Brieuc sur le déminage, en juin 1946, un personnel du service expose un appareil qu'il a lui-même créé¹⁷⁴. Le budget de 1946 comprend l'achat de 15 000 détecteurs et de 23 500 sondes¹⁷⁵.

Si la mise en œuvre des détecteurs électromagnétiques cristallise les attentes et les rancœurs du service en termes de matériel, d'autres problèmes, en cet été de grands chantiers, compliquent la tâche des équipes. Cette augmentation des activités entraîne une brutale hausse des accidents. L'insuffisance du soutien sanitaire apparaît alors. Si toutes les équipes sont censées comprendre un infirmier, peu en revanche dispose de matériel médical. Bien souvent, elles n'ont même pas un brancard nécessaire pour les évacuations. Le MRU décide de faire appel à la DP, dont les jours sont désormais comptés avec la fin de la guerre, pour s'équiper. En accord avec le ministre de l'Intérieur, il est décidé que le matériel qui pourrait être cédé,

¹⁷³ MINISTÈRE DE L'INFORMATION, 1995, *op. cit.*, p.110

¹⁷⁴ *Ouest-France*, édition du 17 juin 1946

¹⁷⁵ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p.148

par les DP municipales, le serait à titre onéreux. Le montant de la transaction serait versé au budget communal sous forme de fonds réservés¹⁷⁶.

Le service réclame en priorité du matériel sanitaire. Quand il en connaît l'existence, il demande également du matériel de terrassement (pelles, pioches,...), des équipements (bottes, lampes, piles,...) et des véhicules.

Certaines communes n'ont pas l'intention de céder ses biens, précieux pour le fonctionnement de leurs services. Un certain nombre de communes ne répondent tout simplement pas aux demandes du service, pourtant relayées par le préfet. Quant aux autres, les cessions réalisées sont inférieures aux demandes pourtant établies d'après les inventaires fournis par les mairies. Les cessions débutent, dans les Côtes-du-Nord, au début de l'été pour s'achever à la mi-novembre 45. Les démineurs récupèrent principalement des brancards, des pansements et des médicaments¹⁷⁷. Le règlement, par le service, des compensations financières s'étend jusqu'en avril 1946. Pour l'ensemble du matériel cédé dans les Côtes-du-Nord, le service de déminage aura versé 178 350 fr. au printemps 46. Malgré ses demandes, le déminage n'arrivera pas à récupérer les véhicules de la DP.

Or, les moyens de transport sont essentiels pour déplacer les équipes et se rendre quotidiennement sur le terrain. L'enjeu est un gain de productivité des équipes.

Après le départ des Allemands, le parc automobile est réduit. Véhicules, pièces détachées et essence manquent. Les moyens de locomotion sont une priorité des services qui se lancent dans le nettoyage des zones dangereuses. L'Armée demande, en septembre 44, des camions pour procéder à l'enlèvement de munitions sur les communes de Saint-Malo, Saint Servan et Paramé. Elle les obtient de la commune de Saint-Servan. Après un mois et demi d'utilisation, il faut entretenir ces véhicules. Cet entretien représente une dépense de 11 441 fr.

Malgré les demandes des deux autres maires pour diviser cette facture en trois, le maire de Saint-Malo refusera de participer arguant du fait que l'équipe militaire aurait moins travaillé sur le territoire de sa commune¹⁷⁸.

Ce problème perdure jusqu'en 1945. Faute de mieux et en attendant la création d'un service de transport au sein du ministère, les démineurs ont recours aux réquisitions de véhicules, provoquant souvent la colère des propriétaires¹⁷⁹. Durant cette année, le MRU négocie avec l'Armée la location de compagnies de camions militaires pour le transport des

¹⁷⁶ ADCA, 5 W 152, Correspondance DP, Lettre du préfet du 6 juillet 1945

¹⁷⁷ cf. annexe 6, p.201

¹⁷⁸ AM-St-Malo, 1 W 71, Déminage, Lettre maire de St-Malo du 21 octobre 1944

¹⁷⁹ RIEG, Jean, 2004, *op. cit.*, p.177

démineurs. À la fin de cette même année, lorsque ces compagnies sont dissoutes, Raymond Aubrac tente de récupérer ces véhicules pour le service.

D'autres moyens de transport peuvent poser des problèmes ponctuels. L'Armée, encore elle, début 46, se voit obligée de quémander le prêt d'un doris pour transporter les PG devant déminer le Grand Bey à Saint-Malo.

Ces problèmes matériels ont souvent été récurrents, sous une forme ou sous une autre, jusqu'à la fin du déminage, pénalisant de multiples façons le travail des équipes.

Les démineurs se rendent pourtant journallement sur les terrains pour ramasser mines et munitions.

I.24.3 - Dominer et vaincre la munition sur le terrain

Les PG sont généralement installés dans des locaux municipaux qu'ils aménagent souvent eux-mêmes. Les démineurs sont le plus souvent logés dans des locaux ou des chambres réquisitionnées. À Uzel, dans les Côtes-du-Nord, l'équipe de déminage réquisitionne les chambres du café du bourg¹⁸⁰.

Au matin en fonction des distances du chantier et des zones d'hébergement, le point de rendez-vous entre démineurs et prisonniers était fixé au kommando ou directement sur le chantier. Les kommandos allemands restent, pendant la journée, sous la responsabilité de leurs gardiens civils. Les démineurs ne sont responsables d'eux qu'au travail. Pendant la journée de travail, les démineurs se nourrissent par eux-mêmes le midi. Les PG reçoivent un repas froid du kommando. La durée de travail est modulée suivant la période de l'année en fonction de l'ensoleillement et des conditions climatiques.

Un véhicule convoie deux équipes de déminage et leur matériel, un infirmier et deux gardes. Une équipe comprend deux groupes. La composition du groupe varie en fonction de la présence ou non d'un détecteur : quatre hommes dans le premier cas, trois dans l'autre. Les procédures d'exécution du travail sont définies par Raymond Aubrac dans une note diffusée le 28 avril 1945¹⁸¹.

Le 10 septembre 45, deux démineurs sont tués à Cancale, dans l'incendie volontaire de la zone à traiter, par l'explosion d'une mine. Quand les démineurs arrivent sur les chantiers, la nature a repris ses droits depuis les combats de l'été 44. Auparavant entretenu par les

¹⁸⁰ BILLAUD, René et Marguerite-Marie, *Occupation et résistance en Bretagne 1940-1945. Les mémoires du commandant Gilles. La vie ardente et secrète de l'époque*, Mayenne, Imprimerie de la Manutention, 1985, p.280

¹⁸¹ Archives Service du déminage, centre de Nantes

Allemands qui avaient tout intérêt à y attirer les Alliés, les zones minées ont été laissées à l'abandon. La végétation a proliféré. Pour dégager le terrain avant de commencer le travail, les équipes choisissent souvent de débroussailler par le feu. Outre le nettoyage, cette technique a l'avantage de faire exploser une partie des munitions. Elle a aussi des désavantages. Les munitions qui n'explosent pas sont souvent détériorées par l'incendie, rendant plus difficile leur neutralisation. Autre inconvénient, durant la période estivale, il est nécessaire d'être en mesure de contrôler l'incendie. Ce qui implique d'être relativement près et, par conséquent, à portée d'une éventuelle explosion.

Les démineurs tentent également de repérer les éventuels marquages allemands. Ceux-ci sont riches d'enseignements. En fonction du type de panneaux de marquage posé, de leur inclinaison, les équipes peuvent parfois déterminer l'orientation du champ de mines, sa composition et jusqu'à l'espacement entre les mines¹⁸².

Sans détecteur, les quatre hommes, trois PG et un démineur français, se tiennent sur la même ligne équipée d'une sonde. Le chef d'équipe est à une extrémité. De chaque côté repose une bobine de tresse déroulée au fur et à mesure de l'avancée pour marquer les limites de la zone traitée. À genoux, et au commandement, chaque homme explore le terrain devant lui en trois phases. Il effleure d'abord lentement de sa sonde le sol pour y détecter un fil métallique ayant servi à confectionner un piège. Il passe ensuite sa main sur le sol pour essayer de sentir un allumeur ou une aspérité du terrain indiquant un objet enterré. Enfin, il pique dans le sol en espaçant ses sondages de 10 cm. Quand tous ont réalisé ces mouvements, les quatre hommes s'avancent de 50 cm, déroulent les tresses et recommencent la même démarche. Cette procédure est très lente. Jean Rieg parle d'une distance de 15 m en deux heures pour un groupe¹⁸³. Cette allure peut être ralentie en fonction de la dureté du terrain ou de circonstances déstabilisantes. La présence de cadavres ou de blessés. Certains alors se sentent mal et doivent être écarté du chantier.

Deux groupes de quatre hommes constituent une équipe placée sous les ordres d'un chef d'équipe. Dans le cadre d'un grand chantier, on peut engager au maximum quatre équipes placées sous la direction d'un coordonnateur.

Le groupe équipé d'un détecteur signifie un gain de personnel et naturellement de temps dans la détection. Il n'est composé que de trois personnes. Un opérateur français ou allemand portant le détecteur et marchant en tête. Un deuxième homme le suit, portant le matériel de marquage et déroulant les tresses délimitant la zone sûre. Suit en dernier le

¹⁸² VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p.28

¹⁸³ RIEG, Jean, 2004, *op. cit.*, p.31

démineur, prêt à intervenir si un écho est relevé. Comme pour les groupes équipés de sonde, deux groupes font une équipe et il ne peut y avoir que quatre équipes sur un chantier.

Lors d'une détection à la sonde d'un objet ou au signal sonore d'une masse métallique, le démineur entre en jeu. Les autres membres du groupe reculent tandis que le démineur s'allonge face à la zone repérée. La terre est alors dégagée à la main avec précaution pour éviter le déclenchement de la munition ou d'un piège. Cette action était aussi réalisée par les PG, ce que prouvent les bilans d'accident mentionnant ces opérations. En fonction du terrain, du risque de piégeage, ces procédures peuvent être adaptées : traction à distance avec un câble sur les mines supposées piégées, destruction systématique de ces engins...

S'il en a la possibilité, le démineur va neutraliser la mine. Cette opération consiste généralement à fixer une goupille de sécurité sur le système de déclenchement_ ou allumeur _pour en bloquer le fonctionnement¹⁸⁴ et pouvoir ensuite le dévisser.

C'est un instant de tension. Le travail de sondage ou de détection s'effectue avec concentration au départ du chantier. Rapidement, si la découverte de mines se fait attendre, le sentiment de danger s'estompe, l'attention se relâche. Au fur et à mesure de la journée, ces plages de relâchement sont de plus en plus longues et fréquentes. C'est à ce moment que l'accident survient ou que sondeurs et détecteurs ratent une masse, un écho qui fera une victime quelques mois plus tard.

Mais une fois la munition découverte, le démineur est uniquement concentré sur les gestes à accomplir. Dans son esprit défilent les opérations à effectuer pour la neutralisation. Tout bruit, tout mouvement même en périphérie de son champ de vision le perturbe et l'alarme. Au cours des premiers mois sur les chantiers, chaque neutralisation réalisée, chaque mine retirée est une victoire pour le démineur. Victoire sur la munition mais aussi victoire sur sa propre peur. Tous ces sentiments sont résumés dans ce souvenir d'un démineur militaire du 3^{ème} bataillon du génie travaillant dans le Calvados : « [...] Une pierre a la malencontreuse idée de rouler au fond du trou que je viens de creuser... En un centième de seconde, je me demande si je n'ai pas fait un mouvement, un geste anormal... Le bruit de la pierre en tombant m'a complètement paralysé. Je reprends mes esprits [...] La goupille est bien mise, l'allumeur bien dévissé, le fil coupé ! J'arrache le piquet. Ouf ! Hélas, ce n'est que la première, mais comme le piquet me semble beau¹⁸⁵. »

¹⁸⁴ RIEG, Jean, 2004, *op. cit.*, p.105

¹⁸⁵ JEANNE Benoit, 2005, *op. cit.*, p.57

Certaines mines sont relativement simples à traiter comme la mine en bois appelé *Schumine*. D'autres sont craintes. Est particulièrement redouté la mine bondissante S. 35 allemande dite mine S¹⁸⁶. Lorsque par erreur, un démineur déclenche cette mine, une petite explosion claque comme un coup de feu. C'est un retard pyrotechnique de quelques secondes qui va permettre de faire jaillir la mine du sol. Elle s'élève à environ 1,5 m avant d'exploser en projetant des éclats meurtriers autour d'elle et sur des dizaines de mètres. Le claquement est la hantise du démineur ; il n'a que quelques secondes pour tenter de s'écarter au contraire se coucher afin de limiter le risque. Cette mine est à l'origine de la légende hollywoodienne de la munition qui ne fonctionne qu'en retirant son pied. Les G.I., non-spécialistes, confondent son fonctionnement avec un piégeage particulièrement vicieux des Allemands. Redoutable et redoutée, d'après les PV, cette munition serait responsable de 151 tués ou blessés sur les 397 démineurs victimes de mines dans les deux départements.

Une fois le système de déclenchement neutralisé, les mines sont laissées sur place, marquées, et l'équipe reprend la détection. Les munitions sont détruites en fin de journée soient sur place s'il n'existe pas de risque de dégâts aux alentours, soit rassemblé par lot de dix dans une zone de destruction préalablement choisie à proximité. La directive interdisait l'allotissement trop important ou le transport dans un véhicule. Dans le respect de la répartition des opérations, il est également demandé en cas de découverte d'autres missions de ne pas y toucher, et de prévenir le service compétent de l'Armée ou de la Marine. Il n'est pas sûr, que pour gagner des délais, ces consignes aient toujours été respectées. Le nombre de dix mines est régulièrement dépassé comme en témoignent les plaintes des riverains sur Paramé et Saint-Malo¹⁸⁷. Quant aux munitions isolées, ou en faible quantité, et retrouvées au milieu des champs de mines, il est probable que de nombreux démineurs aient choisi de les détruire sur place plutôt que de perdre des délais à attendre des désobuseurs. Lors de la découverte de petits dépôts, les services étaient cependant avertis parfois même contre l'avis des autorités locales. En septembre 46 le déminage refuse malgré la demande du maire de Saint-Malo de s'occuper des munitions découvertes au pied des murailles de la vieille ville lors des travaux de déblaiement¹⁸⁸.

Lorsqu'une zone avait été déminée, intervenaient alors les opérations de contrôle. Il s'agissait, principalement sur les terres agricoles, de retourner le terrain pour vérifier qu'aucune munition n'était oubliée. Travail ingrat qui est long et fastidieux. À la demande des

¹⁸⁶ cf. annexe 8, p.203

¹⁸⁷ AM-Paramé, 4 H 30, Déminage, Plusieurs courriers de plaintes

¹⁸⁸ AM-St-Malo, 1 W71, Déminage, Lettre du maire du 2 septembre 1946

agriculteurs de la population locale, ces opérations sont confiées aux PG. L'effectif des équipes a sans doute évolué dans le cadre de ces contrôles. Le risque étant moindre, les équipes comprennent quelques démineurs français pour plusieurs dizaines de PG et leurs gardiens¹⁸⁹. Un premier passage a lieu, réalisé par une autre équipe avec un détecteur. Puis, les prisonniers ayant participé au déminage des terrains réalisent un labour. Dans les premiers mois, faute du matériel nécessaire, le terrain est pioché. Ce qui est chronophage tout autant que risqué. Deux PG et un démineur français sont blessés à Kerity lorsqu'un coup de pioche déclenche une explosion. Le service cherche à réquisitionner ou à se faire prêter par les exploitants des trains de labour tirée par des chevaux ou mieux encore des tracteurs. Les fermiers sont réticents, au moins pour les tracteurs. En septembre 45 les démineurs se plaignent de ne pouvoir compter que sur deux tracteurs pour les deux départements, là où ils estiment qu'il en faudrait sept¹⁹⁰. Il faut attendre le début d'année 1946 pour que les agriculteurs acceptent de prêter des machines pour accélérer les vérifications¹⁹¹. L'arrivée des engins précipite les travaux de contrôle. Dès le premier trimestre 1946, l'Ille-et-Vilaine est déclaré déminé et contrôlé. Dans les Côtes-du-Nord, il faut attendre la mi-novembre de cette année 46, pour que la représentation départementale puisse annoncer au préfet la fin des travaux¹⁹².

Le service du déminage se tourne alors vers le désobusage et de débombage.

I.25 – Après le déminage, la poursuite des opérations

Dès que les premiers départements sont déclarés officiellement déminés, au début de l'année 46, les responsables du ministère songent à orienter le service du déminage vers d'autres missions. Ils cherchent à remplacer, tout ou partie, l'Armée dans ses missions de traitement des munitions. Ses résultats et sa vitesse d'exécution laissent présager de longues années de travail. Or, après le succès annoncé du déminage des responsables politiques attendent des résultats rapides des autres opérations.

Le service dispose d'un volume conséquent de démineurs et PG, qui après une formation d'adaptation, serait prêt à travailler. Après de nombreuses tractations avec le ministère de la Guerre, au mois d'août 46, une circulaire du MRU annonce la reprise des

¹⁸⁹ HAMELIN, Bertrand, 2005, *op. cit.*, p.259

¹⁹⁰ ADIV, 43 W 137, Cabinet Commissaire de la République, Rapport bimensuel du Commissaire de la République du 16 septembre 1946

¹⁹¹ ADIV, 118 W 218, Rapports Service du Génie Rural, Rapport bimensuel du Génie rural du 12 février 1946

¹⁹² ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, correspondance déminage, Lettre du service de déminage du 29 novembre 1946

missions de désobusage et de débombage à compter du mois d'octobre. L'Armée garde la mainmise sur le nettoyage de ses emprises, sur la gestion et la destruction des dépôts de munitions. La Marine gardant le déminage maritime, étant la seule à posséder les moyens techniques et matériels de le réaliser.

I.25.1 – Les opérations de désobusage et débombage

La note du 2 août 1946 du MRU informe les préfets de la reprise par le service de déminage des opérations de désobusage à compter du 1^{er} octobre 46. Il est spécifié que le service traitera en priorité les munitions non explosées, puis dans un deuxième temps des munitions abandonnées. Les différents responsables des services communiquent également auprès des autorités locales et de la population sur cette nouvelle organisation. Il s'agit, pour eux, de gagner des délais d'intervention en transmettant à la bonne adresse les demandes.

Pour réaliser ces nouvelles missions, le service se réorganise. Les besoins humains étant moindres, le MRU mute des personnels du service vers les départements encore en cours de déminage. La majorité de ces mutations se réalise sur la base du volontariat. Plusieurs démineurs bretons finiront leur carrière en Alsace ou en Franche-Comté. D'autres refusent, préférant démissionner. Le nombre des PG et de leurs gardiens est également réduit. En quelques mois, leur nombre est réduit de plus de la moitié. En juin 47, ils ne sont plus que 20 000 prisonniers à être utilisé par le service.

La 66^{ème} compagnie de munitions _le désobusage militaire_ était basée, depuis décembre 1945, à Saint-Malo. Elle organisait des tournées de ramassage et de destruction. Entre janvier et mars 46, la Compagnie récupère 1 036 tonnes de munitions. Fin mars, elle quitte la région malouine pour traiter les 90 tonnes du dépôt de la forêt d'Araize. Enfin, du 15 avril à la fin du mois de mai, elle est redéployée à Betton pour y détruire 245 tonnes de munitions¹⁹³. Avec la reprise par le service du déminage de ses missions, l'Armée ferme ses centres. Le MRU, qui a entamé les réorganisations avant même la fin du déminage, ferme également les représentations régionales ; celle de Bretagne disparaît le 1^{er} mai 1946¹⁹⁴. Il supprime également des commandos et les écoles locales de formation. Le maire de Saint-Malo se plaint pourtant du départ des différents services, des munitions étant encore régulièrement retrouvées. D'autant que s'ouvre une période d'attente correspondant à la mise

¹⁹³ SHD, 12 P 250, JMO de la 66^{ème} Compagnie de Munitions

¹⁹⁴ ADCA, 43 W 43, Cabinet préfecture, dossier de personnels, Arrêté du ministre du MRU du 18 avril 1946

en formation des désobuseurs et de débombeurs. En novembre 46, les opérations sont stoppées à Perros-Guirec en raison du manque de personnel formé¹⁹⁵.

Une nouvelle organisation du travail se met en place. L'équipe type de désobusage comprend un désobuseur-chef, deux désobuseurs et quinze PG. Le débombage est réalisé par un chef d'équipe qui supervise plusieurs groupes, comprenant chacun un débombeur et quatre PG¹⁹⁶. Désobuseurs comme débombeurs sont chargés des travaux d'approche et de la gestion des PG. Les prisonniers, dans les équipes de désobusage, sont responsables de la manutention et du transport des munitions, après identification et autorisation par le démineur français. Ils réalisent également les travaux préparatoires aux destructions : balisage, réalisation de l'emplacement de destruction...

Dans le débombage, les PGA se voient attribuer les travaux de terrassement. Peu de bombes restent en surface. Suivant l'engin et des conditions climatiques, certaines s'enfoncent à plus de 6 m de profondeur. Il faut donc les dégager pour pouvoir les neutraliser ou les transporter. D'où la présence de palan et de poulies dans les camionnettes de débombage. Les chefs d'équipe sont responsables de l'identification des munitions, du choix du traitement et des conditions de sa réalisation : transport, destruction sur place...

Chaque équipe est censée posséder un véhicule comprenant le matériel nécessaire à ses missions : détecteur de métaux, palan, pelles, pioches, explosifs...

Ces nouvelles règles de travail ne sont pas forcément du goût de tous. Le représentant syndical de Normandie brocarde allègrement cette réorganisation¹⁹⁷. Il lui reproche d'être coupé de la réalité tant au niveau de la disponibilité des hommes, que de la dotation des matériels.

A travers les données des sources ou plutôt de leur absence, il semble qu'une plus grande latitude était laissée aux responsables du service pour mener ces opérations. Contrairement au déminage, peu de données semblent avoir été archivées. Tout au plus, ressort quelques demandes d'intervention généralement initiées par la préfecture. En février 47, elle demande le nettoyage d'un ancien réceptacle de tir allemand à Boquelho. Ce chantier représente un mois de travail pour 20 hommes. Le service traîne les pieds, affirmant que les Côtes-du-Nord sont leur troisième priorité, derrière l'Ille-et-Vilaine et la Mayenne. Le préfet devra renouveler sa demande en haussant le ton pour obtenir gain de cause¹⁹⁸. Notons que la

¹⁹⁵ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, correspondance déminage, Lettre du service de déminage du 29 novembre 1946

¹⁹⁶ AN-F, 1990 0615 art.1, note N°25 du directeur du service du 7 novembre 1946

¹⁹⁷ *Le Volontaire démineur* N°3/janvier 1947, p.7

¹⁹⁸ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, correspondance déminage, Lettre du préfet du 25 février 1947

Mayenne, qui n'a pas connu d'opérations de déminage menées par le service¹⁹⁹, voit s'installer trois équipes de désobusage comprenant 200 PG²⁰⁰.

Plusieurs opérations importantes sont menées dans la région de Saint-Malo. Le service entreprend la réalisation du nettoyage du Grand Bey, ce que n'avait pas réussi à faire l'Armée. Les opérations de désobusage sur l'îlot sont menées entre janvier et avril 47. Le résultat, plusieurs tonnes de munitions, sont stockées dans un blockhaus avant leur destruction. Près d'un millier d'obus de 75 mm sont également retrouvés à Saint Servan.

Malgré ces opérations spectaculaires, des élus locaux estiment que le service ne montre guère d'ardeur. Le maire de St Lunaire voit arriver sans en être averti, en janvier 47, un détachement comprenant deux désobuseurs, une soixantaine de PG leurs gardiens qui réquisitionne un hébergement. Les estimant peu productif, il réclame et obtient leur départ en mars²⁰¹. Peu après, sur la commune et celle voisine de Saint-Briac, plusieurs stocks d'obus sont découverts.

Hormis ces quelques opérations, il est difficile de suivre l'avancement du désobusage dans les départements. Le contexte de réduction des effectifs au fur et à mesure de la fin des chantiers, la libération des PG et la disparition des représentations n'ont pas encouragé les responsables à la tenue de statistiques. Nous n'avons, par exemple, aucune trace du bilan ni même de l'évolution de l'effectif du personnel durant cette période.

Tout au plus, apprend-on qu'à compter de la mi-septembre 47, le service est définitivement dissous dans les Côtes-du-Nord²⁰². Le matériel est regroupé, stocké et confié à la garde des CRS en attendant d'être vendu au domaine.

À compter de cette date, les interventions sont menées par le centre interdépartemental de Nantes, qui comprend une vingtaine de spécialistes. Le reste du personnel est licencié.

I.25.2 – L'organisation du déminage maritime

Le déminage maritime, à la différence du déminage terrestre ne bénéficient pas des crédits alloués pour le MRU. Bien au contraire, il s'inscrit dans une perspective de sous-équipement, liée au pillage par les Allemands des arsenaux, et à la réduction du budget militaire consécutif à la fin des opérations militaires.

¹⁹⁹ Peut-être réalisées par l'Armée

²⁰⁰ DLOUSSKY, Michel, « Les opérations de déminage en Mayenne aux lendemains de la Seconde Guerre Mondiale », dans *L'Oribus* N°61/octobre 2004, p.68

²⁰¹ ADIV, 64 W 12, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Lettre du maire du 24 mars 1947

²⁰² ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, correspondance déminage, Lettre du représentant interdépartemental du 25 septembre 1947

Les côtes françaises ont été fortement minées. Pendant la Libération, les Alliés n'ont déminé que les zones nécessaires à leur effort de guerre, principalement les accès des ports.

Le long du littoral de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, les baies, les abords de la Festung comme le pourtour de l'île de Cézembre sont minés. Preuve de la permanence de la menace, lors des tempêtes, des mines marines dérivent et viennent s'échouer sur les côtes comme à St Coulomb le 13 décembre 46²⁰³.

Dès la fin du mois de novembre 44, des directives pour le dragage sont édictées par l'état-major de la Marine. Des flottilles de dragage sont mises sur pied avec l'aide des Alliés et la récupération de 24 bâtiments allemands. La France peut en réarmer 17²⁰⁴. Ces navires conservent leur équipage allemand, désormais prisonniers de guerre, avec un encadrement français. En moyenne, l'équipage comprend une dizaine de Français pour 80 PG²⁰⁵. Une vingtaine de divisions de dragueurs de mines sont répartis en cinq groupes. Le 4^{ème} groupe, né le 12 octobre 45, comprend deux divisions de dragueurs ex-allemands et deux divisions de baliseurs. Ces 23 bâtiments sont affectés à Brest, à la 2^{ème} RM, en décembre de la même année. Les dragueurs, de deux types (M 35 et M 40) embarque un équipage d'une centaine d'hommes. Le travail est long et fastidieux. Après une reconnaissance de la zone suspecte, les navires baliseurs effectuent le marquage. À vitesse réduite et sur deux lignes de front, les bâtiments mettent à l'eau les différents dispositifs de dragage. Comme elle ignore généralement le type de mines, la flottille multiplie les allers-retours (jusqu'à 16). Le hasard joue un grand rôle étant donné que les bâtiments ne sont pas adaptés et que les équipages ne sont pas formés aux nouvelles munitions marines (à influence, acoustique, magnétique...)

Comme pour le déminage terrestre, l'Etat-major établit des priorités pour les opérations. Pour l'année 1946, les flottilles doivent nettoyer les ports de l'Atlantique, de Bordeaux à Brest²⁰⁶. Les côtes au nord de la Bretagne devront attendre.

Au début du mois de mars 1946, un bateau de pêche est détruit par une mine en baie de St Jacut. D'après les marins, ce n'est pas la première mine à fonctionner ou à s'échouer sur la côte à cet endroit. Contacté, l'Administrateur maritime de Saint-Servan affirme, croquis à l'appui, que ces mines proviennent d'un champ posé au large des côtes et qui viennent s'échouer au gré des courants.

²⁰³ ADIV, 64 W 12, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Message manuscrit du sous-préfet de St-Malo du 13 décembre 1946

²⁰⁴ CHERRUTSCHI, Ludovic, « Le dragage des mines sous-marines le long des côtes françaises septembre 1944-mars 1948 », dans *Revue Historique des Armées* N°2/1995, p.90

²⁰⁵ CHERRUTSCHI, Ludovic, 1995, *op. cit.*, p.97

²⁰⁶ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, correspondance déminage, Lettre du préfet maritime de Brest du 21 mars 1946

Si le préfet maritime remet en cause les affirmations de l'Administrateur, l'Armée abonde dans son sens. Le ministre, lui-même, déclare le 14 mai, sur la foi des renseignements qu'il a reçus, que les Allemands ont mouillé 152 mines le long des baies de Fresnaye et D'Arguenon²⁰⁷. Il rappelle que ces zones sont interdites à la pêche depuis novembre 45 en attendant leur déminage. En l'absence de moyens de dragage disponible pour l'instant, le ministère ne peut que conseiller la prudence aux pêcheurs. René Pleven, député des Côtes-du-Nord et ancien ministre, tente d'intervenir et interpelle le gouvernement à l'assemblée à la mi-avril. Suite à son intervention, le ministre des Travaux Publics et des Transports demande à la Marine d'accélérer ses opérations. Mais, l'Armée se contente de rappeler l'ordre de priorité établie et l'engagement total de ses moyens. Elle ne pourra pas envisager le déminage du littoral de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord avant l'hiver 46. Le préfet s'incline et ne peut, par voie de presse, que rapporter les conclusions des militaires au public et inciter les pêcheurs à plus de précautions.

En l'absence des sources militaires, il n'est pas possible de connaître les dates, la durée et le bilan des opérations menées par la Marine durant les années 46-47.

Cependant à l'été 1950, la frégate Laplace, venue célébrer la réouverture du port de St Malo, mouille pour la nuit dans la baie de Fresnaye. Elle sombre au matin, après avoir sauté sur une mine marine oubliée, faisant près de 50 morts.

I.25.3 – Le traitement des dépôts de munition : le choix du secteur privé

Avec le déminage maritime, l'Armée a conservé la gestion des dépôts de munitions. Le traitement de ces dépôts va s'avérer une affaire complexe. La durée de ces opérations nous fait sortir de notre fenêtre chronologique.

Les quantités de munitions sont impressionnantes. En septembre 47, plus de deux ans après le début des travaux, un courrier du général de la III^{ème} RM indique les quantités restants à détruire en Ille-et-Vilaine. Quelques 1 500 tonnes sont réparties sur huit dépôts²⁰⁸.

Un an après, alors qu'en parallèle le service du déminage est dissous, le même type de rapport estime les stocks à détruire à 1600 tonnes ! Les travaux n'ont pourtant jamais cessé. Rappelons le bilan qu'évoque le service de désobusage militaire sur la région de Saint-

²⁰⁷ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, correspondance déminage, Lettre du ministre des Armées du 14 mai 1946

²⁰⁸ ADIV, 64 W 12, Cabinet préfecture, correspondance déminage, Lettre du général commandant la III^{ème} RM du 11 septembre 1947

Malo²⁰⁹. Jean Rieg, qui se base sur les statistiques du service de déminage, parle de 23 millions de munitions détruites²¹⁰. Les quantités sont très importantes. Et, régulièrement, de nouveaux stocks sont découverts. En février 47, 1 685 obus de tout calibre sont en attente d'être relevés entre Dinard et Saint-Briac.

L'Armée n'a pas les moyens matériels et humains pour traiter ces dépôts. À l'été 46, lorsque s'annonce la reprise par le service du déminage des missions de désobusage, elle commence à licencier les artificiers civils. Dès cette date, elle se tourne vers le secteur privé pour la destruction de ces stocks. Une entreprise, l'entreprise Kervegan de Vannes²¹¹, semble avoir récupéré une part importante du marché pour le grand Ouest. Ces activités s'étendent, autant que nous avons pu en juger, du Finistère à la Mayenne, de l'Ille-et-Vilaine à la Loire-Inférieure.

Comme souvent, dans le cas des entreprises privées de l'époque, l'emplacement de ses archives n'est pas connu ; voire elles ont été détruites. Il n'est donc pas possible de comprendre tout ou partie de son organisation, de son fonctionnement pas plus que des relations qu'elle entretenait avec les autorités locales. Cependant, les opérations de destruction menées par l'entreprise ont généré un certain nombre de documents²¹² qui permettent d'approcher ces activités. Il faut noter que ces documents donnent à voir les échanges entre les différents responsables, des courriers de particuliers vers les autorités, les demandes et les injonctions adressées par ces mêmes autorités à l'entreprise. Un seul courrier émane de l'entreprise elle-même, réclamant 200 kg de métaux pour remplacer son outillage. Nous n'avons donc de Kervegan qu'une image extérieure établie principalement lors des litiges. Le cahier des charges nous renseigne sur un contrat passé entre l'Armée et cette entreprise en juillet 46²¹³. Le tonnage, établi à l'occasion de ce contrat, est estimé à 1 469 tonnes pour l'ensemble de la région. La société a jusqu'à la fin de l'année pour traiter ces munitions. Cette date sera régulièrement repoussée.

L'entreprise est responsable du site de démolition, du déroulement des opérations et des dégâts éventuels. Le contrôle des travaux est du ressort de l'Armée qui vérifiera le nombre et la nature des projectiles, la date des opérations, les procédés mis en œuvre. En cas de non-conformité, une procédure de résiliation est prévue. L'entreprise verse à l'État une redevance

²⁰⁹ cf. p.60

²¹⁰ RIEG, Jean, 2004, *op. cit.*, p.54

²¹¹ Ecrit avec ou sans t, suivant les courriers

²¹² Presque tous liés à des incidents

²¹³ ADIV, 64 W 12, Cabinet préfecture, correspondance déminage, Cahier des charges pour l'adjudication des chantiers réalisés par la Direction du Matériel – 10 juillet 1946

en espèces, par tonne brute de munitions. Cette redevance est de 100 fr. par tonne. Les explosifs récupérés restent propriété de l'État. En échange, tout le résidu des destructions et neutralisations est acquis à l'entreprise. Pour faire simple, les différents métaux composant les munitions représentent la rémunération de l'entreprise. Celle-ci a tout intérêt à neutraliser les systèmes de fonctionnement et à vider les munitions plutôt que de les détruire.

De là, de multiples litiges lors des explosions ayant entraîné des dégâts aux alentours²¹⁴. Pour récupérer le maximum de métaux, l'entreprise crée avec l'accord de l'Armée ou en louant des terrains des zones de traitement des munitions proches des dépôts. La méthode la plus simple et la plus rapide pour vider les munitions consiste, après démontage de la fusée, à faire brûler son explosif. Les débombeurs du service de déminage auraient utilisé ces techniques pour vider les bombes d'aviation après les avoir planté dans le sol²¹⁵. Le procédé n'est pas sans risque ; il arrive régulièrement que l'explosif sous l'effet de la chaleur détone. De plus, la méthode est dangereuse pour les ouvriers qui peuvent difficilement, à distance, estimer la réussite de l'opération. Un accident, survenu en février 47 au dépôt de Bruz, éclaire sur les méthodes de travail utilisées²¹⁶. En raison de la proximité d'une voie ferrée, les trois ouvriers travaillent de nuit quand les trains ne circulent plus. Autre avantage, la nuit permet de mieux apprécier la fin des opérations de combustion des munitions. Les ouvriers mettent le feu à des grappes de cinq bombes de 50 kg et courent se réfugier dans un abri situé à 60 m. La mise à feu consiste à arroser l'œil de la bombe avec de la poudre et à l'enflammer ensuite avec une torche. Pour gagner des délais, des empilements de 15 bombes au lieu de cinq sont en place. L'une de cette pile explose, tuant les trois ouvriers. Cet accident provoque l'émoi tout autant que l'ire du préfet. L'édition rennaise de *l'Ouest-France* y consacre presque deux pages. Par ordre de la préfecture, le chantier sera interrompu jusqu'aux 23 mars. Mais l'entreprise se contente de transférer son personnel sur d'autres chantiers en attendant des jours meilleurs. Après le redémarrage de ses activités de traitement, deux autres accidents mortels se produiront à Bruz en 1947 et 1949.

Les élus et la population se plaignent des nuisances engendrées par les destructions de la société, mais pas seulement. Les petits dépôts, retrouvés dans les communes, font partie des contrats suivants. A Muel, en mai 1946, le maire déplore qu'un dépôt d'une centaine de bombes demeure sur sa commune. Le service du Matériel militaire ne peut que lui répondre de prendre son mal en patience en attendant la venue de l'entreprise Kervegan, sous-traitante.

²¹⁴ Nous y reviendrons plus longuement dans le 3^{ème} chapitre

²¹⁵ RIEG, Jean, 2004, *op. cit.*, p.168

²¹⁶ ADIV, 64 W 12, Cabinet préfecture, correspondance déminage, PV de gendarmerie du 14 février 1947

D'autres élus affirment que Kervegan récupère dans certains dépôts les métaux utiles (cuivre, laiton...) laissant sur place le reste des munitions²¹⁷. Plusieurs plaintes pour des motifs identiques sont regroupées aux archives, sans que la société n'ait, a priori, à en pâtir. Ces munitions abandonnées et détériorées représentent un risque pour la population. La préfecture réclame auprès de l'Armée le gardiennage des dépôts. Mais, faute de moyens, celle-ci se contente de proposer le balisage des sites et la mise en place de ronde de gendarmerie.

L'entreprise poursuit ses travaux de 1946 à 1950. Les dates auxquelles les dépôts doivent être vidés sont régulièrement repoussées, la fin du contrat également. Il faut attendre le début du deuxième semestre 48 pour que l'Armée estime que Kervegan dépassent les délais qui lui avaient été fixés. Même si une partie du contrat est prorogée, des résiliations sont prévues comme sanction dans plusieurs départements. Bruz et Gaël en Ille-et-Vilaine semblent concernés. Aucun document confirmant ces sanctions n'a été retrouvé. L'entreprise a continué à exercer ses activités sur les autres sites. En avril 1950, elle détruit encore un stock d'obus à Plougrescant. C'est au mois d'octobre de cette même année que l'Armée estime que les buts sont atteints et clôture définitivement le contrat²¹⁸. Elle met alors définitivement fin aux six années de déminage de dépollution ayant suivi l'arrêt des hostilités.

I.26 – Le lourd bilan humain du déminage

I.26.1 – Les pertes des démineurs civils

Danièle Voldman, dans le dernier Atlas de la seconde guerre mondiale en France, indique que sans doute 471 démineurs civils sont morts lors des opérations de déminage. Quatorze autres ont été tués au moment du désobusage, soit un total de 485 hommes²¹⁹. Le nombre des blessés est trop imprécis ainsi que la gravité de leur état. Les statistiques du Déminage font état d'environ 1 100 démineurs touchés. Pour les PGA, les chiffres officiels du service sont respectivement de 1 613 tués et 3 132 blessés.

Pour essayer de donner un bilan le plus exhaustif possible, plusieurs sources ont été croisées. Les tableaux retrouvés aux archives nationales donnent des éléments, mais nous avons déjà dit toute la difficulté des fluctuations de ces chiffres. Cependant, les documents de

²¹⁷ ADIV, 64 W 12, Cabinet préfecture, correspondance déminage, Lettre du maire de Liffré du 14 mai 1947

²¹⁸ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, correspondance déminage, Lettre du Directeur du service du Matériel du 25 octobre 1950.

²¹⁹ VOLDMAN, Danièle, « Le déminage », p. 270-271 dans DAEFFLER, Michel, LELEU, Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean, dir., *La France pendant la Seconde Guerre Mondiale Atlas historique*, Paris, Fayard, 312 p

Fontainebleau livrent d'autres éléments ; on y retrouve des listes d'accidents comprenant l'identité du ou des victimes, la date et le lieu²²⁰. Ces listes comprennent déjà 77 noms pour les deux départements. A cela s'ajoute deux autres listes moins complètes (une quarantaine de noms) détaillant les sommes versées aux blessés ou à leur famille en cas de décès.

Les PV de la police et de la gendarmerie fournissent d'autres éléments. Ces sources ont également été utilisées par Fritz Jesse pour les PGA, mais comme nous le verrons, ils sont incomplets. Les documents, fournis par M. Hannauer prennent ici une place fondamentale. L'intégralité des PV d'accidents en sa possession a été consultée²²¹. Ceux-ci concernent autant les démineurs blessés que tués. Les accidents des autres catégories de personnel du service, chauffeurs, gardiens sont également présents. Deux bilans établis en février 1948 par les services contentieux des représentations départementales, récapitulent l'intégralité des accidents, à leur connaissance, dans leur zone de responsabilité. Si les dates et lieux sont parfois fluctuants, toutes les victimes sont identifiées. Ces documents rédigés à usage interne, sans doute, pour le bilan financier des opérations n'avaient à l'époque pas vocation à être divulgués.

Raymond Aubrac en juillet 1945 précise les démarches à effectuer lors d'un accident de déminage. Une déclaration d'accident doit être effectuée à la mairie de la commune. Généralement, lors d'une explosion non programmée, personnels municipaux, policiers, gendarmes et médecins se précipitent sur les lieux. Les archives municipales et départementales regorgent de PV établis alors par les forces de l'ordre. La déclaration à la commune devait être adressée au service. Un certificat médical précisait les blessures ayant entraîné ou non la mort de la victime. Ce certificat servait de premières constatations pour l'établissement des droits à pension.

En même temps que les directives du directeur du service, les formulaires de PV sont mis en place. Les accidents antérieurs à l'été 45 sont alors saisis, ce qui laisse planer un doute sur l'authenticité des circonstances décrites plusieurs mois après les faits. Une partie des hommes de la DP et du Génie rural tués ou blessés d'août 1944 à la mise en place du service sont pris en compte par le service, y compris les PGA. Les PV comprennent différentes rubriques. On trouve d'abord des renseignements d'état civil, date, lieu de naissance et domicile. Ensuite sont précisées les circonstances de l'accident avec le lieu, l'heure et la date, validées par un ou des témoins. Les premières constatations médicales sont saisies par le médecin. Une troisième partie donne le salaire horaire ou mensuel de la victime puis sa

²²⁰ AN-F,, 1990 0615 art. 3, Liste d'accidents, secours versé aux familles, etc

²²¹ 52 pour les Côtes-du-Nord, 40 pour l'Ille-et-Vilaine

situation de famille avec le nombre d'enfants à charge. Enfin, une appréciation du chef de chantier clôture la fiche. Ces fiches étaient censées être établies pour les démineurs du service, les PGA, les démineurs militaires et les employés des entreprises. Elles concernaient quasiment toutes des démineurs ou des gardiens de PG dépendant directement du service²²².

Les 471 victimes du service, c'est à deux unités près, le chiffre fourni dans ses statistiques par le service au MRU²²³. Les chiffres donnés pour l'Ille-et-Vilaine varient entre 9 et 15 tués et entre 33 et 43 démineurs blessés. Rappelons que ces chiffres ne correspondent qu'aux périodes où le service ne s'occupe que de déminage. En élargissant les dates de prise en compte des accidents, d'août 1944 à la fin 1947, les chiffres augmentent nettement²²⁴. Pour l'Ille-et-Vilaine, on dénombre alors 23 tués pour 33 blessés. Pour trois autres personnes, il n'est pas possible de définir l'état des victimes. Un communiqué du service départemental publié en mars 1946 rend hommage au travail accompli et mentionne 25 tués et 47 blessés²²⁵. Dans les Côtes-du-Nord, les chiffres des victimes du déminage s'élèvent à 46 tués et 43 blessés.

Pour les deux départements les chiffres du MRU donnaient donc entre 31 et 37 décès pour 72 à 84 blessés. En analysant les données, les chiffres obtenus s'élèvent à 69 tués et 76 blessés. Si le chiffre des blessés est dans la fourchette, le nombre des tués est quasiment doublé. Cette différence s'explique par plusieurs facteurs. On pourrait objecter que les chiffres sont artificiellement gonflés puisque ce n'est plus le strict cadre du déminage que nous traitons mais toutes les missions du service. Mais les hommes qui procèdent aux opérations de désobusage - débombage de 1946 à 1947 font toujours partie de cette organisation temporaire mise en place par Raoul Dautry et finalement dissoute à l'automne 1947. De plus, il a été expliqué les limites rencontrées entre opérations de déminage et de désobusage dans des terrains bouleversés par les combats. De la même manière, les hommes du Génie rural et de la DP blessés ou tués, d'août 1944 à février 1945, ont été financièrement pris en compte, eux ou leurs ayants droits, sur les budgets du service. Ainsi, une femme subit une enquête de moralité pour toucher une pension du service étant la veuve d'un démineur du Génie rural tué en octobre 1944. Il était donc normal d'intégrer ces accidents dans les bilans.

Enfin les données du service faussent les bilans puisque les seuls disponibles aux archives nationales sont uniquement centrés sur la période où le service s'occupait de

²²² Sur l'échantillon, seules 2 concernaient des PG

²²³ 469 dans les statistiques de fin 1946. AN-F, 1990 0615, art. 3.

²²⁴ Du début du déminage à la dissolution du service du déminage

²²⁵ *Ouest-France*, édition du 31 mars 1946. Aucun PG n'est mentionné

déminage, excluant leurs prédécesseurs démineurs comme leurs successeurs désobuseurs. Volonté de mettre un bilan en avant, celle de minorer les chiffres des victimes ou suivi des opérations plus rigoureux dans la première phase ? La question est ouverte. Deux faits peuvent être rapidement tirés de ces bilans. Les premières équipes formées du service commencent à opérer vers la fin mars-début avril 1945. Jusqu'à cette date, sur les deux départements, 26 civils sont tués et 19 blessés en déminant (plus deux non-déterminés). Prix lourds qu'ont payé la DP et le Génie rural en employant des hommes non formés à ces tâches et sans matériels. Ce n'est pas forcément l'été 1945, du moins pour les démineurs civils, la période la plus meurtrière mais bien le début des opérations jusqu'à la reprise en main par le service en mars de la même année et la création d'école de déminage.

Il faut remarquer aussi la quasi-parité entre le nombre de tués et celui des blessés. Là encore, les premières opérations sont particulièrement meurtrières. Le matériel est inexistant, les procédures de travail sont encore à créer. La puissance des mines et munitions prélève un lourd tribut faisant en fait autant de veuves et de parents éplorés que de mutilés.

Démineurs militaires, privés et surtout prisonniers de guerre ne font qu'alourdir ce bilan important.

I.26.2 – Le difficile recensement des prisonniers victimes du déminage

Le bilan humain des PG victimes de leur emploi au sein du service de déminage est sans commune mesure avec celui de leurs homologues français. Il est également plus malaisé à établir. Les sources restent en effet beaucoup plus discrètes sur l'identité des prisonniers lors des accidents. Les PV de gendarmerie ou de police ne citent pas toujours l'identité des démineurs allemands. De la même manière les comptes-rendus réalisés à destination du préfet négligent parfois de mentionner les identités. Les éditions de l'*Ouest-France* décrivent abondamment, quand ils les connaissent, les circonstances et l'état-civil des Français touchés dans les opérations. Dans les articles relevés concernant des accidents de déminage, les 3/4 mentionnent l'identité des démineurs français. Même lors d'un accident impliquant des Français et des Allemands, seuls les démineurs français sont nommés. Dans un cas, l'auteur de l'article se réjouit même que deux PG aient été tués en épargnant les démineurs nationaux situés à proximité²²⁶. L'article publié le 2 août 1945 dans l'édition dinannaise fait figure d'exception. Il est le seul, dans notre corpus, à mentionner l'identité du PGA tué et sa région

²²⁶ *Ouest-France*, édition du 27 juillet 1945

d'origine en Allemagne. D'autant plus exceptionnel qu'en cet été 45, l'emploi des prisonniers au déminage ne provoque guère de compassion. Le service établit pourtant un PV d'accident pour les PG. Un exemplaire était conservé par le service, un autre envoyé à la DGPG, responsable des prisonniers allemands. A la dissolution du déminage, il semble que les archives concernant les PG n'ont pas été conservées, tout au moins par le service. Dans les procès verbaux consultés grâce à M. Hannauer seuls deux d'entre eux concernaient des PG. Sur deux autres établis pour des Français blessés, l'identité du prisonnier responsable de l'accident est mentionnée.

Deux sources relèvent les noms des prisonniers allemands : la liste de tous les décédés allemands en France²²⁷ et le bilan des services contentieux départementaux²²⁸. Elles mentionnent le lieu, la date et l'identité. Ces deux listes forment l'ossature du bilan établi. Elles ont été croisées entre elles dans un premier temps et comparées avec les bilans établis par Fritz Jesse. Nous avons aussi cherché à confirmer au moins les lieux et dates par rapport aux différentes sources citées dans notre introduction. Des différences de dates (quelques jours) et de lieux apparaissent alors. Si les accidents des démineurs français ont été recoupés par une ou plusieurs sources à plus de 90%, ce taux descend à environ 70% pour les PGA.

Les statistiques officielles du service correspondant encore une fois à la période limitée du déminage (février 45 – Novembre 46) donnent 94 à 100 prisonniers tués et entre 119 et 133 blessés dans les Côtes-du-Nord. En Ile-et-Vilaine, le bilan serait de 28 à 33 tués pour 25 à 29 blessés²²⁹. Il n'existe aucune mention des lieux des accidents. Il faut noter l'équivalence entre le nombre de morts et de blessés qui est à rapprocher des chiffres établis pour les démineurs civils. Fritz Jesse avait basé l'estimation des victimes allemandes sur les listes retrouvées à Nantes et comparées aux chiffres fournis au Commissariat de la République à Rennes. Il signale qu'aucun document éclairant les statistiques n'a pu être retrouvé au SHD²³⁰. Il relève ainsi 73 décès dans les Côtes-du-Nord (16 à Saint-Brieuc et 17 à Lamballe). Le bilan en Ile-et-Vilaine est beaucoup plus modéré avec 13 tués (6 à Cancale). Surtout, il soulève une incohérence entre les chiffres émis par le dépôt de Lamballe, repris dans la liste établie par l'Eglise protestante en septembre 1947 et les chiffres officiels des autorités. Le camp de Lamballe affirme avoir perdu 110 PG dans les opérations de déminage entre juillet et septembre 1945.

²²⁷ ADIPL, UI-2° v., N° 76-77, Registres alphabétiques des PGA décédés en France

²²⁸ Archives Sécurité Civile, centre de Colmar, bilans contentieux départementaux

²²⁹ AN-F, 1990 0615, art. 3, Statistiques du service du déminage

²³⁰ JESSE, Fritz, 2004, *op. cit.*, p.12

Les chiffres établis par les autorités régionales ne font état pour la même période que de 12 morts dans ces opérations. Fritz Jesse émet l'hypothèse qu'une partie de ces 100 morts supplémentaires, attribués au déminage, a servi à camoufler les décès liés aux conditions d'hygiène et de vie régnant dans le dépôt. Il admet cependant que des décès mentionnés sous d'autres causes peuvent être dû à des opérations du service²³¹.

Les bilans nationaux donnent donc entre 122 et 133 PG tués pour les 2 départements et entre 144 et 162 blessés. Les statistiques officielles sont proches, au moins pour le mois d'août de celles du camp. Fritz Jesse donne un total de 86 victimes, tous décédés, tout en reconnaissant des résultats incomplets. L'écart entre les deux bilans représente déjà 36 décès supplémentaire pour l'estimation basse, soit 41% de plus.

Avec une marge d'erreur plus élevée comme signalée, que pour les démineurs civils, nous estimons que 112 PG sont morts et 113 autres blessés dans les Côtes-du-Nord. Le bilan s'élève à 37 tués et 22 blessés en Ille-et-Vilaine. Le total pour les deux départements donne alors 149 tués et 135 blessés. Les chiffres nationaux se rapprochent de ces estimations. Le chiffre plancher des blessés serait proche de la réalité. Seul le nombre de tués est légèrement supérieur. Il correspond peut-être à des PG blessés et décédés ultérieurement. Ce qui expliquerait les variations de ces chiffres.

Il faut noter une fois de plus, la parité entre les décès et les blessés qui s'explique par la létalité importante de ces engins de guerre. De plus, la plupart des accidents se produisent au contact des munitions. Tous les tués l'ont été par l'explosion de munitions ou de mines²³². Seuls dix accidents sur les deux départements ne sont pas dus à une explosion.

Contrairement aux démineurs civils le bilan avancé pour les PG est donc relativement conforme aux chiffres du service. Sans doute faut-il y voir une volonté, du moins après la fin des opérations, d'établir un bilan le plus strict possible. L'un des buts étant de contrer les campagnes de presse anglo-saxonnes dénonçant le sort des PGA en mains françaises et d'éviter d'autres critiques du CICR. Les chiffres donnés par le commandant du dépôt de Lamballe n'étaient peut-être pas si incohérents.

Les tableaux contentieux de la Sécurité Civile départementale mentionnent à l'été 1945 au moins deux accidents lors d'instructions délivrées aux PG. L'école régionale de Saint-Brieuc dispense alors des instructions de quelques jours directement dans les commandos alentours, en utilisant des munitions et mines réelles récupérées dans les anciens dépôts allemands. Une partie des statistiques des morts et blessé dans les commandos autour

²³¹ JESSE, Fritz, 2004, *op. cit.*, p.84

²³² Annexe 5, p.200

et à St Briec, est sans doute liée à ces instructions dispensées aux PG. Un premier accident survient le 9 août 1945 à Lanmodez. Onze PG sont tués, neuf autres blessés plus un démineur-chef et un gardien. Mais le plus grave accident se produit le 20 août 1945 à Pléhérel, quand une pile de vingt mines antichar explose au milieu de cinquante PG à l'instruction. La Tellermine, la mine antichar allemande du modèle le plus courant contient 5,5kg d'explosif²³³, 110kg détonent ainsi devant un groupe d'homme compact. Trois démineurs français et sept PG sont tués sur le coup. L'*Ouest-France* de Dinan évoquera l'accident le 22 août ajoutant aux dix tués, dix-huit PG blessés. Un nombre important de ces blessés, vu la violence de la déflagration a du succomber dans les jours suivants. Ainsi voit-on apparaître toujours dans les bilans du contentieux dans les deux jours qui suivent treize tués dont un démineur français et quinze PG blessés supplémentaires à Pléhérel sans que soient mentionnée les causes de ces nouveaux décès. Le total de ces deux jours s'établit à 23 tués et 33 blessés, ce qui correspond globalement à l'effectif à l'instruction ce 20 août à Pléhérel²³⁴. En dehors de l'article du 22 août dans la presse, les sources préfectorales ou policières n'évoquent pas cet accident qui n'a pourtant pas pu échapper à leur vigilance. Une volonté de faire oublier l'événement a-t-elle existée ? Plusieurs motifs pouvaient y contribuer. En pleine période de recrutement pour des chantiers qui battaient leur plein, le service du déminage ne souhaitait sans doute pas ce genre de publicité. Plus important, l'un des arguments donné par la France pour obtenir le droit d'utiliser des PGA dans ces opérations était l'obligation de formation de ces hommes avant leur mise au travail. Un tel accident tuant et mutilant cinquante d'entre eux pendant leur stage fait mauvais effet auprès de l'opinion internationale.

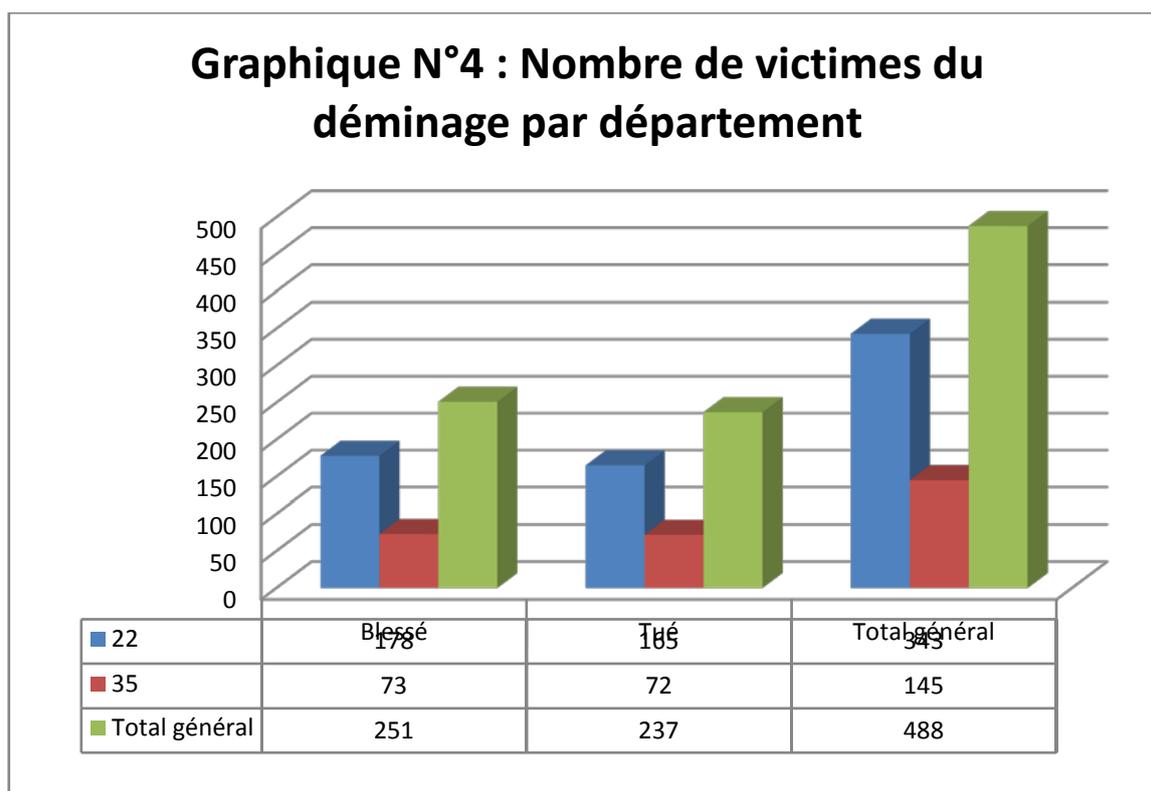
Les statistiques données par le camp n° 111 et celles établies par le service sont proches les unes des autres et expliquent en partie l'écart souligné par Fritz Jesse. C'est moins vrai pour les mois de juillet et septembre 1945, où les différences restent sans réponses. Il est probable que la vérité soit au milieu : entre accidents dissimulés et volonté de faire oublier la mauvaise gestion d'un camp.

²³³ DIRECTION DU DEMINAGE, *Instruction provisoire sur les mines terrestres et les pièges*, 1945, p.90

²³⁴ cf annexe 13, p.213

I.26.3 – Un bilan global ?

Si les chiffres des PG tués ou blessés se rapprochent des données officielles, il n'est pas possible d'apprécier dans quelle mesure, les prisonniers utilisés en marge du service, par exemple pour les travaux de terrassement, ont été pris en compte dans les pertes du service. Les chiffres concernant les démineurs français sont beaucoup plus flous pour diverses raisons. Le nombre des décès double, tandis que celui des blessés reste stationnaire. La raison principale est l'étroitesse du créneau chronologique pendant lequel les victimes ont été dénombrées. En additionnant les décès et les blessés français et allemands, le total pour les deux départements atteint 218 tués et 218 blessés parmi les démineurs du service. Plus des deux tiers ont péri sur des mines²³⁵. La mortalité liée à cette famille de munitions, son caractère insidieux est l'une des raisons de sa prédominance dans la mémoire de ces opérations.



(Compilation sources)

²³⁵ Annexe 5, p.200

A ces chiffres, il faut ajouter, au moins trois gardiens des PG tués, les vingt autres blessés et six personnels du service tués ou blessés (2 et 4), durant cette période. Dans la mesure où notre étude reste incomplète concernant les opérations menées par l'armée ou les entreprises privées, il faut pour l'instant inclure dans ces résultats 7 démineurs militaires décédés et 13 autres blessés, ainsi que trois PG. Cinq ouvriers d'entreprises privées sont victimes d'opération de désobusage. Les pertes totales, sous réserve d'étude à venir sur les opérations militaires, s'élèvent à 237 morts et 251 blessés sur les deux départements, soit 25% de décès supplémentaires par rapport aux bilans plus ou moins officiels. Notons que ces décès supplémentaires concernent principalement des Français : ceux qui furent les premiers à se porter volontaires pour déminer. Encore une fois, au-delà de l'écart numérique détecté, la parité entre blessés et tués saute aux yeux, loin des écarts officiels.

Dans le Calvados, les pertes humaines s'élèvent à environ 140 morts (44 Français et une centaine de PG) et au moins 107 blessés²³⁶. Dans la Loire-Inférieure, un rapport du représentant départemental fait le bilan de l'activité du service depuis avril 1945²³⁷. Il affirme que 43 démineurs (civils et prisonniers) ont été tués et 115 blessés. Sur quatre départements, le déminage aurait coûté la vie à 420 morts et 473 blessés, chiffres minimum. Ce qui représenterait 20% des tués, toutes nationalités confondues, au niveau national²³⁸ ! Dans l'attente de nouveaux travaux, il est raisonnable d'affirmer que le coût humain du déminage, sur l'ensemble du territoire, a été très supérieur aux chiffres généralement admis.

Au sortir de la Libération, le chantier de la reconstruction apparaît immense. Préalable à toute opération, il faut nettoyer le sol national des restes de la guerre qui prélèvent leur lot de victimes. Malgré des prévisions alarmistes, dans un contexte de pénurie et de difficultés économiques, la France réussit à réaliser ce nettoyage en à peine plus de trois ans²³⁹. Elle met sur pied une structure et un système de formation permettant de disposer, à l'été 1945, des 50 000 hommes nécessaires à ces travaux. Massivement issus des PGA et encadrés par des ouvriers et militaires français, ces hommes déminent et détruisent, d'abord comme démineurs puis comme désobuseurs. Ils en paient le prix. Plusieurs milliers d'entre eux sont tués ou blessés.

²³⁶ HAMELIN, Bertrand, 2005, *op. cit.*, p.263

²³⁷ Archives sécurité civile, centre de Nantes, lettre du représentant départemental du 15 novembre 1946

²³⁸ Dont 11% pour l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord

²³⁹ A l'exception notable des dépôts de munitions

CHAPITRE II : LES ACTEURS DU SERVICE DE DEMINAGE

Pour réaliser l'immense chantier du déminage en France, l'Etat mobilise ses moyens pour tenter de recruter un nombre important de volontaires. Cependant, les responsables politiques sont conscients que ces hommes ne seront jamais assez nombreux pour réaliser au plus vite ces opérations nécessaires avant tout redressement économique du pays. Ils se tournent alors vers un large réservoir de main-d'œuvre dont ils disposent : les Prisonniers de Guerre de l'Axe.

II.1 - LES DEMINEURS FRANÇAIS : ENTRE CONTROLE DE L'ETAT ET REVENDICATIONS

II.11 - Recrutement et motivations des démineurs

II.11.1 – L'organisation et les résultats du recrutement

Dès la création du service de déminage en février 1945, les responsables du service cherchent à recruter des volontaires. Les représentants départementaux fraîchement nommés sont mis à contribution. Raoul Dautry leur enjoint d'activer à leur niveau les recrutements par voie de presse, d'affichage²⁴⁰. De la même manière, les maires chapitrés par les préfets doivent pousser leurs administrés à intégrer le service du déminage. Des panneaux et des avis de demande de volontariat sont affichés. La presse relaie les messages. Ainsi *Ouest-France* dans son édition de Saint-Brieuc du 11 avril 1945 publie un avis de recrutement. Le service recherche aussi bien des agents administratifs, des volontaires démineurs que des entreprises privées. Dans l'article sont précisés les avantages financiers liés à la fonction, salaire plus primes. De la même manière, par voie de presse, les anciens de la DP et les artificiers militaires d'active ou de réserve sont courtisés²⁴¹.

Le ministère dans le même courrier du 5 mars 1945 fixe les modalités du premier contrat des démineurs et la rémunération qui peut leur être attribuée. Cette lettre stipule que les démineurs auront le statut soit de fonctionnaires soit de civils non fonctionnaires. Cette

²⁴⁰ AM-Paramé, 4H30, Déminage, Note générale aux délégués départementaux

²⁴¹ AM-Paramé, 4H30, Déminage, Note générale aux délégués départementaux

différence de statut a une incidence sur la pension en cas d'accident. Les volontaires signent un premier contrat de trois mois incluant le temps de formation.

Les équipes une fois formées doivent être utilisées rapidement et surtout sans attendre les détecteurs de mines toujours demandés auprès des Américains. Le ministère précise également qu'il est possible de sous-traiter ces premières opérations de déminage manuel. Bien évidemment, la formation des ouvriers des entreprises privées ne regarde pas le ministère. Après le premier contrat les démineurs peuvent ensuite renouveler leur contrat mensuellement. Faute de tenue de travail spécifique à leur fournir dans les premiers temps, le service leur attribue un brassard. Celui-ci, sur fond blanc comprend un triangle rouge surmonté d'une étoile jaune avec en son centre une mine AC figurée. Sur les côtés du triangle, est inscrit la devise « volontaires démineurs ». Un exemplaire en papier est conservé dans les archives du Commissaire de la république de Rennes²⁴². La présence de l'étoile ressemblant à celle figurant sur le drapeau de l'U.R.S.S. a interpellé, en une période où le retour à la légalité républicaine n'est pas encore très assuré. Elle est soulignée d'un grand point d'interrogation au crayon rouge sur le modèle. Les photos de l'époque montrent qu'au moins sur les chantiers, ce brassard ne faisait guère partie de la tenue de travail.

Ces directives ministérielles sont complétées par la direction du service le 19 avril 1945. Elle insiste sur la nécessité de recruter des sapeurs et artificiers militaires. La direction insiste également sur l'obligation de volontariat et celle de suivre un stage quelque soit la formation préalable du candidat. Il est précisé que les candidats doivent posséder d'une part une instruction scolaire minimum leur permettant d'assimiler les cours ; d'autre part, la forme physique nécessaire à des travaux pénibles qui doit être confirmée par une visite médicale.

Les candidats devaient fournir ou établir un certain nombre de documents lors de leur engagement. Dans les quelques dossiers individuels consultés, se trouvent ainsi des fiches de renseignements, des diplômes scolaires, des états de service militaires, les certificats médicaux, etc²⁴³. La déclaration d'engagement signé par le candidat y est archivée. Cette déclaration comprend deux questions importantes posées aux postulants. S'il désirait être formé sur un autre emploi avant de quitter le service et s'il était volontaire pour être muté dans un autre département. Les réponses n'engagent en rien. Il ne semble pas que des formations de reconversion aient été organisées. De la même manière, des personnels,

²⁴² ADIV, 43 W 238, Cabinet préfecture, Administration pénitentiaire, Note générale Ministère MRU à représentant départementaux du 25 février 1945

²⁴³ Archives Service du déminage, centre de Colmar

pourtant non volontaires au moment de leur engagement, choisiront la mutation plutôt que le licenciement en 1946.

Dernière pièce systématique des dossiers : l'attestation de non-collaboration. En cette période troublée où l'épuration bat son plein, les responsables gouvernementaux ont la hantise de voir le service devenir un refuge pour d'éventuels anciens partisans de l'Allemagne soucieux de se faire oublier. Cette accusation reviendra pourtant régulièrement, relancée par quelques affaires de collaboration et de contentieux avec les autorités locales.

Danièle Voldman, dans la première partie de son ouvrage, insistait sur l'engagement politique et résistant des hommes mis en place à la tête du MRU et du service du déminage. En l'absence d'accès aux dossiers individuels, elle ne pouvait se prononcer sur l'origine sociale des démineurs. Tout au plus, indiquait-elle un recrutement de jeunes hommes pour les emplois de démineurs.

Qu'en est-il du recrutement au niveau local ? Les dossiers individuels n'ont, a priori, pas été conservés au niveau de la direction centrale. Ils sont répartis dans les directions régionales du déminage. Les archives consultées par le biais d'Edouard Hannauer montrent qu'une partie des documents est devenue totalement inexploitable rongé par l'humidité. Quelques données émergent malgré tout des archives départementales.

En octobre 1945, un document du représentant indique qu'en Ille-et-Vilaine l'effectif du service comprend douze contrôleurs techniques et 130 démineurs²⁴⁴. A ces hommes s'ajoutent 963 PG surveillés par 123 gardiens. Ces effectifs évoluent au fur et à mesure de l'avancée des travaux et deviennent flous lorsque le désobusage devient la mission première du service. Les documents sont encore plus précis aux archives départementales des Côtes d'Armor. A travers les rapports du Génie rural²⁴⁵, il est possible de suivre l'évolution de l'effectif, principalement des PG, dans le département jusqu'en 1947. L'effectif des démineurs civils, hors Armée, est à peu près de 130 démineurs, avec une pointe à 148 en novembre 1945.

Les prisonniers allemands sont entre 1 800 et 2 000 jusqu'à la fin de l'année. Leur nombre commence ensuite à décroître régulièrement dès le mois de décembre. Environ 250 à 320 gardiens, suivant la période, encadrent ces hommes. Pour les deux départements, les effectifs maximum du service étaient d'environ 250 à 300 démineurs pour 2 800 à 3 000 PGA, auxquels s'ajoutent à peu près 400 gardiens.

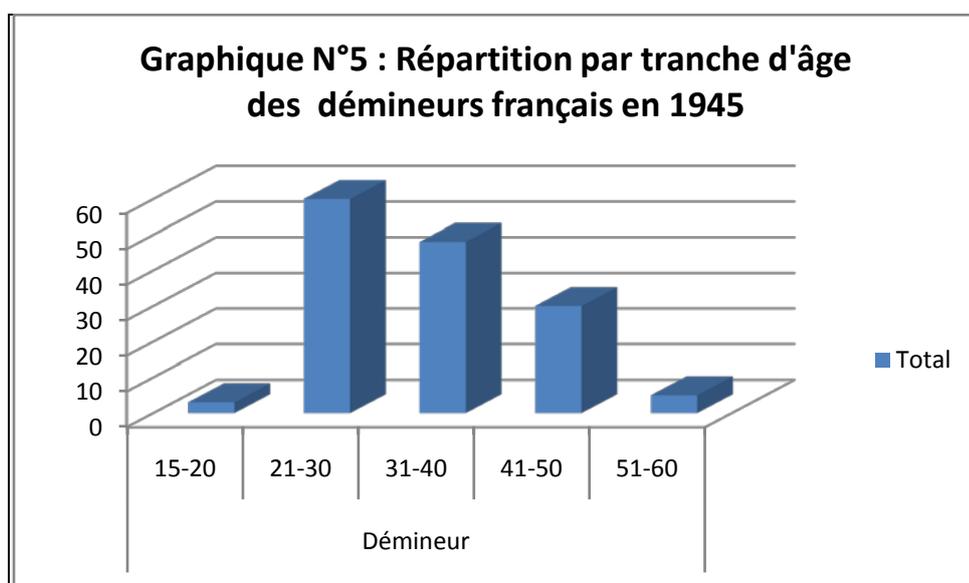
²⁴⁴ ADIV, 30 W 22, Direction Affaires Economiques et Sociales, Lettre représentant départemental déminage à préfet Ille-et-Vilaine du 29 octobre 1945

²⁴⁵ ADIV, 118 W 128, Rapports Service du Génie Rural, Rapports bimensuels du Génie rural

Ces hommes sont amenés à travailler sur le terrain. Le service emploie, également, en Haute-Bretagne, les personnels des deux représentations départementales, plus des chauffeurs et mécaniciens dont l'effectif est inconnu. Cette fourchette et l'année 1945 serviront donc de référence.

Sur les 300 démineurs des deux départements, la profession d'origine et le niveau scolaire nous est connu pour environ 10% (respectivement 48 et 42)²⁴⁶. L'âge des démineurs est connu pour environ la moitié des démineurs. Il s'agit donc davantage d'un sondage que d'une étude exhaustive.

Sur les 146 démineurs du service dont nous connaissons la date de naissance, 63 sont âgés de 18 à 30 ans soit 43% d'entre eux. Ils sont 83 démineurs âgés de 30 à plus de 50 ans (57%). Notons également que cinq hommes ont tout de même plus de 50 ans en 1945. En comparaison, trois seulement sont âgés de moins de 21 ans²⁴⁷. Cette absence de très jeunes hommes s'explique par l'obligation d'être majeur pour postuler à un emploi de démineur. On voit que ce critère de majorité a été relativement appliqué. Un des cas observés s'explique par le fait que le volontaire n'était pas de nationalité française. Il s'agit d'un jeune Belge, réfugié en Bretagne, qui a pu ainsi entrer au service du Génie Rural et être intégré directement au service du déminage. Il sera tué avec un de ses compatriotes en neutralisant une mine le 16 avril 1945²⁴⁸. Ce critère ne s'appliquera pas non plus aux PGA, comme nous le verrons plus loin.



(Compilation sources)

²⁴⁶ cf. annexe 10, p.208

²⁴⁷ cf. annexe 10, p.208

²⁴⁸ AM-Paramé, 4H30, Déminage, PV du commissariat de police adressé à la mairie de Paramé le 16 avril 1945

Si l'âge des autres démineurs est équivalent à notre échantillon, il faut alors nuancer l'«extrême jeunesse de la profession»²⁴⁹ mis en avant par Voldman.

Le nombre plus restreint des professions et des niveaux scolaires connus ne permet pas de tirer trop de conclusions. Cependant, on peut constater qu'ouvriers, artisans, démobilisés et chômeurs représentent 32 individus sur les 44 dont la profession nous est connue²⁵⁰. Se retrouve également sept anciens chauffeurs ou mécaniciens et trois cultivateurs.

Parallèlement, sur 48 niveaux scolaires connus, 16 hommes sont titulaires du certificat d'études primaires. 16 autres ont reçu une instruction primaire non sanctionnée du diplôme et 5 reconnaissent savoir lire et écrire. Un seul a un niveau d'étude secondaire sans que soit précisé son éventuelle profession antérieure. Le recrutement d'illettrés n'est pas mentionné. Il a cependant sans doute été régulièrement effectué malgré les directives officielles mentionnant un niveau scolaire minimum. Le passage au désobusage et la nécessité d'une formation complémentaire sera pour le ministère l'occasion d'une mise au point concernant l'emploi de ces hommes²⁵¹. Ces employés sont écartés des formations nécessaires aux nouvelles tâches les poussant à plus ou moins brève échéance vers la sortie du service.

Dans les deux départements, environ 50 000 hommes sont rentrés de captivité à la libération et cherchent à retrouver du travail dans une région qui a souffert des destructions. L'essentiel du recrutement semble se concentrer vers les populations de catégories socioprofessionnelles peu qualifiées et susceptibles d'avoir des difficultés à retrouver du travail. Le niveau scolaire de ces volontaires est donc également assez faible. A une époque où la mobilité géographique reste limitée, les avantages financiers proposés ont sans doute été un facteur important de décision pour beaucoup, et ce malgré la dangerosité du travail. Les sources départementales à travers les bilans établis au profit du Commissaire Le Gorgeu montrent que la volonté de nombreux anciens PG est de changer de profession²⁵². Ces hommes cherchent en général à travailler pour le MRU au titre de la reconstruction. Certains ont-ils été poussés par les organismes de reclassement des PG français à se présenter au service du déminage. Les sources restent muettes sur le sujet.

En parallèle à ces hommes se présentant comme démobilisés, d'autres sources très lacunaires mentionnent dix anciens PG et déportés français et quatre personnes revenant du STO parmi les démineurs des Côtes-du-Nord. A côté de ces rapatriés, neuf seraient d'anciens

²⁴⁹ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op.cit.*, p. 68

²⁵⁰ cf. annexe 9, p.204

²⁵¹ AN-F 1990 0615, art. 1, Note DOB N°45 du 28 janvier 1947

²⁵² ADIV 43 W 137, Rapports bimensuels du Commissaire de la République, Rapport du commissaire de la République au Ministre de l'Intérieur du 1^{er} octobre 1945

résistants et cinq reviendraient des FFL et FNFL²⁵³. Tous ces combattants voient leur candidature favorablement accueillie. Parmi eux, certains ont sans doute choisi de devenir démineur pour demeurer dans une structure et un environnement de travail et de camaraderie leur rappelant la vie quotidienne et les dangers du maquis et des combats. D'autres, à l'instar des hommes mis en place à la direction du service ont pu voir là une façon de poursuivre le combat contre les Nazis et de contribuer au redressement de la France.

Plusieurs des raisons évoquées ont joué à des degrés diverses dans l'engagement de ces hommes. Certains se sont désistés avant le stage de formation. Très peu ont ensuite quitté le service avant d'être licenciés même après avoir été confronté à la mort brutale de leurs camarades.

II.11.2 – Les recrutements particuliers : étrangers volontaires et droits communs français

Des réfugiés belges, parfois jeunes, ont servi comme démineurs en Ille-et-Vilaine. Deux d'entre eux sont tués à Paramé en avril 45²⁵⁴. Un autre, ancien sous-officier de l'armée belge, aurait déminé avec le kommando de PG d'Yffiniac²⁵⁵. Ils ne sont pas les seuls étrangers à avoir contracté un engagement. Nous avons déjà mentionné ce déserteur polonais de la Wehrmacht qui est tué en août 44 en déminant la plage de Pléneuf avec un autre compatriote et une équipe de la DP. Dans les Côtes-du-Nord et en Ille-et-Vilaine²⁵⁶ résidaient de nombreux Espagnols. Ces hommes étaient pour la plupart des réfugiés républicains arrivés en France au moment de l'accession au pouvoir de Franco. Très politisés, ils sont plusieurs à s'impliquer dans la résistance²⁵⁷. Après la Libération, ils sont d'abord intégrés comme les autres résistants dans les bataillons FFI. En juin 1945, le ministère de la Guerre leur propose de s'engager dans la Légion étrangère ou dans des bataillons de pionniers. La plupart refusent. Certains choisissent, dès lors, d'entrer au déminage. Ils sont au moins cinq démineurs d'origine espagnole à opérer dans le département des Côtes-du-Nord, à Erquy²⁵⁸. Trois d'entre eux y seront blessés, dont un deux fois. Une première fois en décembre 1944 et la deuxième, un an après presque jour pour jour. Maud Moulin évoque ce démineur d'origine

²⁵³ cf annexe 9, p.204

²⁵⁴ AM-Paramé, 4 H 30, Déminage, PV du commissariat de Paramé du 16 avril 1945

²⁵⁵ ADIPL-CICR, PV de visite du 8 avril 1945

²⁵⁶ Environ 250 en Ille-et-Vilaine et 110 dans les Côtes-du-Nord. ADIV, 43 W 205, Rapport RG du 15 février 1945

²⁵⁷ 4% de l'effectif de la communauté. MOULIN, Maud, *Du refuge à l'exil, des Espagnols dans les Côtes-du-Nord de 1937 au début des années 50*, mémoire de maîtrise histoire, Rennes 2, Marc Bergère dir., p.141

²⁵⁸ ADCA, 17 W 144, Préfecture, Recensement des étrangers en résidence dans les communes

espagnol, tué à Erquy fin 1944, et traité en martyr par le journal communiste du département. Cet homme correspond à notre blessé de décembre. Le seul démineur tué ce mois-là était d'origine française. Amalgame de deux accidents pour rendre plus dramatique un article ou méprise de bonne foi ? Il faut encore noter, dans l'équipe de démineurs de Pléhérel, la présence d'un Portugais²⁵⁹, sans être en mesure d'apprécier les motifs d'un tel engagement. Enfin, les rapports des RG sur les étrangers destinés au commissaire de la république consacrent systématiquement une rubrique aux Nord-Africains. Aussi adoptons nous cette attitude, pour signaler que plusieurs de ces citoyens ou sujets de l'Empire français, suivant leur statut, ont choisi de participer à ces opérations. Plusieurs seront tués ou blessés.

Avant de clore ce paragraphe sur le recrutement il faut évoquer l'éventuelle participation de détenus français plus ou moins volontaires. Danièle Voldman avance l'hypothèse, en l'absence de l'accès aux dossiers, qu'ils ont sans doute été peu nombreux, si tant est qu'ils furent employés. Selon elle, la mémoire collective aurait fait un amalgame entre PGA et détenus français. Ce malentendu étant entretenu dans la littérature et surtout à travers une œuvre cinématographique connue. Le film « la scoumoune » sorti en 1972 et réalisé par José Giovanni se déroule des années 1930 au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Deux truands marseillais sont condamnés à vingt ans de prison au milieu des années 30 pour meurtres. En 1945, le ministère de la justice propose aux détenus de se porter volontaire pour le déminage en échange de réduction de peine. Les séquences suivantes montrent ces prisonniers en train de déminer une plage du sud de la France. Au-delà de l'anachronisme du matériel et des munitions utilisés, qu'y voit-on ? Les détenus sont logés sous tentes, ils portent un uniforme quasi militaire et sont surveillés par des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire. Ils sont employés à la détection des mines et munitions. La neutralisation ou la destruction est du ressort d'un artificier militaire. Au fur et à mesure du chantier, des vides se creusent dans les rangs et ne sont pas comblés.

L'idée d'utiliser les détenus de droits communs pour ces travaux est bel et bien réelle. Ainsi le 25 août 1944, le procureur général de la cour d'appel de Rennes propose au commissaire de la République d'utiliser des prisonniers de droit commun à la reconstruction²⁶⁰. Cette idée sera reprise par Raoul Dautry, ministre du MRU. Dans sa première note d'organisation du service du déminage datant de février 1945, il indique aussi que les mesures financières accordées aux volontaires démineurs ne sont pas applicables à la

²⁵⁹ ADCA, 17 W 144, Préfecture, Recensement des étrangers en résidence dans les communes

²⁶⁰ ADIV, 43 W 128, Correspondances Commissaire de la République, Rapport du procureur général de la Cour d'Appel de Rennes

main-d'œuvre pénitentiaire. La possibilité d'entrer dans le service du déminage a certainement été offerte à des détenus. On trouve dans la liste des candidats au stage de démineur à Saint-Brieuc en octobre 1945, un détenu. Celui-ci est emprisonné pour vol à la prison de Saint-Brieuc et postule sur un poste²⁶¹. Mais les modalités de ce recrutement n'apparaissent pas dans les documents consultés. Signalons enfin que les comptes-rendus de visite des prisons dans la région bretonne effectués entre décembre 1944 et juillet 1945 ne mentionnent aucun détenu employé à de tels travaux²⁶². S'il est probable que quelques détenus aient intégré le service du déminage, il s'agissait certainement de prisonniers condamnés pour des délits mineurs, traités au cas par cas et intégrés directement au service ; peut-être sans avoir la possibilité de bénéficier du salaire mais contre des remises de peines. L'emploi de détenus dangereux encadrés dans des structures quasi militaires à des opérations de déminage aurait laissé des traces dans les archives locales ou dans la presse. La population comme les élus locaux auraient certainement réagi devant un tel voisinage. Or, au niveau local ou dans les archives nationales du déminage, aucune mention d'un tel emploi, de tels camps. Seule l'étude des sources pénitentiaires pourraient clore définitivement cette question²⁶³. En attendant, la mise en image des camps de détenus français dans « La scoumoune » semble refléter davantage le quotidien de certains commandos de PGA, la dramatisation scénaristique en plus. L'amalgame mémoriel a sans doute fait le reste.

II.12 - Un outil de contrôle ? : Les enquêtes de moralité

II.12.1 – Mise en place et contenu des enquêtes

Si les premiers démineurs ont été recrutés au plus vite en reprenant les anciens de la DP et de l'Armée, le ministère s'est très vite inquiété d'obtenir le maximum de renseignements sur les postulants. Le but premier est d'abord d'éviter l'afflux de potentiels collaborateurs des Allemands venus se blanchir sous le harnais du MRU. Il met donc en place une fiche d'enquête. Celle-ci est envoyée aux préfets des départements. A eux de relayer ces enquêtes vers les autorités, vers les autorités locales, mairies, commissariats et gendarmeries.

²⁶¹ ADCA, 15 W 44, Direction départementale de la Sécurité publique, Lettre préfet à représentant départemental du 19 décembre 1945

²⁶² ADIV, 43 W 238, PV de visite de prisons entre décembre 1944 et juillet 1945

²⁶³ Pour beaucoup, encore soumis à dérogation

178 de ces enquêtes ont été consultées aux archives départementales des Côtes d'Armor²⁶⁴. Aucune n'a été retrouvée en Ille-et-Vilaine. Le questionnaire a peut-être été renvoyé au service sans copie. La mise en place de ces questionnaires a eu lieu à l'été 1945, à un moment où la structure du service est enfin en place et les recrutements commencent à se stabiliser. Elle correspond aussi à une volonté de la direction centrale parisienne de mieux cerner les organisations mises en place au niveau local. Durant cette période, seules les nouvelles recrues semblent avoir été soumises à ce dispositif.

La fiche de renseignements présente un en-tête comprenant les renseignements généraux du démineur : domicile, lieu et date de naissance, profession antérieure, instruction et diplôme. Elle comprend ensuite sept rubriques à remplir²⁶⁵. Les trois premières renvoient à des critères moraux destinés à évaluer la personnalité du volontaire. Plus important apparaît ensuite une rubrique sobriété. Si le rapport à la consommation d'alcool est globalement différent à l'époque, les départements de l'Ouest apparaissent fortement touchés par l'alcoolisme²⁶⁶. L'intérêt d'un tel questionnement prend tout son sens. Il importe que le démineur soit à même d'exécuter son travail en ne risquant ni sa vie ni celle des autres par excès de boissons. Les deux rubriques suivantes sont certainement les plus regardées. Elles évoquent l'attitude politique de l'intéressé durant l'Occupation et le degré de confiance à lui accorder. Enfin la possibilité d'ajouter une observation est laissée aux autorités. Cette colonne servira surtout à indiquer le motif de l'enquête (engagement initial) ou le lieu de travail au moment de celle-ci.

II.12.2 – Les premiers enseignements des enquêtes

On peut distinguer deux vagues d'enquêtes. La première est effectuée au deuxième semestre 1945 et correspond aux nouveaux démineurs. La deuxième est réalisée à partir d'avril 1946, culmine à l'automne et se poursuit jusqu'au début 1947. Pour les deux périodes, les réponses fournies par les autorités sont synthétisées au niveau de la préfecture et transmises au service.

Dans toutes ces enquêtes, les critères de probité et de moralité restent, globalement neutres ou favorables. On reste cependant perplexe devant certains stagiaires héritant de critères moraux douteux voire mauvais en l'absence des réponses fournies par les acteurs

²⁶⁴ ADCA, 13 W 62 – 15 W 44, Direction départementales de la Sécurité publique, Correspondances concernant enquêtes de moralité

²⁶⁵ Sous la forme d'un tableau.

²⁶⁶ SAINCLIVIER, Jacqueline, 1996, *op. cit.*, p. 227

locaux. S'il est compréhensible, pour la mentalité de la période, de voir le détenu de Saint-Brieuc hérité d'une moralité douteuse et d'une confiance à accorder limitée, les jugements défavorables pour moralité laissent davantage songeur. Il est étonnant de voir le préfet demander le licenciement du démineur T. en juin 1946 pour avoir « quitté sa femme et ses enfants pour une étrangère, femme de mauvaise vie »²⁶⁷. Ces enquêtes de moralité s'étendaient aux ayants droits avant l'attribution d'une pension. Ainsi, en mai 1946, la préfecture ordonne une enquête sur une veuve de démineur, remariée depuis, et sollicitant la pension de son premier époux.

La synthèse des renseignements sur la sobriété des démineurs diffère entre 1945 et 1946. Sur les 47 enquêtes de 1945, six hommes sont reconnus comme s'adonnant régulièrement ou occasionnellement à la boisson. Tous se verront attribuer un avis réservé voire franchement défavorable à l'entrée au service. Ces critères se cumulant éventuellement avec les autres pour justifier cette réserve de la préfecture. Sur les 135 enquêtes de l'année 1946, onze révèlent un penchant pour l'alcool. Même si certains reçoivent un jugement défavorable, il ne semble plus que ce critère soit l'élément prédominant de la réponse. Il s'agit à cette date d'hommes servant déjà pour la plupart depuis un an. Ceux-ci ont fait leurs preuves sur le terrain. Les écarts de conduite après le travail sont donc relativement tolérés. Les entretiens recueillis par Danièle Voldman auprès des anciens du service le reconnaissent volontiers²⁶⁸. C'était aussi une façon de laisser décompresser des hommes ayant travaillé toute la journée au milieu d'engins mortels. Certaines de ces soirées arrosées s'achèvent au commissariat. En décembre 1945 à Saint-Malo, le démineur chef R., pris de boisson, accuse un Algérien de lui avoir dérobé une somme d'argent importante et menace de se jeter dans le port. Il est placé en cellule de dégrisement²⁶⁹.

Mais des boissons fortes sont parfois consommées durant la journée de travail. Jean Rieg, évoque comment, lors de la récupération d'un cadavre dans une zone minée, l'alcool fort sert à se donner du courage. Seul le démineur-chef qui tient à garder la tête froide attendra d'être au contact du corps pour désirer prendre un peu d'alcool avant d'opérer le déminage autour du corps²⁷⁰. La main-courante du commissariat de Dinard donne un autre exemple moins dramatique. Le 23 juin 1945 en fin d'après-midi, la police refuse de faire évacuer la plage pour permettre une destruction de munition. Les policiers justifient leur décision par

²⁶⁷ ADCA, 13 W 62, Direction départementales de la Sécurité publique, Réponse maire de Plouha du 15 avril 1946

²⁶⁸ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op.cit.*, p. 80

²⁶⁹ ADIV, 1368 W 32, Main-courante commissariat St Malo du 25 décembre 1945

²⁷⁰ RIEG, Jean, 2004, *op. cit.*, p.35

l'état d'ébriété du démineur venu leur présenter cette requête. Ces comportements à risques et jetant l'opprobre sur le Déminage ne sont pas non plus du gout de tous les démineurs. Un délégué syndical évoque « [...] ces individus que nous avons trop connus, véritables loques humaines, éponges à vin, qui n'ont pu contribuer qu'à jeter le discrédit sur notre profession [...] ». ²⁷¹

Le jugement ou du moins l'avis motivé du préfet est profondément déterminé par l'attitude politique du démineur pendant l'Occupation. Là encore transparaît la volonté des autorités d'épurer les services de l'Etat. Or, les réponses diffèrent beaucoup entre les deux années. Sur les enquêtes de 1945, beaucoup de fonctionnaires se voient attribuer une attitude irréprochable ou au-dessus de tout soupçons. Pour certains, il est précisé qu'ils sont d'anciens PG détenus en Allemagne (4), résistants (3), STO (2) ou FFI (4). Seuls deux ont un avis défavorable pour avoir travaillé pour les Allemands. Un autre démineur venant du Finistère sort du lot. L'enquête menée à son sujet n'aboutit qu'en décembre 1945. Il apparaît que sous couvert de la Résistance, il avait volé et terrorisé la population locale. Le préfet demande à ce qu'il soit immédiatement licencié. Mais, hormis ce cas découvert en décembre, la préfecture émet un avis défavorable à l'embauche de seulement deux candidats. L'heure est au recrutement, le déminage bat son plein. Raymond Aubrac a fixé les objectifs. Au vu des premiers résultats, il fixe à l'automne 1946 la fin des opérations de déminage ²⁷². Il n'est donc pas question d'être trop pointilleux. Certains, d'ailleurs avec un avis défavorable, feront carrière dans le service.

II.12.3 – Les différences de résultats dans les enquêtes de 1946

A partir d'avril 1946, le ton change ; l'appréciation du préfet d'une part, mais aussi les réponses des élus locaux. Certains contentieux se sont développés entre les municipalités et le service ; quelques brebis galeuses se sont révélées. De plus, les chantiers principaux s'achèvent. Le désobusage n'est pas encore à l'ordre du jour. Il faut sans doute commencer à songer à une réduction prochaine des effectifs. Le service demande alors une nouvelle série d'enquête sur le passé politique des démineurs en place ²⁷³. Parallèlement, l'épuration parfois violente qu'ont connue les Côtes-du-Nord tend à s'apaiser. Les réponses des maires

²⁷¹ *Le Volontaire démineur* N°6/juin-juillet 1947, p.4

²⁷² Fixe la fin du déminage pour l'ensemble du territoire national à l'automne 46. AN-F, 1990 0615, art.3, Circulaire du 17 juillet 1945

²⁷³ ADCA, 13 W 62, Direction départementales de la Sécurité publique, Correspondances concernant enquêtes de moralité

deviennent alors plus laconiques même si certains en profitent pour fustiger la lenteur des opérations et le salaire élevé des démineurs²⁷⁴. Les fiches sont peu ou pas remplies. Le maire se contente d'adresser un message résumant sa pensée au cabinet du préfet. Ainsi sur 59 enquêtes réalisées en avril 1946, quinze donnent une réponse sur l'attitude politique, quatre seulement sont désormais qualifiés de résistant ou d'anciens PG, cinq reçoivent la mention « aucune critique ». Par contre, six auraient été volontaires pour travailler pour les Allemands : dans des entreprises (4), le STO (1) ou l'OT (1). Si ces attitudes durant l'Occupation existaient déjà dans les réponses de 1945, on voit comment le mot volontaire alourdi le passif de ces hommes. Enfin, deux hommes sont inconnus dans la commune dont ils se disaient originaires.

La proportion d'opinion politique ou de comportement connu passe de 80% durant l'année 1945 à environ 25% pour les enquêtes de 1946.

A compter de la fin septembre 1946, au moins 22 départements ont achevés leur déminage dont l'Ille-et-Vilaine²⁷⁵. Le désobusage se met alors en place mais l'effectif est désormais supérieur aux besoins. Le service du déminage découvre au même moment qu'un certain nombre de ses personnels a établi une fausse déclaration de non collaboration. Il déclenche une nouvelle série d'enquêtes. Pour les Côtes-du-Nord, elles portent sur 40 démineurs et 27 démineurs-chef²⁷⁶. Soit sans doute près de 50% de l'effectif global. Ces enquêtes dureront jusqu'au début de l'année 1947. 24 réponses des autorités sont présentes dans les archives. La tendance observée dès avril 1946 se poursuit. Les termes de résistants, FFL, FFI et déportés qualifient encore treize hommes. Mais, ils sont désormais onze à avoir travaillé pour les allemands soit en entreprise soit au STO ou à l'OT. Deux ans et demi après la Libération, on est déjà loin de l'unanimité dans la Résistance et la lutte contre l'Allemagne. Certains, présentant des enquêtes de moralité satisfaisantes, sont néanmoins rattrapés par leur passé. Un démineur est condamné à vingt ans d'indignité en novembre 1945²⁷⁷ pour collaboration. Travaillant avant la Libération sur un chantier de l'OT, ses anciens camarades l'accusent d'avoir été employé à organiser différents trafics au profit des Allemands. Il aurait également servi de contremaître et menacé plusieurs ouvriers de déportation pour manque d'ardeur. Il réussit à intégrer le service et à travailler jusqu'en juillet 46 Il est interpellé à cette

²⁷⁴ ADCA, 13 W 62, Direction départementales de la Sécurité publique, Réponse maire de Planguenoual du 17 avril 1946

²⁷⁵ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p. 20

²⁷⁶ ADCA, 13 W 62, Direction départementales de la Sécurité publique, Lettre représentant départemental à préfet du 10 octobre 1946

²⁷⁷ ADIV, 214 W 57, Dossier de procédure N°19 (dérogation)

date et on perd sa trace. Deux autres, condamnés pour collaboration étroite avec les occupants sont arrêtés en décembre 46 et au moins l'un des deux est fusillé²⁷⁸.

Plusieurs dossiers de la mi-1946 à début 1947 mentionnent qu'il s'agit de la deuxième enquête. Malheureusement, nous ne disposons que d'un seul dossier comprenant les deux résultats des recherches. Il est donc difficile d'apprécier quelles différences de réponses ont pu exister entre les premières et les deuxièmes enquêtes. De la même manière, en l'absence des dossiers individuels, il est impossible de savoir quel impact ces réponses ont eu sur la poursuite ou non de la carrière de ces hommes. Les études de 1945 ont sans doute peu influencé les recrutements, les dates d'accident de certains montrent un emploi ancien au sein du service. Il est également difficile de croire à l'urgence de purger le service de ces éléments douteux à l'automne 1946. Sauf à considérer que les pressions de ce genre et les mutations imposées ont pour but secondaire de pousser les gens à ne pas renouveler leur contrat en une période de sureffectif. Dans le département du Pas-de-Calais, depuis le début de l'année 1946, 50 démineurs auraient été poussés vers la sortie pour fautes professionnelles et vingt autres pour faits de collaboration²⁷⁹.

Si un certain nombre de démineurs sont en accord avec les procédures de contrôle des antécédents et de la moralité, tous font front commun dès qu'il s'agit de défendre les acquis financiers, soutenus dans ces périodes par les syndicats.

II.13 - Statuts, salaires et revendications

II.13.1 – Les premières rétributions

Dès les débuts du déminage, la question de la rémunération des ouvriers se pose. Le préfet des Côtes-du-Nord attribue, en août 44, aux équipes de la DP, qui déminent, un salaire mensuel de 4000 fr. par mois²⁸⁰. Cette attribution représente un taux horaire de 20 fr. Les équipes de déblaiement sont, elles, rémunérées sur un taux de 13,6 francs de l'heure. Des primes particulières pouvaient être accordées. À Nantes, en juin 44, les personnels de la DP occupés au déterrement et à l'enlèvement des bombes non éclatées doivent recevoir une prime de 500

²⁷⁸ ADCA, 122 W1, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Note du représentant départemental à directeur service du 11 janvier 1947

²⁷⁹ *Le Volontaire démineur* N°5/avril-mai 1947, p.8

²⁸⁰ ADIV, 43 W 157, Correspondance Commissaire de la République, Arrêté préfectorale du 14 août 1944

fr. par engin²⁸¹. Cet accord a été validé par les autorités militaires allemandes, le paiement est à la charge de la préfecture française. Les communes où ils interviennent sont également responsables de leur ravitaillement. Après la libération, la direction de la DP tente de faire valider cette disposition par les nouveaux pouvoirs.

À l'automne 44, les hommes du Génie rural ne mettent pas en avant les questions salariales. Ils touchent un salaire horaire de 37,8 francs auquel s'ajoute une prime de danger dont le montant reste, pour le moment, inconnu²⁸². Jean Rieg évoque, quant à lui, un salaire de 150 fr/jours plus 150 fr. de primes en novembre 44²⁸³. Il estime que ces bas salaires n'encouragent pas le recrutement de volontaires.

Ce qui inquiète le Génie rural, ce sont les dispositions prises en cas de blessure ou de décès. Le service du génie comprend tout à la fois des travailleurs non fonctionnaires et des fonctionnaires. Or, les premières dispositions entraînent une différence de traitement. Les non fonctionnaires, en cas d'accident, sont soumis à la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, pour obtenir des dédommagements. Les fonctionnaires, eux, peuvent obtenir une pension d'après une loi de l'État français du 30 novembre 1941²⁸⁴. Ces dispositions ne conviennent pas aux personnels. Ils affirment que la loi de 1898 ne couvre pas les opérations de déminage. La situation restera bloquée jusqu'au début février 1945 quand le ministère de l'Agriculture donnera des garanties.

L'autorité militaire qui emploie des artificiers civils et des militaires met en place deux grilles salariales différentes. Ces taux de rémunération étaient-ils nationales ou fixés par région militaire ? En l'absence de données, nous n'avons pu le déterminer. Notons qu'en IV^{ème} RM, à Nantes, les personnels militaires du service de désobusage touchent, en janvier 45, 100 francs par jour. S'y ajoutent deux primes : 35 fr. de travaux dangereux et 45,5 de frais de déplacement. Les civils du service, quant à eux, reçoivent respectivement 172 fr. par jour et 245 fr. pour les deux primes²⁸⁵. Ils sont payés presque 2,5 fois plus que leurs collègues militaires.

²⁸¹ Archives Service du déminage, centre de Nantes, lettre Autorité militaire allemande à directeur DP du 19 juin 44

²⁸² Archives Service du déminage, centre de Nantes, PV d'accidents

²⁸³ RIEG, Jean, 2004, *op. cit.*, p.73

²⁸⁴ ADIV, 43 W 157, Correspondance Commissaire de la République, Lettre du Ministre de l'Agriculture du 8 janvier 1945

²⁸⁵ Archives Service du déminage, centre de Nantes, Lettre du colonel commandant la subdivision militaire du 3 janvier 1945

II.13.2 – Les avantages financiers du service de Déminage

Quand la création du service de déminage est décidée en février 45, les responsables comprennent tout l'enjeu de ces questions financières. Dans l'attente de la main-d'œuvre prisonnière, ils doivent également recruter massivement. Le nouveau service se voit doté, par le MRU, des moyens financiers de ces objectifs. Dès le 25 février, une circulaire pose les bases de la rémunération²⁸⁶. Le salaire horaire, qui diffère entre démineurs et démineurs chefs, est fixée à 3 et 3,5 fois le taux horaire d'un ouvrier du BTP de la région parisienne. Deux primes s'ajoutent. Une indemnité journalière de danger de 200 fr. est versée²⁸⁷. Une prime de rendement à la mine est également attribuée. Elle varie entre 5 et 45 fr. et doit être partagé au sein de l'équipe. Son montant est déterminé par le représentant départemental en fonction du travail effectué (avec ou sans détecteur), du terrain, de la nature des engins rencontrés. Les conditions d'attribution de cette prime sont trop complexes. Elle entraîne un contrôle presque impossible à réaliser pour le représentant. Elle pousse les équipes sur le terrain à prendre des risques pour augmenter leurs gains ou à tenter de frauder. Des démineurs creusent des trous de la forme des mines pour augmenter leur bilan²⁸⁸. Pour éviter ces problèmes, cette prime devient rapidement à taux fixe : 200 fr. pour un démineur, 225 pour un démineur-chef. Enfin, peut s'ajouter des heures supplémentaires limitées à huit par semaine et payer 25 % de plus.

Concrètement, à l'été 1945, un démineur en Ille-et-Vilaine touche 56,64 fr. de l'heure²⁸⁹. Son salaire sur une journée de 8 heures, et en incluant les primes, peut atteindre 853,12 fr. Il est réglé à la quinzaine. Le salaire mensuel, relevé sur les PV d'accident, montre qu'il se situe aux alentours des 15 000 fr. Le salaire mensuel des ouvriers des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine est fixé à 2 900 fr.²⁹⁰. On comprend que le service est fait des salaires proposés un argument important de ses campagnes de recrutement. Les personnels du service n'auront de cesse de défendre ces acquis et d'en conquérir d'autres. À ces primes de départ viendront peu à peu s'en ajouter de nouvelles : le remboursement des transports, l'indemnité de déplacement ou la prime de panier pour l'achat du repas du midi. Dernière acquise, particulièrement importante au moment où les mutations s'annoncent, la prime de

²⁸⁶ Cette circulaire précise que la main-d'œuvre pénitentiaire est exclue de ces dispositions. Preuve supplémentaire, qu'à défaut d'avoir été réalisé, l'emploi de droits communs était prévu. ADIV, 43 W 238, circulaire MRU du 25 février 1945

²⁸⁷ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p. 73

²⁸⁸ *Le Volontaire démineur* N°4/février-mars 1947, p.2

²⁸⁹ Taux horaire inscrit sur les PV d'accidents, archives Service du déminage, centre de Colmar

²⁹⁰ QUILLON, Bernard, « Salaires et allocations familiales », dans *Population* N°1, 1946, p.156

dépaysement est versée tous les jours d'absence hors de la résidence habituelle, y compris les dimanches et jours fériés²⁹¹. Son montant est assez flou. Le représentant interdépartemental syndical de Bretagne ne s'explique pas que les démineurs de la Loire-Inférieure touchent 130 fr. alors que ceux du Morbihan n'en touchent que 60²⁹². L'importance des sommes versées explique qu'une des principales sanctions exercées par le service, en cas de faute, consistent en la perte d'avantages financiers. En 1947, le démineur K. voit son salaire amputé d'une demi-journée et sa prime de rendement réduite pour une absence d'une demi-journée. Un autre, pris de boisson, voit sa prime de rendement sur 15 jours entièrement retirée. À l'inverse, les démineurs bretons, mutés dans d'autres départements, n'hésitent pas à faire valoir leurs droits. Un démineur d'Ille-et-Vilaine, muté en Alsace, réclame prime de dépaysement et jours de congés payés²⁹³.

Avec l'annonce de la reprise des missions de désobusage à l'été 46, les salaires sont renégociés. Le directeur du service annonce, à la mi-août, que le taux horaire est relevé de 30 % et les primes de danger de 25 %²⁹⁴. Nous n'avons cependant pas trouvé les nouvelles grilles salariales issues de ces négociations. Notons pour finir, qu'en janvier 47, certains démineurs se plaignent que les entreprises privées débauchent des personnels du service en leur proposant 30 000 fr. par mois²⁹⁵.

Reprenant les inquiétudes du Génie rural, les démineurs s'inquiètent des mesures prises en cas d'accidents

II.13.3 – La question des compensations financières

Lorsqu'un accident survient, un PV est rempli et remis à la mairie. Une copie est envoyée au service contentieux, à la direction à Paris. Ces PV décrivent les circonstances de l'accident. Ils permettent d'établir les responsabilités, d'apprécier les constatations médicales détaillées du médecin et de voir le montant horaire ou mensuel du salaire. Ces éléments permettent d'avoir une première idée du degré d'invalidité et du montant de la pension qui est calculée sur le dernier salaire. Toute cette procédure provient de la législation sur les accidents mis en place à la création du service en février 45²⁹⁶. Il est établi, dès cette date, que les fonctionnaires, en cas d'invalidité permanente, ont droit à une pension égale aux trois

²⁹¹ AN-F, art.1, Note du directeur du Service du 24 janvier 1946

²⁹² *Le Volontaire démineur* N°2/décembre 1946, p.3

²⁹³ Dossier personnel, Archives Service du déminage, centre de Colmar

²⁹⁴ AN-F, art.1, Note du directeur du Service du 13 août 1946

²⁹⁵ *Le Volontaire démineur* N°3/janvier 1947, p.7

²⁹⁶ ADIV, 43 W 238, Administration pénitentiaire, Circulaire du MRU du 25 février 1945

quarts du dernier salaire. Les veuves reçoivent la moitié de cette pension. Les civils non fonctionnaires voient leur pension calculée sur le salaire horaire plus la prime de danger. Ces textes sont modifiés, après 46, lorsque les lois sur les dommages de guerre sont adoptées. Le service prenait également en charge les frais médicaux et les obsèques. Les données sont trop lacunaires pour en apprécier les montants ainsi que la fréquence. Tout au plus trouvons-nous le chiffre de 34 651 fr. versés pour quatre prothèses.

Enfin, le ministère versait des indemnités en cas d'arrêt temporaire et des secours aux familles en cas de décès²⁹⁷. 37 démineurs bénéficient ainsi du fonds de solidarité sur l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord entre 45 et 46. Quant aux secours versés, le service distribue, entre 45 et 47, 676 000 fr. à 43 familles. La veuve du démineur P., qui se retrouve seule avec huit enfants, reçoit 94 000 fr. Les démineurs blessés ou les ayants-droits reçoivent une rente. Pour les démineurs, en fonction du taux d'invalidité, elle s'élève entre 1 500 fr. (5 % d'invalidité) et 72 500 fr. (100 %). En cas de décès, les veuves reçoivent 15 000 fr. L'aîné des enfants a droit à environ 10 000 fr. Le taux pour les suivants est fixé à environ 6 000. Là encore les sommes sont relativement importantes. Pour 37 démineurs en 1946, il est versé 820 780,4 fr²⁹⁸. Ces 37 démineurs n'ont pas droit au fonds de solidarité et réciproquement. Le service du déminage a assumé ses responsabilités envers les ouvriers tués ou blessés, du moins jusqu'en 1947. À cette date, concernant les démineurs français, 1 860 dossiers d'accidents du travail ont été traités, au niveau national. Avec la disparition définitive du service, puis du MRU, ces dossiers de pension ont changé de ministère de rattachement. Ils restent à retrouver dans les archives pour apprécier la continuité du soutien de l'État.

II.13.4 – La montée en puissance du syndicat des démineurs

Pour défendre leurs intérêts et acquérir un véritable statut spécifique, les démineurs ressentent rapidement le besoin de se constituer en syndicat.

Bien évidemment, les syndicats eux-mêmes, poussent les démineurs à les rejoindre et rivalisent de déclaration de soutien. Dès avril 45, la CFTC soutient les revendications syndicales des ouvriers chargés du déminage. La CGT tente, en septembre 45, de créer un syndicat commun à toutes les catégories de personnels du MRU. Mais, il ne semble guère avoir rencontré de succès. Elle en tire les conclusions et c'est sous sa houlette que des syndicats départementaux de déminage se forment à la fin de l'été 45. Les objectifs sont

²⁹⁷ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p. 58

²⁹⁸ AN-F, art.3, Bordereaux de versements

clairement énoncés lors d'une réunion à la Maison du peuple à Saint-Malo fin novembre 1945. Cette séance rassemble 60 démineurs du département. Le but est de défendre les acquis obtenus et d'améliorer la situation financière des démineurs, blessés ou tués, et de leur famille. Durant cette réunion est évoquée la possibilité de se grouper en syndicat régional²⁹⁹. Quinze jours plus tôt, se tenait un congrès départemental à Saint-Brieuc. Celui-ci est organisé de manière officielle par le service et présidé par Raymond Aubrac, lui-même. Il est destiné à féliciter les démineurs pour le travail déjà effectué. Une tournée des popotes, en somme, pour la direction parisienne. Mais, il offre également une tribune aux revendications syndicales, qui sont reprises dans la presse³⁰⁰. Les démineurs expriment ainsi leur refus de la prise en compte financière des blessés sous le régime de la loi de 1898. Notons que ces revendications sont présentées par le délégué CGT local du BTP, les sections syndicales de déminage étant rattachées à cette fédération. Ces réunions se poursuivent, à raison d'une par trimestre, et font l'objet de compte-rendu plus ou moins complets dans la presse.

En avril 46, les syndicats des démineurs et le ministère s'entendent sur la création d'un statut spécifique pour la profession. Ce texte comprend onze paragraphes et deux annexes³⁰¹. Mais il ne concerne que les démineurs, laissant de côté les autres catégories de personnel du service, tels que les gardiens des prisonniers, les chauffeurs et mécaniciens ainsi que le personnel administratif.

Il n'est cependant pas question de grèves. Quasiment jusqu'à la fin du service, ni dans les discours syndicaux, ni dans d'autres sources, une telle action n'est envisagée. Se développe par compte des actions d'entraide et de soutien envers leurs blessés. Ces mêmes blessés créent leurs propres associations d'entraides. Des conférences, des expositions et des bals sont organisées au profit des victimes du service. Le public est invité, par voie de presse, à venir visiter et donner son obole. Parfois, le prix est indiqué dans l'article. Une exposition commentée par les blessés du service est organisée à Saint-Brieuc, à compter du 15 juin 46³⁰². Le droit d'entrée de cinq francs sera versé à la caisse d'entraide des blessés. Les démineurs sont invités, en 1947, à donner l'équivalent d'une journée de travail pour envoyer les orphelins du service en colonie de vacances à La Baule³⁰³. Toujours dans le registre de la sauvegarde des intérêts du personnel, une mutuelle des démineurs est créée, sous l'impulsion du syndicat et

²⁹⁹ *Ouest-France*, édition du 30 novembre 1945

³⁰⁰ *Ouest-France*, édition du 16 novembre 1945

³⁰¹ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p. 77

³⁰² *Ouest-France*, édition du 12 juin 1946

³⁰³ *Le Volontaire démineur* N°7 juillet 1947, p.9

avec l'accord du ministère. Elle se donne pour but de pallier les insuffisances des assurances sociales dont le secours aux familles.

II.13.5 – Les syndicats face à la disparition du Service

À partir de la mi-46, le discours syndical des démineurs se durcit. Comme le reconnaît lui-même le syndicat, à l'origine, de nombreux démineurs et gardiens de PG n'étaient pas syndiqués. Issus de la Résistance, de l'Armée ou chômeurs, beaucoup ne voient pas forcément l'intérêt de s'affilier à une organisation. Mais les contraintes qui pèsent sur le pays sont passées par là. L'absence de reprise économique, la persistance des pénuries touchent les familles. La puissance du discours communiste, premier parti de France et de ses organisations syndicales fait son chemin. Enfin, la volonté de défendre les avantages face au ministère pousse à l'affiliation aux organisations professionnelles. En juillet 47, la CGT annonce fièrement que 99 % des démineurs et 91 % des gardes des chauffeurs sont syndiqués³⁰⁴.

Cette montée du syndicalisme se traduit par la création d'un bulletin dont le premier numéro est daté de novembre 1940. Sa forme et sa pagination ont déjà été évoquée³⁰⁵. La date de parution est importante. Elle correspond à un moment où, avec la fin du déminage, le MRU et les syndicats doivent négocier le statut de toutes les catégories des personnels du service. Dans cette perspective de restructuration, se présente également d'importantes réductions ou mutations de personnels. En février 47, le délégué du Calvados remercie les départements voisins d'avoir récupéré 280 démineurs du département, promis sinon au licenciement³⁰⁶.

Parallèlement, l'amertume pointe lorsque la direction annonce le recrutement de 50 spécialistes désobuseurs venant, en partie, du défunt service de désobusage de l'Armée³⁰⁷. Les termes employés sont sévères, un délégué parle « d'embauchage des laissés-pour-compte de l'armée qui, n'ayant rien fait pendant deux ans, serait maintenant mieux qualifiés que les démineurs [...] »³⁰⁸.

Quant à l'emploi des entreprises privées, le jugement est sans appel. Leur travail est assimilé à du sabotage de l'action des démineurs. Les chefs de ces entreprises sont des profiteurs de guerre. Dans cette microsociété, imprégnée de vocabulaire tout à la fois issu de

³⁰⁴ *Le Volontaire démineur* N°7 juillet 1947, p.2

³⁰⁵ cf. p. 23

³⁰⁶ *Le Volontaire démineur* N°4 février-mars 1947, p.7

³⁰⁷ *Le Volontaire démineur* N°1 novembre 1946, p.1

³⁰⁸ *Le Volontaire démineur* N°1 novembre 1946, p.3

la résistance et du parti communiste, de tels termes portent. Les accidents survenus à Bruz, au sein de l'entreprise Kervegan, sont même évoqués pour dénoncer les conditions de travail dans ces sociétés. Le ton évolue cependant légèrement à partir de février 1947. Pour compenser la baisse des effectifs liés aux premiers licenciements, les délégués ont inclus dans les négociations le statut des gardes et autres personnels. Ce règlement est mis à plat à compter de la fin 1946. La contrepartie, réclamée par le syndicat, est l'adhésion de ces catégories de personnel. En février 47, la fédération des industries et du bâtiment, décide de regrouper dans ce même syndicat, démineurs publics et employés des entreprises privées de désobusage. Les salariés de ces sociétés deviennent, dès lors, des camarades de lutte. Seuls les patrons restent frappés d'opprobre.

Camarades de lutte : ces mots sont employés régulièrement, même quand il s'agit de régler une querelle avec une autre section ou un autre délégué. Le langage employé est celui du parti. Le tutoiement revient souvent. Des mots d'ordre apparaissent : discipline, patience, camaraderie qui mettent en place « l'union contre l'égoïsme des entreprises et de l'État »³⁰⁹. Notons, enfin, que les deux derniers_ et uniquement ceux-là_ numéros parus portent, en première page, le sigle de la CGT.

Bien entendu, s'agissant d'une feuille syndicale, il est normal d'y retrouver les éléments de langage des organismes qui produisent ces bulletins. La majorité des démineurs n'ont pas laissé de trace écrite permettant d'apprécier le degré exact d'approbation de ces articles. Cependant, la spécificité du métier et la fenêtre chronologique d'existence du service permettent d'appréhender, au cours des numéros, des changements sémantiques traduisant les évolutions de la mentalité des démineurs. Il est intéressant de constater que les intervenants du bulletin, les délégués syndicaux, sont presque tous également les délégués départementaux ou régionaux du service³¹⁰. À ces responsables, à double titre, la mission de convaincre, de fédérer et de faire adhérer les démineurs.

En septembre 47, le service du déminage est définitivement dissous. Ne reste plus en place qu'un organe liquidateur et des équipes régionales d'une dizaine à une quinzaine de membres. La plupart des démineurs ont déjà été licenciés au fur et à mesure de la fin des travaux. Le troisième et dernier congrès national des démineurs, qui se tient à Paris les 3 et 4 juillet, ne réunit plus de 342 démineurs syndiqués dont 15 pour l'ensemble de la Bretagne³¹¹.

³⁰⁹ Texte du délégué syndical d'Ile-de-France, *Le Volontaire démineur* N°3 janvier 1947, p.5

³¹⁰ Il est souvent fait mention de leur fonction au sein du service

³¹¹ *Le Volontaire démineur* N°7 juillet 1947, p.1

Au vu d'une profession qui semblait, a priori, fortement syndicalisé, il paraît difficile de partager l'opinion de Bernard Hamelin qui voit dans l'absence de section syndicale dans le Calvados l'une des causes au manque de réaction des démineurs face à leur licenciement programmé³¹². Pour rester sur ce département normand, la section existe bien. Sur les huit numéros du *volontaire démineur*, on recense cinq articles fournis par la section du Calvados, contre un seul pour les Côtes-du-Nord et aucun pour l'Ille-et-Vilaine. Le premier délégué syndical départemental devient d'ailleurs directeur national adjoint du syndicat et intervient ensuite à ce titre. Au dernier congrès, précédemment évoqué, la section du Calvados compte encore 24 membres. Ce qui en fait la troisième de France numériquement, derrière celle des Vosges et du Bas-Rhin.

Selon nous, plusieurs arguments peuvent expliquer ce manque de réaction face à la disparition du service. Les premiers, et non les moindres, ce sont les faibles effectifs, l'éclatement géographique des équipes et l'étalement des licenciements. Au plus fort du déminage, l'ensemble du service ne compte guère que 3 000 démineurs, répartis sur 52 départements. Les licenciements commencent dès l'automne 46 pour s'achever à la fin de l'année 47. Il est difficile de mobiliser des personnels sur d'aussi longue durée. D'autant que, dès le début, le service du déminage a été pensé comme un organisme temporaire³¹³.

Des motivations plus psychologiques, et liées à la spécificité du métier ont pu intervenir : l'état d'esprit issu de celui de la Résistance_ avoir raison quand les autres se trompent_ ou un individualisme professionnel_ le démineur est seul face à la munition_. Ces raisons ont peut être joué sur la mobilisation des personnels. Enfin, l'envie, moins honorable vis-à-vis des camarades, de conserver son poste le plus longtemps possible n'est pas à écarter. Lors de la définition du statut des démineurs de novembre 46, le syndicat obtient que les démineurs qui suivront les cours de désobusage, et donc ne sont pas licenciés, seront désignés par le représentant départemental après avis du délégué syndical³¹⁴. Les deux étant souvent la même personne ! Autrement dit, les délégués syndicaux ont participé à l'élaboration des listes de personnels à conserver et ceux dont on pouvait se séparer. De la même manière, au dernier congrès, il ne faut pas oublier que des 342 démineurs présents, seront sans doute issus la plupart des 140 retenus dans les équipes régionales après la dissolution. Les deux derniers numéros du *Volontaire*, à l'heure où les décisions sont prises, sont particulièrement évocateurs du point de vue du vocabulaire employé. Il est désormais plus apaisé, moins revendicatif et

³¹² HAMELIN, Bertrand, 2005, *op. cit.*, p.259-260

³¹³ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p. 55

³¹⁴ *Le Volontaire démineur* N°1 novembre 1946, p.1

démonstratif. Ces numéros rendent davantage d'hommages au travail effectué qu'aux problèmes restants à traiter³¹⁵. Cet ensemble de raisons nous apparaît avoir contribué à une dissolution pacifique du service à une époque où le pays voit apparaître les premiers mouvements sociaux. Le syndicat, comme son bulletin, disparaît à la fermeture du service.

D'autres démineurs ont travaillé à côté de ces hommes. Il représente l'autre versant du service, la partie occultée. Ils sont les plus nombreux numériquement, les moins représentés. Ce sont les prisonniers de guerre allemands qui ont grandement contribué au déminage rapide du territoire national.

II.2 - LES PRISONNIERS DE GUERRE DU SERVICE DE DEMINAGE

II.21 – LA mise au travail des PGA

II.21.1 – Violences et volontariat à la Libération

Au moment de leur capture, dans les jours qui suivent, nombres de prisonniers allemands sont soumis à des brimades, des exactions. Certains seront même exécutés, d'autres forcés à déminer. Fritz Jesse a décrit le cas le plus précis concernant notre aire géographique de recherche. Au Cap Fréhel, peu après la reddition, des PGA sont emmenés par leurs gardes FFI dans les zones minées³¹⁶. Sans matériels, sans organisation, ils sont obligés de rechercher les mines. La plupart d'entre eux tentent de simuler et de gagner du temps. Fritz Jesse montre bien que le déminage n'est pas la raison première de ces opérations mais bien la délectation de voir l'Allemand se débattre avec sa peur. Il précise également que le chef de section, informé de ces faits, accourt pour faire stopper ces excès. Trop tard cependant, pour deux PG et un gardien qui sont blessés avant son arrivée. La hiérarchie FFI n'était donc pas l'organisatrice de ces brimades mais bien une action plus ou moins spontanée de quelques gardiens. C'est, dans l'état actuel de la recherche, la seule véritable action de violence organisée autour du déminage en Bretagne-Nord. Une autre victime d'un « accident sur mines » est indiquée, dans les listes de décès allemands aux archives diplomatiques, en date du 14 août 1944 à Lanmodez, mais les circonstances exactes de ce décès sont inconnues³¹⁷. D'autres témoignages, également cités, font état d'autres actes de violence similaire. Mais il manque

³¹⁵ Hormis deux points spécifiques dont nous parlerons dans notre troisième partie

³¹⁶ JESSE, Fritz, 2004, *op. cit.*, p.38-39

³¹⁷ ADIPL, UI-2° v., N°77, Registres alphabétiques des PGA décédés en France

souvent de précision géographique et temporelle permettant de les prendre en compte avec certitude.

Cette violence à la Libération reste, somme toute, marginale dans le contexte de l'époque. Même si cela n'excuse rien, nous sommes loin des méthodes employées par certaines unités allemandes sur le front russe. La brigade Dirlewanger, en 1943, systématise l'emploi de PG russes et de populations civiles pour s'ouvrir le chemin dans les zones minées³¹⁸. Il existe, cependant, des zones où les troupes allemandes se voient obligées, dans leur acte de capitulation, d'enlever et de retirer les mines et les obstacles posés. C'est le cas, par exemple, à Dunkerque et à Saint-Nazaire³¹⁹. En Ille-et-Vilaine, en mars 1945, une vingtaine de PGA sont employés au déminage par le Génie rural dont 14 sur la seule commune de Paramé³²⁰. Le maire s'en félicite d'ailleurs lors de la conférence des maires des villes côtières sinistrées, organisée à Paris le 26 mars. Il paraît difficile, qu'à cette date et avec l'aval des autorités, des PG non volontaires soient employés à ces tâches.

Une autre utilisation de la main-d'œuvre prisonnière est courante, dès cette époque. Elle contredit déjà la Convention de Genève de 1929. Les troupes américaines comme les FFI utilisent des prisonniers pour le transport et le chargement des dépôts de munitions³²¹. Les accidents sont nombreux. Près de Bayeux, l'explosion d'un dépôt américain, le 25 octobre 1945, provoque la mort de sept soldats et de 24 PGA³²². Un rapport de gendarmerie de Morlaix du 25 septembre 1944 évoque l'explosion d'un dépôt de munitions en cours de transfert. Cette explosion fait 19 victimes et endommage environ 25 maisons. Il est spécifié que l'une des victimes était un PG autrichien chargé du déminage. Six jours plus tard un autre dépôt explose place du champ de foire à Paimpol. Trois FFI sont tués et six personnes blessées dont trois prisonniers russes employés à la manipulation des munitions³²³. Autorités civiles et militaires locales ont donc plusieurs fois faites appel à des PGA pour accomplir ces tâches dangereuses. L'accord des autorités départementales ou nationales n'est pas même évoqué.

³¹⁸ INGRAO, Christian, *Les chasseurs noirs. La brigade Dirlewanger*, Paris, Perrin, 2006, p.166

³¹⁹ DESQUESNES, Rémy, *Les poches de résistance allemandes sur le littoral français août 1944 – mai 1945*, Rennes, Editions Ouest-France, 2011, p. 104-105

³²⁰ AM-Paramé, 4 H 30, Déminage, Lettre du Génie rural du 21 mars 1945

³²¹ Sans s'émouvoir, ici, des critiques du CICR

³²² SCHNEIDER, Valentin, 2011, *op. cit.*, p.63-64

³²³ ADIV, 43 W 218, Direction départementale de la Sécurité publique, Rapport de la gendarmerie de St Brieuc du 1^{er} octobre 1944

II.21.2 – L'utilisation systématique des prisonniers dans le service du déminage

L'idée germe cependant d'une utilisation plus systématique de la main-d'œuvre allemande. La volonté première des autorités est de faire participer les PGA à la reconstruction du pays. Ce sera pour l'ancien occupant allemand la rédemption par le travail que symbolise le slogan de la brochure du MRU édité probablement à l'automne 1945³²⁴. Le Commissaire régional de la République envisage en octobre 44 de confier des PG aux artificiers³²⁵. Il justifie sa décision par l'impossibilité d'employer les prisonniers sur d'autres types de travaux. Il lui faut utiliser en priorité la main-d'œuvre française pour résorber le chômage qui sévit à cette période. La création du service de déminage ne ralentit pas la volonté de créer des commandos de déminage employant des PGA. Elle est majoritaire chez les élus. La conférence des maires des villes côtières sinistrées, déjà évoquée, réunit les maires de onze communes parmi lesquels les élus de Saint-Malo, Saint-Servan, Paramé et Dinard. Dans leur communiqué final, ils réaffirment leur désir de voir le déminage réalisé par les PGA. Le représentant de la délégation de Cherbourg émet cependant une restriction. Il souhaite attendre la fin du conflit avant d'utiliser des prisonniers allemands au déminage, pour ne pas exposer les prisonniers français à des représailles. Suite à cette réunion, les élus adressent une lettre au ministre du MRU recommandant la mise au travail des prisonniers de guerre. Ils ne font que reprendre l'opinion de leurs administrés. Les rapports de RG en janvier-février 45 signalent plusieurs fois le souhait de la population en ce sens³²⁶. Certains n'hésitent pas à demander, qu'au côté des Allemands, les collaborateurs, les anciens de la milice, de la LVF soient, eux aussi, employés au déminage³²⁷. Cette attitude de la population envers l'emploi de PG dans le déminage évoluera peu, même ou peut-être surtout en raison des nombreux accidents. Les rapports de la gendarmerie de septembre 45 insistent sur la satisfaction de la population à voir les prisonniers engagés dans ces opérations. Satisfaction toute à la fois mêlée d'une double méfiance : la possibilité pour ces prisonniers de se substituer sur certains postes à des ouvriers français ; celle de les voir mieux traiter par les autorités françaises que leurs concitoyens³²⁸.

La décision officielle d'employer des PG fut prise au début de l'année 45, avec l'aval des Alliés. Les principaux écueils à un tel emploi étaient les articles 31 et 32 de la Convention

³²⁴ ADIV, 30 W 22, Direction Affaires Economiques et Sociales, Brochure du Ministère du Travail

³²⁵ ADIV, 30 W 22, Direction Affaires Economiques et Sociales, Lettre du commandement militaire départemental du 2 octobre 1944 et annotations manuscrites de la préfecture

³²⁶ ADIV, 43 W 205, Cabinet Commissaire de la République, Rapport des RG du 15 février 1945

³²⁷ AM-Paramé, 4 H 30, Déminage, Lettre du maire de Paramé du 1^{er} mars 1945

³²⁸ GREGORY, Philippe, 2005, op. cit., p. 42

de Genève de 1929 qui interdisaient respectivement l'utilisation des PG pour transporter des munitions ou pour des travaux dangereux ou insalubres³²⁹. On a vu que l'utilisation de prisonniers pour vider les dépôts représentait déjà une violation de ces articles. Or, le CICR était bien déterminé à faire appliquer ces textes.

Le dossier monté par la France et présenté à San Francisco par Georges Bidault emporta l'acceptation des Alliés. Le CICR qui préparait en janvier 45 un mémorandum sur l'emploi des PG s'inclina et accepta l'emploi des PG dans les opérations de déminage. Les arguments avancés par la France pour obtenir l'accord des Alliés étaient au nombre de quatre. Ils affirmaient qu'il ne s'agissait pas d'opérations de guerre mais de remise en état d'infrastructure civile. Les hommes employés pendant ces travaux seraient instruits, encadrés et équipés. Les précautions prises ne rendraient ce travail pas plus dangereux que le déblaiement des ruines ou le travail au fond des mines. Enfin, dernier argument, les PG qui s'illustreraient dans ces opérations obtiendraient une libération anticipée³³⁰.

Seule restriction obtenue par le Comité de la Croix-Rouge, tous les prisonniers employés doivent être volontaires. Dans un premier temps, l'effort se porte sur les sapeurs allemands en raison de leurs connaissances sur les mines et pièges mis en place. Les officiers prisonniers et les SS en sont d'abord écartés. Les officiers ne sont pas tenus au travail par la Convention de Genève. Cette disposition a, semble-t-il, été respecté. Les PV de visite du CICR au camp d'officiers de Mulsanne dans la Sarthe, entre juillet 45 et juillet 47, montrent qu'aucun officier n'a été contraints au travail et encore moins au déminage³³¹. On craint, surtout, que parmi ces catégories de prisonniers se cachent encore des fanatiques prêts à se faire sauter sur une mine pour entraîner dans la mort ceux qui les entourent³³². Et la crainte du sabotage existe également. Les prisonniers, en surchargeant intentionnellement les munitions lors des destructions, seraient en partie responsables des dégâts matériels³³³.

Rapidement, ce recrutement est ouvert à tous les prisonniers allemands. De plus, le transport du matériel, le marquage des zones minées, le creusement des fosses pour les destructions, etc. sera considéré comme de la manutention. Les Français peuvent alors utilisés pour ces travaux des PG non volontaires. L'homme de confiance du camp de Lamballe,

³²⁹ ADIPL-CICR,

<http://ww.icrc.org/DIH.nsf/52D68D14DE6160E0C12563DA005FDB1B/172C20EBEF1C2E37C1256417004AE63E>

³³⁰ JESSE, Fritz, 2004, *op. cit.*, p. 106

³³¹ HURAUULT, Jean, « Le camp d'officier de Mulsanne (1945-1947) », dans *La province du Maine*, N°70-71/2004, p. 143-177

³³² *Ouest-France*, édition de St Malo du 7 septembre 1945

³³³ AM-Paramé, 4 h 30, Déminage, Lettre du maire du 13 avril 1945

comme celui de Lanniron près de Quimper, se plaignent, en avril 1945, de l'emploi de leurs camarades dans le déminage³³⁴.

Ne sachant pas l'effectif attribué pour le service, les premières demandes de mise à disposition de PGA sont faibles. En mars-avril, l'Ille-et-Vilaine projette d'obtenir un premier contingent de 120 hommes en mai, pour atteindre à la fin de l'été le chiffre de 500. Les demandes sont globalement les mêmes pour les Côtes-du-Nord³³⁵. La mise à disposition massive des PGA bouleverse les chiffres.

Sur l'ensemble des deux départements, l'effectif maximum a déjà été évoqué, soit environ 3 000 hommes. Pour l'ensemble de la Bretagne, ils avoisinaient les 7 000, avec parfois des évolutions importantes. Dans les Côtes-du-Nord, l'effectif passe de 1 866 à 1 368, entre octobre et décembre 45, sans que les causes puissent être déterminées. En Loire-Inférieure, même évolution à l'été 46, quand l'effectif chute à 610. Le représentant départemental attribue cette baisse à la libération précoce des PG d'origine autrichienne ou tchèque³³⁶. Pour l'ensemble du pays, le nombre maximum de prisonniers employés au déminage est atteint à l'automne 45. Il est proche des 50 000 hommes. Valentin Schneider évoque, avec le jeu du remplacement des libérés, des morts, des blessés et malades, un chiffre de 60 000 prisonniers qui seraient passés par le service de déminage³³⁷. Encore qu'il ne s'agit que des statistiques du service. Il faudrait ajouter le chiffre des PG employés, en parallèle, par le service de désobusage militaire jusqu'à l'été 1946, pour obtenir le chiffre total des prisonniers ayant, un moment ou un autre, participé à la dépollution de la France. Rappelons que le chiffre de 50 000 hommes correspond à évaluation initiale de l'effectif nécessaire au déminage. Même si, à l'été 45, Raymond Aubrac espère obtenir 50 000 prisonniers supplémentaires pour hâter les travaux³³⁸.

Sur les 99 démineurs allemands dont l'âge nous est connu, 49 sont âgés de moins de 30 ans. Un chiffre qui est à rapprocher de 43% des démineurs français. Il existe cependant une différence. De la même manière que les volontaires étrangers du service, les prisonniers allemands ne sont pas tenus d'avoir plus de 21 ans pour se porter volontaire aux travaux de déminage. 18 sur les 99 sont âgés de moins de 20 ans. Parmi eux, un jeune homme n'aurait eu

³³⁴ ADIPL-CICR, PV de visite du camp de Lamballe du 7 avril 1945 et du commando de Lanniron du 9 avril 1945

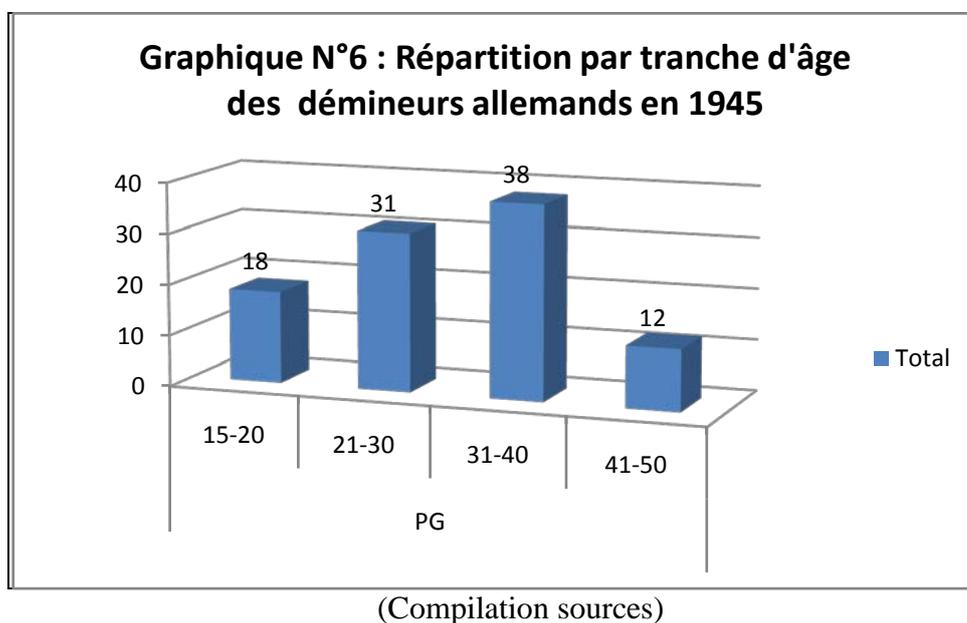
³³⁵ ADIV, 118 W 86, Main-d'œuvre PGA 1945-1946, Brouillon du Commissaire de la République, non daté

³³⁶ Archives Service du déminage, centre de Nantes, Lettre du représentant départemental du 15 novembre 1946

³³⁷ SCHNEIDER, Valentin, 2011, *op. cit.*, p.125

³³⁸ AN-F, art. 3, Note de Raymond Aubrac du 17 juillet 1945

que 16 ans. A l'inverse, si on note chez les démineurs français, une proportion de 25% d'hommes âgés de plus de 40 ans, ils ne représentent qu'à peine 12% chez les Allemands.



Il est impossible de savoir quelle proportion exacte de ces hommes a véritablement été volontaire. Dans tous les cas, leur première motivation est celle d'une libération rapide. La direction du service demande d'ailleurs à faire une large publicité à cette promesse dans les actions de recrutement. Pour gonfler les chiffres ou, peut-être, abuser eux-mêmes, il semble que certains « recruteurs » auprès des PG aient promis des libérations au bout de quelques mois. Le chiffre le plus couramment avancé est une libération au bout de 6 mois de déminage. À Calais, en mars 46, les PG affirment qu'on leur a demandé quatre mois de travail avant de pouvoir prétendre rentrer chez eux³³⁹. En décembre 1945, une note de R. Aubrac précise que le nombre libéré par mois ne doit pas excéder 10 PG. A ces quotas s'ajoutera un système de notation, de 0 à 20 qui est mis en place par le service. Tout PG ayant une note inférieure à 12 peut voir son temps prolongé. Une enquête menée par le secrétariat d'État à l'information, en septembre 46, montre que cette promesse non tenue demeure le principal grief des PG ayant opté pour le déminage³⁴⁰.

Une fois ces hommes recrutés, il faut embaucher des gardiens pour les encadrer.

³³⁹ GREGORY, Philippe, 2005, *op. Cit.*, p. 65

³⁴⁰ ADIPL, UI-2° v., N°142, Lettre du sous/secrétaire d'Etat à l'Information du 27 septembre 1946

II.22 - Le recrutement et le statut des gardiens

II.22.1 – Trouver des gardiens, la responsabilité du maire

Tous les PGA sont sous la responsabilité première de l'Armée française. Aussi la DGPG, avant de répartir les prisonniers entre les entreprises privées et les services de l'Etat, met en place des protocoles d'emploi de ces hommes. Le MRU, dans son ensemble, a obtenu une autorisation permanente d'emploi des PG ainsi que la dispense de paiement de l'indemnité compensatrice dû pour la "location" de la main-d'œuvre. Le Ministre du Travail estime, avec raison, qu'il est inutile de donner de l'argent d'un côté de l'Etat pour le reprendre de l'autre. Le service s'adresse donc directement aux camps pour compléter ses effectifs. La quasi-totalité des démineurs allemands en Haute-Bretagne est issu du dépôt n°111 à Lamballe. Après y avoir reçu une formation sommaire, ils sont répartis principalement le long de la côte dans des petits camps correspondant à des équipes spécialisés appelés commandos de déminage. Ceux-ci ouvrent et ferment en fonction de l'avancée des travaux. Au moins 39 se sont côtoyés ou succédés dans les Côtes-du-Nord. Ceux d'Ille-et-Vilaine sont moins connus. Le nombre de 9 est un minimum³⁴¹. L'employeur est tenu d'assurer le transport et la garde des PG. Aussi, le service recrute des chauffeurs et quelques gardiens à titre permanent, principalement chargés des transferts des prisonniers. Les contrôleurs du service, en amont des chantiers prennent contact avec les communes où vont s'installer les commandos. Ils sont chargés de définir les priorités, d'organiser le logement et la nourriture et de prévoir le gardiennage³⁴². Ces contrôleurs s'adressent aux maires. A eux de trouver un logement. Des locaux communaux ou de l'Etat sont mis à disposition. A Saint-Servan, le kommando est logé dans la caserne militaire. A Erquy, les prisonniers récupèrent les logements de leurs officiers, transférés au camp de Mulsanne. Moins chanceux sont ceux qui sont affectés au Cap-Fréhel³⁴³. En août 46, ils se partagent encore entre des baraquements en bois et des tentes.

Les maires doivent surtout embaucher des gardiens. Ces gardes doivent recevoir un agrément du préfet et de la DRPG pour détenir une arme. Ils s'engagent à respecter les droits et les obligations de la Convention de Genève. En cas de non respect de ces consignes, ils peuvent être licenciés par le commandant du dépôt ou se voir retirer la garde des PG. La responsabilité des démineurs par rapport aux PG ne s'applique que sur la partie technique des

³⁴¹ cf annexe 11, p.209

³⁴² ADIV, 43 W 238, Administration pénitentiaire, Lettre Ministre MRU à représentants départementaux déminage du 5 mars 1945

³⁴³ ADIPL-CICR, PV de visite du 12 août 1946

chantiers. En dehors du travail et même sur les chantiers ils restent sous la responsabilité des gardiens.

Le nombre de gardiens doit être proportionnel au nombre de PG à garder mais ce rapport n'est pas connu. Une enquête réalisée en décembre 1945 sur les gardiens de 31 commandos de déminage montre des écarts d'effectifs qui vont de un gardien (commando n°14, Pédervec) à 26 (commando n°27, Langueux). Il n'est cependant guère possible d'en tirer des conclusions sur le nombre de prisonniers.

L'effectif des PG varie de la valeur d'une équipe (7 à Plérin en avril 1945³⁴⁴) à plusieurs centaines de soldats allemands pour les gros commandos. Les maires ont sans doute été tentés de gonfler les effectifs des gardiens. Responsables du recrutement du chef de commando comme de ces adjoints, la tentation a pu être pour certains d'absorber une partie des chômeurs de leur commune dans les emplois du MRU. Le salaire était aligné sur celui des ouvriers du BTP qui était fixé à 18,88 francs de l'heure en 1945. Mais les primes, associées aux services, pouvaient représenter 1/3 du salaire de base. D'un salaire mensuel d'environ 3 300-3 800, les gradés obtenaient en fin de mois environ 5 000 francs³⁴⁵. En pleine période de chômage, une telle source de financement n'était pas à négliger. Après les accords sur les revendications salariales des démineurs, le reste des personnels du service voient le salaire augmenter même si ce fut de manière moins importante que les démineurs. A l'été 1946, le salaire journalier des gardiens en Ile-et-Vilaine est revalorisé à 368,1 fr³⁴⁶, soit 7 362 pour 20 jours de travail.

II.22.2 – La remise en question des gardiens au travers des enquêtes de moralité

Dans la foulée de la mise en place des enquêtes de moralité pour les démineurs, les maires reçurent la même demande pour les gardiens³⁴⁷. Les réponses fournies par les mairies sont marquantes. Les formulaires envoyés par la préfecture et généralement utilisés pour les démineurs, sont là systématiquement ignorés. Les élus se contentent d'un message voire d'une simple inscription renvoyée au dos d'un formulaire. Les réponses sont quasiment identiques³⁴⁸. Les formulations sont volontairement sèches. Aucune municipalité ne souhaite développer le sujet. Les gardiens sont presque tous qualifiés d'ouvriers PG, des STO ou des

³⁴⁴ ADIPL-CICR, PV de visite du 8 avril 1945

³⁴⁵ Salaire moyen mentionné sur les PV d'accident, Archives Sécurité Civile, Colmar

³⁴⁶ AN-F, art.1, Note précisant les salaires des gardes PG par département au 1^{er} juillet 1946

³⁴⁷ ADCA, 13 W 62, Direction départementale de la Sécurité publique, Lettre représentant départemental déminage à préfet du 10 octobre 1946

³⁴⁸ Cf annexe 12, p.210

résistants. Ils sont au-dessus de tout soupçons voire ce sont des exemples dans la population. Aucune réponse ne fait état du niveau scolaire, de la formation professionnelle ou de l'origine sociale de ces hommes. Sur 323 demandes formulées en septembre 1945, 304 gardiens héritent de tels qualificatifs, soit un taux de 94% de comportement exemplaire. Dans sa synthèse, la préfecture mentionne seulement six s'adonnant à la boisson. Deux d'entre-deux auraient, de plus, travaillé pour les Allemands. Cinq n'ont pas pu être évalué pour fausses adresses. Il en reste huit qui ne sont répertoriés dans aucune catégorie. Pour mémoire, les demandes sur les démineurs affichaient des taux d'enquêtes retournées compris entre 80 et 85%. La différence n'est pas flagrante. Ce qui change et ce qui frappe, c'est le traitement par les municipalités. Autant le cas des démineurs est dans l'ensemble traité avec sérieux, autant les réponses apportées sur la situation des gardiens signifient que le débat est à clore. Ces gardiens sont amenés à travailler en priorité sur la commune contrairement aux démineurs qui s'engageant au titre du déminage ont une obligation de mobilité (de l'ordre de la région dans un 1^{er} temps) en fonction des chantiers. Le salaire des gardiens est directement injecté dans l'économie locale. On peut penser qu'un tel facteur financier ait pu peser lourd en une période économique difficile. En reprenant un salaire moyen d'environ 5 000 francs par gardien et par mois, la commune de Plouézec, avec quinze gardiens voit donc arriver tous les mois une somme d'environ 75 000 francs. Cette source de revenus a certainement pesé sur les réactions des maires et sur leur relation avec les responsables locaux du déminage.

En octobre 1946, en même temps que la nouvelle vague d'enquêtes sur les démineurs après les fausses déclarations de non-collaboration, une mesure identique vise 116 gardiens dont 13 gardiens-chefs. Les maires semblent avoir pour le moins traîné des pieds à répondre, appuyé par le préfet qui juge la demande peu urgente³⁴⁹. Seules six réponses venant de deux maires concernent des gardiens clairement identifiés. Si cinq d'entre elles sont positives à l'image des réponses de septembre 1945, la dernière tient du règlement de comptes. Elle concerne un gardien parti au STO en juin 1944 et revenu en France après mai 1945. Le maire précise qu'il souhaite « que cet homme n'était pas aussi collaborateur que ses parents »³⁵⁰. Ceux-ci, exploitants agricoles, auraient vendu de préférence leur production aux Allemands. En dehors de ces réponses, les autres enquêtes sont restées lettres mortes contrairement à celles concernant les démineurs. Pourtant, la formation et le comportement de ces hommes laissaient à désirer. Armés avec l'accord de la préfecture, de l'Armée et du service, certains

³⁴⁹. ADCA, 13 W 62, Direction départementale de la Sécurité publique, Mention manuscrite de la main du préfet

³⁵⁰ ADCA, 13 W 62, Direction départementale de la Sécurité publique, Lettre du maire de Planguenoual du 2 novembre 1946

ont une formation au maniement des armes toute relative. Des accidents sont à déplorer. Un jeune gardien de 23 ans, embauché le 1^{er} juillet 1945, blesse ainsi d'une rafale involontaire deux de ces collègues, le 2 juillet. Un autre en sautant d'un camion déclenche son arme et se tue³⁵¹. Beaucoup de plaintes formulées par les PGA et relevés par le CICR mettaient également en cause des gardiens.

Les maires sont donc attachés à conserver les commandos de déminage pérennisant du même coup un nombre variable d'emploi. La fin annoncée des travaux ou le transfert du kommando sur une commune voisine plus proche des chantiers a pu provoquer de vives réactions, comme à Plouézec en 1946 où la municipalité s'oppose au départ du kommando. Sans atteindre à chaque fois une intensité identique dans les relations, il est notifié dans les sources le licenciement de plusieurs gardiens et chef de commando pour fautes et vol. Ainsi, le premier chef de commando à Plouézec, mais aussi ceux de Lézardrieux ou de Perros-Guirec en 1946. Certains contre-attaquent, un gardien licencié à Saint-Brieuc, mobilise les élus locaux et parvient à se faire réintégrer.

Comme pour les démineurs, l'absence de dossiers individuels empêche d'établir quelle proportion exacte de la population des gardiens a pu être soumise à des sanctions disciplinaires ou par exemple, touchée une pension suite à un accident.

Or, un certain nombre de gardiens ont été blessés ou tués dans l'exercice de leurs fonctions. Dans les Côtes-du-Nord, un gardien s'est tué involontairement et treize autres blessés entre juin 1945 et juillet 1947. Sur les treize blessés, trois sont consécutifs à des explosions de mines. Le reste des victimes est dû à des accidents, principalement des chutes pendant les gardiennages sur les chantiers. En Ille-et-Vilaine, on dénombre neuf victimes dont deux tués le même jour dans l'explosion d'une munition. Trois autres sont blessés dans différentes explosions. Les accidentés sont au nombre de quatre. Le total des victimes sur les deux départements s'élève à trois tués et vingt blessés. Tous ces accidents ont fait l'objet d'un PV de constatations sur le même modèle que celui des démineurs.

II.23 – Les conditions de vie et d'emploi des prisonniers

II.23.1 – Le logement et la nourriture dans les kommandos

Dès que les PG ont été recrutés, le service les met au travail. Mais, il faut aussi les loger et les nourrir. Nous avons évoqué le travail réalisé en amont de l'installation d'un kommando.

³⁵¹ cf. annexe 13, p.213

Les mairies sont chargées de trouver des logements et d'assurer le ravitaillement de ces hommes. Daniel Voldman et Fritz Jesse font remarquer que les commandos de déminage étaient mieux nourris, mieux logés et suivis sur le plan sanitaire que les autres. Seul l'habillement était déficient³⁵². Les bâtiments ou baraquements fournis sont, la plupart du temps, en bon état et salubre. Tous les kommandos visités disposent de l'électricité.

Les PV de visite du CICR, établi en avril 45, n'expriment pas de remarque particulière à ce sujet. Les cuisines et réfectoire ne posent pas davantage de problèmes. À l'exception du commando de St Lunaire, visité le 7 avril, et où le local est estimé trop exigü³⁵³. Les commentaires sont moins élogieux lorsque le couchage et l'habillement sont appréciés. Dans le camp de Lamballe, en avril, les PG dorment à même le plancher sur un lit de paille, en place depuis un mois. Le chef de camp a promis de la faire changer dès que possible mais reconnaît des difficultés d'approvisionnement³⁵⁴. Les autres kommandos offrent généralement des paillasses aux prisonniers. Mais, les couvertures font souvent défaut. Le CICR en recense quatre pour six hommes au kommando de Pléneuf, et à peine une pour deux à St Lunaire³⁵⁵. Aux mêmes dates, au kommando, géré et logé par l'Armée, à la caserne du Colombier à Rennes, chaque homme dispose de deux couvertures. Ces prisonniers sont employés à la manutention du matériel militaire.

L'habillement est encore plus désastreux. Les délégués de la Croix-Rouge font remarquer le mauvais état des uniformes, l'absence, peu ou prou, de linge de corps. Les souliers et bottes sont hors d'usage, parfois remplacé par des sabots. Quelquefois, la présence d'un cordonnier ou d'un tailleur est signalée. Mais, l'absence de cuir, de fil et d'aiguille les empêchent de mener à bien les réparations nécessaires³⁵⁶.

Cette question a préoccupé très tôt les autorités nationales. Le ministère organise, nous l'avons déjà évoqué, à l'automne 45, en zone occupée allemande, des collectes de vêtements et de couvertures pour les prisonniers. En plus des 1 800 collections de vêtements demandés, 2 200 couvertures sont réclamées pour l'Ille-et-Vilaine et Côtes-du-Nord³⁵⁷. En janvier 46, c'est au tour de l'Armée de puiser dans les stocks de l'intendance pour fournir des vêtements aux PGA de la région. 7 000 chandails, 3 000 paires de chaussures et 4 000 galoches sont

³⁵² VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p. 97

³⁵³ ADIPL-CICR, PV de visite du 7 avril 1945

³⁵⁴ ADIPL-CICR, PV de visite du 7 avril 1945

³⁵⁵ ADIPL-CICR, PV de visite des 6 et 7 avril 1945

³⁵⁶ ADIPL-CICR, PV de visite de Lamballe et St Briec des 7 et 8 avril 1945

³⁵⁷ AN-F, art.3, Note de Raymond Aubrac du 28 novembre 1945

distribuées en priorité aux kommandos de forestage et au déminage³⁵⁸. La situation s'améliore donc lentement. Les PV de 1946 ne mentionnent plus de problèmes en termes de couchage. Draps et paillasses sont le quotidien des prisonniers. Dans l'habillement l'amélioration est moins nette. Si les tenues sont changées, les kommandos reconnaissent des difficultés dans la fourniture du linge de corps et de chaussures.

Le problème le plus important concerne la nourriture des prisonniers. Les difficultés de ravitaillement ont manifestement pesé sur l'état physique des PG. Ce manque de nourriture, associé aux conditions de détention, a engendré une situation de surmortalité dans les camps et les kommandos. L'un des arguments pour recruter les PGA aurait reposé sur la possibilité d'être mieux nourri dans un commando de déminage. En avril 45, la situation apparaît satisfaisante dans les PV étudiés. Les délégués de la Croix-Rouge se félicitent des repas servis. A Pléneuf comme à St Lunaire, les prisonniers sont bien nourris et les rations sont observées. La nourriture comprend principalement de la soupe de légumes et de pommes de terre. Au moins deux fois par semaine, ils se voient distribués de la viande. Les seules remarques dans la rubrique alimentation concernent l'absence de... tabac³⁵⁹. À Yffiniac, la nourriture est qualifiée d'excellente par les PG eux-mêmes. Seul le commando de Plérin reçoit un avis réservé. Ce petit camp sous-traite à un commerçant la restauration des prisonniers. Le délégué trouve les repas « nettement insuffisants, sinon mal préparé »³⁶⁰. Il demande l'arrêt de ce système. Les visiteurs notent également qu'aucun de ces camps n'a sanctionné un PG par la privation totale ou partielle de nourriture. L'effectif de ces kommandos est faible et permet un ravitaillement correct. À Yffiniac, les prisonniers sont au nombre de trois. A St Lunaire, ils sont 20. Même le camp de Lamballe d'une capacité théorique de 1 200 ne comprend, le 7 avril 1945, que 138 prisonniers allemands et italiens.

Si cette situation initiale est bonne, elle évolue à l'été 45. L'arrivée de milliers de PG, la reprise du tourisme et les mauvaises récoltes de 45 modifient les capacités d'approvisionnement des civils comme des prisonniers. Un rapport des RG d'Ille-et-Vilaine, en août 45, s'en fait l'écho. Il précise, tableau à l'appui, la parité des rations entre les PG et les civils adultes français mais aussi la baisse drastique des rations caloriques en cet été 45. Ce rapport reconnaît que la nourriture des PGA laisse à désirer. « La viande n'est jamais servie, le pain souvent moisi. Certains PG en seraient réduits à faire de la soupe d'orties »³⁶¹.

³⁵⁸ ADIV, 118 W 86, Main-d'œuvre PGA 1945-1946, Lettre du général Buisson du 11 janvier 1946

³⁵⁹ ADIPL-CICR, PV de visite du 8 avril 1945

³⁶⁰ ADIPL-CICR, PV de visite du 7 avril 1945

³⁶¹ ADIV, 43 W 243, Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, Rapport des RG du 23 août 1945

Tableau N°1 : Taux officiels des rations

	PGA			Calories/jour	Civils adultes			Calories/jour
Pain	350	gr.	par jour	875	350	gr.	par jour	875
Viande	250	gr.	par semaine	82,1	100	gr.	par semaine	32,9
Pommes de Terre	350	gr.	par jour	245	1000	gr.	par jour	233,3
Matières grasses	250	gr.	par mois	64,7	500	gr.	par mois	129,3
Café mélangé	150	gr.	par mois		150	gr.	par mois	
Sel	500	gr.	par mois		500	gr.	par mois	
Sucre	200	gr.	par mois	27,3	500	gr.	par mois	68,3
Fromage	40	gr.	par semaine	17,1	60	gr.	par semaine	25,7
				1311,2				1364,5

(Reprise du tableau de Fritz Jesse³⁶², établi suivant le rapport des RG)

La situation est identique dans les Côtes-du-Nord. Le préfet note que l'opinion publique s'émeut que les PGA semblent mal nourris et mal-logés³⁶³. Dans la région malouine, les gardiens de PG demandent et obtiennent une allocation complémentaire de 500 g de pain pour les démineurs allemands. Ailleurs, d'autres gardiens s'opposent à la population qui tente de faire passer du ravitaillement aux prisonniers³⁶⁴. Malgré les efforts des autorités françaises qui affirment que les rations augmentent dès octobre 45, le problème du ravitaillement perdurera, dans certains kommandos, jusqu'à leur fermeture. Les PV du CICR de 1946 montre l'attention désormais porté à l'alimentation des prisonniers. Les menus sont désormais détaillés : quantités et variétés des mets sont étudiées. À l'été 46, certains camps ou commandos proposent une alimentation correcte, mais depuis peu. A Plévenon, en août 46, la ration servie aux PG avoisine, au regard des quantités, les 2 200 calories par jour³⁶⁵. Cette ration correspond aux normes définies par le ministère du ravitaillement. Le camp revient de loin. Durant l'hiver, et d'après les dires de l'homme de confiance et des gardiens, les prisonniers s'évanouissaient sur les chantiers de déminage par manque de nourriture³⁶⁶. Plévenon n'est pas un cas isolé Au camp de Saint-Servan, en mai 46, le délégué estime que les prisonniers ne reçoivent que 1 500 calories. En juillet 46, les petits kommandos, du Cap Fréhel jusqu'à la région malouine, sont dissous. Les PG rejoignent alors la région de Cabourg pour poursuivre des opérations de déminage. 35 % d'entre eux sont hospitalisés à leur arrivée

³⁶² JESSE, Fritz, 2004, *op. cit.*, p. 204

³⁶³ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Rapport du préfet d'août 1945

³⁶⁴ ADIV, 43 W 137, Cabinet Commissaire de la République, Rapport du Commissaire de la République du 1^{er} septembre 1945

³⁶⁵ D'après le tableau d'équivalence denrée/calorie établi par Fritz Jesse, 2004, *op. cit.*, p. 199

³⁶⁶ ADIPL-CICR, PV de visite du 12 août 1946

pour cause de malnutrition³⁶⁷. La DRPG se voit obligée d'ouvrir une enquête sur les causes de cette sous-alimentation.

Le manque de nourriture affecte également les gardiens, les démineurs qui cherchent à obtenir un complément de denrées. Certains font durer les chantiers en zone rurale pour s'y ravitailler. Des agriculteurs de Cancale fournissent de la nourriture aux équipes de déminage en juillet 45, au grand dam du service. Celui-ci rappelle aux exploitants que les PG sont nourris par le kommando et que les démineurs français doivent payer leur repas³⁶⁸. La situation n'est pas forcément meilleure pour les prisonniers employés par l'armée.

En mars 46, à Brest, 68 marins PGA ont refusé d'embarquer dans un dragueur de mines pour protester contre le manque de nourriture. Rapidement maîtrisés, ils sont internés et la Marine refuse de communiquer sur cette petite mutinerie³⁶⁹.

Le problème du ravitaillement des prisonniers est devenu récurrent à partir de l'été 1945. Diverse dans ses formes et son intensité, la malnutrition a plus ou moins touché la totalité des camps et kommandos. Néanmoins, la ration quotidienne officielle des prisonniers est alignée sur celle de la population adulte civile. La France est alors engagée dans une économie de pénurie qui touche la majeure partie de la population et n'épargne donc pas les PG. C'est alignement tend à prouver la volonté politique de ne pas affamer sciemment les PG. Pour plusieurs responsables, ce n'est pas seulement par souci d'humanité. Il s'agit avant tout d'une volonté de conserver un « outil » indispensable à la reconstruction de la France³⁷⁰.

II.23.2 – hygiène et santé dans les kommandos de déminage

Quand les kommandos ouvrent en 1945, les installations sanitaires sont à créer. Elles dépendent des aménagements déjà réalisés dans les logements et présentent une grande diversité. Si l'eau est disponible pour des toilettes sommaires dans tous les détachements, elle est souvent froide. Le savon reste un objet de luxe et la dotation promise aux PG n'est pas toujours donnée. C'est le cas à Saint Lunaire comme à Pléneuf³⁷¹. Prendre une douche relève de la chance. A Yffiniac, les prisonniers n'ont pas pu en prendre durant six semaines. Les kommandos en ville ne sont pas mieux lotis. À Rennes, la situation est identique. Les

³⁶⁷ ADIPL, UI-2^e v., N°60, PV de visite du 3 mai 1946

³⁶⁸ ADIV, 64 W 12, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Courrier de la préfecture du 30 juillet 1945

³⁶⁹ ADIV, 43 W 205, Correspondance Commissaire de la République, Rapport des RG du Finistère du 14 mars 1946

³⁷⁰ ADIV, 43 W 137, Cabinet commissaire de la République, Rapport bimensuel du Commissaire de la République du 1^{er} septembre 1945

³⁷¹ ADIPL-CICR, PV de visite des 7 et 8 avril 1945

délégués du CICR demanderont que ces hommes soient transportés régulièrement dans d'autres casernes où ils pourront se laver. Les petits kommandos de la côte se tournent vers la mer et permettent aux PG de s'y laver régulièrement. Lessive et épouillage subissent les mêmes contraintes en ce printemps 45. Le commando de St Lunaire dispose d'une chaudière pour ces opérations. Il n'existe ni accès à l'eau chaude, ni installations spécifiques à Plérin³⁷². Tous les kommandos sont équipés, un an plus tard, d'installations pour se laver et se doucher. Même si l'eau chaude fait encore souvent défaut (une douche chaude par semaine à Lamballe³⁷³) et le savon est encore distribué de façon aléatoire.

Au printemps 45, les kommandos ne disposent pas d'infirmier, et pas davantage d'infirmiers. Le dépôt de Lamballe est le seul à disposer d'une infirmerie qui emploie dix personnels du service médical allemand. Le commando de St Lunaire fait néanmoins mention de la détention d'une trousse de première urgence. Pour tous les petits détachements, en cas de maladie ou de blessures, la seule solution demeure le transport vers l'hôpital. Ils sont imposés dans le cas des PG. Il s'agit de celui de Saint-Brieuc pour les Côtes-du-Nord, et de ceux de Dinard ou de Saint-Malo pour les kommandos travaillant dans l'ancienne Festung.

C'est dans ce domaine du soutien médical, que le service et l'État feront le plus d'efforts. En 1946, chaque kommando dispose d'une infirmerie et de personnels allemands. Ces infirmeries sont bien équipées, seuls les stocks de médicaments sont parfois un peu déficients. À Erquy, le 27 juillet 1946, c'est l'impression laissée par ces installations aux délégués de la Croix-Rouge. Quatre malades étaient présents et quatre autres PG étaient décédés sans que les causes soient précisées. En mai 1946, l'infirmier du camp de Saint-Servan comprend un médecin plus un aide, un dentiste et un infirmier. Le PV signale que quelques PG ont été hospitalisés suite à des accidents légers (perte de doigts) sur les chantiers de déminage³⁷⁴. Nous avons déjà évoqué comment le service avait demandé la cession des matériels de la DP pour équiper ses infirmeries. Parallèlement, et dès l'été 45, le service fait appel à des médecins et des dentistes civils pour effectuer visites et soins dans les camps et kommandos. La fourniture de médicaments est également prise en charge. Des soins dentaires sont réalisés à Paimpol au profit du kommando de Kéridy. L'ensemble de ces dépenses, pour les quelques documents consultés, s'élève à 94 000 fr³⁷⁵. Au-delà de la santé des prisonniers, c'est bien toujours la logique de l'utilisation de ces hommes qui prévaut. La correspondance,

³⁷² ADIPL-CICR, PV de visite du 8 avril 1945

³⁷³ ADIPL-CICR, PV de visite du 21 août 1946

³⁷⁴ ADIPL-CICR, PV de visite du 24 juillet 1946

³⁷⁵ AN-F, art.4, Ensemble de bordereaux pour soins donnés aux PGA

émanant du ministère du travail et conservé aux archives diplomatiques de Nantes, fait état de ce souci « d'entretenir et de ne pas user prématurément » les PGA. De la même manière, ce ministère spécifie, que pour les services essentiels comme le déminage, le délai de remplacement d'un PG ne doit pas excéder cinq jours³⁷⁶. La poursuite des chantiers est une priorité des ministères.

II.23.3 – Les conditions d'emploi des PGA

Comme nous l'avons vu, tous les PGA n'ont pas été volontaire pour le déminage. Au printemps 1945, la plupart des hommes de confiance protestent contre l'utilisation de prisonniers dans les opérations de déminage. Il en est ainsi à Pléneuf, à Lamballe comme à Lanniron près de Brest. Dans d'autres régions, des PG aurait été affecté à ces travaux en guise de punition. Ces non-volontaires représenteraient 60 % de l'effectif des kommandos dépendants du dépôt de Sarrebourg en Lorraine³⁷⁷. On est loin de l'affirmation de Jean Rieg sur le volontariat unanime des prisonniers³⁷⁸. Des prisonniers sont plus mesurés dans leurs critiques. A Pléneuf, le responsable allemand reconnaît que les démineurs français sont en première ligne tout comme il admet la qualité du matériel employé³⁷⁹. A Yffiniac, les PG demandent, après sept semaines de déminage, à être relevé quelque jour pour ensuite revenir reprendre leur place sur les chantiers³⁸⁰. Ces critiques ont toutes disparu lors des visites de 1946. L'accord obtenu par la France pour utiliser les prisonniers dans le déminage, a sans doute découragé les PG de citer, à nouveau, ces griefs.

Pour leur emploi sur les chantiers, les PG touchent 10 fr. par jour³⁸¹. Ils touchent immédiatement cinq francs qui peuvent servir à l'achat de petits objets (rasoir, fil et aiguille, savon...) dans les kommandos. Ceux-ci mettent sur pied des cantines, c'est-à-dire un bureau, dans lesquelles les PG peuvent passer commandes. Les délais sont parfois longs. Il faut compter jusqu'à six semaines pour recevoir ces objets³⁸². Pour éviter les vols d'argent, la plupart des kommandos met également en place un système de « monnaie de camp » permettant d'effectuer les achats. Les comptes des prisonniers sont ensuite débités par le commandant du camp. Les cinq francs, non versés aux PG, sont déposés sur un compte pour

³⁷⁶ ADIV, 30 W 22, Direction Affaires Economiques et Sociales, Note du Ministère du Travail

³⁷⁷ SCHNEIDER, Valentin, 2011, *op. cit.*, p.125

³⁷⁸ RIEG, Jean, 2004, *op. cit.*, p.61

³⁷⁹ ADIPL-CICR, PV de visite du 7 avril 1945

³⁸⁰ ADIPL-CICR, PV de visite du 8 avril 1945

³⁸¹ ADIPL, UI-2° v., N°143, Lettre du Ministre de la Guerre du 18 avril 1947

³⁸² ADIPL-CICR, PV de visite du 24 juillet 1946

la constitution d'un pécule au moment de la libération. Une prime au rendement peut être versée : 13 fr. au lieu des 10. L'inverse existe aussi. Le manque d'ardeur au travail se voit sanctionner par l'amputation de cinq francs par jour³⁸³. Dans l'ensemble, ce système semble bien fonctionner et la Croix-Rouge relève peu de plaintes.

Guère de récriminations non plus concernant la durée des journées de travail. Le temps journalier consacré au déminage est de 8 heures. Le dimanche est chômé. La seule exception à ce rythme, en 1945, concerne le kommando de Pléneuf. Les logements sont situés à 6 km des chantiers. En l'absence de véhicules, les PG parcourent 12 km à pied par jour. Le temps de travail est ramené à 6 heures³⁸⁴. Avec la fin du déminage qui approche, certains commandos réduisent encore la durée du travail. On peut y voir la volonté de maintenir le plus longtemps possible une activité lucrative aussi bien pour les démineurs que pour les gardiens locaux. A Plévenon, en août 46, la semaine de travail est réduite à cinq jours et demi. Le samedi après-midi et le dimanche sont chômées³⁸⁵.

II.23.4 – la législation du travail pour les démineurs PGA

Encadrés par les démineurs français sur les chantiers, les PGA n'ont pas, a priori, été volontairement mis en danger, du moins, pas intentionnellement. L'homme de confiance d'Yffiniac signale la témérité du démineur chef français qui est la principale cause des accidents. Ce démineur finit par être, lui-même, victime de son comportement³⁸⁶.

L'importance du nombre des victimes oblige l'État à organiser, au niveau législatif, le secours aux prisonniers blessés. Une note du service précise les modalités administratives concernant les PGA. Une déclaration à la mairie de la commune, où a eu lieu l'accident, est réalisée, avec copie au service. Celle-ci doit comporter l'état-civil du blessé ainsi que son matricule et son camp d'appartenance. D'abord dépourvu de toute protection sociale, les PG voient leur statut s'améliorer. Pour éviter de transgresser un nouvel article de la Convention de Genève, le gouvernement finit par reconnaître que les prisonniers peuvent bénéficier, pendant leur captivité, de l'ensemble de la législation sur les accidents du travail³⁸⁷. Ils perdent tout droit à leur libération ou à leur décès. Ce qui exclut, de facto, toute pension aux familles. Les accidents du travail des prisonniers sont garantis par les caisses de sécurité sociale à compter

³⁸³ ADIV, 30 W 22, Direction Affaires Economiques et Sociales, Circulaire N°38 du 8 février 1947

³⁸⁴ ADIPL-CICR, PV de visite du 7 avril 1945

³⁸⁵ ADIPL-CICR, PV de visite du 12 août 1946

³⁸⁶ ADIPL-CICR, PV de visite du 8 avril 1945

³⁸⁷ ADIPL, UI-2° v., N°142, Lettre du Garde des Sceaux du 21 février 1949. Article 27 de la Convention

du 1^{er} janvier 1947³⁸⁸. C'est-à-dire au moment où leur nombre commence à baisser. Les mécanismes de garantie utilisés avant cette date nous échappent. Le PG blessé peut bénéficier d'une indemnité journalière qui s'élèvera à 85 fr. maximum par jour³⁸⁹. En fonction de son taux d'invalidité, le blessé peut toucher jusqu'à 300 fois cette indemnité. Il est permis de penser que, dès qu'ils étaient remis sur pieds, de tels prisonniers devenaient immédiatement libérables éteignant, du coup, les garanties financières.

Certains choisissent de ne pas attendre la libération ou la blessure qui les ramènera chez eux. Ils tentent de s'évader, profitant, peut-être, de conditions d'enfermement plus légères que dans un dépôt. Leur nombre est difficile à estimer. Selon le général Buisson, 80 000 prisonniers se seraient échappés ; 90 000 auraient été rattrapés³⁹⁰. Mais, il ne précise pas dans quelles conditions, ni quels étaient les employeurs de ces hommes. Dans le Calvados, un unique PG, employé au déminage, se serait évadé à l'automne 46³⁹¹. Sur l'ensemble de la Bretagne, Fritz Jesse estime que les évasions sont également peu nombreuses. Le dépôt de Lamballe en aurait dénombré 193 ; celui de Brest, seulement une dizaine dont la moitié aurait été reprise³⁹². Nous n'avons rencontré, dans les sources, qu'une seule tentative d'évasion sur l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord. Le 24 août 1946, deux PG du commando d'Erquy se sont évadés. Ils sont repris dès le lendemain, à Matignon³⁹³. Si ces chiffres sont proches de la réalité, comment expliquer que le département voisin de la Manche enregistre 126 évasions parmi les démineurs entre décembre 45 et septembre 46³⁹⁴. Dans le Nord, près de Dieppe, le CICR affirme, qu'au moment où s'annoncent les opérations de désobusage, la perspective de rester en France après le déminage engendre de nombreuses tentatives d'évasion³⁹⁵.

La question de ces évasions et de leurs motivations reste à traiter.

³⁸⁸ ADIV, 30 W 22, Direction Affaires Economiques et Sociales, Circulaire N°38 du 8 février 1947

³⁸⁹ 10 fr de salaire, 50 fr maximum pour la nourriture, 5 fr d'entretien et entre 15 et 20 fr de frais de garde

³⁹⁰ SCHNEIDER, Valentin, 2011, *op. cit.*, p.97

³⁹¹ HAMELIN, Bertrand, 2005, *op. cit.*, p.259

³⁹² JESSE, Fritz, 2004, *op. cit.*, p. 91

³⁹³ *Ouest-France*, édition du 28 août 1946

³⁹⁴ SCHNEIDER, Valentin, 2011, *op. cit.*, p.125

³⁹⁵ SCHNEIDER, Valentin, (2011), *ibid.*, p.121

II.24 – La libération des PGA ou une simple sortie du Service ?

II.24.1 – L'action du CICR et le rôle des opinions publiques internationales

Dès les premières captures de soldats allemands, la Croix-Rouge entend bien faire respecter la Convention de Genève et tenir son rôle d'organisme de contrôle. Elle s'oppose rapidement aux Alliés sur les infractions à l'article 31 interdisant l'usage de PG dans la manutention de matériel militaire. Mais, c'est au début de l'année 45, qu'elle dénie à la France le droit d'utiliser les prisonniers dans des opérations de déminage. Le gouvernement français présente comme une nécessité dans sa reconstruction l'emploi des PGA. À une période où l'union contre l'Allemagne nazie reste la priorité des dirigeants alliés, il obtient gain de cause. Le CICR, qui prépare ses arguments pour contrer la demande française, est obligé de s'incliner. Les PGA démineront. Néanmoins, le comité exercera ses fonctions de contrôleur.

Ses délégués multiplient les visites dans les camps et dépôts. Ils vérifient l'application de la convention en termes de logement, de travail et de distraction. Ils s'entretiennent avec les hommes de confiance des camps et prennent leurs doléances en compte en les faisant remonter auprès de la chaîne hiérarchique du ministère. Enfin, ils vérifient que gardiens et PG connaissent leurs droits et devoirs respectifs. Ils communiquent, si besoin est, les textes réglementaires se référant à leurs obligations³⁹⁶.

La Croix-Rouge ne renonce pas à faire libérer au plus tôt les PG. Elle demande, dès le mois d'août 45, le rapatriement des soldats de l'Axe, en s'appuyant, encore une fois, sur la Convention de Genève³⁹⁷. Celle-ci stipule que la détention des militaires n'a pour but que de les empêcher de reprendre les armes, et doit prendre fin quand les hostilités cessent.

Ce même été, la situation internationale change. La France et les États-Unis s'opposent sur la question de l'état physique des PGA. Devant le nombre de décès dans les camps chaque pays accuse l'autre de mauvais traitements³⁹⁸. La première conséquence est l'arrêt du transfert des prisonniers allemands vers la France. Dans l'opinion anglo-saxonne, et allemande à partir de 1946, des campagnes de presse fustigent l'attitude de la France envers les prisonniers de l'Axe. Ces campagnes sont souvent organisées par les églises protestantes américaines et allemandes. Le Vatican, lui-même, n'hésite pas à tancer la France. Certains mouvements

³⁹⁶ C'est le cas à St Lunaire' ADIPL-CICR, PV de visite du 7 avril 1945

³⁹⁷ D'ABZAC-EPEZY, Claude, « La France face au rapatriement des prisonniers de guerre allemands », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2009/1, N°233, p. 100

³⁹⁸ Voir les désormais nombreux travaux sur le sujet

catholiques américains n'hésitent pas à parler d'une « nouvelle forme d'esclavage »³⁹⁹. Le gouvernement français tente d'allumer des contre-feux. Il publie des études reprenant les arguments développés en avril 45 pour l'utilisation des prisonniers. Le ministère de la Guerre insiste sur la mauvaise condition physique des prisonniers cédés par les Américains pour expliquer en partie les décès⁴⁰⁰.

D'autres organisations internationales demandent et obtiennent le droit de visiter les camps de prisonniers. C'est notamment le cas de la Young Men's Christian Association (YMCA). Lors de ses visites à Lamballe, elle en profite pour distribuer aux PG des livres, des jeux et des instruments de musique⁴⁰¹.

Avec la fin du conflit contre le nazisme, l'antagonisme entre les Américains et les Soviétiques se fait jour. Dans une telle situation, les États-Unis préfèrent voir les pays vaincus de l'Europe de l'Ouest se redresser pour faire rempart aux communistes. Cet objectif passe par le retour des prisonniers de l'Axe dans leur pays. La France n'est cependant pas non plus épargnée par les communistes. Une campagne de presse stigmatise le gouvernement, l'accusant de forcer les prisonniers à s'enrôler dans la Légion étrangère pour aller combattre les révolutionnaires indochinois. Des pays, traditionnellement neutres, expriment leur préoccupation. L'opinion suisse est choquée par un article d'un quotidien francophone. Il évoque l'abandon, sur le terrain, de prisonniers blessés par une mine alors qu'un démineur français est immédiatement emmené à l'hôpital⁴⁰².

La France se voit contrainte de donner des gages, dans ce contexte international qui se tend. Elle libère, progressivement, les PG non-allemands. Tchèques, Polonais, Italiens et autres nationalités retrouvent la liberté. Entre août 45 et septembre 46, 45 000 prisonniers autrichiens rentrent chez eux⁴⁰³. Dans l'Ouest de la France, c'est particulièrement sensible en Loire-Inférieure.

C'est dans cet environnement politique difficile pour le gouvernement que s'annonce, au milieu de l'année 46, la fin du déminage. La volonté française d'utiliser dorénavant des PG dans les opérations de désobusage relance l'opposition du CICR. Le comité rappelle à la France qu'elle n'avait obtenue l'accord pour l'emploi des prisonniers uniquement dans le cadre des opérations de déminage. La Croix-Rouge réclame donc la libération rapide des prisonniers

³⁹⁹ ADIPL, UI-2° v., N°142, Lettre du sous-secrétaire d'Etat à l'Information du 27 septembre 1946

⁴⁰⁰ ADIPL, UI-2° v, N°75, Lettre du Ministre de la Guerre du 14 février 1948

⁴⁰¹ ADCA, 15 W 40, Préfecture, Travail des PGA, Rapport des RG du 23 avril 1947

⁴⁰² GREGORY, Philippe, 2005, *op. cit.*, p. 51

⁴⁰³ EISTERER, Klaus, « Les prisonniers de guerre autrichiens sous contrôle français (1943-1947/1948) » dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2001/1, N°201, p. 99

de l'Axe. Ceux-ci rejoignent pourtant les équipes de désobuseurs dès l'automne 46. Pour essayer de contourner les oppositions, les autorités militaires affirment que les prisonniers ne sont employés que comme manœuvre. Mais, les pressions politiques sont désormais trop fortes. Le ministre de la Guerre demande officiellement au MRU, en juin 46, de renoncer à l'utilisation de PG dans le service du déminage⁴⁰⁴. Celui-ci tente d'argumenter. Il affirme que les chantiers de déminage ne sont pas tous clos et qu'il est difficile de distinguer ces chantiers de ceux de désobusage, par exemple dans les zones bombardées. La direction du déminage demande le maintien des effectifs jusqu'en octobre 47. Elle propose de rechercher de nouveaux volontaires en échange d'une libération plus rapide⁴⁰⁵. Au regard des promesses non tenues de libération anticipée envers les PG démineurs, on peut douter de l'efficacité d'une telle campagne de recrutement. Le ministère de la reconstruction affirme que le remplacement des prisonniers par des travailleurs civils coûterait un milliard au pays. Mais, le couperet tombe : l'arrêt de l'utilisation des prisonniers est validé. Le 9 août 1947, le ministre de la Guerre autorise encore l'emploi des PGA pour le transport des munitions non- tirées et pour les travaux de terrassement⁴⁰⁶.

Pour clore ce chapitre, évoquons rapidement la transformation des PG en travailleurs libres. Par la circulaire du 15 avril 1947, la France tente de retenir une partie des prisonniers de guerre en leur offrant un véritable statut d'ouvrier salarié. Si l'opération ne rencontre qu'un demi-succès au regard des attentes du Gouvernement⁴⁰⁷, elle est sans doute quasi-nulle au sein du service. Danièle Voldman affirme bien que quelques PG démineurs ont pris ce statut⁴⁰⁸ mais de tels cas en Bretagne sont, s'ils existent, difficiles à repérer dans les sources. D'autant que seulement 3% des PG transformés sont restés dans la région. La plupart ont choisi de rejoindre des bassins d'emplois plus favorables comme le Nord minier. Quant à ceux qui restent, outre la profession, c'est souvent une certaine intégration dans le milieu français dans lequel ils évoluent qui favorisent leur décision. Le tableau des professions exercées par ces Travailleurs Libres, établi par Fritz Jesse, ne fait aucune référence à des emplois de démineurs⁴⁰⁹. Enfin, le statut de Travailleurs Libres est ouvert à partir d'avril 1947. Or, à cette date, la plupart des prisonniers du service est en cours de libération en raison

⁴⁰⁴ ADIPL, UI-2° v , N°143, Lettre du Ministre de la Guerre du 14 juin 1947

⁴⁰⁵ ADIPL, UI-2° v , N°143, Lettre du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme du 3 juillet 1947

⁴⁰⁶ ADIV, 30 W 22, Direction Affaires Economiques et Sociales, Lettre du Ministre de la Guerre du 9 août 1947

⁴⁰⁷ Environ 130 000 transformés sur 250 000 attendus.

⁴⁰⁸ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p. 97

⁴⁰⁹ JESSE, Fritz, 2004, *op. cit.*, p. 239

de pressions internationales. Pourquoi dans ces conditions choisir un tel statut alors que la libération n'a jamais été aussi proche. Sans réaliser une étude exhaustive sur les Travailleurs des deux départements, dans aucun des documents consultés, il n'est fait mention d'un tel cas de figure concernant des PGA du service

II.24.2 – La libération des prisonniers démineurs

Jusqu'en 1947, les libérations de prisonniers démineurs sont anecdotiques. On a vu que leur nombre était contingenté par le service et qu'un système de notation pouvait même amener une prolongation de la durée de détention. De plus, le service était prioritaire pour compléter ses effectifs. Ce maintien du personnel était le garant de son efficacité. Malgré tout, avec la fin du déminage, les besoins sont moins grands et les chiffres baissent mécaniquement. À partir de mars 1947, un plan de rapatriement de tous les PG est mis sur pied. Il divise les prisonniers en 15 catégories et étale leur libération entre mai 1947 et la fin de l'année 1948. Amendé après la Conférence de Moscou en avril 47, il fixe la fin des libérations à l'été 48. La quatrième catégorie de ce tableau correspond aux sous-officiers volontaires pour les travaux dangereux. Une partie des démineurs PG rentre dans cette catégorie. Les simples soldats volontaires ne bénéficient pas de catégorie spécifique. La plupart des autres critères retenus concernent l'âge ou la composition de la famille.

En l'absence de données retrouvées, il n'est pas possible, pour le moment, d'apprécier l'organisation et le déroulement de la libération des PG démineurs en Bretagne. D'autant plus, qu'une partie d'entre eux, au même titre que les démineurs civils, étaient déplacée en fonction de l'ouverture et de la fermeture des chantiers. Les opérations de dépollution ayant commencé au début de l'été 44 en Bretagne, la région est assez vite nettoyée. La libération a, sans doute, été rapide. Encore qu'il s'agit de distinguer libération réelle et simple retour dans les dépôts pour respecter la volonté politique de ne plus employer ces hommes. En avril 47, il ne reste au camp de Lamballe sur un effectif global de 3 865 PGA, que 99 hommes officiellement affecté service du déminage. 57 d'entre eux sont employés au kommando de Serval, dans le canton de Lannion. Au niveau national, le nombre de PG du service tombe à 20 000 au début de l'été. Il doit diminuer pour atteindre 4 000 d'ici début octobre⁴¹⁰. Et au 31 octobre 47, il ne doit plus rester aucun PG employé par le déminage⁴¹¹.

⁴¹⁰ ADIPL, UI-2° v , N°143, Lettre du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme du 3 juillet 1947

⁴¹¹ ADIPL, UI-2° v , N°143, Lettre du Ministre de la Guerre du 28 juillet 1947

Ce qui ne signifie pas, encore une fois, la libération de ces hommes. Une note de la DGGP du 6 juillet 48, indique qu'il ne reste plus dans les dépôts que des PG de 15^e catégorie (célibataires de moins de 40 ans). Leur ordre de libération est à l'initiative des chefs de dépôt et doit tenir compte de différents critères : la longueur de la captivité, la situation familiale, l'âge et la manière de servir. La note stipule qu'elle s'applique particulièrement aux PG démineurs dont les anciens chefs-démineurs ne peuvent être touchés pour connaître leur avis ou parce que les intéressés ont obtenu une note, délivrée par le service, inférieure à 12. Les promesses de libération, anticipée ou non, sont donc loin d'avoir été tenues. Quoi qu'il en soit, la fin de l'emploi des PG signifie également, la fin du service de déminage.

En octobre 47, le gouvernement proclame la réussite des opérations de désobusage et de débombage et la suppression du service de déminage.

II.24.3 – La question des avoirs des prisonniers

Après leur libération, une dernière épreuve attend les prisonniers et leurs familles. La plupart ont été renvoyés en Allemagne sans pouvoir récupérer le pécule constitué pendant leur temps de présence au sein du service de déminage. De plus, les devises françaises saisies sur les prisonniers au moment de leur capture reste la propriété de l'État français. Les devises étrangères sont échangées contre des marks et envoyés directement en Allemagne.

Le salaire des PG est garanti par la Convention de Genève, mais la France se fait tirer l'oreille pour verser ce qu'elle doit. Il faut attendre février 48 pour que le ministre des forces armées demande d'accélérer le versement de ces avoirs⁴¹². Au-delà du motif de se conformer à l'article 77 de la Convention, une raison financière est invoquée. La liquidation des avoirs doit s'opérer avant l'instauration du nouveau mark, qui est moins avantageux pour la France. Le taux pour ces opérations financières est fixé à 1 mark pour 25 fr⁴¹³. Les PG démineurs ont donc obtenu un pécule d'un mark par semaine de travail.

Concernant la succession des PG décédés, tous leurs avoirs sont envoyés au Service des Transferts de Fonds et Successions Militaires à Paris. Mais, ce service est rapidement débordé et n'arrive pas à renvoyer tous les fonds vers l'Allemagne. Au début de l'année 49, la

⁴¹² ADIPL, UI-2^e v, N°144, Lettre du Ministre des forces armées au Ministres des Affaires Etrangères du 3 février 1948

⁴¹³ ADIPL, UI-2^e v, N°144, Plusieurs notes sur la liquidation des avoirs

France décide qu'avant la fin mars, tous les avoirs seront dirigés vers la Wehrmachttranskurfstelle (WAST) afin d'être rendu aux ayants droits⁴¹⁴.

Les PGA dont les familles résident dans la zone d'occupation soviétique sont exclus de ces dispositions.

Les précurseurs des démineurs sont issus du Génie Rural et de la DP. A partir du printemps 45, la création d'un service spécifique est entérinée. Reprenant les volontaires de la première heure, l'Etat recrute massivement. Sauf cas particulier, la plupart des hommes se présentant sont retenus, d'où la présence d'hommes au passé et au comportement douteux. Mais, conçu dès le départ comme un organisme temporaire, l'Etat procède aussi vite que possible à mesure que les besoins diminuent à « l'épuration » du service. Menacés de licenciement à court ou moyen terme, les démineurs tentent de s'organiser en syndicat pour protéger leurs acquis et tenter d'obtenir reclassement et reconversion.

A côté de ces ouvriers français, l'Etat utilise une main-d'œuvre disponible : les prisonniers de guerre. Pour motiver une partie d'entre eux, on leur fait miroiter une libération plus rapide. D'autres sont recrutés au titre de travaux indirectement liés au déminage. Répartis en kommandos, sous la garde de civils français souvent issus des villages où ils sont logés, ces prisonniers connaissent des conditions de logements difficiles et subissent parfois des brimades. Même si la situation s'améliore au fil des mois, les pressions internationales et les campagnes du CICR poussent finalement l'Etat à renoncer à l'emploi des PG au déminage.

⁴¹⁴ ADIPL, UI-2° v , N°75, Dossier sur la succession des PG décédés

CHAPITRE III : DEMINEURS ET SOCIETE CIVILE : DES RELATIONS A L'OUBLI

Pendant trois ans, les démineurs ont opéré dans la quasi-totalité des départements français. Seuls dans un premier temps, puis secondés par des PG, ils ont œuvré au contact de la population, nettoyant champs et propriétés pour permettre la reprise des activités économiques ou simplement d'occuper à nouveau les habitations. Souvent, au détour des sources se laissent de multiples petits conflits opposant les hommes du déminage à la population sur fond de différents économiques. Mis en cause, les démineurs s'estiment calomniés. Peu en phase avec les préoccupations de leurs concitoyens, leur dévouement est alors tombé dans l'oubli.

III.1 – DES LIENS CONFLICTUELS AVEC LES DEMINEURS ?

III.1.1 – Côtayer la population : de multiples petits conflits

Les services rendus aux habitants créent un climat de relations détendues... Dans la majorité des cas, serions-nous tentés d'ajouter. Car, si la satisfaction ne s'exprime guère dans les sources, le mécontentement et l'agacement de la population et des élus locaux transparaît régulièrement à travers lettres et rapports.

Les relations sont cordiales avec une grande part de la population. Il n'empêche que plusieurs conflits interviennent entre particuliers et équipe de démineurs. Ces petits accroc, qui nous parviennent, sont ceux qui ont abouti devant la hiérarchie du service ou les autorités locales. Nous échappent certainement, les arrangements à l'amiable conclus entre démineurs et habitants.

Une des principales causes de tension survient lors de destructions involontaires survenues au cours des opérations de déminage. La première manifestation populaire lors de tels événements est la protestation. Elle s'exprime à l'aide de pétitions comme celle initiée contre les destructions effectuées à la montagne Saint-Joseph et déjà évoquée.

Dans le même temps, élus et services reçoivent des missives dans lesquelles les mots employés pour qualifier les démineurs et leur travail sont tout sauf amènes. Responsables politiques et particuliers s'entendent alors dans leur critique du fonctionnement du service.

Le maire de Paramé s'élève ainsi violemment à de nombreuses reprises contre le service de déminage. Dès mars 1945, il envoie des lettres mettant en cause la formation des démineurs, les traitants d'incompétents. En juillet 45, il réitère ses propos⁴¹⁵.

Il n'est pas le seul. Plusieurs lettres de particuliers sont très critiques vis-à-vis du service. Un entrepreneur de Paramé fulmine, en mai 1945, contre les démineurs ayant opéré les destructions sur la plage. Ces opérations ont entraîné de nombreux dégâts à sa villa. Lui non plus n'hésite pas à s'en prendre au service. Il parle ainsi « d'incompétents et d'incapables dangereux »⁴¹⁶. D'autres lettres conservées aux archives municipales témoignent de la colère des riverains. En janvier 46, c'est au tour du conseil municipal de Saint-Malo de relayer les courriers de leurs administrés en dénonçant l'incompétence du service de déminage et en réclamant des sanctions contre les personnels responsables des destructions sur la commune⁴¹⁷.

Le commissariat de Saint-Malo, en janvier 46, s'adresse également au maire pour lui signifier l'importance des plaintes liées à ces destructions.

Faisons une parenthèse pour remarquer que les démineurs ne sont pas les seuls à encourir l'opprobre des responsables locaux lors des accidents. Les ouvriers et chiffonniers, blessés ou tués en démontant des obus pour récupérer le métal, n'engendrent pas forcément la sympathie de leurs contemporains. Un autre commissaire, celui de Paramé, commente ainsi un accident ayant tué un ouvrier agricole à la montagne St Joseph. « D'autres [accidents] suivront, toute une catégorie de gens préférant s'exposer au danger pour gagner sans travailler l'argent qui leur est procuré par la vente des douilles aux chiffonniers plutôt que s'employer à quelque travail »⁴¹⁸.

Après le temps des lettres et des protestations vient le temps des plaintes. Cette deuxième phase apparaît surtout à partir de l'année 46. Le conflit est désormais officiellement fini depuis un an et chaque explosion, chaque destruction est vécue comme un rappel douloureux de ce passé. Moins enclins à accepter ces accidents, moins bien disposés à l'égard des démineurs, les propriétaires n'hésitent plus à porter plainte. À Saint-Malo, au début de l'année 1946, un fermier porte plainte suite à des dégâts occasionnés sur ses bâtiments par des opérations de destruction de munitions. Toujours en ce début d'année 46, une famille de Chelun, dans les Côtes-du-Nord, porte plainte et demande l'indemnisation de sa toiture.

⁴¹⁵ AM-Paramé, 4 H 30, Déminage, Lettre maire de Paramé du 11 juillet 1945

⁴¹⁶ AM-Paramé, 4 H 30, Déminage, Lettre de M. B. du 11 mai 1945

⁴¹⁷ AM-St Malo, 1 W 71, Déminage, Lettre du Conseil Municipal du 30 janvier 1946

⁴¹⁸ AM-Paramé, 4 H 30, Déminage, Lettre du commissariat de Paramé du 10 juillet 1945

Cette recrudescence des procédures pénales amène la justice à s'intéresser à la mise en œuvre des destructions de munitions. Le Procureur de la République de Rennes menace le service de désobusage militaire de poursuites pénales le 19 mars 1946⁴¹⁹. Le Général de la Région militaire se voit contraint d'expliquer dans une longue missive le travail de ses hommes, insistant sur la dangerosité de leur tâche qui engendre parfois ce type d'accident, tout en affirmant sa sympathie envers les victimes des destructions causées par ses artificiers.

Toutes ces réactions sont liées à des circonstances particulières : des destructions mal réalisées. Il s'agit alors de réactions épidermiques qui traduisent l'esprit de personnes désespérées face à des destructions qu'elles n'attendaient pas après la fin des combats. Notons que la presse ne reprend jamais ce type de griefs. Dans aucun article le travail des démineurs n'est remis en cause avec autant d'âpreté. Au pire, des souhaits d'explications sur les circonstances des destructions sont relayés.

Des demandes de dédommagement lié aux destructions, on glisse, au cours de l'année 46, à de multiples demandes pour les locations ou réquisitions de logements, des remboursements de travaux ou des compensations liées à l'emprunt d'objets usuels.

Certaines de ces plaintes concernent également les réquisitions immobilières faites par le service qui en avait le pouvoir et non réglées aux légitimes propriétaires. On trouve ainsi la trace d'un dossier d'indemnisation pour une villa à Kéridy, utilisée par les démineurs de juin 1945 au début du mois de juillet 1947. Il faut attendre octobre 47 pour que le propriétaire puisse être dédommagé par le MRU des deux ans d'occupation de sa propriété⁴²⁰. Certaines de ces affaires finissent d'ailleurs au pénal. Le service liquidateur du déminage est ainsi assigné en justice en janvier 1948 par un propriétaire de Plouha réclamant 15 000 fr. pour un mois d'occupation indue⁴²¹. Ces conflits touchent également les commandos de déminage, en tant que lieux de logements et de vie des prisonniers de guerre affectés au service. Le ministère reçoit, par exemple, toute une série de courriers en février et mars 46 pour des retards de paiement de travaux réalisés au commando de Perros-Guirec par des entrepreneurs locaux. Le déminage mettra ces retards sur le compte du chef du commando qui a été licencié suite à ces malversations.

Des objets banals, non rendus ou détériorés, font l'objet de correspondance parfois vive entre leurs propriétaires et les responsables locaux du déminage. Notons que toutes les

⁴¹⁹ ADIV, 43 W 260, Correspondance avec autorité militaire, Lettre du Procureur de la République du 19 mars 1946

⁴²⁰ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Dossier d'indemnisation

⁴²¹ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Citation à comparaitre du 30 janvier 1948

procédures qui viennent à notre connaissance sont celles qui ont connu une issue favorable pour le propriétaire.

Un seau, rendu détérioré, est ainsi compensé par la somme de 200 fr. en décembre 46. Plus tôt dans l'année, en mars, et après plusieurs échanges de courrier sur plusieurs mois, c'est un ferblantier de Saint-Jacut qui reçoit un dédommagement pour une pince coupante non rendue. Avisé de ces procédures quel que soit le montant, le préfet est même parfois contraint de jouer les médiateurs. A Brehec, à l'été 46, le prêt d'une marmite non restituée est facturé 1800 fr. au service. Celui-ci refuse de régler cette somme remettant même en cause la version de l'emprunt donnée par le propriétaire. Le préfet qui voit l'affaire atterrir sur son bureau, est obligé de trancher. S'il reconnaît le préjudice, il recommande cependant à cet homme de modérer ses prétentions.

L'ensemble de ces procédures représente un volume de documents suffisamment important pour constituer un versement spécifique aux archives départementales des Côtes-du-Nord.

Le point commun de toutes ces affaires est qu'elles sont toutes motivées par des questions financières. Ce qui ne signifie pas nécessairement une remise en cause de l'image du service et de ses hommes. Cependant la multiplication de ces procédures, le développement des petites actions montrent l'érosion de la sympathie ou du moins l'érosion de la tolérance de la population envers les hommes qui pratiquent ces activités.

D'autant que parallèlement à ces procédures, l'année 46 voit la remise en cause des hommes du service_nous parlons ici des Français du service_ eux-mêmes, à travers les nouvelles enquêtes de moralité demandées par le service⁴²². Le comportement des hommes, lui-même, est parfois remis en cause tout à la fois leur passé durant la guerre et leur présent au sein du service de déminage.

À la fin de 1945, le préfet des Côtes-du-Nord demande ainsi au service de mener une enquête sur deux démineurs suite à la plainte du maire de Paimpol⁴²³. Quelques mois plus tard, à l'automne 46, c'est le démineur chef B., démineur depuis août 1944, qui doit justifier sa conduite et produire des pièces prouvant qu'il n'a pas été poursuivi pour des faits de collaboration à la libération⁴²⁴.

⁴²² cf p.100

⁴²³ ADCA, 5 W 134, Correspondance Défense Passive Loudéac, Lettre du préfet au directeur départemental du service

⁴²⁴ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Trois pièces justificatives

Ces tensions sont particulièrement vives quand l'État sous-traite les opérations de désobusage. Les clauses de ces marchés entraînent des conditions de travail causant de nombreux accidents. Ceux-ci provoquent souvent des dégâts matériels qui entraînent l'émoi et le courroux des riverains. En septembre 1946, des lettres manuscrites témoignent de l'incompréhension et de l'irritation de propriétaires touchés par ces opérations mal conduites⁴²⁵. Le préfet met alors en garde la société contre ces procédures de travail.

Les entreprises privées ayant poursuivi leurs activités bien après l'arrêt officiel signifié par le gouvernement, l'ire des riverains n'en est que plus forte à chaque nouvel incident. En août 47, des brûlages d'explosifs tournent aux dépens de feu dans les landes dans la région dinannaise. Pompiers et volontaires combattent côte à côte pour éteindre ces incendies. La tension est palpable envers l'entreprise. L'armée, qui reste le maître d'œuvre des opérations, se voit contrainte de faire appel aux autorités civiles pour assurer la protection des ouvriers de Kervegan, menacés et molestés⁴²⁶, le général de la Région Militaire n'hésitant pas, dans cette situation, à réclamer « la mise au pas de ces communes »⁴²⁷.

Les municipalités de Kéridy, Châteauneuf, Dinan et d'autres se plaignent régulièrement des dégâts commis par la société. Certaines communes refusent même l'implantation de la société sur leur territoire telle la municipalité de Ploulech en décembre 1946⁴²⁸.

Mais c'est à Bruz que se cristallisent le plus les tensions. Dans ce dépôt important situé dans une ville martyre des bombardements anglo-américains, le moindre incident, la moindre explosion sont très mal vécus. L'accident survenu en février 47 provoque de vives tensions et la fermeture temporaire du site sur décision du préfet⁴²⁹. Après la reprise des activités de l'entreprise, les plaintes se succèdent à la Gendarmerie sans, semble-t-il, aucun résultat. Autorités civiles et militaires se renvoient la responsabilité du dossier. Excédés, au début de l'année 1949, les agriculteurs de la commune n'hésiteront pas à saccager le site de destruction, rasant les merlons de protection pour interrompre les opérations.⁴³⁰

Ces tensions entre entreprises et riverains, aggravées par l'apparente passivité des autorités, ont certainement laissé des traces dans la mémoire des contemporains.

⁴²⁵ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Lettres manuscrites de protestation

⁴²⁶ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Lettre du Directeur du service du Matériel du 24 septembre 1947

⁴²⁷ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Lettre du Général commandant la III^{ème} RM du 11 septembre 1947

⁴²⁸ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Lettres du maire et du conseiller général

⁴²⁹ cf p.79

⁴³⁰ ADIV, 64 W 12, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Rapport de Gendarmerie

Ces conflits qui encombrant la correspondance du service permettent de nuancer quelque peu les images conservées de relations systématiquement cordiales entre les démineurs et les populations qu'ils côtoient. De nuancer légèrement seulement, car les bonnes relations, si elles existaient, sont absentes des sources. Il n'y a aucune trace d'aucun courrier de félicitations de particuliers ou d'élus locaux adressé au service dans l'ensemble de la documentation consultée. Ce type de correspondance suivait-il un autre canal de transmission aux équipes ou n'existe-t-il pas ? Son absence totale est, en tout cas, cependant tout aussi signifiant du regard porté sur le déminage et les hommes qui le pratiquent.

Ce que les sources ne permettent pas ou peu non plus d'appréhender, c'est la face opposée de ces conflits. Ce sont les multiples arrangements passés entre la population voire les autorités locales et les équipes présentes sur le terrain. La plupart du temps sans doute, il s'agit pour la population d'obtenir un déminage plus rapide de son terrain. Ces propositions peuvent être refusées. Certains particuliers, devant le refus des équipes de déminage de venir travailler, imaginent alors s'adresser directement au service pour obtenir gain de cause. Tel ce propriétaire de Saint Briac, qui en juin 45, s'étonne du refus des démineurs de s'occuper de sa propriété. Jean-Rieg se fait également l'écho de telles pratiques. Il évoque le cas de démineurs assaillis de demandes de propriétaires pour venir déminer leur jardin. Ces demandes qui arrivent devant le service sont officiellement rejetées ou du moins éventuellement repoussées par exemple en attente de renforts. Officieusement, la situation est cependant différente. Certains démineurs n'hésitent pas à monnayer leurs services auprès principalement des agriculteurs. Ils travaillent alors en dehors des heures de service et les jours de repos en échange d'argent ou de ravitaillement. Parfois même, ce genre de cadeau peut être offert lors de chantiers officiels. En juillet 45, des démineurs opérant à Cancale font l'objet d'une enquête interne suite à une dénonciation. Ils sont soupçonnés de recevoir des cadeaux en nature de la part d'agriculteurs. L'enquête menée démontre la véracité de ces accusations, démineurs et agriculteurs reconnaissant les faits⁴³¹. Là encore, Jean Rieg confirme ces pratiques. Il évoque comment des démineurs payés en espèces et en vivres par un maraîcher, pour venir sur ses terres le dimanche, font durer les travaux pour profiter au maximum de ces avantages⁴³². Certains démineurs auraient ainsi doublé ou triplé leur salaire⁴³³. Le service est d'ailleurs

⁴³¹ ADIV, 64 W 12, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Lettre du chef de secteur du déminage du 27 juillet 1945

⁴³² RIEG, Jean, 2004, *op. cit.*, p.74 à 76

⁴³³ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p 26

obligé de rappeler que ces pratiques sont interdites en insistant sur les risques encourus par les hommes, principalement en cas de blessure, qui sont alors pas couverts par les assurances du service.

D'autres pratiques se devinent, au détour d'une source, qui flirtent avec la légalité.

Des affaires de trafic et de détournement de matériel du service se révèlent alors. C'est le cas des nombreux chefs de commando, licenciés pour malversations et détournement par le service, et déjà évoqué à multiples reprises. Il est également possible de s'interroger sur la mise à disposition de PG à certains agriculteurs du Calvados les jours fériés⁴³⁴. La politique officielle du service étant une réponse négative à ces pratiques, il s'agit probablement d'un accord local impliquant peut-être une contrepartie pour le service. Bien que les faits décrits auparavant concernent les prisonniers ou leur gardien, les démineurs eux-mêmes font parfois l'objet d'enquête ou de procédure disciplinaire pour de tels faits. A Kérity, en juin 46, la gendarmerie découvre chez un homme 40 cartouches d'explosifs fournies par un ancien démineur. Après une rapide enquête, les gendarmes récupèrent chez cet ancien du service des explosifs, des mines et des détonateurs. Tout ceci est utilisé selon lui lors d'opérations de dessouchage⁴³⁵. Ces faits sont relativement courants dans la profession. Trois démineurs de Seine-et-Oise sont sanctionnés à la fin de 1946 pour avoir, entre autres, dessouché ou pêché en utilisant des munitions récupérées. Ces mises à pied provoquent la colère du syndicat des démineurs d'autant plus que ces hommes auraient été dénoncés par un prisonnier de guerre⁴³⁶. Ces connivences entre la population et les hommes du service, ces utilisations frauduleuses de matériel voire ces trafics n'encombrent guère les sources aussi bien locales que nationales⁴³⁷.

Doit-on conclure à leur rareté ou à l'absence du plus grand nombre de faits tout simplement non révélés ? L'attention portée par les autorités à ce type de comportement, l'attitude même des démineurs qui réclament régulièrement « l'épuration » du service de ses brebis galeuses dénotent cependant une importance sans doute supérieure aux affaires dévoilées⁴³⁸. Mais, si ces comportements étaient peu évoqués sur la place publique, ils étaient sans nul doute connus du plus grand nombre dans une France encore villageoise où tout se sait. Ce qui échappe, c'est l'impact de ces faits sur la perception globale du déminage par les contemporains.

⁴³⁴ HAMELIN, Bertrand, 2005, *op. cit.*, p.259

⁴³⁵ ADCA, 1043 W 2, Cabinet préfecture, Documents divers, guerre 1939-1945, Rapport de gendarmerie du 29 juin 1945

⁴³⁶ *Le Volontaire démineur* N°3 janvier 1947, p.1

⁴³⁷ Aucune mention n'apparaît dans les archives du Service conservées à Fontainebleau

⁴³⁸ Voir les nombreuses interventions sur le sujet dans tous les n° du *Volontaire démineur*

III.12 – Le règlement des dommages de guerre : un long chemin d'embuches

Il ne s'agit pas là d'une étude complète des dommages liés aux mines et engins explosifs sur les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord. Nous avons dit, dans notre introduction, l'immensité du travail que représentait l'étude des fonds consacrés aux dommages de Guerre, à Fontainebleau. Tout au plus, au travers des exemples aperçus dans les archives départementales, s'agit-il d'appréhender les procédures, les montants et la durée d'exploitation des dossiers. A la Libération, les propriétaires cherchent à se faire indemniser des dégâts causés lors des destructions de munitions. Les exploitants agricoles réclament une compensation pour leurs terrains transformés en zones minées. Enfin, les victimes civiles ou leurs ayants droit réclament aussi une indemnisation.

A l'automne 44, les premières indemnisations interviennent. A Pléneuf, en octobre, deux personnes reçoivent respectivement 5312 et 1987 fr suite à des dégâts provoqués par des destructions de munitions opérées par la DP⁴³⁹.

Durant l'été 45, les revendications financières se multiplient. D'abord pour des dégâts corporels puis pour des biens. L'ingénieur en chef du Génie rural des Côtes-du-Nord reçoit en août 45, une demande d'indemnisation pour un cheval tué par une mine.

Mais les procédures ne sont pas fixées. Le Service de déminage renâcle, au cours de l'année 45, à procéder aux indemnisations faute du financement nécessaire. Fin septembre, le service contentieux adresse une instruction aux représentants départementaux sur le règlement des dommages matériels causés lors des opérations de déminage. Le contentieux annonce la mise en place d'une législation spécifique dégageant le service de sa responsabilité sauf si une faute des agents du ministère est prouvée.

Il est parfois également difficile pour une victime de savoir où et à qui adresser ses demandes. Les multiples actions engagées dans le déminage ne simplifient pas cette tâche. A Chelun, dans une affaire déjà évoquée, au cours du 1^{er} semestre 46, un fermier demande l'indemnisation d'une toiture ; elle a été endommagée au cours d'une opération de désobusage en octobre 45. Mais les différents services se renvoient le dossier. Le service de déminage refuse de le prendre en compte, n'étant pas à l'époque, chargé de ces opérations. Après plusieurs courriers, cette demande aboutit finalement au Service du Matériel qui conduisait

⁴³⁹ ADCA, 5 W 136, Correspondance Défense Passive Pléneuf, Lettre du Directeur départemental de la DP du 6 octobre 1944

ces chantiers. En juillet 46, l'Armée décide de surseoir à l'indemnisation, en attendant la mise en place d'une nouvelle législation applicable aux dommages de guerre⁴⁴⁰.

De fait, il faut attendre la loi du 20 mai 46, pour que le statut de victimes civiles de guerre soit reconnu aux personnes ayant été blessées lors d'une explosion.

Quant aux dommages matériels, il faut attendre le 30 octobre 46 pour qu'une législation spécifique soit créée. Celle-ci est immédiatement présentée et analysée dans la presse⁴⁴¹. Il y est bien spécifié que les dommages résultant d'opérations de déminage, de désobusage, de débombage sont pris en compte. La problématique des mines marines n'a pas été oubliée. Le MRU admet qu'un chalutier détruit en ramenant une mine dans ses chaluts peut être considéré comme un dommage de guerre, après enquête de l'Inspection maritime. Le dédommagement s'étend à tous les matériels contenus dans le navire. La participation financière de l'Etat représente 70% de la valeur de remplacement. Enfin, la remise en état des terres agricoles minées ou bouleversées par les bombardements est aussi prévue

Ces procédures sont longues et complexes. De plus, les dossiers de remise en état des terres prennent en compte plusieurs éléments qui donnent, chacun, droit à une indemnité spécifique. L'exploitant peut prétendre à l'indemnité de privation de jouissance (montant du fermage ou du loyer), à une indemnité compensatrice (3/4 du montant du fermage ou de la valeur locative) et, enfin, à une indemnité de dépossession (remboursement des frais engagés par l'exploitant : engrais, semences...).

Le dossier est déposé par le propriétaire et une expertise est réalisée par un huissier de justice. Un avis est ensuite donné par une commission départementale d'évaluation. L'ensemble est fourni à la préfecture qui se charge de le diriger vers le ministère des finances. Le dossier y est alors validé. La préfecture du département publie un arrêté et le Trésorier Payeur Général du département procède au paiement des indemnités⁴⁴².

En avril, les propriétaires de zones encore minées se voient également exonérés d'impôts pour toute la période de la guerre, de 1940 à 1945, la seule condition étant de pouvoir justifier de la privatisation de jouissance des terrains. Le montant de l'indemnité du même nom se voit par contre diminuée d'autant⁴⁴³.

Montés en 1946, au fur et à mesure de la parution des lois, les dossiers n'aboutissent, au mieux, qu'à la fin de la décennie voire au début de la suivante. Un vacher blessé le 7

⁴⁴⁰ ADCA, 64 W 12, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Dossier d'indemnisation

⁴⁴¹ *Ouest-France* du 30 octobre 1946

⁴⁴² ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, analyse des dossiers d'indemnisation

⁴⁴³ *Ouest-France* du 20 avril 1946

septembre 44, par une explosion de détonateur, monte son dossier au début de 1946. Il ne touche une indemnité de 4012 fr qu'en 1949. Un adolescent blessé par mine à Plestin-les-Grèves en mars 45, réclame toujours le remboursement de ses interventions chirurgicales en mars 49.

Le versement des indemnités pour les zones minées n'est pas plus rapide⁴⁴⁴.

Sur la commune de Paramé, au moins 15 personnes ont déposé un dossier d'indemnisation mettant en avant le problème des munitions ou des mines. Dix de ces personnes ont touché après 5 ans de procédure, les indemnités. L'ensemble des sommes s'élève 2 369 140 francs, versées entre 1950 et 1953. Certains propriétaires ont touché l'argent en plusieurs fois.

Tableau N°2 : Montants et dates de paiement des dommages de guerre sur Paramé

N°	Montant	Dates de versement	Nombre de versement
1	2 400 fr.	1950	1
2	127 752 fr.	1950-1951-1953	3
3	742 289 fr.	1950-1951	2
4	28 560 fr.	1952	1
5	121 331 fr.	1952	1
6	15 600 fr.	1950	1
7	720 629 fr.	1951	1
8	504 114 fr.	1952-1953	2
9	68 965 fr.	1951-1953(2)	3
10	37 500 fr	1950	1

(Source : AM-Paramé, 4 H 82)

Dans le cas de dégâts causés par les entreprises privées lors des opérations de dépollution, leur responsabilité est naturellement engagée. Un propriétaire de Kécity réclame 1 257 fr de dommages après une destruction ratée. Son dossier envoyé au service de déminage est immédiatement transféré à Kervegan⁴⁴⁵. Les dossiers transmis à la société prennent encore

⁴⁴⁴ AM-Paramé, 4 H 82, Réquisition en faveur des sinistrés, Bordereaux de versements

⁴⁴⁵ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Lettre du propriétaire réclamant dédommagement du 7 février 1947

plus de retard que ceux traités par l'Etat. Ce qui agace le préfet qui s'en ouvre régulièrement aux dirigeants de l'entreprise.

Tous les règlements des dommages de guerre, une fois versés, ne sont pas définitivement acquis. Des révisions de dossiers entraînent parfois le remboursement d'une partie des règlements. Une habitante de Paramé, qui a touché 116 000 fr, se voit réclamer en octobre 1948, 31 271 fr de trop perçu⁴⁴⁶.

À ces petits arrangements entre individus s'ajoutent d'autres arrangements et d'autres contentieux plus importants, aux motifs souvent économiques, et qui engagent la responsabilité des élus locaux et des représentants départementaux du service.

Les liens entre élus locaux et démineurs sont tout aussi ambivalents. Au-delà des antagonismes existant entre individus, ce sont des impératifs économiques qui pèsent sur les relations entre les différents acteurs officiels.

III.2 – DES RELATIONS AMBIGÜES ENTRE LES ELUS LOCAUX ET LES DEMINEURS

III.21 – La question de la reprise du tourisme

Contrairement au Calvados où le service de déminage fait le choix de s'occuper en priorité des plages⁴⁴⁷, les terres cultivables font l'objet de l'attention des démineurs en Haute-Bretagne dès la fin de l'année 1944. En janvier 45, le sous-préfet de Lannion s'inquiète des conséquences des zones minées sur la production agricole⁴⁴⁸.

Traitées en priorité, les terres agricoles sont en grande partie rendues aux exploitants dès la mi 45. Les statistiques agricoles sur les productions montrent l'absence d'impact des quelques zones encore non utilisables. Il n'en est pas de même pour les zones côtières et les cités balnéaires.

Jusqu'en 1942, une partie du tourisme se maintient malgré les premières restrictions imposées par l'occupant.

À partir de 1942 et de la mise en place du mur de l'Atlantique, l'activité touristique s'effondre.

⁴⁴⁶ Ce dossier n'est pas inclus dans le tableau précédent. L'avis de révision ne spécifie pas s'il s'agit de dommages liés aux combats ou au déminage.

⁴⁴⁷ HAMELIN, Bertrand, 2005, *op. cit.*, p.260

⁴⁴⁸ ADCA, 1140 W 41, Cabinet préfecture, Rapport du sous-préfet de Lannion du 31 janvier 1945

Le minage des côtes et les destructions subies au moment de la Libération empêchent a priori toute idée de reprise rapide de ces activités.

A l'issue des combats, l'urgence est le rétablissement des infrastructures et le maintien des approvisionnements pour la population. Mais, dès le printemps 45, les élus et les exploitants se préoccupent d'une reprise éventuelle du tourisme ce même été. En avril, les acteurs économiques du tourisme réclament aux élus des informations sur la reprise de leurs activités. Ces demandes sont relayées dans la presse. Cependant, les nécessités économiques sont tempérées chez les élus par la crainte d'assister à une recrudescence des accidents liés à la méconnaissance des zones dangereuses par les touristes ; d'autant qu'en mars 45, les demandes de particuliers pour séjourner sur la côte se multiplient.

Le maire de Paramé refuse ou tout du moins déconseille, en réponse à une lettre du 22 mars, le séjour d'une famille prévue à l'été 45. Le 7 du même mois, cet élu s'opposait déjà à une reprise de la saison touristique à l'été⁴⁴⁹, mais le mouvement est lancé et aux demandes des particuliers vont s'ajouter celles de nombreuses colonies de vacances. A l'envie de reprendre des activités normales s'ajoute la volonté de trouver des vivres. Les habitants des grandes villes libérées se pressent ainsi dans les gares en direction des campagnes et des côtes. Cet afflux de touristes qui cherchent également à se ravitailler va peser sur les décisions des élus sans qu'ils semblent en mesure de contrôler ces arrivées. Le 7 mai 45, le Commissaire de la République demande d'informer la population parisienne sur le danger des mines afin d'éviter des arrivées trop massives. Le but, clairement exprimé, est de limiter les accidents tout en maintenant le ravitaillement⁴⁵⁰. Parallèlement, il demande au service de déminage d'accélérer ses opérations en vue de la saison. Des articles dans la presse sont publiés. Les titres sont sans équivoque. Celui du 28 mai 45, édité en 1^{ère} page, s'intitule ainsi : « les mines, les vacances au bord de la mer et la prudence ».

La demande du Commissaire ne déclenche guère d'enthousiasme parmi les responsables du service. Après un temps de réflexion, ils déclarent le 13 juin 1945 que l'accès aux plages sera dangereux même si les travaux s'accélèrent avant l'arrivée des touristes⁴⁵¹. Le lendemain, une nouvelle lettre enfonce le clou. Le service refuse d'affirmer que les plages sont nettoyées. Les dunes et les rochers resteront condamnés. Au mieux, les premières plages ne seront déminées qu'à la fin du mois de juin. Le service précise enfin que la présence de

⁴⁴⁹ AM-Paramé, 4 H 30, Déminage, Lettre du maire de Paramé au sous-préfet de St-Malo du 7 mars 1945

⁴⁵⁰ ADIV, 43 W 157, Correspondance Commissaire de la République, Lettre du Commissaire de la République au Directeur régional de l'Information

⁴⁵¹ ADIV, 43 W 157, Correspondance Commissaire de la République, Lettre du Directeur régional du Déminage

touristes n'est pas souhaitable. Malgré tout, les travaux avancent, les plages de Dinard sont déclarées déminées le 9 juillet 45. Deux jours auparavant, le gouvernement décide par le décret n°1492 d'interdire la circulation des personnes dans les communes côtières en raison de la présence de mines et d'engins non explosés⁴⁵². Sur autorisation préfectorale, une dispense peut être accordée. La liberté de mouvement sera rétablie par arrêté au fur et à mesure des travaux. Ce décret est publié dans la presse le 11 juillet avec la liste des communes dont l'accès est autorisé. 21 communes sont autorisées dans la Manche et 13 dans le Morbihan, une seule en Ille-et-Vilaine (Dinard) et aucune dans les Côtes-du-Nord. Pourtant, dès la fin juin, des concessionnaires privés sollicitent la réouverture de leur exploitation sur la plage de Bon-Secours à Saint-Malo et obtiennent l'autorisation du Conseil Municipal⁴⁵³.

Cette législation n'apaise pas les craintes des responsables. Le préfet des Côtes-du-nord affirme en juin 45 s'attendre à l'arrivée de 100 000 estivants⁴⁵⁴. Son homologue d'Ille-et-Vilaine estime en juillet que 60 000 estivants sont présents sur le département dont les deux-tiers en région malouine⁴⁵⁵. Les colonies de vacances seraient au nombre de 250 malgré l'interdiction notifiée le 19 juillet par le préfet aux organisations de Jeunesse. De la même manière, la présence de nombreux touristes sur l'île de Cézembre conduit le maire de Saint-Malo à demander à l'administration maritime un arrêté d'interdiction de l'île avec sanctions possibles⁴⁵⁶. Parallèlement, restaurateurs, hôteliers et exploitants de plages poussent, au travers de l'action des syndicats d'Initiative, à la reprise de leurs activités. Les préfets hésitent alors sur l'attitude à adopter. Celui des Côtes-du-Nord s'adresse à la mi-juillet directement au Ministre de l'Intérieur. Il souhaite que le Gouvernement donne des consignes précises sur l'application du décret n°1492. Faut-il refouler les estivants pour appliquer ce texte ou peut-on autoriser la fréquentation des plages si le service local de déminage donne son aval ?⁴⁵⁷ La réponse nous est inconnue mais la poursuite de la fréquentation des plages ne plaide pas pour un durcissement des positions officielles. Autre indice que ce décret n'a eu que peu d'effets : les municipalités de Saint-Malo et Paramé se voient contraintes en août 45 de prendre des

⁴⁵² AM-St Malo, 1 W 71, Déminage, Décret N°45-1492 du 7 juillet 1945

⁴⁵³ AM-St Malo, SMD 38, Délibérations du Conseil municipal du 26 juin 1945

⁴⁵⁴ ADIV, 43 W 168, rapports préfet Côtes-du-Nord 1944-1946, Rapport de juin 1945

⁴⁵⁵ ADIV, 43 W 167, rapports préfet Ille-et-Vilaine 1944-1946, Rapport de juillet 1945

⁴⁵⁶ AM-St Malo, 11 W 292, Notes entre le maire et l'Administrateur Maritime entre le 22 et le 27 août 1945

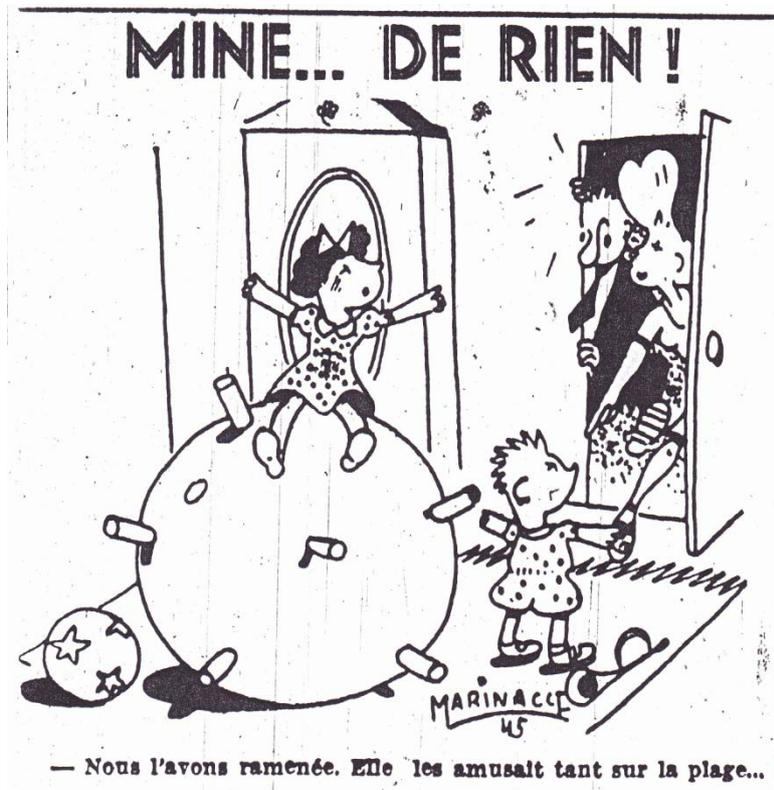
⁴⁵⁷ ADIV, 43 W 157, Correspondance Commissaire de la République, Télégramme du préfet des Côtes-du-Nord au Ministre de l'Intérieur du 10 juillet 1945

arrêtés d'interdiction des plages uniquement le temps des opérations de déminage. Encore doivent-elles justifier par voie de presse leur décision⁴⁵⁸.

Les responsables économiques n'hésitent pas à faire ce qu'on qualifierait, aujourd'hui, de lobbying en menant d'actives campagnes de presse qui mettent l'accent sur le renouveau des activités balnéaires : ouverture du balneum de Dinard, concours de jeux de plage pour les enfants...

A défaut de réussir à interdire les plages, les campagnes de sensibilisation en direction des populations se poursuivent par voie de presse. Elles prennent souvent la forme de dessins légendés insérés en première page des éditions locales. Sur le dessin publié le 28 août 1945, l'accent est mis sur le risque qu'encourent les enfants en jouant au bord de la plage. La dangerosité est soulignée par l'inconscience de la mère, qui devant la joie de sa progéniture a choisi de ramener l'engin mortel plutôt que de prévenir les autorités. Sa tenue et son intérieur évoquent la citadine, qui de retour chez elle, reçoit ses amis après les vacances. Cette image des dangers de la plage perdue à travers diverses images, dans la presse, tout au long de l'année 45.

Image N°1 : Dessin satirique paru dans *Ouest-France*



⁴⁵⁸ *Ouest-France* du 20 août 1945

Pas plus qu'ils n'ont pu ou voulu empêcher l'arrivée des touristes, les élus peinent à obtenir une accélération des travaux de déminage. Chacun tente évidemment d'être servi avant ses homologues. L'exaspération devant l'échec de telles tentatives, engendre parfois des tensions avec le déminage. Le maire de Paramé se plaint de la lenteur des travaux. Il affirme que le manque d'activité du service a coûté la vie à plusieurs estivants. Le service de déminage contre attaque facilement en réclamant la liste des accidents, le nom des victimes et les circonstances, ce que le maire est bien en peine de produire. Car, il faut reconnaître, qu'hormis un grave accident dans les Côtes-du Nord⁴⁵⁹, l'été 45 ne se traduit guère par une augmentation des victimes. L'afflux des touristes étant attesté, l'absence d'accident est peut-être tout autant du à l'avancée des travaux qu'à une réussite des campagnes de sensibilisation.

Il faut attendre début octobre 45, pour que toutes les plages de la région malouine soient déclarées déminées⁴⁶⁰. Cette information est aussitôt relayée par le Syndicat d'Initiative qui se charge d'en informer la presse.

Dès l'été 45, au moins en Ille-et-Vilaine, la reprise de la saison touristique est en cours. On est loin de la situation du Calvados où il faudra attendre l'été 46 pour voir un timide démarrage de la saison⁴⁶¹. La question des estivants durant cet été provoque souvent un rejet lié principalement aux difficultés accrues de ravitaillement. Ces préoccupations apparaissent dans les différents rapports de l'été. Les hausses de prix et le manque de ravitaillement exacerbent le ressentiment des populations.

Si la question de la vitesse du déminage et de ses répercussions sur l'économie agite les responsables nationaux et régionaux, il existe, à un échelon plus bas, celui de la commune, toute une série de contentieux entre élus locaux et équipe de déminage. Ils sont protéiformes et d'intensité variable, d'un litige de quelques sous pour le prêt d'une marmite, aux menaces de mort entre chef de kommando et démineur-chef. Tous ont laissé des traces dans les sources de la préfecture.

III.22 – Les contentieux entre les élus locaux et les démineurs

Les mairies ont parfois tendance à confondre les kommandos de déminage avec celui de la commune. D'autant plus que, lors de la mauvaise saison, les PG pouvaient être mis à la

⁴⁵⁹ cf p.44

⁴⁶⁰ AM-Paramé, 4 H 30, Déminage, Lettre du représentant départemental du déminage au sous-préfet de St Malo du 9 octobre 1945

⁴⁶¹ HAMELIN, Bertrand, 2005, *op. cit.*, p.263

disposition des collectivités territoriales⁴⁶². Certains élus ont tenté de garder la mainmise sur cette main-d'œuvre particulièrement corvéable, se heurtant parfois à l'encadrement du service. Ainsi, en mai 45, le maire de Paramé se voit refuser par le service l'emploi des PG au profit des exploitants agricoles de la commune⁴⁶³. A Guingamp, en mars 46, le préfet transmet une demande des élus au service de déminage. Il s'agit de faire nettoyer les talus aux abords des ponts par des PG afin de rassurer les agents de la commune.

Dans d'autres communes, des arrangements provisoires sont trouvés, permettant l'emploi des prisonniers au profit de la commune. A Paramé, jusqu'au 25 juillet 45, le service de déminage et ses PG, sur demande du syndicat d'initiative retiraient les obstacles sur les plages et effectuaient le déminage au fur et à mesure. Ce qui contentait tout le monde. Or à cette date, le chef de section informe le président qu'il ne peut plus réaliser ces opérations. Une entreprise privée la Société Industrielle et Navale, est désormais en charge du marché⁴⁶⁴. Dès le lendemain, l'entreprise stoppe pourtant ses travaux suite à la découverte de munitions. Le chef de section reprend alors sa plume pour dénoncer le frein mis aux opérations de déminage. A Plestin les Grèves, la municipalité qui doit recevoir un kommando communal fin 45, obtient du service d'utiliser ses PG. Il s'agit pour eux d'aménager les futurs locaux du kommando.

Ces refus ou arrangements entre le service et les élus concernent la plupart du temps, non pas les opérations de déminage mais l'utilisation des PGA, la main-d'œuvre du service. Traités par la négociation, ces arrangements n'apparaissent dans les sources le plus souvent qu'à titre de compte-rendu, il existe, par contre, des contentieux plus graves, générateurs d'importantes liasses de documents ; ces conflits possèdent une base économique sur laquelle se greffent parfois des ressentiments personnels. La négociation n'est alors guère possible et le règlement s'effectue au niveau régional voire dans les bureaux parisiens.

En septembre 46, au moment où les travaux de déminage s'achèvent, la municipalité d'Erquy souhaite récupérer rapidement les terrains de sport occupés par le kommando de déminage. Le Conseil Municipal, le président de l'Union Sportive réclament aussi, le 17, le départ rapide des PGA⁴⁶⁵. Ils affirment que la situation a assez duré après « 6 ans d'occupation ». Le Conseil Municipal menace même de démissionner collectivement. Dans le même temps, sollicités, le conseiller général et le député approuvent une demande de départ

⁴⁶² VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p 125

⁴⁶³ AM-Paramé, 4 H 30, Déminage, Lettre du représentant départemental du déminage du 30 mai 1945

⁴⁶⁴ AM-St Malo, 1 W 71, Déminage, Lettre du chef de section déminage du 26 juillet 1945

⁴⁶⁵ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Lettre du 17 septembre 1946

au 1^{er} novembre. Après avoir pris l'avis du service, le préfet répond que 300 PG supplémentaires vont être affectés pour accélérer les travaux. Cependant, il paraît difficile d'en voir la conclusion avant la fin novembre. Enfin, il fait remarquer que les menaces de démission n'étaient pas nécessaires pour traiter cette affaire⁴⁶⁶. Et, le 25 novembre, la préfecture est informée du départ du kommando. Dans ce cas, la volonté de reprendre les activités du temps de paix, de tourner la page de la guerre, pousse les autorités à chasser hors de la commune les derniers témoins de ce temps qu'ils veulent révolu.

A Pléneuf, c'est une affaire de dédommagement qui envenime les relations entre la mairie et le service de déminage. En mai 46, un prisonnier employé au décalque du cadastre met accidentellement le feu à la mairie. Un an plus tard, en juillet, le conseil municipal s'offusque que le service refuse de reconnaître sa responsabilité et donc d'assurer les frais de remise en état⁴⁶⁷. Le service tente de se défendre en affirmant que le prisonnier avait été mis à la disposition de la mairie. Celle-ci contre-attaque en démontrant que les plans recopiés étaient remis au délégué départemental et que le PG était de facto employé par le service. En novembre 47, le déminage tente encore une fois de minimiser son rôle en faisant remarquer qu'une ronde effectuée par un employé municipal n'avait rien remarqué. Un mois plus tard, la mairie rejette encore une fois ces arguments. La disparition du service de déminage au sein du MRU et le transfert des dossiers de dédommagement empêchent de connaître l'évolution et la conclusion de ce dossier.

Mais c'est à Plouézec que les tensions seront les plus vives. A la mi mars 46, le kommando de déminage doit déménager pour se rapprocher de Kéridy. D'après le service, cela permettrait d'économiser 1h30 de trajet soit avec 45 prisonniers, 67h30 de travail⁴⁶⁸. Mais, le 15 mars, jour du déménagement, le conseil municipal et les gardes PG, tous de la commune, s'opposent physiquement au déménagement. Mairie et conseillers menacent de démissionner. Le transfert est provisoirement suspendu. Chaque partie porte alors devant le préfet témoins et arguments en sa faveur. Le maire produit deux témoignages. Le premier, celui du chef de kommando Mr B. affirme que le déplacement n'est pas nécessaire. De plus, « étant chef de kommando,[...], [il] affirme qu'il n'y a pas de raison pour qu'on foute à la porte tous les gardiens ». Un autre habitant de la commune, sollicité par le maire, déclare que

⁴⁶⁶ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Lettre du préfet du 15 octobre 1946

⁴⁶⁷ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Extrait délibération du Conseil municipal du 19 juillet 1947

⁴⁶⁸ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Rapport du chef de secteur déminage à représentant départemental du 17 mars 1946

le chef des démineurs tiendrait des propos déplacés sur le maire tels que : « le maire a navigué pour le compte des allemands pendant la guerre »⁴⁶⁹.

A ces allégations, le chef de secteur oppose des arguments professionnels : temps de travail économisé, terrains entièrement déminés et juste à contrôler. Il réfute ainsi les 4 mois supplémentaires de présence que réclame le maire. Enfin, il reconnaît être en conflit avec le maire et des habitants de la commune comme l'ancien chef du kommando, qui licencié pour faute, l'a menacé de mort.

Malgré l'appui du service, le préfet valide le maintien du kommando et l'emploi des gardes. Il réprimande même l'équipe de déminage pour son comportement.

Trois mois plus tard, début juin 46, le maire de Plouézec demande le retour à la normale des effectifs de gardiens, le service ayant diminué le nombre de postes sans sa permission alors que le cabinet du préfet lui aurait garanti que toute modification dans le kommando serait soumise à son accord. La réponse du préfet est sèche, affirmant qu'il s'était engagé à maintenir le kommando pendant quatre mois et pas à intervenir dans son fonctionnement. Cette fois, le maire n'insiste pas et le kommando est transféré à l'issue des 4 mois.

Ces petits conflits, ces tractations, possèdent quelques constantes. Ils sont presque tous liés à des intérêts économiques ou financiers ; ensuite, plus que les démineurs, c'est l'emploi des kommandos de PGA, leurs implications financières qui sont l'objet premier de ces négociations. Enfin, ils se développent principalement au cours de l'année 46. A partir du moment où leur présence n'est plus entièrement jugée indispensable, du moins pour sa finalité première le déminage, l'exaspération des élus comme des populations augmente. Avec le sentiment de danger qui s'éloigne, la population considère de plus en plus les démineurs et les PGA comme des privilégiés : les premiers grâce à leur salaire, les seconds pour leurs conditions de vie, soi-disant favorisés par rapport à leurs camarades dans les dépôts.

Sans être exhaustifs, les exemples donnés précédemment constituent presque l'intégralité des conflits relevés dans les sources. Si cela semble peu au regard de la durée du déminage et de l'étendue géographique des opérations, l'ensemble des conflits concernant aussi bien les autorités que des particuliers et le Service de déminage représente un corpus non négligeable. Si la majorité des situations dans les communes n'a pas suscité de courrier et témoigne de la satisfaction des différentes parties, ce corpus nous paraît remettre en partie en

⁴⁶⁹ ADCA, 122 W 1, Cabinet préfecture, Correspondance déminage, Déclaration manuscrite fournie par le maire daté du 19 mars 1946

cause le consensus dans les rapports mis en avant par D. Voldman⁴⁷⁰. D'autant plus qu'à ces petits conflits, s'ajoute pour un certain nombre de propriétaires, le processus fort long du règlement des dommages de guerre.

Les relations entre la population, les élus et les démineurs ont évolué durant ces quelques années. Sans doute relativement bonnes dans l'ensemble, il existe toute une série de petits contentieux souvent conjoncturels. Ces oppositions sont en augmentation au fur et à mesure de l'éloignement de la fin du conflit. La multitude de ces petits incidents, de ces litiges, au moment où la guerre s'éloigne et les travaux de déminage s'achèvent a, sans doute, marqué tout autant la mémoire collective de la population que celle des démineurs.

III.3 – UNE APPROCHE DES REPRESENTATIONS DU DEMINAGE

Dans le temps court de l'année 47, les démineurs réclament la reconnaissance de la patrie qu'ils estiment de droit au regard des opérations dangereuses qu'ils ont réalisées. Parallèlement, commence à se mettre en place, chez les hommes du service, un processus de cristallisation mémorielle de leur histoire, qui dans ses formes, reprend nombre d'aspects, d'images et une partie du vocabulaire empruntés tout à la fois à la Résistance et aux militants communistes.

III.31 - La reconnaissance du travail : des commémorations à l'oubli

Dès les premiers jours du déminage, les démineurs réclament, pour la dangerosité de leur travail, des salaires conséquents mais également la reconnaissance de l'Etat. Dans un premier temps, celle-ci doit passer par l'obtention du statut de « Mort pour la France » pour les démineurs tués et celui de blessé de guerre pour les hommes qui restent handicapés.

Les revendications pour les démineurs tués sont facilement satisfaites. Dès le 26 juin 45, Raymond Aubrac informe les représentants que la mention « Mort pour la France » est à porter sur les actes de décès des hommes du service⁴⁷¹.

Corollaire à cette disposition, les démineurs tués peuvent être inhumés dans les carrés militaires des cimetières. Cette possibilité est cependant peu usitée. Sur six cimetières de la

⁴⁷⁰ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p 125

⁴⁷¹ AN-F, art.3, Note du 26 juin 1945

région malouine, un seul démineur, tué en avril 45 à Paramé, repose au milieu des soldats⁴⁷². Or, ce démineur est belge. Le retour de la dépouille n'étant guère envisageable, les autorités locales, avec peut-être l'accord de la famille, ont pu choisir cette solution. Aucun autre démineur n'a choisi cette option.

Image N°2 : Tombe du démineur inhumé dans le carré militaire de Paramé



En ce qui concerne les blessés et les familles, la situation est différente. L'Etat renâcle à faire adopter ces statuts. Car l'enjeu n'est pas seulement la reconnaissance. En réclamant le même statut que les combattants de la France libre ou FFI, les démineurs veulent les avantages financiers de ces statuts : pensions d'invalidité, soutiens aux familles. Dans cette logique, vient naturellement la demande de pupille de la nation pour les orphelins du service et de rente pour les veuves. En novembre 45, lors du Congrès des démineurs à St Brieuc, les délégués n'hésitent pas à apostropher Raymond Aubrac pour renouveler leurs demandes.

⁴⁷² St Malo, St Servan, Paramé, St Lunaire, Pleurtuit, Dinard

Devant l'absence de réponse, le délégué de la fédération relance ces demandes par voie de presse, s'insurgeant contre le fait que le ministère refuse de reconnaître la qualité de pupilles de la nation aux orphelins et la qualité de mutilés de guerre aux blessés⁴⁷³. Il semble que les démineurs n'aient pas obtenu gain de cause sur ces sujets. L'indemnisation des familles reste basée sur la réglementation des accidents du travail comme le reconnaissent les délégués dans l'avant-dernier numéro du *Volontaire démineur*⁴⁷⁴.

Au-delà du volet financier, la reconnaissance officielle du travail fourni s'exprime d'autres manières de la part de l'Etat. A partir de février 45, les démineurs peuvent prétendre à la médaille du Courage et Dévouement. Les démineurs des 2 départements sont ainsi récompensés. Lors du Congrès de St Briec déjà évoqué, 13 démineurs blessés sont décorés. Ces remises de décorations se poursuivent au-delà de l'arrêt officiel des opérations de déminage et désobusage. 12 démineurs sont décorés, certains à titre posthume, en mars 46⁴⁷⁵. En février 48, 18 démineurs sont encore décorés à la Préfecture de Rennes alors même que le service a cessé d'exister⁴⁷⁶. Ces cérémonies sont abondamment couvertes par la presse locale qui évoque souvent le parcours de ces hommes et les blessures reçues au cours de leurs opérations. Cette forme de reconnaissance, la remise de décoration, par son organisation cérémonielle et par la couverture médiatique _pour employer un anachronisme_ dont elle bénéficie est la plus visible dans l'espace public. Plus confidentielle est l'attribution d'un diplôme de reconnaissance et de cartes professionnelles de démineurs, encore que leur attribution ait été tardive. En juillet 47, les représentants syndicaux réclament toujours l'obtention d'un tel diplôme, et ils ne l'obtiennent qu'en septembre 47 à l'heure où disparaît le service⁴⁷⁷.

Là, s'arrêtent les marques de reconnaissance directes de l'Etat envers les démineurs. Les promesses de reclassement au sein d'autres ministères ou les possibilités d'apprendre un métier, affichées sur les questionnaires d'entrée au service ne sont pas tenues, au grand dam des démineurs⁴⁷⁸. Il existe cependant encore un domaine où l'Etat, par le biais du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme et de son ministre Raoul Dautry, n'hésite pas à encourager les louanges envers les démineurs : c'est justement celui de la communication. D.Voldman a démontré comment le ministère a contrôlé, tout au long de son existence, les

⁴⁷³ *Ouest-France*, édition du 16 novembre 1945

⁴⁷⁴ *Le Volontaire Démineur*, N°7 p.9, juillet 1947

⁴⁷⁵ *Ouest-France*, édition du 1^{er} mars 1946

⁴⁷⁶ AM-St Malo, 1 W 71, Déminage, Lettre délégué départemental au maire de St Malo du 21 février 1948

⁴⁷⁷ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p 82

⁴⁷⁸ cf p.91

messages concernant tous les domaines de la reconstruction, y compris donc le déminage. Les journalistes étaient ainsi régulièrement informés de l'avancée des travaux : chiffres, documents et statistiques étaient fournis. Même les journaux locaux, tout en déplorant les accidents, ont exalté le rôle héroïque des démineurs⁴⁷⁹. Pour ne pas être en reste, le Ministère de la Guerre fournit de temps à autre des articles élogieux sur ses opérations de désobusage. En août 45 et à une semaine d'intervalle, démineurs civils et militaires de la région de Saint-Malo et Dinard se voient félicités pour l'excellence de leurs travaux respectifs⁴⁸⁰. Toujours selon Voldman, les auteurs d'articles négatifs étaient même rappelés à l'ordre⁴⁸¹.

A la croisée des champs publics, institutionnels et privés, s'inscrit l'organisation de bals au profit du déminage. Ce type de manifestation se rencontre principalement en 2 circonstances : la fin des opérations et des galas organisés pour les blessés du service. Le plus souvent, ces soirées sont organisées par le service lui-même. Y assistent alors les personnalités locales tels que le commissaire régional de la République, les autorités civiles et militaires, les représentants régionaux du service. C'est le cas, par exemple, du gala organisé le 28 avril 1945 à Rennes, au profit des blessés du service⁴⁸². A Saint-Malo, pour fêter la fin des opérations est organisé le 30 mars 1946, un grand bal placé sous la présidence de Raymond Aubrac⁴⁸³.

En parallèle avec ces manifestations, les sections syndicales multiplient les bals et expositions au profit des victimes et de leurs familles comme en juin 46 à Lannion⁴⁸⁴. Ces soirées de charité sont régulièrement mentionnées dans les numéros du *Volontaire démineur*, ces démineurs étant fermement invités à y participer. Reconnaissance officielle du travail fourni tout autant que financement des œuvres de charité, l'impact de ces soirées est difficile à mesurer. Leur fréquentation par la population reste inconnue.

Hormis tous ces témoignages de la reconnaissance de l'Etat pour le travail fourni, reconnaissons qu'il est difficile d'apprécier des marques de reconnaissance moins officielles, émanant directement de la population. A l'échelon local, des bals semblent avoir été parfois conjointement organisés par la mairie et les démineurs pour fêter la fin des travaux comme à

⁴⁷⁹ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p 152

⁴⁸⁰ *Ouest-France*, éditions du 14 et 21 août 1945

⁴⁸¹ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p 151

⁴⁸² *Ouest-France*, édition du 29 mars 1946

⁴⁸³ AM-Paramé, 4 H 30, Déminage, Lettre et carton d'invitation pour le gala des démineurs

⁴⁸⁴ *Ouest-France*, édition du 27 juin 1946

Pleneuf⁴⁸⁵. On trouve parfois, lors de ces bals, au détour de la presse, le discours d'un élu local saluant « la vaillance et le courage de ces hommes ». Cependant, en de telles circonstances, il n'est guère possible de dire autre chose...

Un autre signe, tout autant de reconnaissance que de compassion, se manifeste au moment des obsèques des démineurs. Autorités locales et population viennent s'incliner et communier avec les survivants des équipes frappées. Parfois, la municipalité n'hésite pas à réclamer la participation de tous. Ainsi, à Dinard en avril 45, suite à un accident ayant tué trois hommes, le maire de Dinard demande à toute la population de suivre les obsèques⁴⁸⁶.

Ces pratiques ont tendance à s'atténuer avec le temps. Y compris dans la presse où les accidents sont peu à peu mentionnés sans les formules de condoléances pourtant présentes au printemps-été 45. Cette désaffection est ainsi résumée par un démineur désabusé, qui condense en quelques jours un processus s'étalant sur un à deux ans : « Le premier tué était agent de police. [...] La Ville fit bien les choses : larges comptes rendus dans la presse locale, enterrement aux frais de la commune ; musique et marche funèbre ; discours du Maire exaltant le courage et l'abnégation d'un enfant de la cité. Du monde, beaucoup de monde...

Une semaine plus tard, un second chef d'équipe est tué : un entrefilet dans les journaux ; plus de musique, ni de discours...

Cinq jours après, un troisième démineur tombe. [...] derrière le corbillard, seul, un officier.⁴⁸⁷ »

Ultime reconnaissance des communes envers leurs concitoyens tués en déminant et seule visible dans l'espace public municipal, à la fin des années 40, se pose la question de l'inscription des démineurs sur les monuments aux morts. Au contraire des victimes civiles, cette inscription ne va pas, semble-t-il, de soi dans la plupart des villages. Dans la même aire géographique de la région malouine⁴⁸⁸, les noms des démineurs sur les monuments ne sont pas légion ! Seul, le monument aux morts de St Servan conserve la mémoire de deux démineurs⁴⁸⁹. Pourtant, au moins six hommes du service, originaires de cette ville, ont perdu la vie en déminant. C'est sans doute davantage à l'accident qu'aux hommes que renvoie cette inscription. C'est la mémoire de ce jour où un camion chargé de munitions a explosé, fin février 1945 en centre-ville, tuant six personnes et en blessant une septième dont se souviennent alors les responsables chargés de déterminer les noms à inscrire.

⁴⁸⁵ *Ouest-France*, édition du 25 avril 1946

⁴⁸⁶ *Ouest-France*, édition du 11 avril 1945

⁴⁸⁷ RIEG, Jean, 2004, *op. cit.*, p.36-37

⁴⁸⁸ cf p.154

⁴⁸⁹ Annexe 14, p.220

En 1950, à St Malo, la liste des patronymes à inscrire sur le monument est en discussion⁴⁹⁰. Un seul nom de démineur est évoqué pour être finalement écarté. Le nom retenu était celui d'un désobuseur d'une société privée décédé en novembre 1946. Or, ces entreprises ont provoqué le plus de rejet de la population en raison des destructions qu'elles ont occasionnées. Qu'un membre d'une de ces sociétés soit le seul nom proposé est pour le moins surprenant.

Les marques éventuelles de soutien du reste de la population restent largement ignorées des sources. Sans doute peut-on imaginer que des agriculteurs ou des propriétaires, loin de tout trafic, aient spontanément offert des vivres aux démineurs travaillant sur leurs terres.

Des liens d'amitié ont pu unir habitants et démineurs se côtoyant pendant plusieurs mois d'affilée. Peut-être, à l'issue des travaux, comme cela se pratique dans certains pays d'Afrique confrontés aux problèmes des mines, un banquet réunit habitants et démineurs sur les terres même qu'ils viennent de nettoyer. Manière de signifier l'absence de danger et le retour à la vie normale. Seulement, ces marques, si elles ont existé, n'ont pas dépassé le stade de la relation intime et n'ont laissé aucune trace dans les sources.

Notons, enfin, qu'aucune de toutes ces manifestations de la reconnaissance n'associe les PG aux démineurs français. L'absence de reconnaissance visible autre qu'étatique peut être également la conséquence d'une image du déminage et principalement des hommes qui le pratiquent.

III.32 – L'image des démineurs à l'épreuve de l'après-guerre

Il est difficile d'apprécier le regard que portaient sur les démineurs leurs contemporains. Il est certain que la majorité de la population française n'a jamais été en relation avec des démineurs, qu'ils soient purement nationaux ou accompagnés de PG. Rappelons qu'environ 1% du territoire seulement était considéré comme miné. Pour la plupart, les opérations de déminage sont restées une abstraction uniquement connue au travers des comptes rendus donnés par la presse. Parmi les populations qui ont côtoyé démineurs et PGA, il semble que l'image de ces hommes apparaisse nuancée. Sans revenir sur les différents accidents et leurs conséquences notamment financières, nous avons vu que les

⁴⁹⁰ AM-St Malo, 1 W 72, Dossier d'érection d'un monument aux morts

destructions régulières ont rapidement porté atteinte à la crédibilité d'une partie des démineurs. De la lettre d'injure aux prises à partie physiques, ces réactions sont de plus en plus agressives au fur et à mesure que s'éloigne l'ombre de la guerre. Les régions minées sont aussi celles qui ont souvent été le plus touchés par les combats de la Libération. La mémoire des combats, les pertes civiles imprègnent les mémoires. Les difficultés de ravitaillement, le maintien du rationnement entravent la reprise d'une vie normale que les habitants souhaitent. Dès lors, toute destruction mal réalisée est vécue comme un rappel de cette époque à oublier. Du fait de la spécificité de leur métier, les démineurs sont aussi souvent considérés comme des « têtes brûlées ». On les accuse de mener leurs opérations de destruction autant dans un esprit ludique que professionnel, sans souci des populations environnantes. Certains reportages confortent cette opinion. Comme celui-ci dans lequel un adjudant commentait avec un sourire la destruction qu'il préparait : « ça va faire du pétard dans le coin !⁴⁹¹ »

A Deauville, les démineurs militaires entassent 20 à 30kg d'explosifs. Les officiers doivent modérer les ardeurs de leurs hommes après qu'un quartier ait vu ces fenêtres disparaître au cours des explosions⁴⁹².

A l'inverse, les démineurs tirent de leur métier une fierté, le sentiment d'être des hommes à part, les seuls à se mesurer aux dangers des munitions. Ce sentiment passe, probablement et toujours de plus en plus au fil des mois, pour la morgue auprès de la population et des responsables locaux que les démineurs côtoient. Des frictions sont même alors possibles avec les habitants, aggravées par le comportement de certains démineurs et d'élus locaux.

Ces comportements, ces accidents provoqués par les opérations de déminage, entraînent de nombreux reproches. Cependant comme le fait remarquer Bertrand Hamelin, derrière les critiques se cachent souvent des arrières pensées électorales ou économiques⁴⁹³.

Tout autant que les accidents, c'est dans le recrutement des hommes que se situe une partie de la méfiance de la population. Nous avons vu que plusieurs enquêtes de moralité sont menées sur les personnels du service. Ces enquêtes, dirigées par les responsables locaux, sont très certainement connus de la population locale. Or, parallèlement à l'évolution des travaux, les résultats de ces enquêtes évoluent. L'ombre de la collaboration plane désormais sur une

⁴⁹¹ JEANNE Benoît, 2005, *op. cit.*, p. 53

⁴⁹² JEANNE Benoît, (2005), *ibid.*, p. 99

⁴⁹³ HAMELIN, Bertrand, 2005, *op. cit.*, p.260

part des démineurs. Ces soupçons, ainsi que ceux de trafics par exemple, sont étayés par des cas concrets⁴⁹⁴.

Surtout les démineurs apparaissent comme des privilégiés financiers. Acceptés ou tolérés juste après la guerre en raison de l'importance de leur travail, leurs salaires apparaissent indécents, pour une partie des habitants au fur et à mesure que la fin du conflit s'éloigne et que les opérations s'achèvent. En parallèle le niveau de vie de la population tarde à se relever. Salaires, travail et gestion des PG provoquent alors rancœurs. Le maire de Planguenoual l'exprime parfaitement en avril 46. Interrogé dans le cadre des enquêtes de moralité sur les démineurs issus de sa commune, il en profite pour signaler l'état d'esprit de ses concitoyens. Les habitants s'étonnent « des salaires toujours élevés alors que le risque est moins grand, du nombre identique de spécialistes, de la lenteur des opérations, et du nombre élevé de garde PG⁴⁹⁵ ».

Enfin, les démineurs français portent une tâche indélébile pour la plupart de leurs compatriotes. Ils travaillent avec les prisonniers de guerre de l'Axe. Il ne s'agit pas là des prisonniers qu'on peut retrouver dans les fermes et qui, parfois, vont finir par partager la vie de la famille française qui les emploie. Il ne s'agit pas non plus de prisonniers des komandos communaux, qui jour après jour sont au contact d'une communauté villageoise. Les PGA du service de déminage travaillent aux côtés de Français à l'enlèvement des mines et munitions. Cette besogne, elle, renvoie au temps de guerre. Malgré les arguments avancés auprès des instances internationales, il s'agit de tâches spécifiquement militaires. L'image de ces PG, travaillant dans les champs de mines, reçoit obligatoirement au temps de l'Occupation. Leur logement en kommando, leur déplacement de chantier en chantier ne favorise guère l'intégration au sein de la population.

Pour ces raisons, le PG démineur reste fondamentalement l'ennemi, l'autre et l'étranger. En témoigne le vocabulaire utilisé à leur encontre, y compris dans la presse. Même si les sentiments évoluent quelque peu à mesure que le temps passe, les prisonniers restent avant tout des « boches » qui doivent réparer les torts faits au pays, en participant à sa dépollution et sa reconstruction. Encore convient-il de s'en méfier. Un article, en date du 7 septembre 45, détaille longuement les dangers encourus par les Français travaillant avec les « boches ». Toujours prêts à se sacrifier et fanatiques, il faut exercer sur les prisonniers une surveillance de tous les instants⁴⁹⁶. Globalement, la population reste, tout au long de la

⁴⁹⁴ cf p. 141-142

⁴⁹⁵ ADCA, 13 W 62, Direction départementale de la Sécurité publique, Lettre du maire du 17 avril 1946

⁴⁹⁶ *Ouest-France*, édition du 7 septembre 1945

période, très satisfaite de voir les prisonniers utilisés au déminage. Dans un premier temps, elle estime même que ces prisonniers sont favorisés par rapport à ceux restant dans les dépôts. Ces rumeurs de favoritisme se propagent et restent profondément ancrés dans l’imaginaire. Ainsi, ils seraient mieux nourris que les civils français, recevant même du vin et du tabac⁴⁹⁷. Plusieurs enquêtes des Renseignements Généraux sont diligentées sur les « privilèges » des PG démineurs. Ces enquêtes démontrent, non seulement, l’absence d’avantages de ces personnels mais également un certain nombre de brimades principalement portées par les équipes de gardiens⁴⁹⁸.

Le commissaire de la République, en septembre 45, reconnaît lui-même de nombreuses déficiences envers les prisonniers⁴⁹⁹. Si la situation alimentaire et sanitaire tend à s’améliorer dès que possible, les comportements des gardiens changent, eux, plus lentement. Le CICR, dans un rapport transmis au ministère des Affaires Etrangères en juin 46, déplorent les brimades et l’attitude des gardes. Il va jusqu’à demander le remplacement de cet encadrement par des unités militaires. Le Comité met ces brimades sur le compte de l’éloignement des petits kommandos ; ce qui empêche tout contrôle de l’autorité militaire, responsable de ces camps⁵⁰⁰.

Sans jamais remettre en question l’utilisation de la main-d’œuvre prisonnière, l’outrance des gardiens et la sous-alimentation fait évoluer l’esprit d’une partie de la population. Elle estime que les services qui emploient des prisonniers ne doivent pas se comporter comme les anciens occupants allemands. L’opinion est souvent relayée par les anciens prisonniers de guerre français qui affirment avoir été bien traités. Seuls les anciens déportés restent, en cette occasion, intransigeants⁵⁰¹.

Quelque soit les relations qu’ont pu entretenir démineurs, prisonniers et population, bonnes ou mauvaises se met en œuvre à l’issue des opérations un processus mémoriel qui aboutit à la quasi disposition de la mémoire collective et locale de ces hommes comme de leur travail. Sans doute pouvons-nous avancer quelques pistes qui ont conduit à l’effacement de ces opérations.

Il faut prendre en compte, tout d’abord, l’étroitesse du créneau chronologique de ces opérations. De la Libération à la fin officielle des opérations de désobusage, il ne s’écoule

⁴⁹⁷ RIEG, Jean, 2004, *op. cit.*, p.36-37

⁴⁹⁸ ADCA, 1 W 11, Cabinet préfecture, correspondance RG, Lettre inspecteur Sureté nationale du 16 juillet 1945

⁴⁹⁹ ADIV, 43 W 137, Rapports bimensuels Commissaire de la République, Lettre Commissaire régional de la République au Ministre de l’Intérieur du 1^{er} septembre 1945

⁵⁰⁰ ADIPL, UI-2^e v., N°142, Rapport du CICR du 20 juin 1946

⁵⁰¹ JESSE, Fritz, 2004, *op. cit.*, p. 71-72

guère plus de trois ans. L'étendue géographique des opérations, la mobilité des chantiers qui s'accompagne de celles des hommes s'ajoute pour gêner l'appropriation mémorielle de ces évènements.

Au sortir de la guerre devant l'étendue des destructions et des victimes, dans une société dont la conscience s'est habituée à la violence et à la cruauté massive⁵⁰², il est imaginable que le destin de ces quelques milliers ou dizaines de milliers d'hommes soit apparu secondaire dans la tragédie générale.

Cependant, d'autres éléments ont également joué. L'un des principaux est justement la mise en place de la mémoire collective de la guerre qui s'établit à cette époque. Au mythe gaulliste d'une France qui s'est libérée seule, par ses troupes combattantes et se relève seule, s'oppose _sur la finalité du discours plus que sur le chemin parcouru_ la geste communiste et ses 75 000 morts. Primat du droit du sang pour une reconnaissance politique contre rétablissement républicain mais régénéré. Dans cette lutte politique de l'après-guerre, malgré une forte assise électorale, c'est l'imaginaire gaulliste qui prend le dessus. Le service du déminage présente alors deux tares qui ont pu contribuer à l'écarter de l'histoire du conflit qui se met en place.

L'emploi des PG, largement majoritaire au sein des équipes met à mal ce mythe d'une France courageuse qui se relève seule. Souligner le succès du déminage ce serait mettre en avant l'apport indispensable de l'ancien ennemi, d'où peut-être le silence qui s'abat au moment de la fin du déminage⁵⁰³. Les démineurs français, quant à eux, semblent avoir choisi au fil des mois, la voie de du syndicalisme d'obédience communiste. Ce choix, à l'encontre des idées d'une légitimité républicaine retrouvée, a pu heurter une part des dirigeants politiques et jouer sur les politiques de reconnaissance envers la profession.

Les politiques officielles ne font pas tout. Si l'oubli tombe sur le déminage, c'est aussi le souhait de la majorité. Bien que peu remise en question, l'emploi des PG qui s'étend jusqu'en 48 se traduit peu à peu par l'apparition d'une mauvaise conscience. Sentiment qu'entretient et qu'augmente certainement les campagnes de presse étrangères dénonçant les mauvais traitements et les conditions de vie des PGA. Celles-ci sont encore amplifiées sur le champ politique international par le CICR qui ne cesse de lutter pour la libération de tous les prisonniers. Le souvenir de tous ces travailleurs y compris les PG démineurs, emprunt de culpabilité, a alors été renvoyé dans les limites de la mémoire collective. Pour faire bonne

⁵⁰² DELPECH, Thérèse, *L'ensauvagement. Le retour de la barbarie au XXI^{ème} siècle*, Paris, Hachette Littératures, 2007, p. 24

⁵⁰³ HAMELIN, Bertrand, 2005, *op. cit.*, p.265

mesure, des démineurs français surnage l'image de « mauvais garçon » voir le souvenir de collabo et de droits communs utilisés pour ces travaux, qu'il convient également d'oublier.

Cette époque voit également se mettre une ère de la victimisation qui met en place une hiérarchie des morts. Cette victimisation s'intensifie au fur et à mesure qu'apparaît le nombre de victimes civiles et militaires de la guerre elle-même, mais surtout que se fait jour le caractère génocidaire des politiques envers les populations menées par le III^{ème} Reich. Il apparaît que c'est autour des « héros légitimes » [...] que se développe désormais l'ensemble des politiques de mémoire [...] ⁵⁰⁴. On commémore alors le sacrifice des soldats libérateurs ou résistants, les victimes civiles du conflit et des déportés. Ces martyrs doivent cependant s'inscrire dans le faisceau chronologique de la guerre. Les hommes et les femmes, morts après la fin du conflit comme les démineurs et les victimes des mines échappent à ce statut ⁵⁰⁵. Enfin, il ne faut pas oublier la dimension économique que nous avons déjà évoquée. Le pays panse ses plaies et l'heure est à la reconstruction. On se recueille sur les victimes de guerre. Celles du temps présent apparaissent peut-être naturelles et surtout secondaires par rapport aux besoins de l'économie pour redémarrer.

Pour les hommes du service qui ont consacré trois ans à retirer mines et obus, l'appréciation de la situation est tout autre et l'incompréhension s'installe chez les démineurs.

III.33 – Les démineurs : se définir entre mythe et histoire

La singularité de la mentalité des démineurs français s'inscrit en partie dans leur recrutement. Une majorité de démineurs se revendiquent anciens résistants, déportés ou soldats de la France Libre. Si la réalité est sans doute en deçà, il a existé un fort noyau de ces catégories d'hommes à opter pour le service du déminage. En dehors des aspects financiers, des motifs personnels ou politiques ont joué. Pour certains, le déminage s'inscrit dans les derniers combats pour la libération du territoire national. Nombre de démineurs mettent ainsi en avant leur engagement précoce dans le service comme preuve de leur patriotisme. Le *Volontaire démineur* fait ainsi l'éloge des premiers volontaires : « En 1944, au départ des hordes allemandes, des milliers d'engins de mort jonchaient notre territoire [...] des hommes de bonne volonté n'ont pas hésité... Ces hommes s'appelaient les démineurs ; ils sont venus

⁵⁰⁴ BARCELLINI, Serge, « L'Etat républicain, acteur de mémoire : des morts pour la France aux morts à cause de la France », dans *Les guerres de mémoires. La France et son histoire, enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, 2010, p.210

⁵⁰⁵ On trouve sur certains monuments dédiés aux victimes civiles, les noms de personnes tuées par mines mais uniquement celles décédées avant la Libération.

peu nombreux au début [...] armés seulement de patience et de beaucoup de courage, ils déclarent la guerre aux mines⁵⁰⁶ ».

Les démineurs décrits par Jean Rieg sont également tous des patriotes. Or, ce que dit Jean Rieg est intéressant à double titre. Ce qu'il dit, mais aussi _puisqu'écrit dans les années 60_ sa compilation de scènes vécues ou fantasmées intègrent déjà ce que l'imaginaire des démineurs a élaboré comme mémoire de leur histoire.

L'engagement dans le service sert aussi à retrouver l'ambiance de la Résistance. Pour nombre d'anciens résistants, le retour à la paix signifie la fin de l'exaltation d'une vie hors norme, la disparition du danger et de la peur. C'est également renoncer aux rites et habitudes nés au sein des maquis et réseaux⁵⁰⁷. Il faut alors tenter de retrouver un peu de la vie quotidienne du temps de guerre, essayer de vivre avec ses traumatismes ou vaincre l'ennui du temps de paix⁵⁰⁸. Cette communauté vit repliée sur elle-même, utilise une partie des codes militaires et communistes liées autant à sa formation qu'à sa composition. Les reflexes issus de la résistance communiste s'accroissent probablement à mesure qu'augmente le militantisme syndical de la profession. L'ensemble de ces facteurs donne à ces hommes une mentalité proche de celle des combattants. Ils éprouvent régulièrement lors de leurs opérations cette jouissance de la destruction dont parle Jesse Gray⁵⁰⁹. Leur mobilité les empêche de nouer des liens étroits avec la population. Ils vivent un peu à l'écart de la société, méprisant tous les civils, même s'ils entretiennent avec eux de bonnes relations. Mais les grands enjeux de la politique nationale ne semblent pas avoir eu d'impact chez eux⁵¹⁰. Ils ne semblent guère non plus avoir participé aux premiers mouvements sociaux des années 46-47. Leur militantisme syndical s'arrête aux portes du service.

Payant le prix du sang et conscients de leur importance dans la reconstruction, ils trouvent légitime la reconnaissance du pays⁵¹¹. Aussi, vivent-ils mal ce qu'ils considèrent comme un manque de gratitude de la part de la population comme des autorités. Souvent amers, ils évoquent l'indifférence de la population face à leurs morts, sans qu'on sache quelle est la part de la vérité et celle du fantasme. Un démineur raconte comment la dépouille d'un

⁵⁰⁶ *Le Volontaire démineur* N°4 février-mars 1947, p.4

⁵⁰⁷ PIKETTY, Guillaume, « De l'ombre au grand jour : l'identité résistante en question », dans *Retour à l'intime au sortir de la guerre*, Paris, Tallandier, 2009, p. 155

⁵⁰⁸ PIKETTY, Guillaume, 2009, *op. cit.*, p. 160-161

⁵⁰⁹ GRAY, Jesse Glenn, *Au combat. Réflexions sur les hommes à la guerre*, Paris, Tallandier, 2012, p.72

⁵¹⁰ HAMELIN, Bertrand, 2005, *op. cit.*, p.259-260

⁵¹¹ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p 84

collègue, tué en 47, aurait été déposée dans l'école communale avec l'accord de la maitresse. L'hôtelier chez qui il logeait et le maire du village auraient refusé de fournir une salle⁵¹².

Toute la colère, toute l'amertume, résonnent également dans ces extraits d'un texte écrits par le délégué de la Somme en janvier 47 :

« [...] au 1^{er} jour, démineur rimait avec sauveur, pensez donc, les gars courageux, « les défricheurs de la mort » [...] rien n'était trop beau pour nous, pas même leurs filles, ni leurs femmes, et j'parle pas du cochon. [...] SEULEMENT C'EST PLUS CA... [...]

Le boulot est fait et fini, les vaches sont grasses, le blé est beau, des plages ont fait exposition de fesses cet été.

Qu'est-ce que vous voulez qu'on foute de vous, ivrognes, soiffards, fainéants, bons à rien, individus [...]. Et puis, y gagnent de l'argent, y boiv'te tout et y n'pay''te point [...].⁵¹³»

Ce texte, rempli de colère, se présente comme une adresse faite par un démineur mort à ses camarades encore vivants, afin de les mettre en garde. Il présente, dans ces extraits, toutes les images, tous les reproches faits aux démineurs : l'inconscience, l'incompétence, l'ivrognerie, le rapport à l'argent et les mauvais comportements. Dans sa 1^{ère} partie, il montre comme les démineurs ont l'impression d'être passés du statut de libérateur⁵¹⁴ à celui de mauvais garçons qu'il faut chasser du pays une fois le travail fait. Ce que résume plus sobrement un autre démineur en affirmant qu'en manipulant des engins dangereux les démineurs sont devenus dangereux eux-mêmes⁵¹⁵.

De l'amertume au mépris, il n'y a qu'un pas. Le mépris est tourné contre la population mais aussi contre l'Etat. Dédain envers les directives venues d'en haut et qui leur semblent inadaptées à leurs conditions de travail ; amertume devant la reconnaissance de la nation qui leur apparaît insuffisante face à leurs 500 morts⁵¹⁶. Le nombre de ces victimes est ainsi régulièrement rappelé comme la justification de toutes leurs demandes et l'absolution de toutes leurs fautes. Il ne s'agit bien entendu que des 500 morts français du service de déminage, car les démineurs ne semblent guère avoir été plus en empathie avec les autres catégories de démineurs. Prisonniers de guerre, militaires et démineurs privés subissent ainsi l'ostracisme des hommes du service.

⁵¹² RIEG, Jean, 2004, *op. cit.*, p.171

⁵¹³ *Le Volontaire démineur* N°3 janvier 1947, p.5

⁵¹⁴ Analogie de l'accueil fait aux soldats alliés

⁵¹⁵ RIEG, Jean, 2004, *op. cit.*, p.60

⁵¹⁶ Voir tous les N° du *Volontaire démineur* où ce chiffre est régulièrement mentionné

Quelques PG démineurs auraient entretenu de bonnes relations avec leurs homologues⁵¹⁷. Probablement étaient-ils peu nombreux. Comme nous l'avons déjà mentionné, démineurs français et PG passaient d'équipe en équipe et de chantier en chantier. A l'issue des journées de travail, chacun regagnait son hébergement distinct. Les hommes ne se voyaient que dans la journée et pour des durées limitées. Il est difficile dans de telles conditions de nouer de franches relations.

Ce qui apparaît dans les sources ne plaide guère non plus dans ce sens. Même si les démineurs affirment que les PG étaient tous volontaires⁵¹⁸, cela ne semble guère les avoir rapprochés.

Certains articles de journaux qui semblent louer un tant soit peu le travail des PG se voient envoyer un article contradictoire provenant du service. En août 45, les démineurs de Dinard affirment ainsi avoir découvert avec « émotion » que les travaux dangereux étaient exécutés par des PG. Ils affirment que le repérage et la découverte des mines sont réalisés par les Français ; les Allemands ne s'occupant que des « corvées ⁵¹⁹ ». Plus d'un an plus tard, dans une longue interview pour célébrer la fin des travaux de déminage, trois blessés français des Côtes-du-Nord livrent leurs souvenirs. Pour eux, les prisonniers allemands les narguaient en souriant lorsqu'ils étaient occupés à déceler ou extraire du sol les mines⁵²⁰. Les délégués syndicaux ne sont pas plus tendres. Celui de Moselle martèle à l'été 47 qu'un « Allemand reste ce qu'il est, c'est-à-dire un ennemi et il doit être considéré comme tel⁵²¹ ».

Les démineurs français en tant que groupe, n'entendent pas intégrer dans leur imaginaire l'apport indispensable fourni par les PG. Là encore, le livre de Jean Rieg, 20 ans plus tard, se fait l'écho de cette mise à l'écart mémorielle. Sur 46 anecdotes, dix seulement mentionnent des PGA du service. Dans deux histoires, ils sont identifiés et une seule montre une véritable scène de fraternisation. Lors d'une pause, démineurs français et PG partagent une cigarette en évoquant l'après : le retour à la maison, la vie de famille⁵²². C'est donc plus une exception que la règle.

Les démineurs ne sont pas mieux disposés à l'égard d'autres collègues⁵²³. Les démineurs militaires font régulièrement l'objet de critiques. Il leur est reproché de ne s'être guère investis dans les premières opérations, obligeant le service à reprendre à son compte

⁵¹⁷ VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p 97

⁵¹⁸ RIEG, Jean, 2004, *op. cit.*, p.61 ; VOLDMAN, Danièle, 1998, *op. cit.*, p 94

⁵¹⁹ *Ouest-France*, édition du 14 août 1945

⁵²⁰ *Ouest-France*, édition du 22 octobre 1946

⁵²¹ *Le Volontaire démineur* N°6 juin-juillet 1947, p.8

⁵²² RIEG, Jean, 2004, *op. cit.*, p.220

⁵²³ cf p.108

leurs travaux. Autre grief à l'encontre de l'Armée, sa volonté de sous traiter le plus de chantiers possible. Si cette procédure accélère les travaux, par extension, elle réduit le temps d'engagement des démineurs civils⁵²⁴. A ces motifs professionnels peuvent s'ajouter des raisons idéologiques. Fortement syndiqués, les démineurs se frottent régulièrement pour des querelles de prérogatives, à la hiérarchie militaire, « élément réputé pour [son] caractère antisocial⁵²⁵ ». Certains démineurs se voient ainsi reprocher d'anciennes carrières militaires par des syndicalistes purs et durs !

Comme rien n'est simple et ceci étant sans doute une cause de cette animosité, les démineurs s'estiment proches des militaires de par leur travail. N'hésitant pas à se définir comme des soldats sans uniforme, « des héros que l'on met en première ligne ⁵²⁶», ils souffrent des honneurs accordés à l'Armée.

Hormis la reconnaissance, les mêmes reproches sont adressés aux entreprises privées chargées du désobusage concernant leur formation, leurs conditions de travail et leurs salaires trop élevés. Pour les hommes du service, ces entreprises sont à la limite du sabotage, provoquant nombre d'accidents⁵²⁷. Bien sûr, toutes ces tensions apparaissent au moment où, le déminage s'achevant, les premières mesures de licenciement se dessinent. Là encore, tout n'est pas noir ou blanc, les délégués syndicaux oscillent entre le rejet pur et simple de ces entreprises et les tentatives d'ouverture envers les salariés. Ils tentent alors d'opposer patrons d'entreprises capitalistes et ouvriers dignes, eux, de rejoindre la famille des démineurs syndiqués⁵²⁸.

On le voit, les relations entre démineurs étaient loin d'être toujours un long fleuve tranquille. Encore que, si l'on peut approcher l'opinion des démineurs du service sur leurs collègues, il manque l'autre versant du problème. Que pensaient militaires et employés du service de déminage ? Les sources sont là entièrement muettes.

Ces conflits avec la population, avec les autorités et les autres démineurs n'ont fait qu'augmenter l'amertume des hommes du déminage. Sûrs de la justesse de leurs arguments, les démineurs se sont sans doute repliés sur eux-mêmes, modelant leur propre mythe. L'oubli qui tombe sur leur histoire est sans doute accentué par des facteurs internes au service.

A partir de 47, le service est réduit drastiquement à mesure que s'achèvent les opérations. Les responsables locaux et syndicaux du déminage sont chargés de proposer eux-

⁵²⁴ *Le Volontaire démineur* N°5 avril-mai 1947, p.6

⁵²⁵ *Le Volontaire démineur* N° 7 juillet 1947, p.2

⁵²⁶ *Le Volontaire démineur* N°4 février-mars 1947, p.4

⁵²⁷ *Le Volontaire démineur* N°2 décembre 1946, p.2

⁵²⁸ *Le Volontaire démineur* N°4 février-mars 1947, p.1

mêmes les premiers licenciements. Des tensions réapparaissent alors, des rancunes remontent. Une certaine union de façade se fissure. On voit alors des démineurs reprocher que le service n'ait pas été purgé plus tôt des anciens collabos et STO, « ces mauvais Français ». Des traits xénophobes réapparaissent. Les démineurs d'origine étrangère, belges et espagnols, sont montrés du doigt par certains délégués. Ils affirment qu'uniquement poussés par l'appât du gain, ces hommes ne peuvent rester en lieu et place des Français en cette période de réduction des effectifs⁵²⁹.

Si une majorité d'hommes a sans doute quitté le service sans renâcler, les listes de licenciements provoquent la colère de certains de ceux qui y apparaissent. Devant leur opposition, le langage des responsables est digne d'une autocritique soviétique⁵³⁰. Le responsable national s'en prend ainsi à l'un de ces hommes : « ceci le place dans le rang des sectaires [...] qui n'a pas de véritable esprit syndical ».

Ajoutons _nous l'avons déjà évoqué_ qu'une grande partie des délégués intègrent le nouveau service. Il est probable que peu d'entre eux aient eu envie de revenir sur cette période peu glorieuse de la fin du service. Facteurs extérieurs, mentalité des hommes et tensions internes sur fonds de disparition du service ont probablement pesé dans cette amnésie collective qui frappe aussi bien les opérations de déminage que les hommes qui les ont réalisées.

Sur fonds de pénurie, de difficultés de relance économique, les hommes du service s'opposent parfois à la population comme avec les élus locaux. Les uns reprochent la lenteur des travaux, les destructions engendrées et un comportement indigne ; les autres rejettent ces accusations et s'estiment mal récompensés de leurs efforts et leurs sacrifices.

L'incompréhension s'installe et le départ des démineurs est souvent vécu avec soulagement. Cette époque est une parenthèse qu'Etat et population souhaitent refermer et oublier.

Il ne reste alors à la plupart des démineurs, amers, qu'à quitter le service enfouissant en eux le souvenir de leurs opérations.

⁵²⁹ *Le Volontaire démineur* N° 7 juillet 1947, p.10

⁵³⁰ *Le Volontaire démineur* N° 7 juillet 1947, p.7

CONCLUSION

Les opérations du déminage à la Libération s'inscrivent dans une double temporalité. Elles sont le dernier acte du temps de guerre. Engagées dès la Libération des villes et villages, elles font partie des préoccupations des élus locaux. Démarrant dès août 44, elles s'organisent au fil des mois alors même que les combats se poursuivent sur le territoire national jusqu'en février 45.

Partie intégrante et postulat de départ de toute entreprise de reconstruction, elles s'inscrivent également dans le temps de l'immédiat après-guerre, époque caractérisée par le relèvement de l'économie française sur fonds de mise en place de l'antagonisme Est-Ouest au niveau international.

De cette double temporalité vont découler des caractères spécifiques du déminage.

Contrairement à la plupart des pays belligérants européens, la France choisit de ne pas mettre entre les mains de l'Armée ces opérations. Cette dernière ne peut les mener à bien, toutes ses ressources étant absorbées par la poursuite du conflit. Une fois le conflit achevé, c'est l'ombre du péril indochinois qui plane sur les Etats-majors.

A l'opposé de pays fraîchement libérés, comme la Belgique qui crée un service de déminage militaire, la France met sur pied un service composé de civils et placé sous la responsabilité d'un ministère chargé de traiter tous les aspects de la reconstruction. En ce temps de l'immédiat après-guerre, le service n'échappe pas aux mouvements qui agitent la société française : de l'épuration « des mauvais Français » à la radicalisation syndicale avec le poids d'un communisme triomphant.

Enfin, empruntant aux deux temporalités, se pose durant toute l'existence du service la question de l'emploi des prisonniers de guerre de l'Axe. Elle tient de la guerre, dans le sens où, pour l'immense majorité des Français, la participation des prisonniers au déminage n'est que la réparation de quatre années d'occupation. Elle tient de l'après-guerre, par la volonté politique de voir en ce réservoir humain de main-d'œuvre, la possibilité d'accélérer le redressement économique de la France. L'histoire du déminage dans ce court laps de temps offre ainsi un condensé de questionnement sur cette période charnière.

Dans les faits, faute de structure adéquate, et après le temps des premières opérations volontaires, les autorités locales se tournent vers les structures existantes qui leur apparaissent le plus à même de mener ces opérations : l'Armée, la Défense passive et le Génie Rural. Pour les raisons évoquées, l'Armée réduit sa participation aux seules opérations de désobusage et débombage. Défense passive et Génie Rural se chargent alors de mener les premières

opérations : recensement des zones, marquage, premiers recrutements et premières formations. Leur implication est fondamentale pour la suite et, au regard de l'abondance des sources locales, nous apparaît sous évaluée dans les études et articles traitant de ces opérations. Cependant, le besoin d'une structure spécifique se fait de plus en plus sentir, d'autant qu'une telle structure aura la charge de gérer les dizaines de milliers de PGA qu'on envisage d'affecter au déminage. C'est chose faite au printemps 45 où service de déminage et emploi de prisonniers sont actés, des écoles sont créées comme à Saint-Brieuc ou à Saint-Servan. Leur apport est décisif. En quelques mois seulement, de la mi-45 à février 46, les premiers départements sont libérés de leurs mines. L'Ille-et-Vilaine est déclarée déminée en mars 46. Ne reste plus qu'à gérer les munitions, travail dont se charge le service à l'automne 46, secondés par des entreprises privées. A l'automne 47, le service se voit officiellement dissous. Cette accélération des travaux se traduit par un coût humain important. Importance du volume des effectifs : quelques centaines de Français et 3 à 4 000 PG pour l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord ; importance des pertes : 237 morts et 251 blessés dans ces 2 départements. On mesure le sacrifice consenti lorsque l'on apprend que le Danemark a officiellement achevé le déminage de son territoire en juillet 2012⁵³¹.

Pour obtenir les hommes nécessaires, les autorités emploient les grands moyens. Aux attraits financiers du salaire et des primes, s'ajoutent pour les démineurs français, des promesses de reclassement ou de reconversion. Les prisonniers allemands se voient proposer en échange d'un volontariat pour le déminage, une libération anticipée et sans doute des conditions de détention moins sévères. Mais les besoins humains sont importants et pour compléter les effectifs, les recruteurs ne sont pas trop regardants, malgré les critères édictés par Paris. On fait feu de tout bois, le niveau des candidats compte peu. Leur passé est mis sous le boisseau. Certains petits trafiquants, quelques « collabos », d'anciens STO entrent ainsi au service avec la volonté de s'y faire oublier ou de se racheter une conduite⁵³². Peu nombreux, ils contribuent toutefois à donner du service l'image d'une bande de repris de justice travaillant main dans la main avec des Allemands. Quant aux promesses de libération des prisonniers, elles ne sont guère tenues. Plus encore, en classant un certain nombre de tâches annexes du déminage comme corvées, on peut dès lors recourir à de la main-d'œuvre prisonnière non-volontaire.

⁵³¹ <http://www.apminebanconvention.org/fileadmin/pdf/mbc/press-releases/PressRelease-Denmark-5Jul2012-fr.pdf>

⁵³² 11 cas sur un total de 40 enquêtes à l'automne 1946

L'année 46 voit se profiler la fin annoncée des travaux. Les responsables réfléchissent alors à la gestion des nécessaires réductions d'effectifs. De nouvelles enquêtes de moralité permettent de redécouvrir le passé de certains démineurs. D'autres se voient proposer une mutation vers l'Est de la France alors en plein chantier. On retrouve ainsi des démineurs d'Ille-et-Vilaine, formés à Saint-Brieuc et Saint-Servan, en Alsace et dans les Vosges. D'autres refusent ces propositions et se voient contraints de quitter le service. Parallèlement, et sous l'impulsion de la puissante CGT, les démineurs s'organisent en syndicat afin de défendre leurs droits. Des sources syndicales émerge l'image d'une organisation qui lutte, entre autres, en faveur des familles des victimes soit en tentant de faire pression sur le gouvernement soit en organisant bals, colonies de vacances, galas de charité... Ce rôle des délégués nous apparaît plus trouble à mesure qu'approche la fin du service. Certains auraient pu négocier leur maintien dans la nouvelle organisation de déminage en maintenant le calme parmi les démineurs. Des délégués s'élèvent ainsi contre le projet de grève qu'évoquent des démineurs au moment de l'annonce de la dissolution⁵³³.

Des Allemands, il n'est guère question. Pourtant, leur présence est indispensable. C'est leur nombre qui a permis de réaliser aussi vite les travaux. Et c'est la fin de leur contribution, principalement pour des raisons d'image de la France sur le plan international, qui signe l'arrêt officiel des travaux et du service.

La composition hétérogène du groupe des démineurs, la spécificité de leur travail entraînent nombre de petits conflits avec la population et les autorités locales. Ces tensions, souvent liées à des questions économiques, provoquent l'incompréhension des deux côtés. Aux reproches sur la lenteur des travaux et leur comportement, les démineurs opposent la dangerosité de leur travail. Estimant mériter la reconnaissance de la Nation comme de l'Etat, ils vivent mal l'indifférence qui s'installe à mesure que les populations tournent la page de la guerre. De plus, la conduite des opérations et l'emploi des PG ne sont guère des éléments dont les autorités et les populations souhaitent conserver la mémoire. De là, en partie, l'absence de politique mémorielle en faveur du travail de ces hommes à l'opposé de celles qui se mettent en place à destination, par exemple, des victimes civiles de la guerre. Si les monuments ne font guère de place aux démineurs victimes de leur travail, l'absence de stèle dans l'espace local est un indice supplémentaire de cette désaffection mémorielle. Alors que les plaques et petits monuments qui commémorent victimes de bombardements, résistants et libérateurs

⁵³³ *Le Volontaire démineur* N° 7 juillet 1947, p.7

tués, se multiplient, les démineurs sont étrangement absents de ces commémorations. Il n'existerait ainsi pour le grand Ouest que deux monuments de ce type⁵³⁴.

A cette volonté populaire et étatique d'oublier cette période s'ajoutent des facteurs internes. Le service créé pour ces opérations a généré des archives. Son action est donc celle qui est restée la plus accessible, la mieux documentée. C'est son souvenir qui s'imprime, rejetant dans l'ombre principalement les précurseurs de la DP et du Génie Rural. De plus, les hommes du service, eux-mêmes, sont les premiers à mettre en avant leur action, dénigrant alors leurs homologues de l'Armée et des sociétés privées. Enfin, et quelles qu'aient été leurs relations, ils s'emploient à minorer l'utilisation des PG, niant leur participation au déminage.

En tentant, parfois inconsciemment de prendre à leur compte l'ensemble du bilan du déminage, c'est en fait une contribution à l'oubli de ces opérations qu'apportèrent ces hommes. La rapidité de la disparition du service, le retour des hommes à d'autres activités et la libération des PGA, ont achevé de rejeter le souvenir de ces actions dans la mémoire de leurs seuls participants. Comme le dit Raymond Aubrac, « de loin en loin, [...], un accident se produit en France. La mémoire collective exhume alors fugacement le souvenir des millions d'engins mis hors d'état de nuire et des milliers d'hommes qui ont donné leur vie pour nettoyer le pays. Puis, l'oubli les ensevelit à nouveau »⁵³⁵.

Cette étude, ces hypothèses demandent à être confirmées. D'autres recherches régionales devraient être réalisées pour vérifier si notre chronologie, principalement de la période antérieure à la création du service, est juste. Il existe ainsi plusieurs sources à exploiter. Nous avons déjà indiqué que pour des raisons d'accessibilité, les archives militaires n'ont été que peu exploitées. Toute la partie du déminage maritime des côtes bretonnes reste ainsi peu connue. Toujours au niveau régional, l'association du Fort Montbarey à Brest détient un lot d'archives allemandes et françaises concernant le minage et le déminage. Malgré un accord de principe obtenu pour consulter les documents, cette étude n'a pu être menée faute de disponibilité.

De la même manière, dans un cadre plus global, les archives Nationales à Paris détiennent une collection photographique issue du MRU et prise lors des opérations de déminage dans la région de Royan. Pour nous concentrer sur les deux départements bretons étudiés, nous avons renoncé à l'étude de cette collection. Il est évident que ces photos sont

⁵³⁴ Un à Brest, un autre à Nantes

⁵³⁵ AUBRAC, Raymond, « Où la mémoire s'attarde », cité dans *Hier et aujourd'hui. Le MRU : trois ministres (1944-1947), première partie*, La Défense, juillet 2005, p.12

pourtant essentielles pour l'éclairage qu'elles apportent sur les conditions de réalisation des travaux par les hommes du déminage.

L'importance des pertes humaines largement supérieure aux chiffres généralement communiqués est-elle une exception locale ? Si d'autres études venaient confirmer cette tendance, le bilan humain national serait alors à revoir entièrement.

Enfin, nous énonçons un certain nombre d'hypothèses sur le comportement, la mentalité des démineurs et leurs relations avec le reste de la société française. Elles sont parfois en contradiction avec l'image généralement admise comme l'éventuelle sympathie réciproque entre Français et PGA ou entre démineurs et population. Elles reposent en partie sur l'étude des tensions qui apparaissent dans les archives locales et transparaissent parfois dans la presse régionale.

Les relations entre démineurs, l'image qu'ils ont d'eux-mêmes nous ont paru intéressantes à décrypter à travers les deux seules sources dont nous disposions : un livre de témoignages romancé et une publication syndicale nationale. En dépit du fait que ces documents sortent du cadre géographique de notre étude, ils nous ont semblé suffisamment éloquents sur ce que pensait cette profession d'elle-même.

Le fait que ces sources ne présentent que l'image des démineurs par les démineurs doit pousser à la recherche d'autres éléments permettant de confirmer ou non les hypothèses que nous avançons.

Il ne s'agit que de pistes de recherches qui nous apparaissent évidentes à la fin de cette étude, dont la richesse découverte au fur et à mesure de nos travaux, nous a surpris.

SOURCES

1. Sources d'archives

1.1 Archives du Comité International de la Croix-Rouge, Genève

- D EUR France 1-0531, Visite camps de PGA

1.2 Archives diplomatiques, Nantes

- Unions Internationales, 2^{ème} versement, 3^{ème} tranche
- N° 59 Visites de camps par les délégués du CICR
- N°60 Visites de camps par les délégués du CICR
- N°75 Succession des PG décédés
- N° 76 Registres alphabétiques des PGA décédés en France
- N°77 Registres alphabétiques des PGA décédés en France
- N°142 Correspondances emploi des PG
- N° 143 Emploi des PG, dossiers généraux
- N°144 Historique de la DGPG
- N°152 Modalités de libération des PG

1.3 Archives départementales des Côtes-d'Armor, Saint Briec

- 1 W 11 Cabinet préfecture, Correspondance RG
- 2 W 33 Cabinet préfecture, Rapports RG
- 5 W 134 Correspondance Défense Passive Loudéac
- 5 W 136 Correspondance Défense Passive Pléneuf
- 5 W 143 Correspondance Direction Défense Passive
- 5 W 152 Correspondance Défense Passive
- 5 W 157 Correspondance Défense Passive
- 5 W 203 PGA transformés en travailleurs libres
- 12 W 44 Cabinet du préfet, Travail des PGA
- 13 W 62 Direction départementale de la Sécurité publique, Enquêtes de moralité
- 15 W 40 Préfecture, Travail des PGA
- 15 W 44 Direction départementale de la Sécurité publique, Enquêtes de moralité
- 17 W 144 Préfecture, recensement des étrangers
- 42 W 177 Cabinet préfecture, Divers Libération
- 43 W 43 Cabinet préfecture, Dossier de personnels
- 116 W 8-9 Direction départementale de la Sécurité publique, PV gendarmerie, police
- 117 W 28 Préfecture, Victimes civiles de guerre
- 122 W 1 Cabinet préfecture, Correspondance déminage
- 1043 W 2 Cabinet préfecture, Documents divers, guerre 1939-1945
- 1140 W 91 Cabinet préfecture, Rapports sous-préfet Lannion
- 1414 W 3 Cabinet préfecture, Correspondance Génie Rural
- 1486 W 74 Situation des ports à la Libération

1.3 Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Rennes

- 67 J 9 Église protestante : Liste des prisonniers allemands décédés et inhumés en Bretagne entre 1945 et 1947
- 15 W 118 Direction Affaire Economiques et sociales, Correspondances Feldkommandantur

- 30 W 22 Direction Affaire Economiques et sociales, Statistiques du Travail
- 35 W 11 Travail, main-d'œuvre étrangère
- 43 W 40 Préfecture régionale, Bombardement
- 43 W 127 à 129 Cabinet Commissariat Régional de la République, Correspondances
- 43 W 131 Cabinet Commissariat Régional de la République, Correspondances
- 43 W 135 Cabinet Commissariat Régional de la République, Rapports bimensuels
- 43 W 137-138 Cabinet Commissariat Régional de la République, Rapports bimensuels
- 43 W 157-158 Cabinet Commissariat Régional de la République, Correspondances
- 43 W 167 Cabinet Commissariat Régional de la République, rapports préfet Ille-et-Vilaine 1944-1946
- 43 W 168 Cabinet Commissariat Régional de la République, rapports préfet Côtes-du-Nord 1944-1946
- 43 W 205 Cabinet Commissariat Régional de la République, Correspondance RG
- 43 W 218-219 Direction départementale de la Sécurité publique, PV gendarmerie, police
- 43 W 238 Cabinet Commissariat Régional de la République, Administration pénitentiaire
- 43 W 240 Cabinet Commissariat Régional de la République, Correspondance MRU
- 43 W 243 Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, Main-d'œuvre PGA
- 43 W 244 Cabinet Commissariat Régional de la République, Correspondance RG
- 43 W 259 et 260 Correspondance avec autorité militaire
- 47 W 12 Défense Passive
- 64 W 12 Cabinet préfecture, Correspondance déminage
- 118 W 86 Main-d'œuvre PGA 1945-1946
- 118 W 218 Rapports Service du Génie Rural, préfecture
- 214 W 57 Dossier de procédure N°19 (dérogation)
- 502 W 37 Fonds complémentaires, Rapports
- 1368 W 6 Direction départementale de la Sécurité publique, St Malo
- 1368 W 32 Direction départementale de la Sécurité publique, Dinard

1.4 Archives municipales, Saint-Malo

1.41 Paramé

- 1 J 4 Rapport de police, Mairie
- 4 H 25 Actes répréhensifs. Sabotage, Mairie
- 4 H 27 Arrêtés de circulation
- 4 H 29 Militaires allemands, Mairie
- 4 H 30 Déminage, Mairie
- 4 H 84 Réquisitions en faveur des sinistrés, Mairie
- 4 H 90 Circulaires 1945
- 4 H 91 Correspondances avec MRU

1.42 Saint-Malo

- 1 W 71 Déminage, Mairie
- 1 W 72 Monuments aux morts, Mairie
- 11 W 292
- 59 W 230 Monuments aux morts, Mairie
- 59 W 233 Déminage
- SMD 38 Délibérations Conseil municipal 1944-1945

1.43 Saint-Servan

- 32 W 242 Correspondance préfecture, Mairie

- 59 W 235 Correspondance préfecture, Mairie

1.5 Archives nationales, Fontainebleau

- 19900615, article 1 à 5 Archives ancienne direction du déminage, Urbanisme

1.6 Service Historique de la Défense, Vincennes

- 12 P 250 JMO des Bataillons et Compagnies de Munitions

1.7 Archives service du déminage, Mr Hannauer, Colmar

- Procès-verbaux d'accidents
- Bilan accidents établi par les contentieux départementaux
- Le Volontaire démineur, bulletin syndical, N° 1 à 8

2. Sources électroniques

2.1 Comité International de la Croix-Rouge (<http://www.icrc.org/fre>)

- Convention relative au traitement des prisonniers de guerre. Genève, 27 juillet 1929

2.2 Le déminage

- HANNAUER, Edouard, Historique du Service du Déminage, <http://deminex.jimdo.com/>

2.3 Prisonniers de guerre de l'Axe à Rennes

- LOUVET, Jean-Paul, Les camps de prisonniers de guerre de l'Axe à Rennes, <http://perso.wanadoo.fr/basta/pga/index.htm#Sommaire>

3. Sources imprimées

3.1 Ouest-France

- Edition de Dinan, août 1944 à décembre 1946, consultation : Bibliothèque municipale Dinan
- Edition de Rennes, août 1944 à décembre 1946, consultation : Archives départementales Rennes
- Edition de Saint Malo, août 1944 à décembre 1946, consultation : bibliothèque municipale, St Malo
- Edition de St Briec, août 1944 à décembre 1946, consultation : Archives départementales St Briec

3.2 Le Volontaire Démineur

- Bulletin syndical des démineurs, consultation Sécurité Civile, Colmar

4. Sources audiovisuelles

4.1 Institut national de l'audiovisuel (<http://www.ina.fr>)

- Actualités françaises du 7 décembre 1945, www.ina.fr/histoire-et-conflits/seconde-guerre-mondiale/vidéo/AFE86003358/opération-de-déminage.fr.html

- France Actualités du 19 mai 1944, <http://www.ina.fr/economie-et-societe/environnement-et-urbanisme/video/AFE86002714/anticipation-manoeuvre-de-debarquement-americain-et-reaction-allemande.fr.html>

4.2 Historique du Service du Déminage, <http://deminex.jimdo.com/>

BIBLIOGRAPHIE

1. Instruments de travail

- EVERITT, Chris, Middlebrook, Martin, *The Bomber Command War Diaries. An operational reference book, 1939-1945*, Hersham, Midland, 2011, 808 p.
- DAEFFLER, Michel, LELEU, Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean, dir., *La France pendant la Seconde Guerre Mondiale Atlas historique*, Paris, Fayard, 312 p.
- MASSON, Philippe, dir., *La Seconde Guerre Mondiale : campagnes et batailles*, Paris, Larousse, 1992, 424 p.
- QUILLON, Bernard, « Salaires et allocations familiales », dans *Population* N°1, 1946, p.155-158
- carte IGN 3615, La bataille de St Malo, dans MONSAINGEON, Dominique, *Août 1944 La bataille de Saint-Malo. De Cancale à Fréhel, la libération de la Côte d'Emeraude*, St-Jacut-de-la-Mer, Editions J.-P. BIHR, 1994, 150 p.
- Système Universitaire de Documentation (SUDOC), <http://scd-portal.uhb.fr/sidoc/servlet/LoginServlet>

2. La guerre

2.1 Tactiques et combats

- Ardant du Picq, Colonel, *Etudes sur le combat*, Paris, Hachette, 1880, 304 p.
- FRIESER, Karl-Heinz, *Le mythe de la guerre-éclair. La campagne de l'Ouest de 1940*, Paris, Belin, 2003, 479 p.
- DESQUESNES, Rémy, *Les poches de résistance allemandes sur le littoral français août 1944 – mai 1945*, Rennes, Editions Ouest-France, 2011, 127 p.
- THE TECHNICAL SERVICES, *The Corps of Engineers: The War Against Germany*, Washington, D.C., Center of military history United States Army, 1985, 608 p.
- WIEVIORKA, Olivier, *Histoire du débarquement en Normandie des origines à la libération de Paris, 1941-1944*, Paris, Points, 2008, 441 p.

2.2 Guerriers, violence et brutalisation

- AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, *Combattre, une anthropologie historique de la guerre moderne (XIXe-XXIe siècle)*, Paris, Le Seuil, 2008, 327 p.
- AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, « Vers une anthropologie historique de la violence de combat au XIX^{ème} siècle : relire Ardant du Picq ? » dans *Revue d'histoire du XIX^{ème} siècle*, 2005, N°30, consultation électronique <http://rh19.revues.org/index1015.html>
- AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, *Les armes et la chair. Trois objets de mort en 14-18*, Paris, Armand Colin, 173 p.
- AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, BECKER, Annette, INGRAO, Christian, ROUSSO, Henry, dir., *La violence de guerre 1914-1945*, Bruxelles, Editions Complexes, 2002, 348 p.
- BARTOV, Omer, *L'armée d'Hitler. La Wehrmacht, les nazis et la guerre*, Paris, Hachette, 317 p.
- BOUTON, Christophe, « Pouvoir mourir et pouvoir tuer. Questions sur l'héroïsme guerrier », dans *Esprit* N°371/janvier 2011, p.105-118

- DELPECH, Thérèse, *L'ensauvagement. Le retour de la barbarie au XXI^{ème} siècle*, Paris, Hachette Littératures, 2007, 366 p.
- FLEISCHHAUER, Jan, « Dans la tête des soldats de la Wehrmacht », dans *Books* N°27, 11/2011, p.62-68
- FUSSELL, Paul, *A la guerre. Psychologie et comportements pendant la Seconde Guerre Mondiale*, Paris, Le Seuil, 2003, 415 p.
- GOYA, Michel, « Sous le feu. Réflexions sur le comportement au combat », dans *Cahier de la réflexion doctrinale*, Ministère de la Défense
- GRAY, Jesse Glenn, *Au combat. Réflexions sur les hommes à la guerre*, Paris, Tallandier, 2012, 297 p.
- INGRAO, Christian, *Les chasseurs noirs. La brigade Dirlewanger*, Paris, Perrin, 2006, 292 p.
- MARGOLIN, Jean-Louis, *L'armée de l'empereur. Violences et crimes du Japon en guerre 1937-1945*, Paris, Armand Colin, 2007, 479 p.
- PROCHASSON, Christophe, « Sur les atrocités allemandes : la guerre comme représentation », dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2003/4, 58^e année, p.879-894

2.3 Guerre et genre

- BARIS, Tommaso, « Le corps expéditionnaire français en Italie. Violence des « libérateurs » durant l'été 1944 », dans *Vingtième siècle* 2007/1, N°93, p. 47-61
- CAPDEVILA, Luc, ROUQUET, François, VIRGILI, Fabrice, VOLDMAN, Danièle, *Sexes, genre et guerres (France, 1914-1945)*, Paris, Payot & Rivages, 2010, 382 p.
- LILLY, J. Robert, *La face cachée des GI's. Les viols commis par les soldats américains en France, en Angleterre et en Allemagne pendant la Seconde Guerre Mondiale (1942-1945)*, Paris, Payot, 2008, 405 p.
- ROUQUET, François, VIRGILI, Fabrice, VOLDMAN, Danièle, dir., *Amours, guerres et sexualité 1914-1945*, Paris, Gallimard, 2007, 175 p.

2.4 La France de l'Occupation à la Libération

- ALARY, Eric, VERGEZ-CHAIGNON, Bénédicte, GAURIN, Gilles, *Les Français au quotidien 1939-1949*, Paris, Perrin, 2009, 605 p.
- AMOUROUX, Henri, *La grande histoire des Français sous l'occupation, Tome 2, 40 millions de Pétainistes (juin 1940-1941)*, Paris, Robert Laffont, 1977, 574 p.- *Tome 8, Joies et douleurs du peuple libéré*, Paris, Robert Laffont, 1989, 778 p. – *Tome 9, Les règlements de comptes*, Paris, Robert Laffont, 1991, 766 p.
- COHEN, Victor, "The Liberation of France", dans *Contemporary Review*, N°197/1960, p. 150-153
- DUHAMEL, Eric, « La vie politique à la Libération. Renaissance, rénovation, reconstruction, restauration », dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, Année 1995, Volume 39, Numéro 1, p. 20 - 23
- PAXTON, Robert, *La France de Vichy 1940-1944*, Paris, Le Seuil, 1973, 384 p.

2.5 La Bretagne des années 30 à l'après-guerre

- BAUDOT, Marcel, *La Libération de la Bretagne*, Paris, Hachette Littérature, 1973, 223 p.
- FICHOU, Jean-Christophe, « La pêche maritime en Bretagne pendant l'occupation. Libertés ou interdictions d'activités ? », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2008/1, N°229, p. 121-138

- SAINCLIVIER, Jacqueline, *La Bretagne dans la guerre 1939-1945*, Rennes, Editions Ouest-France, 1994, 218 p
- SAINCLIVIER, Jacqueline, *La Bretagne de 1939 à nos jours*, Rennes, Editions Ouest-France, 1989, 499 p.
- VINCENT, Johan, *L'intrusion balnéaire. Les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme (1800-1945)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, 278 p.

2.6 Ille-et-Vilaine et Côtes-du-Nord : études locales et témoignages

- ALEXIS, Jo, « Août 1944 : la poche du Cap-Fréhel », dans *Les Amis du Vieux Lamballe et du Penthièvre*, Bulletin 1995-Mémoires 1994, N°22, p.268-288
- AUBRY, Paul, *L'agonie de Saint Malo*, Rennes, Imprimerie de La voix de l'Ouest", 1944, 142 p.
- AUBRY, Paul, « Les lendemains de la Libération », dans *Le pays de Dinan*, N°30/2010, p. 62-84
- BILLAUD, René et Marguerite-Marie, *Occupation et résistance en Bretagne 1940-1945. Les mémoires du commandant Gilles. La vie ardente et secrète de l'époque*, Mayenne, Imprimerie de la Manutention, 1985, 300 p.
- BOUGEARD, Christian, *Le choc de la guerre dans les Côtes-du-Nord 1939-1945*, Paris, Editions Jean-Paul Gisserot, 1995, 157 p.
- BRICHET, Olivier, PEYLE, Eric, *La Marine allemande à Saint-Malo 1940-1944*, Cancale, Les éditions du phare, 2001, 200 p.
- CHESNAIS, René, « Le bombardement de Bruz d'après les archives de la Royal Air Force », dans *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, N°100/1997, p. 305-315
- DARSEL, J., « Les combats de la Libération des Côtes-du-Nord : secteur Ouest », dans *Les cahiers du Trégor*, N°8/1984, p. 19-23
- KORNICKER, Vera, « Août 1944 : après la libération de Saint-Malo, quinze jours à Cézembre, dans la tempête de fer et de feu », dans *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1984, p. 181-203
- LAGADEC, Yann, *Un canton dans la tourmente : Loudéac*, Loudéac, Mémoire du pays de Loudéac, 1994, 160 p.
- LE GAL LA SALLE, Jean-Pierre, Penet, Martin, « Le "Mur de l'Atlantique" sur la côte du Penthièvre. De l'embouchure du Gouessant au Cap-Fréhel », dans *Les Amis du Vieux Lamballe et du Penthièvre*, Bulletin 1995-Mémoires 1994, N°22, p.289-301
- MONSAINGEON, Dominique, *Août 1944 La bataille de Saint-Malo. De Cancale à Fréhel, la libération de la Côte d'Emeraude*, St-Jacut-de-la-Mer, Editions J.-P. BIHR, 1994, 150 p.
- MOULIN, Maud, *Du refuge à l'exil, des Espagnols dans les Côtes-du-Nord de 1937 au début des années 50*, mémoire de maîtrise histoire, Rennes 2, Marc Bergère dir., 2006, 192 p. et annexes 129 p.
- PELE, Francis, « Témoignage. Un Dolois raconte : la Libération », dans *Le Rouget de Dol. Cahier d'histoire et de folklore*, Nouvelle série, 12^{ème} année, 2^{ème} semestre 1984, revue non paginée
- PETIT, Jean-Claude, *La bataille de Pleurtuit*, Fréhel, Editions Club 35, 1993, 157 p.
- PEYLE, Eric, *Andreas von Aulock. L'itinéraire d'un officier prussien dans l'Europe du XX^{ème} siècle*, Saint Suliac, Editions Yellow Concept, 2010, 286 p.
- RENOUARD, Michel, RESTIF, Manonmani, dir., *Les Malouins et la Libération. Combats et vie quotidienne*, Saint Malo, Editions Cristel, 2004, 264 p.

- SAINCLIVIER, Jacqueline, *L'Ille-et-Vilaine, 1918-1958, Vie politique et sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996, 479 p.
- SAINCLIVIER, Jacqueline, *L'Ille-et-Vilaine dans la guerre 1939/1945*, Le Coteau, Editions Horvath, 1986, 186 p.
- VILBERT, Loïc-René, VORHEES, Melvin, « 6 & 7 août 1944 : la Libération de Dinan », dans *Le pays de Dinan*, N°29/2009, p. 9-20

3. La sortie de guerre

3.1 Les populations civiles

- GARNIER, Bernard, LELEU, Jean-Luc, PASSERA, Françoise, QUELLIEN, Jean, dir., *Les populations civiles face au débarquement et à la bataille de Normandie*, Caen, CRHQ, CNRS-Université de Caen, Seconde Guerre Mondiale N°5, 2005, 320 p.

3.2 L'épuration

- BERGERE, Marc, *L'épuration économique en France à la Libération*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 343 p.
- BOURDREL, Philippe, *L'épuration sauvage 1944-1945*, Paris, Perrin, 2008, 698 p.
- BROSSAT, Alain, *Les tondues*, Paris, Hachette Littératures, 2008, 336 p.
- VIRGILI, Fabrice, « Les « tondues » à la Libération : les corps des femmes, enjeu d'une réappropriation » dans *Clio. Histoire, femmes et société*, 1/1995, consultation électronique <http://www.clio.revues.org/index518.html>

3.3 Les prisonniers de guerre

- BACQUE, James, *Morts pour raisons diverses, enquête sur le traitement des prisonniers de guerre allemands dans les camps américains et français à la fin de la Seconde guerre mondiale*, Paris, Sand & Tchou., 1989, 323 p.
- BUISSON, Général de Corps d'Armée, *Historique du Service des Prisonniers de Guerre (1943-1948)*, Paris, Direction générale des Prisonniers de guerre de l'Axe, 1948, 387 p. (lieu de consultation : ADIPL, UI-3^e v./N°144)
- COCHET, François, « A-t-on maltraité les prisonniers allemands ? », dans *Les collections de l'histoire* N°28 – 07/2005, consultation électronique <http://www.histoire.presse.fr>
- D'ABZAC-EPEZY, Claude, « La France face au rapatriement des prisonniers de guerre allemands », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2009/1, N°233, p. 93-108
- EISTERER, Klaus, « Les prisonniers de guerre autrichiens sous contrôle français (1943-1947/1948) », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2001/1, N°201, p. 83-104
- GREGORY, Philippe, *La France de la Libération et les prisonniers de guerre allemands 1945-1948*, mémoire de maîtrise histoire, Lille 3, Jean-François Chanet dir., 2005, 117 p.
- HURAUULT, Jean, « Le camp d'officier de Mulsanne (1945-1947) », dans *La province du Maine*, N°70-71/2004, p. 143-177
- JESSE Fritz, *Les prisonniers de guerre allemands en Bretagne – Rencontres et expérience entre capture et vie parmi les Français 1944-1948/1949*, mémoire de maîtrise histoire, Rennes 2, Marc Bergère dir., 2004, 265 p.
- SCHNEIDER, Valentin, *Un million de prisonniers allemands en France 1944-1948*, Paris, Vendémiaire Editions, 2011, 191 p.

- THEOFIKALIS, Fabien, « Les autorités françaises face aux prisonniers de guerre allemands SS (1944-1948) », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains* 2006/3, N°223, p. 93-107

3.4 Déminage et reconstruction

- BAUDOUI, Rémy, « Raoul Dautry, la conscience du social », dans *Vingtième siècle* 1987, volume 15 N°1, p.45-58
- CHERRUTSCHI, Ludovic, « Le dragage des mines sous-marines le long des côtes françaises septembre 1944-mars 1948 », dans *Revue Historique des Armées* N°2/1995, p.88-104
- CONVERT, Pascal, *Raymond Aubrac. Résister, reconstruire, transmettre*, Paris, Seuil, 2011, 741 p.
- DIRECTION DU DEMINAGE, *Instruction provisoire sur les mines terrestres et les pièges*, 1945, 274 p.
- DIRECTION DU DEMINAGE, *Manuel de désobusage*, 1946, 119 p.
- DLOUSSKY, Michel, « Les opérations de déminage en Mayenne aux lendemains de la Seconde Guerre Mondiale », dans *L'Oribus* N°61/octobre 2004, p.63/68
- GROUPE AVENIR SERVICE PUBLIC DE L'EQUIPEMENT N°21, *Hier et aujourd'hui. Le MRU : trois ministres (1944-1947), première partie*, La Défense, juillet 2005, 48 p.
- JEANNE Benoit, *Ils ont déminé la Normandie !*, Etampes, Les éditions Marianne, 2^{ème} édition, 2005, 172 p.
- KIRSCH, Hervé, *Profession : démineur. Enquête sur un métier à risques*, Panazol, Lavauzelle, 2004, 161 p.
- LIQUIERE, Patrice, dir., *Restaurer, réformer, agir. La France en 1945*, Paris, La Documentation française, 1995, 214 p.
- POUVREAU, Benoît, « La politique d'aménagement du territoire d'Eugène Claudius-Petit », dans *Vingtième siècle* 2003/3, N°79, p.43-52
- RIEG, Jean, *Les oubliés*, Panazol, Lavauzelle, 1^{ère} édition 1969, nouvelle éd. 2004, 306 p.
- ROCHEFORT, Renée, « Problèmes géographiques de la reconstruction et de l'aménagement des villes en Europe Occidentale depuis 1945 », dans *Annales de Géographie*, année 1960, volume 69, N°371, p. 2-14
- SOUTHALL Yvan, *17 secondes pour survivre*, Panazol, Lavauzelle, 1^{ère} édition 1963, nouvelle éd. 2004, 314 p.
- VANDERYDT, Capitaine, LOMBARD, Laurent, DOHET, Capitaine, *Démineurs*, Panazol, Lavauzelle, 1^{ère} édition 1946, nouvelle éd. 2004, 160 p.
- VOLDMAN, Danièle, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997, 487 p.
- VOLDMAN, Danièle, *Attention mines !*, Paris, France-Empire, 1985, 190 p ; nouvelle éd. *Le déminage de la France après 1945*, Paris, Odile Jacob, 1998, 184 p.
- VOLDMAN, Danièle, « Enquête sur le déminage », dans *Les Collections de l'histoire* N°28 – 07/2005, consultation électronique <http://www.histoire.presse.fr>

3.5 Sortir de la guerre

- AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, PROCHASSON, Christophe, dir., *Sortir de la Grande Guerre. Le monde et l'après-1918*, Paris, Tallandier, 2008, 511 p.
- CABANES, Bruno, PIKETTY, Guillaume, dir., *Retour à l'intime au sortir de la guerre*, Paris, Tallandier, 2009, 315 p.

- CABANES, Bruno, « Le retour du soldat au XX^e siècle » dans *Revue historique des armées*, N°245/2006, consultation électronique <http://rha.revues.org/index5352.html>
- COCHET, François, « Quand les hommes reviennent », dans *Les Collections de l'histoire* N°28 – 07/2005, consultation électronique <http://www.histoire.presse.fr>
- PIKETTY, Guillaume, « Générations résistantes à l'épreuve de la sortie de guerre » dans *Revue historique* 2007/1, N°641, p. 151-163

3.6 Mémoires de la guerre

- BLANCHARD, Pascal, VEYRAT-MASSON, Isabelle, dir., *Les guerres de mémoires. La France et son histoire, enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, 2010, 335 p.
- CREPON, Marc, « La mémoire des guerres. A propos de la modernisation des commémorations », dans *Esprit* N°371/janvier 2011, p.105-118
- DELORI, Mathias, « La symbolique franco-allemande en panne d'idées ? », dans *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 100/2007, consultation électronique <http://chrhc.revues.org/index666.html>
- THEOFIKALIS, Fabien, « Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises dans les mémoires nationales en France et en Allemagne après 1945 », dans *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* 100/2007, p. 67-84
- WIEVIORKA, Olivier, *La mémoire désunie. Le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2010, 304 p.

4. Œuvres de fiction

4.1 Romans

- GUILLOUX, Louis, *O.K., Joe !*, Paris, Gallimard, 1976, 255 p.

4.2 Cinéma

- *La scoumoune*, GIOVANNI, José, 1972

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des accidents avant la Libération	p.188
Annexe 2 : Les victimes civiles après la Libération	p.190
Annexe 3 : Les accidents des victimes civiles après la Libération	p.193
Annexe 4 : Répartition mensuelle des victimes du déminage	p.199
Annexe 5 : Les causes des accidents de déminage par département	p.200
Annexe 6 : Les cessions de la DP au profit du service du déminage	p.201
Annexe 7 : Les compensations financières pour les cessions de la DP	p.202
Annexe 8 : La mine S	p.203
Annexe 9 : Les enquêtes de moralité des démineurs en 1945	p.204
Annexe 10 : Age et année de naissance des démineurs	p.208
Annexe 11 : Emplacement des Kommandos de déminage	p.209
Annexe 12 : Enquêtes de moralité des gardiens	p.210
Annexe 13 : Les victimes du service, l'exemple des Côtes-du-Nord	p.213
Annexe 14 : Le monument aux morts de St Servan	p.220

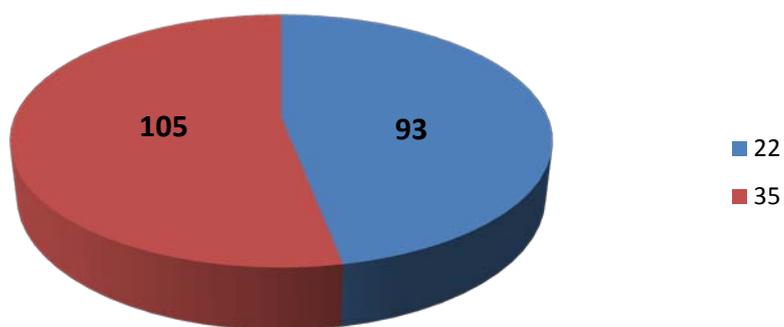
ANNEXE 1 : Liste des accidents avant la Libération
(Compilation sources)

Référence	Date	Ville	Dpt	Nombre	Sexe	Age	Circonstances	Pts particuliers
5 W 157	27/04/1943	Pléneuf	22	3	H H H	26 18 12	Mine	Tué Tué Tué
116 W 8	13/04/1944	Plouisy	22	1	H	19	Grenade	Tué
O-E 28/07/44	09/06/1944	Fougères	35	2	H H		Bombe	Tué Blessé
1043 W 2 117 W 28	16/06/1944	Trébeurden	22	3	F H H		Mine	Tué Blessé Tué
1043 W 2	19/06/1944	Lanmodez	22	1	F		Mine	Tué
1043 W 2	20/06/1944	Plouha	22	1	H		Mine	Tué
116 W 8	20/06/1944	Plouguernevel	22	1	F	40	Grenade	Tué
O-E 27/06/44	20/06/1944	Cancale	35	3	H H H		Mine marine	Tué Tué Tué
1W11	05/07/1944	Matignon	22	1	H	55	Mine	Blessé
1043 W 2	05/07/1944	Binic	22	1	H		Mine	Blessé
1043 W2	11/07/1944	Plouguenoual	22	1	F		Mine	Tué
1043 W2	15/07/1944	Yffiniac	22	1	H		Mine	Tué
1043 W2	17/07/1944	Plérin	22	1	H		Mine	Tué
1043 W2	19/07/1944	Kerity	22	1	H		Mine	Tué
1043 W2	20/07/1944	Ploubazlanec	22	1	?		Mine	Tué
1043 W2	23/07/1944	St Cast	22	1	H		Mine	Blessé
O-E 29/07/44	28/07/1944	St Briec	22	1	F	69	Mine	Tué
1043 W 2 2W 33	29/07/1944	Pleherel	22	2	H H	46	Mine	Tué Blessé
1043 W 2	30/07/1944	Matignon	22	1	F		Mine	Blessé
1043 W 2	03/08/1944	Broons	22	1	H		Grenade	Blessé
1043 W 2	03/08/1944	Binic	22	1	H		Mine	Blessé
1043 W 2	06/08/1944	St Quay Portrieux	22	3	H H H		Mine	Tué Tué Tué

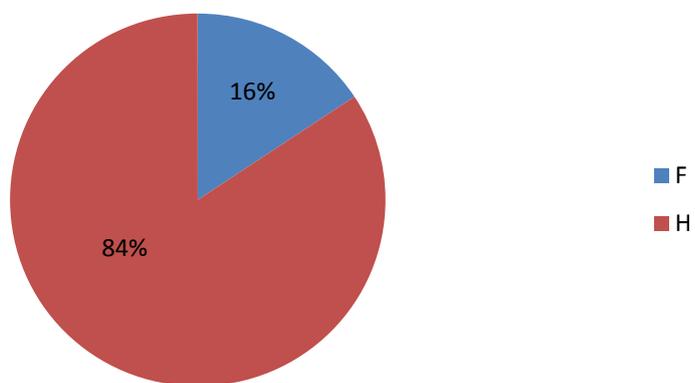
Référence	Date	Ville	Dpt	Nombre	Sexe	Age	Circonstances	Pts particuliers
5 W 157	06/08/1944	St Brieuc	22	5	H H H H H		Mine	Blessé Blessé Blessé Blessé Blessé
1043 W 2	07/08/1944	Plérin	22	1	H		Mine	Tué
1043 W 2	08/08/1944	Bobital	22	1	F		Grenade	Tué
1043 W 2	09/08/1944	Plougrescant	22	6	H H H H H H		Mine	Tué Tué Tué Tué Tué Tué
43 W 218	14/08/1944	Pommerit le Vicomte	22	6 2	H H F H F ? H H	18 20 42 11 21 37	Explosion en pillant un dépôt	Tué Tué Tué Tué Tué Tué Blessé Blessé
Malouins et la libération	15/08/1944	Minihic/Rance	35	1	H		Mine	Tué
La bataille de Pleurtuit	15/08/1944	Pleurtuit	35	4	F H F H		Mine	Tué Tué Tué Tué
La bataille de Pleurtuit	15/08/1944	Pleurtuit	35	2	H F		Mine	Tué Tué
La bataille de Pleurtuit	15/08/1944	Pleurtuit	35	1	H		Mine	Tué
OF 18/08/44	Vers 16/08	Vergeal	35	1	H		Grenade	Tué

ANNEXE 2 : Les victimes civiles après la Libération
(Compilation sources)

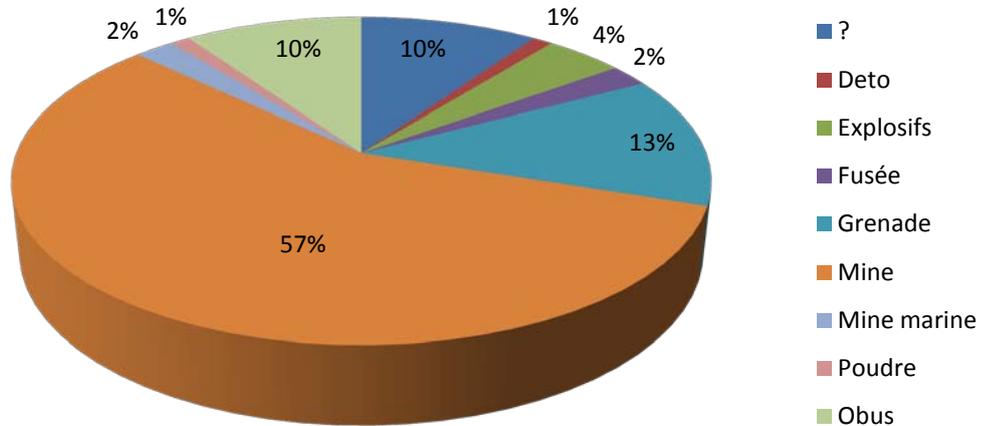
**2.1 Nombre de victimes civiles
(17/08/44-fin 1947)**



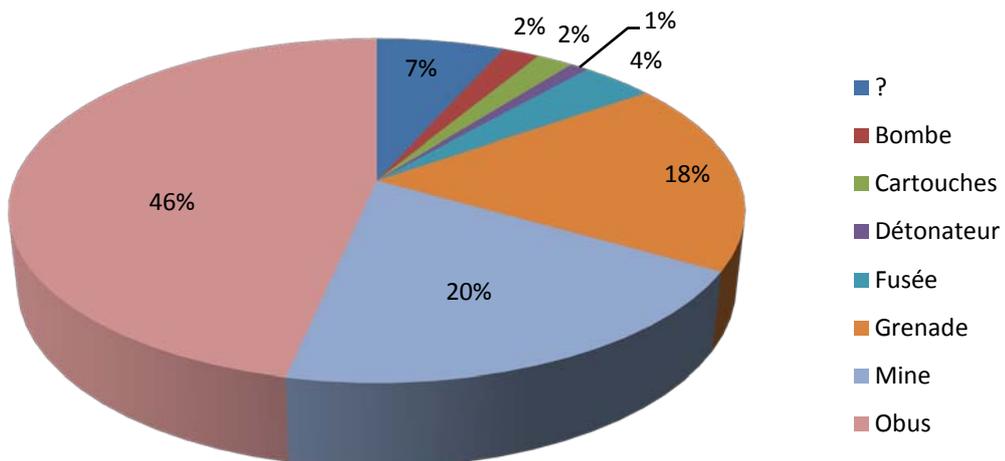
2.2 Répartition hommes/femmes



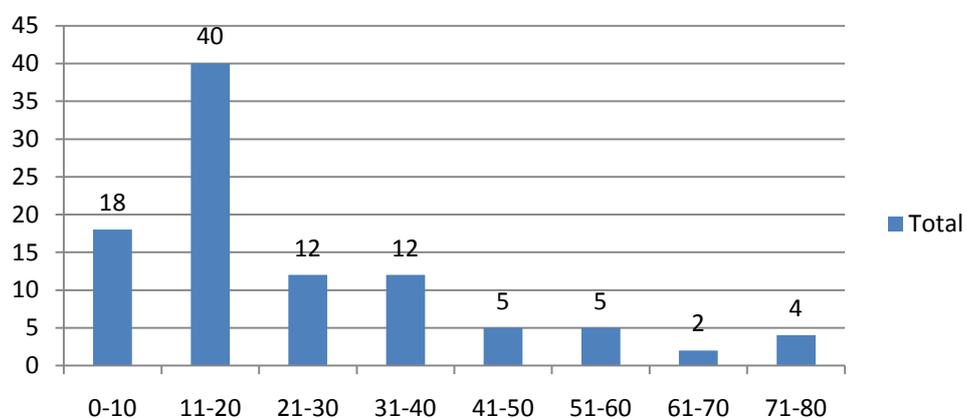
2.3 Causes des accidents des victimes civiles dans les Côtes-du-Nord



2.4 Causes des accidents des victimes civiles en Ile-et-Vilaine



2.5 Nombre de victimes par tranche d'âge



ANNEXE 3 : Les accidents des victimes civiles après la Libération
(Compilation sources)

Référence	Date	Ville	Dpt	Nbr	Sexe	Profession	Age	Causes	Pts particuliers
1043 W 2	18/09/1944	Erquy	22	2	H H			Mine	Tué Tué
M.C. Dinard	19/08/1944	Dinard	35	1	H			Grenade	Blessé
1043 W 2 -	19/08/1944	St Quay Portrieux	22	2	? ?			Fusée	Blessé Blessé
1043 W 2 -	21/08/1944	?	22	2	H H			Explosifs	Tué Tué
OF 23/08/44	Vers 22/08	Dol-de-Bretagne	35	1	H	Ouvrier agricole	32	Grenade	Tué
116 W 8 -	23/08/1944	Louargat	22	2	H F	Ecolier Ecolier	10 6	Mine	Tué Tué
1043 W 2	23/08/1944	Pléneuf	22	1	?			?	Tué
43 W 218	24/08/1944	Pordic	22	1	H	Agriculteur	34	Mine	Tué
OF 24/08/44 - -	Vers 23/08/44	Chelun	35	3	H H H	Ecolier Ecolier Ecolier	13 9	Fusée	Tué Blessé Blessé
1043 W 2 -	25/08/1944	Plerin	22	2	H H			?	Tué Blessé
1043 W 2 - - - -	28/08/1944	Lancieux	22	5	H H F H H			?	Tué Tué Tué Tué Blessé
1043 W 2 -	29/08/1944	Planguenoua 1	22	2	H ?			Mine	Tué Tué
4 H 30 N°19	01/09/1944	Paramé	35	2	H H	Conducteur d'auto Chef d'équipe	55 45	?	Tué Blessé
1043 W 2	02/09/1944	Etables	22	2	H H			Mine	Tué blessé
1043 W 2	02/09/1944	St Carné	22	2	F H			Explosifs	Tué Tué
117 W 28	07/09/1944	Treglamus	22	1	H	Vacher	15	Détonateur	Blessé
OF du 09/09/44	09/09/1944	Rennes	35	1	H	?	20	Mine	Tué
OF du 09/09/44	09/09/1944	Poilly	35	1	H	Ecolier	14	Obus	Tué
1043 W 2	10/09/1944	Pleneuf	22	1	H			Grenade	Tué

Référence	Date	Ville	Dpt	Nbr	Sexe	Profession	Age	Causes	Pts particuliers
43 W 218	11/09/1944	Rennes	35	1	H	Ecolier	15	Obus	?
OF 19/09/44	12/09/1944	Liffré	35	1	H	Journalier		Fusée	Blessé
Archives Paramé	13/09/1944	Paramé	35	2	H		25	?	Blessé
					H		36		Blessé
OF du 25/9/44 1043 W 2	19/09/1944	Lancieux	22	2	F		74	Mine	Blessé
					F	Ecolier	15		Blessé
OF du 22/09/44	21/09/1944	Tremereuc	22	1	H	Pâtre	15	Obus	Blessé
1043 W 2	22/09/1944	Trevor Treguigneuc	22	1	H			Obus	Tué
1368 W 6	24/09/1944	Paramé	35	1	H		17	Obus	Tué
1368 W 6	26/09/1944	Paramé	35	2	H	Agriculteur	31	Obus	Tué
-					H	Ouvrier agricole	73		Blessé
OF du 26/09/44	26/09/1944	Tremereuc	22	5	H	Cantonnier	19	Mine	Tué
					H	Cantonnier			Blessé
					H	Cantonnier			Blessé
					H	Cantonnier			Blessé
					H	Cantonnier			Blessé
OF 27/09/44	vers 25/09	Dinard	35	3	H	Ecolier	16	Obus	Tué
					H	Ecolier			Blessé
					H	Ecolier			Blessé
1043 W 2	28/09/1944	Plouguenou al	22	1	F			Mine	Blessé
1043 W 2	29/09/1944	Pleubian	22	2	H			Mine	Tué
					H				Tué
OF du 05/10/1944	30/09 ou 01/10/44	Pleubian	22	2	H	Cultivateur	42	Mine	Tué
					H	Cultivateur	26		Tué
OF du 05/10/1944	30/09 ou 01/10/44	Plérin	22	3	H			Mine	Tué
					H				Tué
					H				Blessé
Archives Paramé	03/10/1944	Paramé	35	1	H		25	Grenade	Blessé
OF du 10/10/44 et 43 W 218	08/10/1944	Rennes	35	5	H	Ecolier	12	Obus	Tué
					H	Ecolier	14		Tué
					H	Ecolier	6		Blessé
					H	Ecolier			Blessé
					H	Ecolier			Indemne
OF 13/10/44	Vers 10/10	Cancale	35	1	H	Cultivateur		Mine	Tué
1043 W 2	14/10/1944	Pleumeur Bodou	22	1	H			Mine	Tué

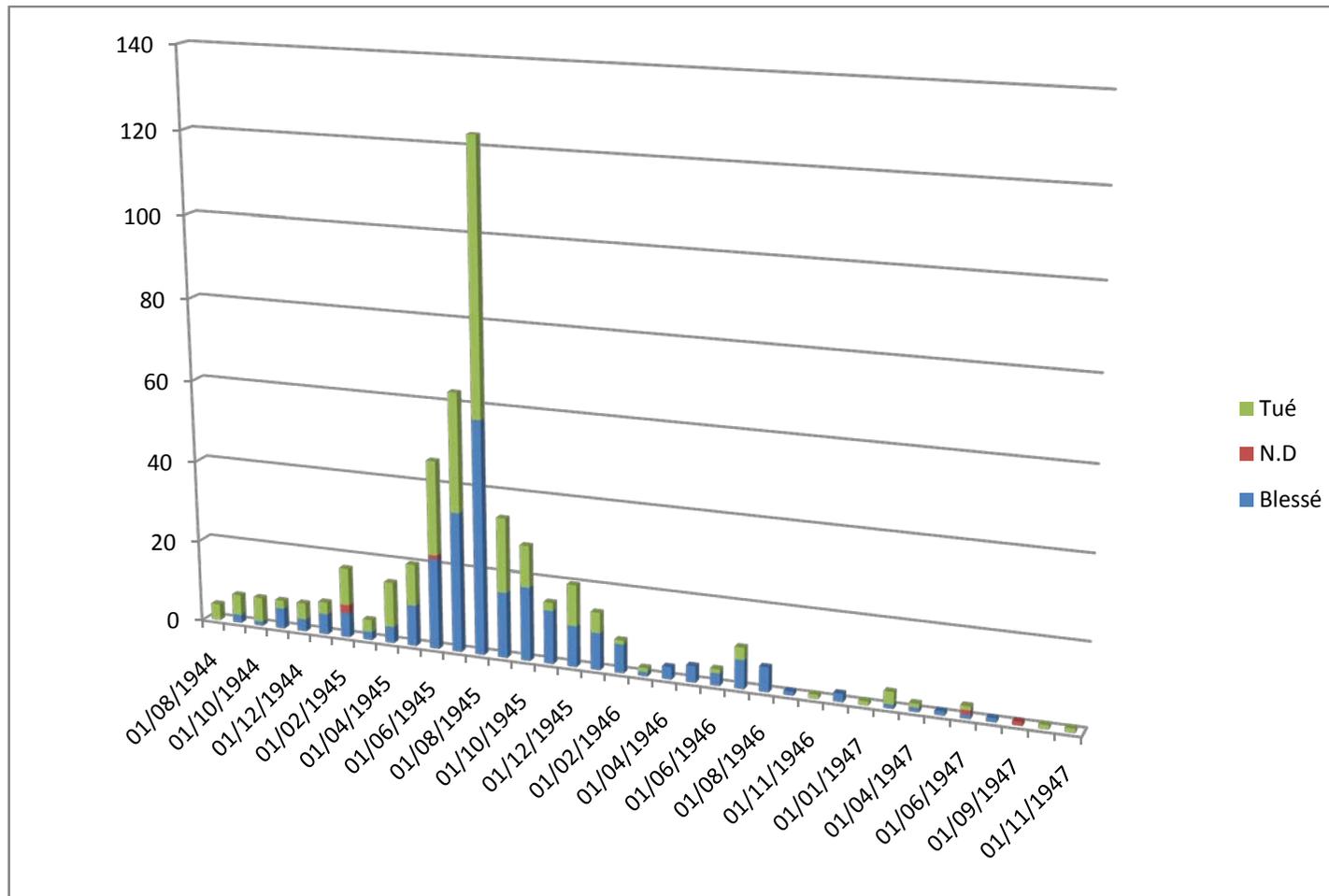
Référence	Date	Ville	Dpt	Nbr	Sexe	Profession	Age	Causes	Pts particuliers
1043 W 2	21/10/1944	Lézardrieux	22	1	H			Mine	Tué
116 W 8	27/10/1944	Louargat	22	2	H	Ecolier	14	Mine	Tué
-					H	Vagabond			Blessé
Rapport d'accident 1043 W 2	27/10/1944	Kerity	22	2	H			Mine	Tué
					H				Tué
OF 30/10/44	vers 27/10	Pleurtuit	35	1	H	Ecolier		Obus	Blessé
Archives Paramé	01/11/1944	Paramé	35	2	H	Ecolier	12	Obus	Blessé
					H	Ecolier	12		Blessé
OF 04/11/44	02/11/1944	St Médard	35	2	F	Domestique	19	Grenade	Tué
					H	Domestique			Blessé
1043 W 2	02/11/1944	Plérin	22	1	?			Mine	Blessé
43 W 218	02/11/1944	Rennes	35	1	H	Ecolier	9	Obus	Tué
				2	H	Ecolier	5		Blessé
					H	Ecolier	10		Blessé
OF 11/11/44	10/11/1944	Rennes	35	1	1		16	Obus	Tué
OF 22/11/44	15/11/1944	Gaël	35	2	H	Ecolier		Bombe	Blessé
					H	Ecolier			Tué
OF du 04/12/44	25/11/1944	Le Landec	22	3	H	Domestique	15	Grenade	Blessé
					H	Domestique	69		Blessé
					H	Domestique	55		Blessé
OF St Malo	Début 12/44	Dinard	35	1	H	Ouvrier	22	Obus	Tué
L'Opinion Fougéraise 13/01/1945	?/12/44	Billé	35	1	H			Grenade	Tué
				4	?				Blessé
					?				Blessé
					?				Blessé
					?				Blessé
OF St Malo 02/01/45	01/01/1945	Paramé	35	1	F	Ecolier	11	Obus	Blessé
			35	1	H	Ecolier	15		Blessé
4 H 30 N°102	04/01/1945	Paramé	35	1	H	Laboureur		Obus	Tué
OF St Malo 10/01/45	06/01/1945	Chateauneuf	35	2	H	Garde FFI		Obus	Blessé
-					H	Ouvrier			Blessé
2 W 33	12/01/1945	Perros Guirrec	22	2	H		25	Mine	Blessé
-					H		35		Blessé
2 W 33	12/01/1945	Perros Guirrec	22	1	H	Ecolier	12	Poudre	Tué
116 W 9	17/01/1945	Callac	22	1	H	Ecolier	8	Grenade	Blessé
4 H 30 N°100	28/01/1945	Paramé	35	3	H	Ecolier	13	Grenade	Blessé
-					H	Ecolier	9		Tué
-					H	Ecolier	6		Blessé

Référence	Date	Ville	Dpt	Nbr	Sexe	Profession	Age	Causes	Pts particuliers
4 H 30 N°100	28/01/1945	Paramé	35	1	H	Pêcheur		Mine	Blessé.
OF 13/03/45	12/03/1945	Rennes	35	2	H	Apprenti	15	Cartouches	Blessé
					H	Charbonnier			Blessé
4 H 30 N°96	15/02/1945	Paramé	35	1	H	Sans profession	76	Obus	Tué
4 H 30 N°85	04/03/1945	St Ideuc	35	1	H	militaire	24	Grenade	Tué
4 H 30 N° 76	12/03/1945	Paramé	35	1	H	Ecolier	14	Grenade	Tué
4 H 30 N° 74	16/03/1945	Paramé	35	2	H	militaire	20	Obus	Tué
					H	militaire	23		Blessé
117W 28	25/03/1945	Plestin les Grèves	22	1	H	Ecolier	16	Mine	Blessé
43 W 135	2			H	Ecolier			Blessé	
-	1			H	Ecolier			Tué	
OF 10/4/45	05/04/1945	Dinard	35	2	H	Ecolier	12	Grenade	Tué
					H	Ecolier	6		Tué
4 H 30 N°56	22/04/1945	Paramé	35	4	H	Antiquaire	34	?	Blessé
-					H	Pharmacien	52		Blessé
-					F	Directrice d'usine	30		Blessé
-					F	Ecolière	12		Blessé
OF 23/04/45	Vers 22/04	Dinard	35	1	H			Mine	Blessé
OF 8/05/45	06/05/1945	Cancale	35	2	H		16	Mine	Tué
					F				Blessé
43 W 135	14/05/1945	Plouguiel	22	1	H	Ecolier	12	Obus	Tué
-				1	H	Ecolier			Blessé
OF 25/05/45	24/05/1945	Plessala	22	2	H			Grenade	Blessé
-					H				Blessé
43 W 135	30/05/1945	Cancale	35	1	F	Ecolier		Mine	Tuée
-				1	F	Ecolier			Blessé
4 H 30 N°40	13/06/1945	Paramé	35	2	H	chiffonnier	19	Obus	Blessé
-					H	chiffonnier	23		Blessé
4 H 30 N°34	24/06/1945	Paramé	35	2	H	chiffonnier	63	Obus	Tué
-					F	Sans profession	57		Blessé
43 W 137	06/07/1945	Plestin	22	1	?			Mine	Blessé
4 H 30 N°30	10/07/1945	Paramé	35	1	H	Ouvrier agricole	52	Obus	Tué
OF 31/07/45	25/07/1945	Mont Dol	35	1	H	Cultivateur	21	Obus	Tué
OF du 10/08/45	Vers 6/8/45	St Briec	22	3	H	Ecolier	10	Obus	Tué
					H	Ecolier	15		Tué
					H	Ecolier	15		Blessé

Référence	Date	Ville	Dpt	Nbr	Sexe	Profession	Age	Causes	Pts particuliers
OF 14/08/45	07/08/1945	Cancale	35	4	? ? ? ?			Mine	Blessé Blessé Blessé Blessé
43 W 218	24/08/1944	Plérin	22	1	H		24	Mine	Tué
OF du 25/8/45	24/08/1945	Le Hinglé	22	1	H		33	Grenade	Tué
OF du 27/8/45	25/08/1945	Plévenon	22	13	H H H F F F F F F F F H F F	Ecolier Ecolier Ecolier Garagiste	32 12 6 14	Mine	Tué Tué Tué Tué Tué Tué Tué Tué Blessé Blessé Blessé Blessé Blessé
OF 29/08/45	26/08/1945	St Coulomb	35	1	F			Mine	Tué
43 W 219	24/10/1945	Rennes	35	1	H	Ecolier	8	Obus	Blessé
4 H 30 N°22	28/10/1945	Paramé	35	2	H H	Journalier Journalier	49 31	Obus	Tué Tué
OF 03/11/45	01/11/1945	Erquy	22	2	H H		16	Mine	Tué Blessé
OF 08/12/45	07/12/1945	Lamballe	22	1	H	Pompier		Grenade	Blessé
Bilan Contentieux	03/01/1946	?	35	2	H ?	Fermier Fermier		Grenade	Blessé Blessé
ADIV.1368 W 6 Rapport d'accident	07/01/1946	Paramé	35	3	H H H	Ouvrier Ouvrier Ouvrier	37 36 42	Obus	Tué Tué Tué
OF 29/1/46	28/01/1946	Paramé	35	2	H F	Ouvrier agricole Cultivatrice		Obus	Tué Blessé
1368 W 32	16/02/1946	St Malo	35	1 2	H H H	Docker Marin-pêcheur Marin-pêcheur	39	?	Blessé Tué Tué

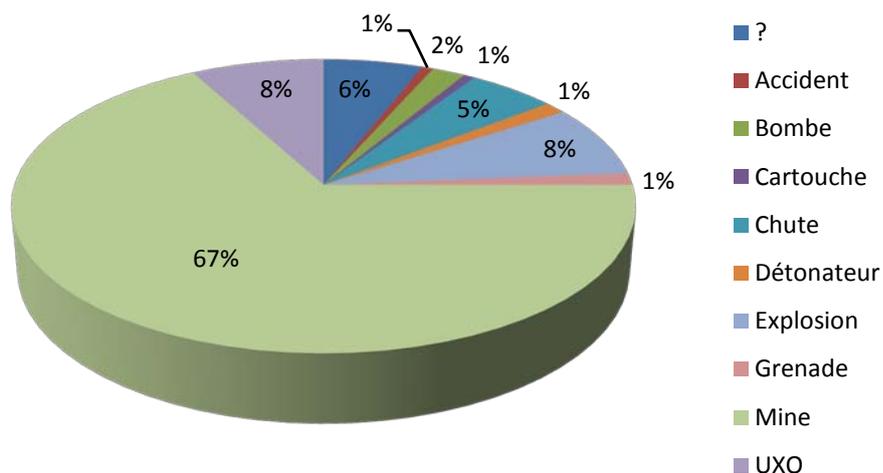
Référence	Date	Ville	Dpt	Nbr	Sexe	Profession	Age	Causes	Pts particuliers
122 W 1	07/03/1946	St Jacut	22	2	H	Pêcheur		Mine marine	Tué
-					H	Pêcheur			Blessé
112 W 1	30/04/1946	Plestin les Grèves	22	1	F	Fermière	37	Obus	Blessé
OF 14/05/46	13/05/1946	St Gildas	22	3	H	Enfant	21	Grenade	Blessé
				H	2		Blessé		
				F	71		Blessé		
OF 09/07/46	06/07/1946	Roz	35	1	H	Pâtre	20	Obus	Blessé
64 W 12	15/07/1946	Muel	35	1	H		16	?	Tué
OF 29/07/46	29/07/1946	St Gregoire	35	2	H			?	Blessé
					H				Blessé
112 W 1	14/01/1947	Ploubazlanec	22	1	H	Marin		Mine	Tué
112 W 1	05/06/1947	?	22	1	H		15	Obus	Blessé

ANNEXE 4 : Répartition mensuelle des victimes du déminage
(Compilation sources)

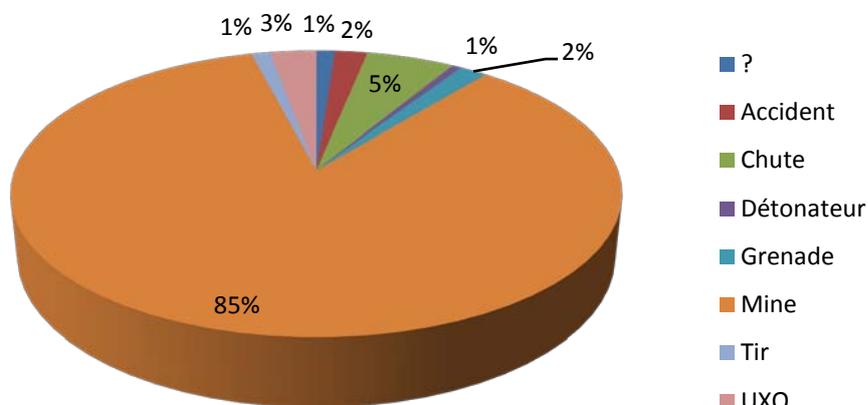


ANNEXE 5 : Les causes des accidents de déminage par département
(Compilation sources)

5.1 Causes des accidents des démineurs en Ile-et-Vilaine



5.2 Causes des accidents des démineurs dans les Côtes-du-Nord



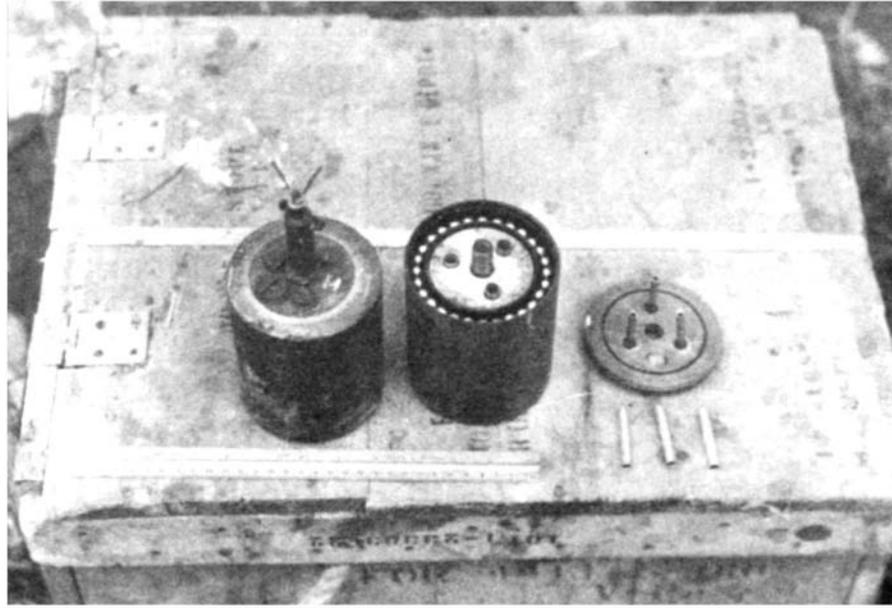
ANNEXE 6 : Les cessions de la DP au profit du service de déminage

Date	Commune	Matériels	Réponse mairie
06/07/1945	Dinan	1 camionnette, 4 lampes à alcool	Gardées par commune
12/07/1945	Loudéac	1 camionnette	Gardées par commune
13/07/1945	Lannion	4 abaisses langue, 2 chariots porte-brancard, 230 paquets de pansements	Cession déminage
?		800 pansements individuels, 500 capsules d'éther	Cession déminage
?		Pansements, brancards, pelles...	Cession déminage
13/07/1945	St Brieuc	10 abaisses langue, 4 ciseaux, 4 chariots porte-brancard	Cession déminage
?		28 couvertures, 100 ciseaux, pansements...	Cession déminage
?		240 pansements, 28 garrots, 38 seringues, 120 ampoules de morphine, 80 ampoules d'huile	Cession déminage
20/07/1945	Lamballe	2 bistouris, 3 ciseaux, 5 paquets de gaze, 30 ampoules d'huile, 5 brancards	Cession déminage
30/11/1945		Pansements	Cession déminage
30/04/1946		Pansements	Cession déminage
25/07/1945	Quintin	5 brancards, 5 paquets de gaze, 1 l mercurochrome, 100 paquets de pansements	Cession déminage
01/10/1945		98 pansements	Cession déminage
04/08/1945	Dinan	2 bistouris, 4 ciseaux, 22 pinces, 6 lampes à alcool, 195 ampoules de morphine, 3 chariots porte-brancard	Donnés pompiers
?		652 pansements	Cession déminage
29/08/1945	Plérin	pelles, pioches	Cession déminage
29/08/1945	St Quay Portrieux	4 pelles, pioches	Cession déminage
05/09/1945	Paimpol	2 chariots porte-brancard, 12 brancards, 8 aiguilles hypodermiques, 8 ampoules d'huile	Cession déminage
11/09/1945	Dinan	30 pioches	Cession déminage
11/09/1945	Lézardrieux	1 bistouri, 1 pince à pansements, 5 aiguilles hypodermiques, 6 ampoules d'huile, 1 chariot porte-brancard, 6 brancards	Cession déminage
27/09/1945	Rostrenen	5 brancards, 28 pelles, 28 pioches...	Cession déminage
17/10/1945	Paimpol	Bottes	Donnés pompiers-égoutiers
15/11/1945	Direction DP	Médicaments	Cession déminage
?		Médicaments, brancards, brouettes, pelles, pioches...	Cession déminage
16/11/1945	Tréguier	194 pansements individuels	Donnés hôpital
16/11/1945	Paimpol	395 pansements individuels	Introuvable
16/11/1945	Loudéac	100 pansements individuels	Donnés hôpital

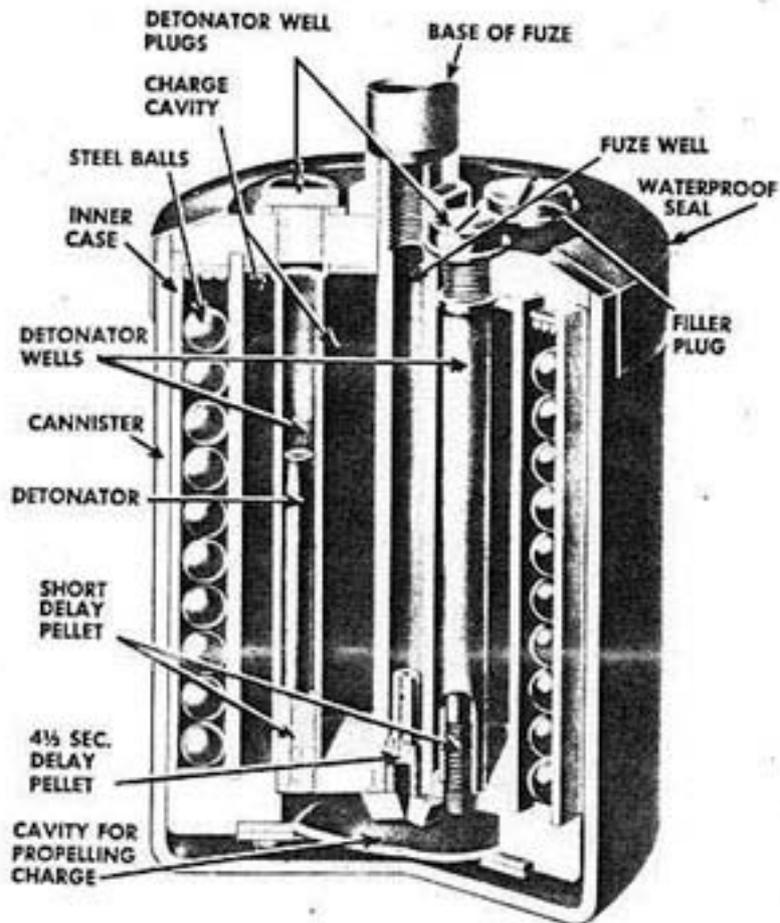
ANNEXE 7 : Les compensations financières aux cessions de la DP

Service versant	Compensation versée (en francs)	Date versement
Direction DP	57681	?
	155	20/11/1945
Dinan	5216	06/12/1945
Lamballe	1072	30/11/1945
	2811	30/04/1946
Lannion	26412,5	11/12/1945
	11408,5	?
Plérin	3370,5	20/11/1945
Quintin	784	11/12/1945
Rostrenen	9168	01/03/1946
St Brieuc	4680	20/08/1945
	54790	29/11/1945
St Quay Portrieux	801,5	20/11/1945
Total :	178350	

ANNEXE 8 : La mine S
(coll. Pers.)



GERMAN "S" MINE



ANNEXE 9 : Les enquêtes de moralité des démineurs en 1945
(13 W 62 – 15 W 44)

N°	Date naissance	Profession	Instruction	Honorabilité	Probité
1	09/05/1908	Chef-démineur	CEP	?	?
2	22/08/1913	Chauffeur	Certificat d'études	Sans reproches	Au dessus de tout soupçon
3	20/09/1905	Chauffeur	Instruction primaire	Bonne	Bonne
4	11/10/1925	Sans profession	Instruction primaire	Bonne	Bonne
5	26/02/1895	Chauffeur	CEP	Bonne	Bonne
6	22/05/1920	Chomeur	Brevet élémentaire	Bonne	Bonne
7	26/12/1923	Ouvrier	Instruction primaire	Bonne	Bonne
8	30/05/1908	Chômeur	Instruction primaire	Honorable	Probe
9	08/02/1912	Chef gardien PG	Néant	?	?
10	23/02/1922	?	Secondaire	Honorable	Irréprochable
11	16/05/1918	Chômeur	BEPS	Bonne	Bonne
12	23/06/1913	Démobilisé	Instruction primaire	Bonne	Bonne
13	20/07/1922	?	?	?	?
14	01/12/1922	Cultivateur	Instruction primaire	Très mauvaise	Douteuse
15	23/01/1919	Menuisier	Instruction primaire	Bonne	Bonne
16	?	Militaire	?	?	?
17	25/11/1911	Plâtrier	?	Douteux	Douteux
18	28/04/1895	Mancœuvre	Sait lire et écrire	Peu recommandable	Probe
19	24/02/1896	Retraité SNCF	Sait lire et écrire	Bonne	Bonne
20	23/07/1917	Démineur	Instruction primaire	Assez bonne	Bonne
21	17/08/1901	Sans profession	Instruction primaire	Laisse à désirer	Susceptible de larcins
22	12/11/1900	Ouvrier	CEP	Honorable	Probe
23	17/04/1922	Ancien PG	?	Bonne	Bonne
24	22/02/1920	Electricien	CEP	Bonne	Probe
25	08/06/1921	Démobilisé	Instruction primaire	Honorable	Probe
26	11/02/1909	Domestique de ferme	Instruction primaire	Bonne	Bonne
27	27/02/1912	Mancœuvre	CEP	Bonne	Bonne
28	31/05/1917	Démobilisé	CEP	Bonne	Bonne
29	06/05/1912	Démineur	Instruction primaire	Parfaite	Sans reproche
30	21/06/1919	Détenu	Sait lire et écrire	Douteux	Douteux
31	29/12/1922	Gardien PG	Sait lire et écrire	Assez bonne	Bonne

N°	Date naissance	Profession	Instruction	Honorabilité	Probité
32	09/01/1902	Démobilisé	Sait lire et écrire	A fait l'objet de plainte pour abandon famille	
33	02/11/1897	Démineur	CEP	Médiocre	Douteux
34	25/12/1906	Démineur	Brevet élémentaire	Assez bonne	Probe
35	13/11/1913	Mancœuvre	CEP	Bonne	Probe
36	29/08/1918	CDE batiment	?	?	?
37	23/01/1902	Sans profession	Instruction primaire	Bonne	Bonne
38	26/11/1920	Ouvrier boulanger	Instruction primaire	Honorable	Bonne
39	12/03/1917	Mécanicien Marine	CEP	Bonne	Bonne
40	06/12/1891	Sans profession	Instruction primaire	Bonne	Bonne
41	03/07/1921	Cultivateur	CEP	Honorable	Probe
42	13/03/1921	Jardinier	CEP	Honorable	Probe
43	18/02/1913	Cultivateur	CEP	Bonne	Bonne
44	30/06/1906	Aide forgeron	CEP	Honorable	Probe
45	02/03/1921	Démobilisé	CEP	Honorable	Probe
46	10/11/1921	Mancœuvre	CEP	Bonne	Bonne
47	26/06/1922	Mécanicien	CEP	Bonne	Bonne
48	24/3/1898	Chauffeur PL			
49	05/08/1900	Chauffeur	CEP		
50	07/03/1912	Maçon-cimentier			
51	32/12/01	Compositeur imprimerie	BE		

	Moralité	Sobriété	Attitude politique durant occupation
1	?	?	?
2	Très bonne	Absolue	Ancien PG
3	Bonne	Sobre	Correcte
4	Bonne	Bonne	?
5	Bonne	Sobre	Correcte
6	Bonne	Bonne	?
7	Bonne	Sobre	Résistant
8	Bonne	Sobre	Correcte
9	?	?	?
10	Irréprochable	Sobre	Favorable De Gaulle
11	Bonne	Sobre	Ancien PG
12	Bonne	Bonne	Républicain
13	?	?	STO
14	Très mauvaise	Assez bonne	A semé la terreur sous couvert résistance
15	Bonne	Sobre	Déporté
16	?	?	?
17	Douteux	Douteux	O.T.
18	Assez douteuse	Ivrogne	FFI après Libé
19	Bonne	S'adonne parfois	Correcte
20	Assez bonne	S'adonne parfois	FFI (?)

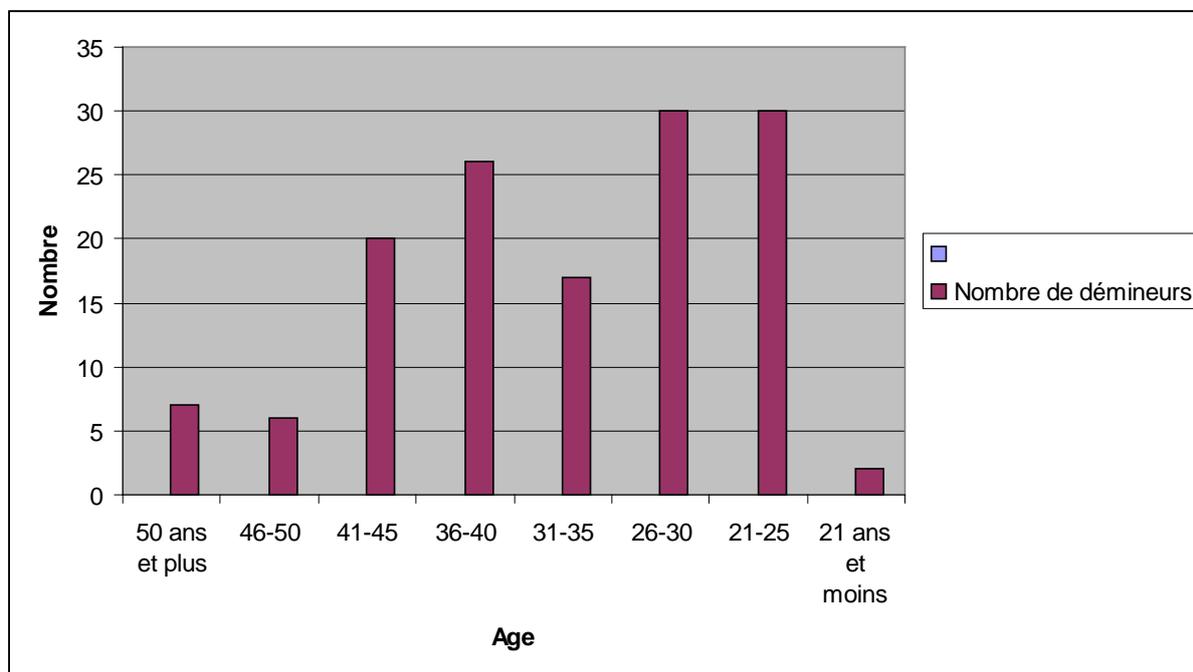
	Moralité	Sobriété	Attitude politique durant occupation
21	Jouit de peu d'estime	S'adonne parfois	Travaillait volontairement avec les All.
22	Bonne	Sobre	?
23	Bonne	Bonne	Résistant
24	Bonne	Sobre	Correcte
25	Bonne	Sobre	Ancien marin
26	Bonne	Bonne	FFI
27	Bonne	Bonne	Aucun reproche
28	Bonne	Sobre	Résistant
29	Bonne	Très sobre	Aucun reproche
30	Douteux	Douteux	Aucun reproche
31	Assez bonne	Sobre	Aucun reproche
32		?	Aucun reproche
33	Bonne	Sobre	?
34	Assez bonne	Très sobre	Aucun reproche
35	Bonne	Sobre	n'a pas réussi l'examen
36	?	?	?
37	Bonne	Sobre	Ancien PG
38	Bonne	Très sobre	STO
39	Bonne	Sobre	Aucun reproche
40	Bonne	Sobre	Aucun reproche
41	Bonne	Sobre	?
42	Bonne	Sobre	Aucun reproche
43	Bonne	Bonne	Aucun reproche
44	Bonne	Sobre	Irréprochable
45	Excellente	Sobre	Servait en Afrique
46	Bonne	Sobre	FFI
47	Bonne	Sobre	Aucun reproche
48			
49			
50			
51			

	Degré de confiance	Obs	Date enquête
1	?	Arrive du Havre	déc-45
2	Sans limite		déc-45
3	Toute confiance	Démobilisé	déc-45
4	Toute confiance		déc-45
5	Toute confiance		déc-45
6	Toute confiance		déc-45
7	Toute confiance		déc-45
8	Toute confiance		déc-45
9	?	Démobilisé	déc-45
10	?	Cours démineur	sept-45
11	Toute confiance	Cours démineur	sept-45
12	Paraît mériter	Cours démineur	sept-45
13		Cours démineur	sept-45
14	Aucune. Doit être licencié	Cours démineur	sept-45
15	Toute confiance	Cours démineur	sept-45
16	?	Cours démineur	sept-45

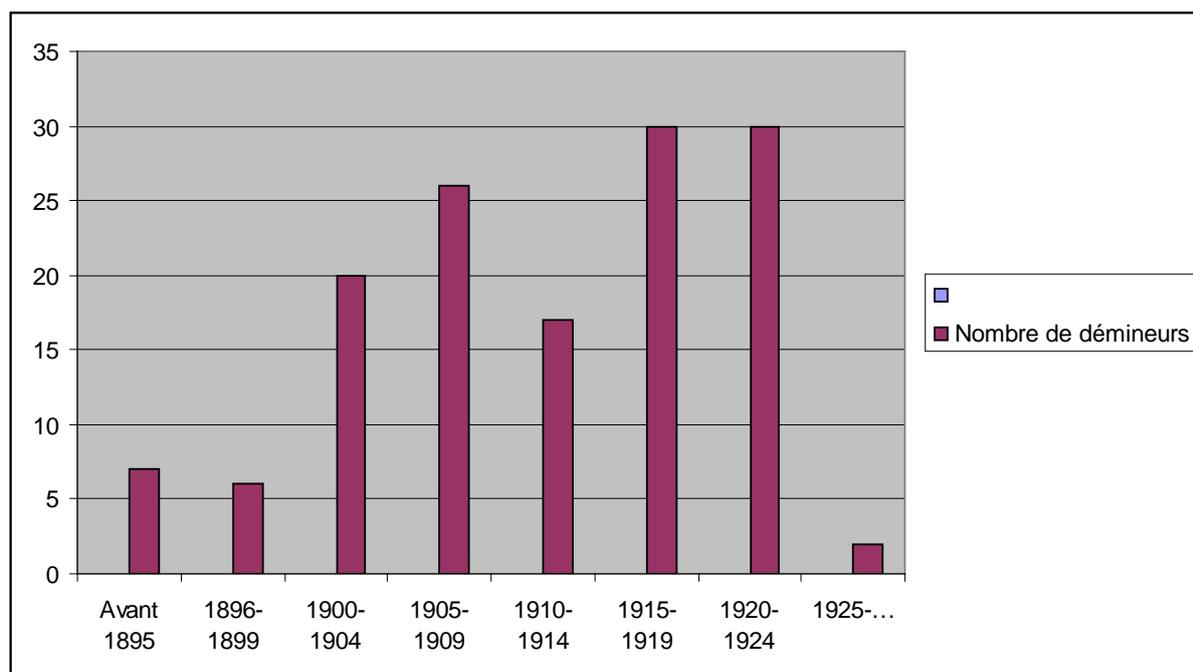
	Degré de confiance	Obs	Date enquête
17	Défavorable	Cours démineur	sept-45
18	Aucune	Cours démineur	sept-45
19	Réservé, intempérance	Cours démineur	sept-45
20	Peut tout de même faire un démineur	Cours démineur	sept-45
21	Peu	Cours démineur	sept-45
22	Toute confiance	Cours démineur	sept-45
23	Toute confiance	Cours démineur	sept-45
24	Paraît mériter	Cours démineur	sept-45
25	Entière	Cours démineur	sept-45
26	Toute confiance	Cours démineur	sept-45
27	Toute confiance	Cours démineur	sept-45
28	Toute confiance	Cours démineur	sept-45
29	Toute confiance	Cours démineur	sept-45
30	Très limité	Cours démineur	sept-45
31	Peut faire un démineur	Cours démineur	sept-45
32	Peut faire un démineur	Cours démineur	sept-45
33	Pas d'opposition	Cours démineur	sept-45
34	Limité	Cours démineur	sept-45
35	?	Cours démineur	sept-45
36	?	Cours démineur	sept-45
37	Inspire confiance	Cours démineur	sept-45
38	Toute confiance	Cours démineur	sept-45
39	Toute confiance	Cours démineur	sept-45
40	Toute confiance	Cours démineur	sept-45
41	A accorder	Cours démineur	sept-45
42	Toute confiance	Cours démineur	sept-45
43	Bonne	Cours démineur	sept-45
44	Toute confiance	Cours démineur	sept-45
45	Toute confiance	Cours démineur	sept-45
46	Toute confiance	Cours démineur	sept-45
47	Toute confiance	Cours démineur	sept-45
48			
49			
50			
51			

ANNEXE 10 : Age et année de naissance des démineurs en 1945
(Compilation sources)

10.1 Age des démineurs en 1945



10.2 Année de naissance des démineurs



ANNEXE 11 : Emplacement des Kommandos de déminage
(Compilation sources)

Côtes-du-Nord			
Kommando	Lieu	Kommando	Lieu
N°1	Plestin	N°13	Kerity
N°2	Servel	N°14	Pdedernec
N°3	Trebeurden	N°15	Kerbors
N°4	Perros-Guirrec	N°20	Plouezec
N°5	Treleven	N°21	Plouha
N°6	Port Blanc	N°22	St Quay
N°7	Penvenan	N°24	Plerin
N°8	Plougrescant	N°25	Ploufragan
N°9	Pleubian	N°26	Langueux
N°10	Lanmodez	N°27	Hillion
N°11	Lezardrieux	N°28	Planguenoual
N°12	Ploubazlanec	N°29	Pleneuf
		N°30	Binic

Ille-et-Vilaine			
Kommando	Lieu	Kommando	Lieu
?	Cancale	?	Saint Enogat
?	Dinard	?	Saint Lunaire
?	Paramé	?	Saint Malo
?	Pleurtuit	N°115	Saint Servan
?	Saint Coulomb		

ANNEXE 12 : Enquêtes de moralité des gardiens
(13 W 62 – 15 W 44)

Synthèse des enquêtes de moralité sur les gardiens de PG

Kommando	Lieu	Effectifs	Réponse mairie	Synthèse préfecture Positif
N°1	Plestin	1 Gardien-chef		14
		15 gardes		
N°2	Servel			4
		4 gardes		
N°3	Trebeurden	1 Gardien-chef		9
		8 gardes		
N°4	Perros-Guirrec	1 Gardien-chef		
		13 gardes		
N°5	Trelevenn	1 Gardien-chef		3
		1 garde		
N°6	Port Blanc	1 Gardien-chef		3
		2 gardes		
N°7	Penvenan	1 Gardien-chef		8
		6 gardes		
N°8	Plougrescant	1 Gardien-chef		11
		10 gardes		
N°9	Pleubian	1 Gardien-chef		9
		8 gardes		
N°10	Lanmodez	1 Gardien-chef		7
		7 gardes		
N°11	Lezardrieux	1 Gardien-chef		8
		7 gardes		
N°12	Ploubazlanec	1 Gardien-chef	Les renseignements sur ses gardiens (11) sont bons	11
		10 gardes		
N°13	Kerity	1 Gardien-chef	Les gardes sont (6) d'anciens PG et de moralité excellente	8
		7 gardes		
N°14	Pdedernec	1 Gardien-chef		4
		5 gardes		
N°15	Kerbors	1 Gardien-chef		4
		3 gardes		
N°20	Plouezec	1 Gardien-chef	Ces gardiens (15) sont tous d'anciens résistants, réfractaires ou STO et au-dessus de tout soupçon	15
		14 gardes		
N°21	Plouha	1 Gardien-chef	8 sont d'anciens PG, STO, résistant. 1 est un Alsacien déserteur de l'armée allemande. Les autres ne seraient plus employés	16
		15 gardes		
N°22	St Quay	1 Gardien-chef	Bons renseignements pour les 3 gardes	3
		2 gardes		
N°24	Plerin	1 Gardien-chef		9
		9 gardes		

Kommando	Lieu	Effectifs	Réponse mairie			Synthèse
N°25	Ploufragan	1 Gardien-chef	Ces gardiens (10) ne font l'objet d'aucune remarque			13
		12 gardes				
N°26	Langueux	1 Gardien-chef	Les gardes sont (8) d'anciens PG et tous au-dessus de tout soupçon			8
		7 gardes				
N°27	Hillion					26
		26 gardes				
N°28	Planguenoual	1 Gardien-chef	Ces gardiens sont soit d'anciens PG soit des citoyens tous au-dessus de tout soupçon			11
		10 gardes				
N°29	Pleneuf	1 Gardien-chef	Ces gardiens (16) sont tous d'anciens PG ou STO et au-dessus de tout soupçon			17
		16 gardes				
N°30	Binic	1 Gardien-chef	Les gardes sont (2) d'anciens STO et tous au-dessus de tout soupçon			5
		4 gardes				
N°31	Erquy	1 Gardien-chef	Les gardes sont en majorité d'anciens PG et tous au-dessus de tout soupçon			20
		19 gardes				
N°32	St Cast	1 Gardien-chef				23
		23 gardes				
N°37	Lancieux	1 Gardien-chef				21
		20 gardes				
N°38	Pleherel	1 Gardien-chef				7
		6 gardes				
N°39	Plevenon	1 Gardien-chef				7
		6 gardes				

Réponses autres communes	
Mairie Lamballe	Ce gardien (1) ancien PG et au-dessus de tout soupçon
Mairie Lanloup	Ce gardien (1) ancien PG et au-dessus de tout soupçon
Mairie Paimpol	Ces (2) gardiens sont des exemples
Mairie Pleguien	Ce gardien est un ancien résistant, sobre et honnête
Maire Pommeret	2 gardiens : 1 correct; l'autre a fait 6 mois de prison pour vol à main armée. Relâché en avril 45. Correct depuis.
Maire Pordic	Ces (3) gardiens sont d'anciens déportés au-dessus de tout soupçon
Commissariat St Brieuc	Ces 3 gardiens sont de bonne réputation. 2 sont d'anciens PG. 5 autres noms dépendent de la gendarmerie
Sous-préfet Dinan	La plupart (58) sont d'anciens PG ou STO et au-dessus de tout soupçon. Réserve pour 1 personne ayant travaillé pour les Allemands

Sous-préfet Guingamp	Pour 5 gardiens. 1 est inconnu. Adresse fournie n'existe pas. 1 s'enivre fréquemment et est de moralité et de probité douteuse. Les 3 autres, anciens PG, entière confiance
Sous-préfet Lannion	93 gardiens. Bons renseignements sauf pour 2 (non domiciliés dans arrondissement); 1 inconnu à l'adresse indiquée ; 1 avis réservé, tendance à la boisson et moralité douteuse
Préfet Finistère	Nom et adresse inconnu à Brest

Dans synthèse, préfecture précise que 6 s'adonne à la boisson, et que 2 parmi ceux-là ont travaillé pour l'ennemi. 5 n'ont pu être évalués.

ANNEXE 13 : Les victimes du service, l'exemples des Côtes-du-Nord
(Compilation sources)

13.1 :Les démineurs civils

Date	Lieu	Dept.	Nombre	Emploi	Cause	Pts particuliers
19/09/1944	Lancieux	22	1	Démineur	Explosion	Tué
22/09/1944	St Cast	22 22	1 1	Démineur Démineur	Mine AC piégée	Tué Blessé
04/10/1944	Plérin	22	2	Démineur	Mine	Tués
04/10/1944	Plérin	22	1	Démineur	Obus de 270	Blessé
07/10/1944	Pléneuf	22	1	Démineur	Mine	Tué
27/10/1944	Kerity	22	3	Démineur	Explosion mine dans terrain militaire	Tués
29/11/1944	Etables	22	1	Démineur	Tombé d'un blockhaus	Blessé
30/11/1944	Ploufragan	22	1	Démineur	Mine S	Blessé
11/12/1944	Erquy	22 22	1 1	Démineur Démineur	Mine S	Tué Blessé
13/12/1944	Pleubian	22	1	Démineur	Mine S	Tué
15/12/1944	Plérin	22	1	Démineur	Mine S	Blessé
20/12/1944	?	22	1	Démineur	Mine AC	Blessé
22/12/1944	Perros Guirec	22	1	Démineur	Mine S	Blessé
22/12/1944	?	22	1	Démineur	Mine AC	Tué
05/01/1945	?	22	1	Démineur	Mine S	Tué
09/01/1945	Louannec	22 22	1 1	Démineur Démineur	Mine S	Blessé Tué
11/01/1945	Penvenan	22	2	Démineur	Mine S	Blessés
19/01/1945	?	22	1	Démineur	Mine S	Blessé
19/01/1945	?	22	1	Démineur-chef	Mine bois	Blessé
22/02/1945	St Cast	22 22	1 1	Démineur Démineur-chef	Mine S	Tué Blessé
12/03/1945	Plouha	22 22	1 1	Démineur Démineur	Mine S	Tué Blessé
26/03/1945	?	22	1	Démineur	Mine S	Tué
03/04/1945	?	22	1	Démineur-chef	Mine S	Tué
12/04/1945	Trebeurden	22	1	Démineur	Mine S	Blessé
20/04/1945	Penvenan	22	1	Démineur	Mine S	Blessé
20/04/1945	Kerity	22	1	Démineur	Mine S. Recherche avec le détecteur	Tué
02/05/1945	Plougrescant	22	1	Démineur	Mine S en déminant un champ	Tué

Date	Lieu	Dept.	Nombre	Emploi	Cause	Pts particuliers
04/05/1945	Erquy	22	1	Démineur	Mine S	Blessé
		22	1	Démineur-chef		Tué
15/05/1945	L'Armor en Pleubian	22	1	Démineur-chef	Mine S	Blessé
12/06/1945	L'Armor en Pleubian	22	1	Démineur	Mine S	Tué
12/06/1945	Plestin	22	1	Démineur	?	Blessé
15/06/1945	L'Armor en Pleubian	22	1	Démineur	Mine S	Tué
29/06/1945	Brelevenez	22	1	Démineur	Explosion détos par imprudence	Tué
		22	1	Démineur-chef		Tué
29/06/1945	Brelevenez	22	1	Démineur-chef	Mine S	Blessé
05/07/1945	Plérin	22	2	Démineur	Explosion	Tués
06/07/1945	Trebeurden	22	2	Démineur	Explosion UXO en voulant le jeter à la mer	Blessés
10/07/1945	St Cast	22	1	Démineur	mine	Tué
25/07/1945	Plestin	22	2	Démineur	Mine S	Blessés
25/07/1945	Plevenon	22	1	Démineur-chef	Mine S	Tué
26/07/1945	Plouha	22	1	Démineur-chef	Mine S	Blessé
		22	1	Démineur		Tué
28/07/1945	?	22	1	Démineur	Chute	Blessé
02/08/1945	?	22	1	Démineur	Mine ?	Tué
09/08/1945	Lanmodez	22	1	Démineur-chef	Mine S	Blessé
20/08/1945	Pleubian	22	1	Démineur	Explosion de mine	Blessé
20/08/1945	Pleherel	22	1	Démineur	Explosion d'un tas de mines (20)	Tué
		22	2	Démineur-chef		Tués
22/08/1945	Pléherel	22	1	Démineur	Mine ?	Tué
23/08/1945	Plérin	22	1	Démineur	Mine S	Tué
12/09/1945	Kerity	22	1	Démineur	Explosion mine heurtée par une pioche	Blessé
14/09/1945	Pléherel	22	1	Démineur	Mine S	Tué
		22	1	Démineur-chef		Blessé
20/09/1945	Lamnodez	22	1	Démineur	Mine AC piégée (imprudence)	Tué
02/10/1945	Dinan	22	2	Démineur	Mine	Tués
03/10/1945	Pleherel	22	1	Démineur	Mine	Blessé

Date	Lieu	Dept.	Nombre	Emploi	Cause	Pts particuliers
22/10/1945	?	22	1	Démineur	Mine	Blessé
30/10/1945	St Brieuc	22	1	Démineur	Mine	Blessé
14/11/1945	Plérin	22	1	Démineur	Mine S	Tué
		22	1	Démineur		Blessé
		22	1	Démineur-chef		Blessé
06/12/1945	Hillion	22	1	Démineur	Mine S	Tué
13/12/1945	Erquy	22	1	Démineur	Mine S	Blessé
19/12/1945	?	22	1	Démineur-chef	Chute	Tué
03/01/1946	?	22	1	Démineur	Chute	Blessé
22/06/1946	?	22	1	Démineur-chef	Chute	Blessé
20/07/1946	?	22	1	Démineur-chef	Chute	Tué
10/04/1947	?	22	1	Démineur	?	Blessé
?/06/47	St Laurent en Plerin	22	1	Démineur	Accident déminage	Tué
		22	1	Démineur		Blessé
29/07/1947	?	22	1	Démineur-chef	?	Blessé

13.2 : Les PGA et leurs gardiens

Date	Lieu	Dépt	Nombre	Emploi	Cause	Pts particuliers
15/08/1944	Lanmodez	22	1	PG	Mine	Tué
31/08/1944	Pléherel	22	1	PG	Mine	Tué
16/05/1945	St Briec	22	1	PG	Mine	Tué
18/05/1945	St Briec	22	1	PG	Mine	Tué
30/05/1945	Erquy	22	1	PG	Mine	Tué
06/06/1945	Erquy	22	2	PG	Mine	Tués
12/06/1945	St Briec	22	1	PG	Mine	Tué
13/06/1945	St Briec	22	1	PG	Mine	Tué
14/06/1945	St Briec	22	1	PG	Mine	Tué
21/06/1945	Erquy	22	1	PG	Mine	Tué
28/06/1945	St Cast	22	1	Garde PG	Mine S provoqué par PG	Blessé
		22	2	PG		Tués
		22	2	PG		Blessés
28/06/1945	Erquy	22	1	PG	Explosion en neutralisant une mine	Blessé
29/06/1945	Brelevenez	22	2	PG	Mine S	Tués
		22	2	PG		Blessés
30/06/1945	Pléneuf	22	2	PG	?	Tués
		22	2	PG		Blessés
02/07/1945	Pleubian	22	2	Garde PG	Rafale involontaire d'un de ces collègues	Blessés
05/07/1945	Plérin	22	1	PG	Explosion	Blessé
		22	3	PG		Tués
05/07/1945	Plouha	22	1	Garde PG	Tombé dans un trou	Blessé
10/07/1945	St Cast	22	4	PG	Explosion de mine	Tués
		22	2	PG		Blessés
17/07/1945	Pleubian	22	2	PG	Mine ?	Blessé
		22	1	PG		Tué
21/07/1945	Treleven	22	1	PG	Mine ?	Tué
25/07/1945	Plestin	22	2	PG	Mine S qu'un PG tentait de neutraliser	Tués
		22	2	PG		Blessés
26/07/1945	Plouha	22	5	PG	Mine S	Tués
		22	2	PG		Blessés
28/07/1945	Erquy	22	1	PG	Mine S	Tué

Date	Lieu	Dépt	Nombre	Emploi	Cause	Pts particuliers
01/08/1945	St Cast	22	3	PG	Mine AC	Tués
		22	1	PG		Blessé
05/08/1945	St Brieuc	22	1	PG	Mine AC	Tué
07/08/1945	Lezardrieux	22	2	PG	Explosion mine	Blessés
09/08/1945	Lanmodez	22	1	Garde PG		Blessé
		22	11	PG		Tués
		22	9	PG		Blessés
10/08/1945	?	22	3	PG	Mine ?	Blessés
14/08/1945	Hillion	22	2	PG	Mine ?	Blessés
		22	2	PG		Tués
17/08/1945	?	22	2	PG	Mine ?	Blessés
20/08/1945	Pleherel	22	1	PG	Explosion mines (20)	Blessé
		22	7	PG		Tués
20/08/1945	St Brieuc	22	2	PG	Mine ?	Tués
		22	5	PG		Blessés
21/08/1945	Plestin	22	4	PG	Mine ?	Tués
		22	6	PG		Blessés
22/08/1945	Pléherel	22	11	PG	Mine ?	Tués
		22	16	PG		Blessés
23/08/1945	Plérin	22		PG	Mine S	Blessé
30/08/1945	Ploufragan	22	6	PG	Mine S	Tués
		22	1	PG		Blessé
31/08/1945	Brelevenez	22	1	Garde PG	Coup de feu involontaire avec son arme	Tué
31/08/1945	Guingamp	22	1	PG	Mine ?	Tué
06/09/1945	Lamnodez	22	2	PG	Mine ?	Tués
10/09/1945	Kerity	22	2	PG	Mine ?	Blessés
		22	1	PG		Tué
12/09/1945	Kerity	22	2	PG	Explosion mine heurtée par une pioche	Blessés
14/09/1945	Pléherel	22	2	PG	Mine S	Tués
17/09/1945	?	22	2	PG	Mine S	Tués
		22	1	PG		Blessé
18/09/1945	Ploufragan	22	1	PG	Mine S	Tué
20/09/1945	Lamnodez	22	1	PG	Mine AC piégée (imprudence)	Blessé
21/09/1945	?	22	1	PG	Mine ?	Blessé
24/09/1945	?	22	1	PG	Mine ?	Blessé
25/09/1945	?	22	2	PG	Mine ?	Blessés
26/09/1945	Ploufragan	22	1	PG	Mine	Blessé
		22	1	PG		Tué

Date	Lieu	Dépt	Nombre	Emploi	Cause	Pts particuliers
01/10/1945	?	22	1	PG	Mine	Blessé
		22	1	PG		Tué
02/10/1945	St Cast	22	1	PG	Mine	Tué
02/10/1945	Dinan	22	3	PG	Mine	Blessés
		22	1	PG		Tué
03/10/1945	?	22	1	Garde PG	Chute	Blessé
03/10/1945	Pleherel	22	3	PG	Mine	Blessés
08/10/1945	?	22	1	PG	Mine	Blessé
09/10/1945	?	22	1	PG	Mine	Blessé
10/10/1945	Plougrescant	22	2	PG	Mine	Tués
10/10/1945	St Brieuc	22	1	PG	Mine	Tué
22/10/1945	?	22	1	PG	Mine	Tué
		22	1	PG		Blessé
23/10/1945	?	22	1	PG	Mine	Blessé
30/10/1945	St Brieuc	22	1	PG	Mine	Blessé
12/11/1945	?	22	1	Garde PG	Chute	Blessé
14/11/1945	Plérin	22	4	PG	Mine S	Blessés
19/11/1945	?	22	1	PG	Mine	Blessé
21/11/1945	?	22	1	PG	Mine	Blessé
29/11/1945	?	22	1	PG	Mine	Blessé
06/12/1945	Hillion	22	2	PG	Mine S	Tués
		22	2	PG		Blessés
06/12/1945	Kergrist	22	1	PG	Mine	Tué
13/12/1945	Erquy	22	1	Garde PG	Mine S	Blessé
		22	2	PG		Tués
14/12/1945	?	22	1	PG	Mine	Blessé
		22	2	PG		Tués
17/12/1945	?	22	1	PG	Mine	Blessé
20/12/1945	?	22	2	PG	Chute	Blessés
18/01/1946	?	22	1	PG	Mine	Blessé
30/01/1946	Glomel	22	1	PG	Mine	Tué
31/01/1946	?	22	1	PG	Mine	Blessé
01/02/1946	?	22	1	PG	Coupure	Blessé
11/02/1946	?	22	2	PG	Mine	Blessés
14/02/1946	?	22	1	PG	Coup pied cheval	Blessé
14/02/1946	Lannion	22	1	PG	Mine	Tué
		22	1	PG		Blessé
02/04/1946	?	22	1	PG	Coupure	Blessé
03/04/1946	?	22	1	PG	Chute	Blessé
07/04/1946	?	22	1	PG	Chute	Blessé
25/05/1946	?	22	1	Garde PG	Chute	Blessé
28/05/1946	?	22	2	PG	Mine	Blessés
28/06/1946	St Cast	22	1	PG	Mine	Tué
04/07/1946	?	22	1	PG	Coup marteau	Blessé
30/07/1946	?	22	1	PG	Mine AC	Tué
20/08/1946	Plouha	22	5	PG	Grenade	Blessés

Date	Lieu	Dépt	Nombre	Emploi	Cause	Pts particuliers
28/08/1946	?	22	1	Garde PG	Chute	Blessé
27/09/1946	?	22	1	Garde PG	Chute	Blessé
11/12/1946	?	22	1	Garde PG	Chute	Blessé
31/12/1946	?	22	1	Garde PG	Chute	Blessé
16/01/1947	St Père	22	1	PG	Explosion	Tué

ANNEXE 14 : Le monument aux morts de St Servan



TABLE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET IMAGES

Graphique N°1 : Nombre d'accidents avant la Libération dans les deux départements.....	p.33
Graphique N°2 : Blessés et tués civils par départements.....	p.43
Graphique N°3 : Répartition mensuelle des victimes civiles (août 1944-juin 1947).....	p.45
Graphique N°4 : Nombre de victimes du déminage par départements.....	p.87
Graphique N°5 : Répartition par tranche d'âge des démineurs français en 1945.....	p.93
Graphique N°6 : Répartition par tranche d'âge des démineurs allemands en 1945	p.116
Tableau N°1 : Taux officiels des rations.....	p.123
Tableau N°2 : Montants et dates de paiements des dommages de guerre sur Paramé.....	p.145
Image N°1 : Dessin satirique paru dans <i>Ouest-France</i>	p.149
Image N°2 : Tombe démineur inhumé dans le carré militaire de Paramé.....	p.155

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISEES	5
INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : LES OPERATIONS DE DEMINAGE EN ILLE-ET-VILAINE ET DANS LES COTES-DU-NORD.....	28
I.1 – LES POPULATIONS CIVILES FACE AUX MUNITIONS : UN DANGER PERMANENT ET PERSISTANT	28
I.11 – La montée des risques pendant l’Occupation	28
I.12 – Les victimes des munitions avant la libération	33
I.12.1 – L’âpreté des combats de la Libération	35
I.13 – Apprendre à vivre avec les restes explosifs de guerre	37
I.13.1 - La situation dans les deux départements à la Libération	37
I.13.2 - Reprendre sa vie...Risquer sa vie.....	39
I.13.3 - Une approche du bilan des victimes civiles : lorsque la guerre dure encore.....	42
I.2 - DEMINER LE TERRITOIRE	46
I.21 – Les premières initiatives, le privé et le public	46
I.22 – L’Etat dans l’urgence : Défense Passive, génie rural et Armée.....	48
I.23 – Le Service du déminage et la conduite des opérations	53
I.23.1 – La difficile montée en puissance.....	53
I.23.2 – Un déminage accéléré : l’apport décisif des PGA	57
I.24 – Travailler quotidiennement sur les munitions.....	61
I.24.1 – La mise en place d’une formation spécialisée	61
I.24.2 – La fourniture problématique des équipements.....	64
I.24.3 - Dominer et vaincre la munition sur le terrain.....	68
I.25 – Après le déminage, la poursuite des opérations.....	72
I.25.1 – Les opérations de désobusage et débombage.....	73
I.25.2 – L’organisation du déminage maritime	75
I.25.3 – Le traitement des dépôts de munition : le choix du secteur privé.....	77
I.26 – Le lourd bilan humain du déminage	80
I.26.1 – Les pertes des démineurs civils.....	80
I.26.2 – Le difficile recensement des prisonniers victimes du déminage	83
I.26.3 – Un bilan global ?	87

CHAPITRE II : LES ACTEURS DU SERVICE DE DEMINAGE 90

II.1 - LES DEMINEURS FRANÇAIS : ENTRE CONTROLE DE L'ETAT ET REVENDICATIONS 90

II.11 - Recrutement et motivations des démineurs	90
II.11.1 – L'organisation et les résultats du recrutement	90
II.11.2 – Les recrutements particuliers : étrangers volontaires et droits communs français	95
II.12 - Un outil de contrôle ? : Les enquêtes de moralité	97
II.12.1 – Mise en place et contenu des enquêtes	97
II.12.2 – Les premiers enseignements des enquêtes.....	98
II.12.3 – Les différences de résultats dans les enquêtes de 1946	100
II.13 - Statuts, salaires et revendications.....	102
II.13.1 – Les premières rétributions	102
II.13.2 – Les avantages financiers du service de Déminage	104
II.13.3 – La question des compensations financières	105
II.13.4 – La montée en puissance du syndicat des démineurs.....	106
II.13.5 – Les syndicats face à la disparition du Service	108

II.2 - LES PRISONNIERS DE GUERRE DU SERVICE DE DEMINAGE..... 111

II.21 – LA mise au travail des PGA	111
II.21.1 – Violences et volontariat à la Libération.....	111
II.21.2 – L'utilisation systématique des prisonniers dans le service du déminage	113
II.22 - Le recrutement et le statut des gardiens	117
II.22.1 – Trouver des gardiens, la responsabilité du maire	117
II.22.2 – La remise en question des gardiens au travers des enquêtes de moralité	118
II.23 – Les conditions de vie et d'emploi des prisonniers.....	120
II.23.1 – Le logement et la nourriture dans les kommandos	120
II.23.2 – hygiène et santé dans les kommandos de déminage.....	124
II.23.3 – Les conditions d'emploi des PGA	126
II.23.4 – la législation du travail pour les démineurs PGA	127
II.24 – La libération des PGA ou une simple sortie du Service ?	129
II.24.1 – L'action du CICR et le rôle des opinions publiques internationales	129
II.24.2 – La libération des prisonniers démineurs	132
II.24.3 – La question des avoirs des prisonniers	133

CHAPITRE III : DEMINEURS ET SOCIETE CIVILE : DES RELATIONS A L'OUBLI.....	136
III.1 – DES LIENS CONFLICTUELS AVEC LES DEMINEURS ?	136
III.11 – Côtoyer la population : de multiples petits conflits.....	136
III.12 – Le règlement des dommages de guerre : un long chemin d'embuches.....	143
III.2 – DES RELATIONS AMBIGÜES ENTRE LES ELUS LOCAUX ET LES DEMINEURS	146
III.21 – La question de la reprise du tourisme.....	146
III.22 – Les contentieux entre les élus locaux et les démineurs	150
III.3 – UNE APPROCHE DES REPRESENTATIONS DU DEMINAGE	154
III.31 - La reconnaissance du travail : des commémorations à l'oubli	154
III.32 – L'image des démineurs à l'épreuve de l'après-guerre	159
III.33 – Les démineurs : se définir entre mythe et histoire	164
CONCLUSION.....	170
SOURCES	176
BIBLIOGRAPHIE	180
ANNEXES.....	187
TABLE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET IMAGES.....	221
TABLE DES MATIERES	222